THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

1739
2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1739.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Avril 1739.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 f. le mois, en blanc, & brochés 16 f.

Années.

1701.	9. vol.	1721.	12. v.
1702.	12. v.	1722.	12. v.
1703.	12. v.	1723.	12. v.
1704.	13. v.	1724.	12. v.
1705.	12. v.	1725.	12. v.
1706.	12. v.	1726.	13. v.
1707.	12. v.	1727.	12. v.
1708.	12. v.	1728.	12. v.
1709.	12. v.	1729.	12. v.
1710.	12. v.	1730.	12. v.
1711.	12. v.	1731.	12. v.
1712.	12. v.	1732.	12. v.
1713.	12. v.	1733.	12. v.
1714.	12. v.	1734.	12. v.
1715.	12. v.	1735.	14. v.
1716.	12. v.	1736.	15. v.
1717.	12. v.	1737.	13. v.
1718.	12. v.	1738.	13. v.
1719.	12. v.	1739.	5. v.
1720.	5. v.		

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1739.

ARTICLE XXXII.

TRACTATUS RICHARDI Mead M.D. S. R.S. & Medici Regii de Imperio Solis ac Lunæ in corpora humana, & morbis inde Oriundis. (c'est-à-dire) *Traité de l'Empire du Soleil & de la Lune sur le corps humain & des Maladies qui en procedent : par M. Richard Mead. Suite de ses Traités sur les venins dont on a rendu compte le mois précedent.*

NOus avons dit que ce Traité méritoit une attention particuliere. Il la mérite en effet, comme l'on va voir par le court exposé que nous en ferons. M. *Mead* dit dans sa Préface qu'il est triste que » la Médecine soit enco- » re si remplie de conjectures, qu'el- » le est à peine digne du nom de » science. Est ce sa faute ? est ce celle » des Médecins ? Que ne devien- » nent-ils Geometres ? Ils trouve- » roient les causes & les remédes » des maladies. » Pour donner un exemple de l'accord heureux de la Géometrie avec la Médecine, il se détermine dans ce Traité à expliquer par elle certaines maladies périodiques, qui sans elle lui paroissent inexplicables. C'est le dessein de son Traité. Il fronde ensuite assez vertement les Médecins qui contens de suivre l'expérience pour guide ne veulent point de raisonnemens, & moins encore de Géométrie. Il leur allégue l'autorité de per-

ſonnages anciens, également Philoſophes, Géometres & Médecins, entr'autres celle de *Pythagore* & celle de ſon Diſciple *Empedocle* qui ſe ſervit de la Méchanique pour faire ceſſer deux peſtes, l'une en fermant des fentes de montagnes, l'autre en faiſant la communication de deux rivieres. *Hippocrate* Diſciple (dit on) de *Démocrite* eſt cité avec la même diſtinction contre les *Pilotes ignorans de la ſanté*. Notre Auteur n'épargne pas plus que les Empiriques, ceux qui ſe piquant de Philoſophie épouſent des hypothéſes au mépris de la Géometrie » Ceux-là, dit-il, cultivent malgré Minerve, la Philoſophie & la Médecine : un ſyſtême roule ſur des vrayſemblances poſées pour l'explication des phénomenes. La Théorie méchanique eſt une ſuite de concluſions Géometriques. L'une ſuppoſe, l'autre démontre. Par exemple *Deſcartes* a rangé des conjectures & des ſoupçons ſur la peſanteur des corps, & par là il n'a point avancé dans la connoiſſance de

» la nature : au lieu que *Nevvton* » en suivant ses Loix, sans nul égard » à la cause, a soumis à nos re» gards éclairés la fabrique même » du monde. *Willis* en traitant des » maladies soporifiques fait voir » qu'il a été plus verbeux que Mé» decin ; au lieu que *Bellini* qui a » réduit ces mêmes maladies à la » méchanique, a ouvert une voye » à leur idée, & à leur cure. » Laissons là *Willis*. Que diroit notre *Descartes*, s'il revivoit, lui qui a été le plus grand Géometre de son tems, pour ne pas dire l'inventeur de la sçavante Géometrie. Mais M. *Mead* est Newtonien passionné. C'est assez dire. Il n'en est pas moins grand Médecin.

Il finit cette Préface, en disant qu'il souhaite que ses Lecteurs soient un peu au fait du Newtonianisme à tout le moins sur le flux & le reflux ; qu'il citera quelques Histoires de retours réguliers de maladies sur des Mémoires communiqués par M. *Pitcarn*, pour confirmer cette nouvelle Théorie ;

qu'enfin cet ouvrage ſera ſuivi d'un autre plus conſidérable ſur ſes Obſervations.

Celui dont nous parlons conſiſte en trois Chapitres. L'on fait voir dans le premier que les Anciens ont cru de tout tems que les accès périodiques de pluſieurs maladies dépendoient de la Lune, & que certaines autres tiroient leur origine des influences des aſtres & de leurs mouvemens. C'eſt pour cela qu'*Hippocrate* exhortoit ſon fils à l'étude de l'Arithmétique & de la Géometrie. Cette origine des maux venus du Ciel perdit enſuite ſon crédit. On n'eut recours qu'à l'air environnant. Du reſte point ou peu d'explication. c'eſt ce qui engage M. *Mead* 1°. à montrer que le cours du Soleil & de la Lune, outre les changemens cauſés par la diverſité des ſaiſons, affecte differemment nos corps, & trouble le mouvement des fluides par la diverſe ſituation de ces aſtres 2°. à rechercher quelles maladies & quels ſymptômes tirent leur principe de cela. 3°. combien cette

Théorie est utile à bien pratiquer la Médecine.

Il faut remarquer d'abord que les vents regnent plus dans les deux Equinoxes, plus a midi plus à minuit, quand même l'air a sa tranquillité ordinaire, plus durant le flux de la mer, quand la Lune est au Zenith ou au Nadir, plus enfin dans la nouvelle ou pleine Lune. Il seroit à souhaiter qu'on eut fait sur ces retours reglés de plus éxactes observations, quoique les vents dépendent encore d'autres causes particulieres. Vous entrevoyez déja le jeu du Soleil & de la Lune sur notre air. C'est ce jeu que l'on cherche; car l'air est un fluide qui selon sa nature de fluide est tantôt plus, tantôt moins agité selon le dégré de pression plus ou moins forte, & d'équilibre plus ou moins interrompu. » Le flux & le reflux de » la Mer (dit M. *Mead*) a long- » temps occupé les esprits attentifs » à l'étude de la nature. Sa régu- » larité & son utilité pour le regne » animal les avoit invités à faire » des observations. Tentatives inu-

» tiles sur cet art divin du Créateur,
» jusqu'à ce que Newton fût venu
» pour découvrir à l'Univers des
» principes profonds & conformes
» aux effets. C'est par eux que nous
» apprenons enfin que les forces
» jointes ou separées du Soleil &
» de la Lune font les variétés
» des flux & reflux. Mettons à
» part les causes particulieres qui
» augmentent ou diminuent les ef-
» fets de ces forces. Or les change-
» mens de l'air se trouvent d'ac-
» cord avec ceux de l'Ocean : l'un
» & l'autre fluide suit les mêmes
» loix du mouvement. Donc l'ora-
» cle du grand Philosophe *Nevv-*
» *ton* a lieu en cette occasion. *mê-*
» *mes effets, mêmes causes.*

Entrons avec M. *Mead* dans la profondeur de la gravitation & de l'attraction. L'effet de la gravitation est que la terre tournant sur elle-même avec ses eaux Océanes devienne un sphéroïde applatti par les poles. Faisons l'honneur aux Lecteurs soit Newtoniens soit Cartesiens de leur épargner les preuves. De part

& d'autre elles font l'entretien des Academies, & même des cercles polis. L'effet de l'attraction quant aux eaux dépend encore du Soleil, & de la Lune. L'Océan déja élevé entre les Tropiques par la seule combinaison des forces centrales, s'éleve plus ou moins suivant le degré d'attraction des deux globes combinés, le Solaire & le Lunaire, qui roulent toujours entre les Tropiques. Mettez-vous ces globes en opposition ou en conjonction en pleine ou nouvelle Lune ? Rien de plus attirant que cela. Ce sont deux forces réunies. Il en résulte la plus grande élevation des eaux. Voulez-vous séparer ces forces, comme il arrive dans les quadratures ? Leurs actions s'entrenuisent & se compensent, d'où il suit que les marées sont les plus hautes dans le premier cas, & vont toujours en diminuant jusqu'au second. Si vous demandez le calcul de ces forces, les Newtoniens vous diront que l'élévation moyenne des eaux étant de douze pieds, le Soleil en éleve deux &

un quart & la Lune huit & trois quarts. Conclusion : grandes marées aux Equinoxes, petites aux quartiers, moyennes selon les dégrés des premiers aux seconds. Tel est l'effet du jeu régulier du Soleil & de la Lune. Cela étant vous jugez bien que l'air, autre liquide environnant la terre, doit s'élever ou s'abaisser dans le rapport de l'élévation & de l'abaissement des eaux & d'autant plus, qu'étant fort au dessus des eaux, il éprouve un empire plus immédiat du Soleil & de la Lune, outre qu'il n'a ni écueils ni rien qui s'oppose à l'action des deux globes, & qu'au contraire c'est le plus fluide des fluides.

Il est de plus élastique, & son ressort est en raison réciproque de sa pression. Ce qui le fait élever à une prodigieuse hauteur. Le flux & le reflux de l'air sont donc bien autrement considérables que ceux de la Mer. Ce mouvement régulier des deux élémens est ménagé par la Providence (dit M. *Mead.*) pour préserver l'un & l'autre d'une cor-

ruption qui seroit pernicieuse aux animaux ; & voilà, selon lui, le secret que personne n'avoit découvert, quant à l'Air, malgré l'expérience qui nous montre que l'air humide & renfermé, rend les sains malades ; & que le pur & grand air rend les malades sains.

Une objection forte contre ce systême de flux & reflux aërien, c'est le Barometre qui devroit marquer ces changemens d'air, surtout à la pleine ou nouvelle Lune, ce qu'il ne fait pas. M. *Mead* s'en tire, en alléguant différentes causes particulieres des vents aux lieux divers ; de sorte que le Mercure cédant à ces loix particulieres, ne paroît pas suivre la loi générale qui n'en est pas moins réelle. Les vents particulierement diversifiés malgré le mouvement général & régulier de l'air, sont causés, (dit-il) par les vapeurs élastiques des feux souterrains, par les transpirations de divers corps, par les tremblemens de terre, &c. Il est clair que tout cela peut agir sur le bas air. Mais M.

Mead nous allégue encore les attractions des Cometes & des Astres, qui peuvent empêcher l'action du Soleil & de la Lune. Evidemment cela ne peut regarder que la masse de l'Air. Quant à la chaleur du Soleil qu'il cite encore, on accorde aisément qu'elle raréfie l'Air par tout où elle se fait sentir, sur-tout sous la Zone Torride. Enfin, il est vrai que l'Air supérieur peut être agité, l'intérieur étant tranquille, & réciproquement. Les montagnes mêmes causent de la variété dans les vents bas.

Voyons les effets de ces changemens d'air sur les corps : Tout ce qui respire a besoin d'air doué d'une pesanteur & d'un ressort qui convienne aux animaux. S'il perd de son poids, on en attire une moindre quantité par la respiration. Cette quantité étant trop foible pour agir sur le sang, la circulation devient plus lente, & par conséquent la sécrétion du fluïde nerveux beaucoup moindre. D'un autre côté, la perte du poids sera accompagnée

de celle du reſſort, ſi néceſſaire pour le jeu du fluïde, ſoit artériel, ſoit nerveux: d'où s'enſuivra néceſſairement une révolution dans la machine. Enfin, ſi l'on conſidére l'Air comme environnant nos corps avec diminution de poids & de reſſort, l'Air intérieur ſe dilatera à raiſon de cette diminution. Il fermentera & briſera les liens imperceptibles qui uniſſent les parties élémentaires des fibres & des liquides. Voilà ce qu'éprouvent les hommes qui grimpent ſur de hautes montagnes, & les animaux que l'on met dans les vaſes pneumatiques; les changemens d'air cauſés par l'action combinée du Soleil & de la Lune, agiſſent plus ou moins ſur les corps, ſelon que les ſujets ſont plus ou moins vigoureux; ce qui n'ôte rien à la gloire du Souverain Fabricateur, dont les loix générales tendent au bien public, indépendamment des inconvéniens du bien particulier en quelques circonſtances. C'eſt la penſée de M. *Mead*. La chaleur du Soleil (ajoûte t-il) eſt

diſtribuée avec une infinie ſageſſe ; cela n'empêche pas que l'inégalité de cette diſtribution ne nuiſe quelquefois aux tempéramens délicats. Il en eſt de même des changemens périodiques de l'Air ; encore y a-t-il des reſſources particulieres dans l'un & l'autre cas, pour diminuer les inconvéniens des cauſes générales. En un mot, *tout eſt bien ;* c'eſt l'idée de M. *Pope*.

L'on voit que du ſyſtême périodique de la maſſe de l'Air, il doit s'enſuivre un ſyſtême de maladies périodiques. M. *Mead* employe le ſecond Chapitre à déterminer ces maladies par des exemples tirés non-ſeulement de ſes propres obſervations, mais encore de celles des anciens & des modernes. La premiere eſt l'Epilepſie toujours nommée *lunatique* en diverſes langues. Notre Auteur en apporte quelques exemples ſi bien ajuſtés à ſon ſyſtême & aux opérations de la Lune, ſoit nouvelle, ſoit pleine, qu'il eſt difficile de ne pas admettre le *Hoc cum hoc ; ergo hoc ex hoc* : raiſonnés

de la même façon sur les manies & les convulsions (particulierement des femmes) M. *Mead* cite un exemple singulier de ces convulsions sur un enfant de cinq ans qu'il a guéri. » Les paroxismes répondoient » exactement au cours de la Lune » & à l'agitation de la mer, de » sorte que l'enfant se trouvoit at- » taqué au flux, soulagé au reflux. » Son pere, maître de barque sur » la Tamise, avoit si bien observé » cette régularité périodique, qu'il » ne s'y étoit jamais trompé. Cela » dura quatorze jours, jusqu'à la » nouvelle Lune. L'Auteur enleva » un emplâtre qu'il avoit appliqué » sur le haut de la tête. Il sor- « tit quantité de sérosités. Cette » épreuve réussit; elle fut continuée » toujours avec succès. Mais enfin » M. *Mead* prit le parti d'appli- » quer le Cautere au bras. Pas la » moindre rechûte. Il auroit mieux » aimé l'appliquer à l'*occiput*. Ses » amis l'en détournerent. »

Il rapporte d'autres maladies analogues, vertiges, affections hy-

ſtériques, Paralyſies régulieres, tremblemens réguliers de membres, &c. le tout réglé ſelon les mouvemens de la Mer, de la Lune & du Soleil. Le Lecteur curieux peut lire les autres exemples qu'il ne nous appartient pas de citer, ſoit d'Hémoragies réglées dans les doigts de la main, ſoit d'ulceres, &c.

Nous paſſerons auſſi le dernier Chapitre qui concerne la cure de ces maladies ſyſtêmatiques; il ſuffit que nous diſions d'après M. *Mead* qu'elles viennent de réplétion.

ARTICLE XXXIII.

VITA CAMPEGGIAMENTI del Sereniſſimo Principe Franceſco Eugenio di Savoja, &c. c'eſt-à-dire, *la Vie & les Campagnes du Séréniſſime Prince François Eugéne de Savoye, Commandant Général des Armées de l'Empereur & de l'Empire, un volume* in-quarto, *page* 209. *A Veniſe, chez Jean-Baptiſte Recurti.* 1738.

VOICI au moins la troisiéme Histoire, qu'on nous donne du Prince Eugêne de Savoye ; la premiere, imprimée de son vivant, n'a pû nous instruire de ses dernieres actions ; la seconde en a obmis d'assez considérables, ce qui est assez étonnant, puisqu'il n'étoit pas difficile d'en être instruit. Il paroît qu'on ne reprochera point à celle-ci le même défaut, au moins pour la vie militaire du Prince Eugêne, à quoi l'Auteur, quoiqu'en dise le Titre de son Livre, s'est presque borné.

Il a eu apparemment ses raisons pour la commencer par la sortie de France du Prince Eugêne, & pour ne point parler des motifs qu'il eut de préferer le Service de l'Empereur à celui du Roi de France, dont il étoit né Sujet. Mais il est assez surprenant qu'il mette en doute en quelle année ce Prince passa en Allemagne. Il y a encore en France & ailleurs bien des personnes, de qui il auroit pû apprendre au juste

cette époque, qui n'eſt pas indifférente dans un ouvrage de cette nature.

Il ſe contente donc de nous dire que le Prince Eugêne n'avoit que dix ans, lorſqu'il perdit le Prince ſon Pere; qu'il fut d'abord deſtiné à l'Egliſe, & pourvû de deux Abbayes, & que ce qui engagea la Princeſſe ſa Mere, Niéce du Cardinal Mazarin, à lui faire prendre ce parti, c'eſt qu'il étoit d'un naturel fort doux, qu'il eut de bonne heure le jugement formé, qu'il parloit peu, & toujours à propos.

Cela eſt précedé dans la Préface d'un magnifique Eloge du Prince Eugêne, & quelque grande que ſoit l'idée que l'Auteur nous donne de ce Héros, le Public n'en rabattra certainement rien. Après nous l'avoir repréſenté à la tête des Armées avec toutes les qualités, qui font les Généraux du premier Ordre; il le ſuit dans les conſeils & dans les négociations, dont il a été chargé, & il conclut de ce parallele des qualités guerrieres & politiques

du Prince Eugêne qu'il est assez difficile de juger ; *se il Principe Eugenio sia stato più eminente politico, ò più stupendo Generale d'Eserciti.*

Il renvoye ensuite les Lecteurs à l'Eloge du Prince, qu'a publié Monseigneur Passionéi, & dont nous avons déja parlé dans nos Mémoires, & il finit en disant qu'il a cru devoir d'avance tracer ce caractere du Prince Eugêne, & développer les qualités éminentes, qui l'ont si fort distingué, afin que ceux, qui liront son Histoire, puissent les reconnoître, & voir l'usage qu'il en a fait dans les différentes situations, où il s'est trouvé, en même-tems que ceux, qui se destinent à la profession des Armes, & au Commandement des Armées y apprendront à se former sur un si excellent modelle. *Le reflexioni avanzate fin ora si son premesse, affinché chi scorrerà l'opera presente, le confronti cô fatti, & si prevalga della vita del Principe Eugenio, come de Magistero, per ricovarne lezioni utilissime al comando delle armate & alla Professione Scabrosissima della arte militare.*

C'eſt apparemment pour arriver plus aſſûrément au but, que s'eſt propoſé l'Anonyme Italien, qu'il eſt entré dans le plus grand détail de de toutes les actions, où s'eſt trouvé le Prince Eugêne; mais on lui pourra peut-être objecter, premierement qu'en ſe livrant trop à ces détails, il n'a pas aſſez fait réflexion qu'ils ſont preſque toujours l'écueil des Hiſtoriens; que les gens du métier même, & les plus grands Maîtres les évitent avec ſoin; qu'ils ſe contentent comme Jules-Céſar, & en dernier lieu le Marquis de Feuquieres, de marquer exactement la diſpoſition des lieux, le plan des Généraux, leurs projets, les meſures qu'ils ont priſes pour l'exécution, les avantages dont ils ont ſçû profiter, les fautes qu'ils ont faites, ce qui a le plus contribué au gain & à la perte d'une bataille, à la réuſſite, ou au mauvais ſuccès d'un Siége, ceux qui s'y ſont diſtingués par quelqu'action conſidérable. Dans tout le reſte, combien de choſes, qui ont été ignorées

de ceux mêmes qui ont eu part à l'action qu'on a racontée diverſement, & dont on n'a jamais connu l'exacte vérité? Il en eſt de même des marches, des campemens, des ſurpriſes, des contre-marches, & des autres opérations d'une Campagne. Il n'y a guéres que ceux, qui ont été inſtruits des deſſeins du Général, & des motifs de ceux qui les ont exécutés, qui en puiſſent parler ſçavament, & pour l'ordinaire, ils n'en embaraſſent point le récit de particularités inutiles ou incertaines. On n'en demande pas davantage d'un Hiſtorien, & il s'expoſe toujours à être contredit, quand il va plus loin. Il a beau nous aſſûrer, comme fait l'Anonyme, pour éviter qu'on ne mette ſur ſon compte les erreurs, qui pourroient s'être gliſſées dans ſon Ouvrage; qu'il ne travaille que ſur les Mémoires de gens inſtruits, & qu'il a eu la précaution de ne rien avancer comme vrai, que ce qui n'a été contredit de perſonne, & citer ſes garants; ces garants mêmes ſont

ſouvent

ſouvent ſuſpect, au moins de partialité.

En effet, que l'on confronte les deſcriptions des batailles, où s'eſt trouvé le Prince Eugêne, telles qu'on les trouve ici, avec celles que nous en avons eues en France; on y remarquera une ſi grande diverſité & tant de contradictions, que la poſtérité ne ſçaura qu'en croire. C'eſt que l'Auteur s'en eſt preſque toujours tenu aux Mémoires, qui lui ont été fournis par les Impériaux, & ſi de tems en tems il cite quelques Ecrivains François, ce n'eſt, pour ainſi dire, qu'à la façon des Philoſophes & des Théologiens, qui dans leurs diſputes, cherchent à s'autoriſer du témoignage de quelques Auteurs du parti oppoſé, dont ils ſe donnent bien de garde d'apporter le témoignage en entier.

Quant à la forme de cette Hiſtoire, elle n'a aucune diſtinction de Livres ni de Chapitres, on y a ſeulement mis en titre les dattes des années, mais on auroit auſſi bien

fait de les mettre en marge, puisqu'elles n'interrompent jamais le fil de la narration, pas même pour l'ordinaire la phrase commencée. D'ailleurs, celles des actions particulieres sont presque toujours omises, souvent même on y cherche en vain le Champ de bataille, & le nom qu'on lui a donné. Nous ne dirons rien du style, qui nous a paru clair, élégant, & avoir toute la simplicité que comporte le goût de la Langue Italienne : Mais, c'est à ceux, qui connoissent toutes les finesses de cette Langue, à en juger. L'Auteur auroit bien dû épargner à ses Lecteurs la peine de deviner plusieurs noms propres, sans vouloir les *italianiser*. Mais peut-être ne les a-t-il vûs que dans des relations écrites par des Italiens.

Il s'est néanmoins assez étudié en quelques endroits à nous donner des descriptions topographiques des lieux, où le Prince Eugêne a fait la guerre; nous ne garantissons gas que tout y soit daus la plus grande exactitude, mais autant que

nous en pouvons juger, elles ſont tirées des meilleures ſources. Et puis ce n'eſt pas ſur ces obſervations locales, qu'on doit ſe défier d'un Ecrivain, quelque partial qu'il ſoit, puiſque rarement lui, ou ceux dont il ſuit les Mémoires ont-ils eu quelqu'intérêt à y rien changer. Ces deſcriptions ſont quelquefois enrichies des Remarques & d'Anecdotes Hiſtoriques, qui ne ſont ni étrangeres au ſujet, ni amenées de trop loin.

Notre Hiſtorien doute ſi le Prince Eugêne ne ſe trouva point à l'action du commencement de la Campagne de 1683. qui coûta la vie au Prince Jules-Louys ſon Frere aîné. Il croit néanmoins plus vraiſemblable qu'il ne ſortit de France qu'après la nouvelle de cette perte, & qu'il fit ſes premieres armes à la levée du Siége de Vienne. L'année ſuivante il ſervit ſous le Duc de Lorraine au Siége de Bude, qui ne réuſſit point, quoique le ſecours eût été battu, & il ſe diſtingua beaucoup dans cette action à la tête de ſes Dragons.

La Campagne de 1685. fut encore plus avantageuse aux Impériaux, & le Prince Eugêne n'y acquit pas moins de gloire que dans la précedente; il soutint en 1686. toute sa réputation au Siége de Bude, qui fut enfin pris par les Ducs de Baviere & de Lorraine. Mais si jusques-là il n'avoit pû guére donner que des preuves de sa valeur, il en donna en 1687. de très-éclatantes de son habileté & de sa conduite au passage de la Drave, qu'il facilita au Duc de Baviere; il demeura toujours aux derniers rangs, & fit si bonne contenance, que les Turcs ne l'approcherent jamais, sans être repoussés avec perte.

Toute cette Campagne, qui rendit l'Empereur Maître de la Transylvanie, & de l'Esclavonie, & qui causa la déposition de Mehemet IV. acheva de faire connoître à Léopol tout le prix de l'acquisition qu'il avoit faite en la personne du jeune Prince de Savoye. Ce Prince avoit commencé la Campagne de 1688. d'une maniere à justifier les grandes

eſperances qu'on avoit conçûes de lui, lorſqu'une bleſſure conſidérable, qu'il reçût au ſiége de Belgrade, l'obligea de quitter l'armée.

Il guérit en aſſez peu de temps, & l'année ſuivante il ſe diſtingua beaucoup au ſiége de Mayence, & il y fut encore bleſſé. On ſçait que ce ſiége fit beaucoup d'honneur au Marquis d'Uxelles, depuis Maréchal de France; notre Hiſtorien n'en donne pas cette idée, il ne nomme pas même M. d'Uxelles. Il nous repreſente Mayence comme une place très bien fortifiée, quoiqu'on ſçache le contraire & il ſe contente de dire que peu de jours après la bleſſure du Prince Eugêne, la ville ſe rendit à des conditions fort honorables.

L'année ſuivante le Prince Eugêne paſſa en Piemont pour aider le Duc de Savoye de ſes conſeils & de ſon induſtrie. Victor Amedée en profita mal, & en fut bientôt puni: contre l'avis du Prince il attaqua, dit notre Auteur, avec des mauvaiſes Troupes M. de Catinat. Le com-

bat fut très opiniâtre, & le Prince Eugêne, après avoir fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Capitaine brave & habile, sauva l'arriere garde composée de la Gendarmerie & des gardes du Duc de Savoye, & la conduisit avec beaucoup d'ordre jusqu'auprès du Po, où elle fut en sûreté. On reconnoît assez peu le combat de Stafarde à ce qu'en dit notre Auteur : Le Champ de bataille n'y est pas marqué, le nom même de stafarde ne s'y trouve point. L'Historien n'auroit rien diminué de la gloire, qu'y acquit le Prince Eugene, s'il eût rendu plus de justice à M. de Catinat, lequel, au jugement des connoisseurs, fit en cette occasion une des plus belles actions, qui se puisse faire à la guerre.

La bataille de la Marsaille en 1693, n'est guerre plus reconnoissable dans cette ouvrage, & par les mêmes raisons. La perte des vaincus y est même diminuée au de là du vray semblable pour une action, qui fut trés longue, & où M. de

Catinat remporta une victoire des plus complettes. Ces défauts se trouvent dans le récit de presque toutes les batailles, où le Prince Eugene a eû affaire aux François.

Le Duc de Savoye ayant fait son accommodement avec la France en 1696. Le P. Eugene âgé seulement de trente trois ans, alla commander l'armée de l'Empereur en Hongrie & gagna la fameuse Bataille de Zenta, qui contraignit le Grand Seigneur de faire la paix avec l'Empereur à des conditions très avantageuses à la Chrétienté. La guerre avec la France étoit aussi terminée par le traité de Riswich, & l'Europe joüit pendant deux ans d'une paix également nécessaire à toutes les Puissances, qui avoient eu si long-temps les armes à la main.

L'occasion étoit belle, dit notre Historien de détruire entierement l'Empire des Turcs, & le Duc de Lorraine esperoit d'en venir à bout en deux Campagnes, avec le secours des seuls Venitiens; mais ajoû-

te-t'il, les pechez des Chrétiens mirent un obstacle invincible à un si grand bien. Dieu, pour les punir, permit que l'Empereur fut obligé de rentrer dans une nouvelle guerre, qui donna aux Infideles les moyens de rétablir leurs forces delabrées. Cependant s'il n'eût fallu que deux Campagnes pour achever d'abattre l'Empire des Turcs, pourquoi Leopol leur donna t-il deux années de repos? mais c'est la manie de certains Auteurs, de vouloir persuader au monde Chrétien que la France a toujours empeché la maison d'Autriche de ruiner la Puissance Othomane; à leur avis le Roy d'Espagne devoit, pour donner à l'Empereur le moyen de rompre le traitté, qu'il venoit de conclure avec la Porte, renoncer à une Couronne, sur laquelle il avoit des droits incontestables.

Quoiqu'il en soit, Leopol ne les jugea pas tels, & aima mieux armer toute l'Europe pour détrôner Philippe V, que profiter de ses avantages, pour délivrer l'Orient du

joug des Infideles, & réünir deux Empires dans sa maison. La guerre se renouvella donc en Occident, & le Prince Eugene entra dans une nouvelle carriere, où il est certain qu'il cueillit bien des lauriers. Ses premiers exploits furent en Italie, & l'anonyme Italien nous apprend qu'en soûtenant les droits de l'Archiduc, il travailloit aussi pour lui-même, les dispositions testamentaires des Rois Catholiques Philippe III & Philippe IV ayant appellé la Maison de Savoye à la succession de la Monarchie d'Espagne au défaut de celle d'Autriche, & préferablement à celle de France.

Cependant Charles II. avoit crû être obligé en conscience de réformer cette disposition & le Duc de Savoye avoit reconnu juridiquement la justice de sa conduite en ce point. Il est vray qu'il changea bientôt de sentiment, si toute-fois ceux qu'il déclara d'abord, étoient bien sinceres. Si notre Autéur avoit voulu avoir quelque égard aux Manifestes, qui furent publiés quelques

années après au nom du Roy de France, il auroit pû rabattre un peu des grands éloges, qu'il donne au Prince Eugene, & s'étonner moins des grands progrès, que ce Prince fit en Italie pendant les deux premieres années de cette guerre.

Ce ne fut plus la même chose, lorsque M. de Vendôme eût pris le commandement de l'armée des deux Couronnes. Notre Historien fait un éloge magnifique de ce Prince, & ajoûte que la fortune favorisa ses entreprises d'un succès, qu'il méritoit. Mais quand il vient au détail des actions, qui se sont passées entre lui & le Prince Eugene, il n'omet rien pour diminuer ces succès & les rendre même équivoques: C'est ce qu'on pourra voir sur-tout au sujet de la bataille de Luzara & de celle de Cassano.

Tout le monde sçait la maniere, dont le Duc de Vendôme courut risque d'être enlevé près de Mantoüe par le Marquis D'avia. L'anonyme a compris sans doute que cette action ne pouvoit pas faire beau-

coup d'honneur au Prince Eugene, s'il paroissoit y avoir eu quelque part; aussi la met-il toute entiere sur le compte du Marquis, qu'il a crû apparamment pouvoir en qualité de subalterne tenter un projet si peu digne d'un grand Genéral, mais il ne devoit ce semble rien ometre pour lever le préjugé public, qui l'attribua au Prince Eugêne.

Le reste de cette Histoire est trop connu pour que nous nous y arrêtions davantage & nous croyons en avoir assez dit, pour faire connoître l'ouvrage Italien. Nous souscrivons sans peine à tout ce que l'Anonyme nons rapporte en la finissant des vertus civiles & chrétiennes de son Héros.

ARTICLE XXXIV.

PROJET D'UNE NOUVELLE Optique des Couleurs fondée sur les Obſervations, & uniquement relative à la Peinture, à la Teinture, & aux autres Arts coloriſtes.

L'Ouvrage dont on donne ici le projet, eſt éxécuté & prêt à imprimer. Son titre porte que c'eſt une Optique fondée ſur les Obſervations, & toute relative à la pratique, aux Arts, à la Peinture, à la Teinture, aux Manufactures, aux diverſes fabriques de couleurs.

C'eſt pour la diſtinguer de ces Optiques à la mode, Philoſophiques ou Géometriques, qui ſe traitent mutuellement de Romans, & dont celle qui paſſe pour la plus ſolide, n'a pourtant pour objet que des couleurs abſtraites & fantaſtiques qui ne ſont d'aucun uſage pour la Perfection des Arts & des vrayes ſciences; toute ſa ſpécula-

tion n'aboutiſſant qu'à des meſures d'angles, à des immaterialiſmes, à des qualités occultes, à des termes ſurannés.

Toutes ces experiences apprêtées de la chambre obſcure, du Priſme, des Bulles d'eau; toute cette Théorie de l'arc-en-Ciel n'a que de la curioſité & du merveilleux pour l'amuſement paſſager du Public. Eſt-ce aux aveugles de juger des couleurs? & ne faudra-t-il pas, après avoir renoncé à la lumiere du grand jour, s'arracher auſſi les yeux ou les fermer?

Franchement, ſi Deſcartes avec ſes Globules & leurs tournoyemens, a pris les couleurs à la pointe de l'eſprit, M. Newton avec ſon Arc-en-Ciel, ſon Priſme & leurs couleurs impalpables, les a priſes à la pointe en quelque ſorte des yeux, ſans parler des refrangibilités & des colorabilités qui ſont bien à la pointe de l'imagination.

Les vrayes couleurs ſont celles de la Peinture & de la Teinture, avec toute cette variété infinie que

la nature étale autour de nous, à la juste portée de nos yeux, de nos mains mêmes, & par conséquent aussi de notre esprit. Y-a-t-il mauvais goût, faux goût mieux décidé? Car la Philosophie même a son goût, son bon goût. Mais par malheur elle a aussi ses modes qui décident de ce goût. Au lieu de nous parler de couleurs, on ne parle désormais que de rayons colorés. Ce n'est plus le Carmin, ni l'Outremer, ni la Cochenille, ni la graine d'Ecarlate, ni le Vermillon, ni l'Ocre, ce sont les rayons qui sont rubrifiques & jaunifians, ou bleuifiques.

Pour le moins, suivant la Loi Géometrique des Sciences, devroit-on passer régulierement & pas à pas du connu à l'inconnu, de la Pratique à la Théorie, de l'Observation à l'expérience, de l'expérience au raisonnement, des couleurs terrestres, grossieres, palpables & usuelles, aux couleurs célestes & immaniables de l'Arc-en ciel. Quelle apparence que, si on ne connoît pas cel-

les-là, on puisse connoître celles-ci.

On veut des expériences : qu'on consulte les vrais faiseurs, les Peintres, les Teinturiers : depuis des milliers d'années ils en font. Il n'y a qu'à sçavoir les interroger. Ils peuvent se tromper sur un certain jugement philosophique des couleurs, mais ils doivent en connoître les phénomenes les plus secrets ; les plus immédiatement resultans de leur nature secrete & intime. Si les Peintres & les Teinturiers ne font pas les vrayes expériences des couleurs, qui est-ce qui les fera ? Cependant parmi toutes celles de M. Newton il n'y en a peut-être pas une seule qui soit tirée de la Teinture ou de la Peinture.

Chacun son metier, dit-on ; M. Newton a fait le sien. Il étoit Géometre & grand Géometre sans difficulté. Il a mesuré, calculé des angles, des lignes, des espaces. Il n'est pas sorti de cette sphere, & n'a pas dit un mot de ce qui sent le coloriste, ou qui le fait.

L'Ouvrage qu'on annonce ici ne roule que sur le coloris. C'est la seconde partie de la Peinture qui se divise dans son plan correct en deux parties, le Desein & le Coloris. De ces deux parties, la premiere est toute Géométrique, & l'a été de tout tems, sous le nom de perspective. Mais la seconde, à laquelle le nom de *Chromatique* convient en propre, a été jusqu'ici une affaire de goût & de génie, sans regle fixes, sans principes techniques, sans art en quelque sorte, & sans science.

Pour la réduire en Art & en méthode, en la soûmettant à une Géometrie appropriée, & à un calcul usuel, on l'a partagée en deux parties, dont la premiere est le *Coloris* proprement dit, & la seconde le *clair obscur*.

Le Coloris consiste dans la diversité specifique du rouge, du bleu, du verd, du jaune, du cramoisi, &c. Le clair obscur tombe sur une même couleur, bleu clair, bleu foncé, bleu moyen. Ce clair obscur resulte du mélange du noir & du

blanc, ou comme on disoit anciennement de l'ombre & de la lumiere.

En passant on découvre par cette seule distinction du Coloris & du Clair obscur, l'erreur de ces anciens Philosophes qui faisoient consister les couleurs dans les divers mêlanges d'ombre & de lumiere. Ils prenoient le simple Clair obscur pour le Coloris qui doit consister dans quelque chose de plus fin, mais d'inconnu jusqu'à ce moment.

Une premiere Regle, ou un premier principe en cette matiere, est que tout dégré de Coloris est susceptible de tout dégré de clair obscur. Par exemple il y a des bleus de tous les dégrés, de clair & d'obscur. Il y a des foncés, des verds moyens, des verds clairs, des rouges foncés, des rouges moyens, des rouges clairs. Mais il y a ici bien des équivoques de langage à craindre & à éviter.

Le couleur de Rose, le couleur de chair sont des couleurs, dit-on, essentiellement claires, & un violet clair n'est pas ajoute-t'on, un violet, c'est un gris de lin. Le couleur de chair est

une couleur claire, parce que son nom propre la spécifie & la détermine a un tel dégré de clair. Mais à son dégré de Coloris qui est le cramoisi, la rend indifferente à toute sorte de dégrés de clair ou d'obscur. Le rouge cramoisi peut être foncé, & alors c'est du *pourpre*; il peut être moyen & alors c'est *cramoisi* tout court. Il peut être entre clair & moyen, & alors c'est *rose* ou *rose vive*, il peut être très-clair, & alors c'est *chair*.

C'est-à-dire que d'une même cuve de Cochenille la teinture, peut en y faisant tremper l'étofe plus ou moins de temps, ou en l'y retrempant plus ou moins de fois, tirer des pourpres, des amaranthes, des giroflées, des cramoisis vifs & pâles, des roses vives & pâles, des chairs vives & mourantes. Et c'est le même des violets qui sont toujours, faits d'une même cuve, ou d'une même pâte avec noir & blanc, & prennent tantôt le nom de violet, tantôt de gris de lin, selon leur dégré de clair, sans cesser d'avoir

le même dégré de coloris.

Il s'agit donc d'abord de détermi-ner les dégrés de Coloris ſans égard à ceux de clair obſcur. Car les plus diverſes couleurs, le rouge, le verd, le bleu, le jaune peuvent malgré leur diverſité ſpecifique & très-ſen-ſible de coloris, avoir le même dé-gré de clair ou d'obſcur. C'eſt-la une ſeconde regle, ou la ſuite de la précedente.

Quand on examine de près les couleurs, telles que la nature & les divers Arts naturels nous les préſen-tent, ſurtout dans l'Obſervation d'un fer qui rougit par dégrés au feu, on ſent que toutes les couleurs ſor-tent du noir pour aller ſe perdre dans le blanc.

Quand on y regarde de plus près, on voit que le bleu eſt la premiere couleur qui ſe dégage des ténébres, & que ce bleu eſt le vrai noir couleur de la nature & de l'art. On diſtingue donc ici le *noir couleur*, du *noir noir*, du noir tout court.

Avec du bleu pur, on fait du noir, & un beau noir, tant en Peinture

qu'en Teinture, noir qui ne differe du noir vulgaire que par un petit œil imperceptible de couleur. Le bleu au reste a la propriété de s'étendre depuis le noir jusqu'au blanc, le blanc, n'étant qu'un bleu noyé dans la lumiere comme le noir est noyé dans les ténebres.

Nulle couleur ne peut monter si haut, ni descendre si bas. Le rouge ne peut conserver son œil ni aussi bas ni aussi haut que le bleu, & il paroît d'un dégré de clair au dessus de ce bleu, & d'un dégré au dessous.

Comme le bleu sort du noir, le rouge sort du bleu. Tout bleu foncé à un petit œil rougeâtre. Ce qui a fait croire que le violet étoit naturellement la plus foncée de toutes les couleurs. Mais on peut éprouver de rendre un violet aussi foncé que le bleu l'est naturellement. On n'y réussira jamais, à moins que de lui ôter tout son œil violet. Il faut pour le rouge une pointe de vivacité qui le fait monter au second dégré d'obscur au dessus du bleu.

Au jaune il faut encore une poin-

te de clair au dessus du rouge ; & jamais on ne fera de jaune, vrai jaune, aussi foncé que le rouge foncé beaucoup moins aussi foncé que le bleu.

Le jaune sort du rouge, comme le rouge sort du bleu, & le bleu du noir. Après quoi, & du sein du jaune même paroît sortir le clair sans teinture, le blanc pur dans lequel se perd tout le colori.

Pour le dire en passant, le vrai bleu primitif se trouve assez dans le bon bleu de Prusse, ou peut-être dans l'inde & l'indigo, le rouge dans la bonne lacque, & le jaune dans la terre d'ombre. Selon la balance des couleurs, la terre d'ombre a un dégré de clair audessus de la lacque, & celle-ci en a un au dessus de l'Inde ; le tout à l'huile qui est le vrai creuset des couleurs.

Après ces 3. bleu, rouge & jaune, toutes les autres se produisent par leur mêlange, & il n'y en a point d'autres primitives. Il n'est pas nouveau de remarquer qu'il n'y a que ces 3. couleurs primitives, & que tout le reste en dérive par le mêlange. Felibien l'a sçu, Kircher aussi, & sans dou-

te bien d'autres, avec eux & avant eux.

Le nouveau, ſinon pour nos Mémoires, où tout ceci eſt ébauché depuis quelques années, eſt après avoir établi le bleu, comme la Mere ou la Baſe du rouge & du jaune, & ces 3. couleurs comme primitives, de définir tous les dégrés de coloris & de clair obſcur, comme on le fait dans l'Optique dont c'eſt ici le projet.

Après ces trois couleurs primitives, il y en a cinq qu'on peut qualifier de ſous-primitives, ou ſecondaires, qui renferment les 3. primitives. Ce ſont les couleurs primitives du vulgaire qui n'en connoît gueres d'autres, & les y rapporte toutes, le bleu, le verd, le jaune, le rouge & le violet, en remarquant comme on l'a fait pluſieurs fois dans ces Mémoires & ailleurs, que M. Newton n'a point connu les couleurs, lorſqu'il a confondu le verd & le violet avec les 3. autres.

C'eſt bien pis ſi on lui fait confondre encore l'orangé & l'indigo avec le verd & le violet. Mais ce

grand homme n'eſt pas reſponſable de la confuſion où ſes Diſciples vont tout jetter en le prenant trop littérallement. Il s'eſt pourtant trompé encore dans la détermination de ces deux dégrés de coloris qui ne laiſſent pas d'être équivoques, comme on l'a obſervé ailleurs, & dans l'Optique en queſtion.

Paſſé les 5. couleurs précedentes, il n'y a donc qu'équivoques dans les autres dégrés de coloris : & il eſt eſſentiel de les bien déterminer par des Obſervations pittoreſques & *tittoreſques* ſi on peut le dire, & par un calcul bien précis & bien Géometrique.

Pour abréger, toutes diſcuſſions faites, il y a 12. dégrés de coloris ni plus ni moins comme, on l'a déja ſouvent répété dans ces Mémoires, & ces 12. dégrés forment un cercle parfait qui démontre la vérité du calcul, commençant par le bleu, & finiſſant par le bleu.

Voici ces 12. demi teintes.

Bleu, *Celadon*, *Verd*, *Olive*, *Jaune*, *Fauve*, *Nacarat*, *Rouge*, *Cra-*

moiſi, *Violet*, *Agathe*, *Violant*, *Bleu.*

La compoſition en eſt préciſe, Bleu fait Bleu. 3. de bleu 1. de Jaune fait le Céladon, 2. de Bleu, contre 2. de Jaune, fait le verd. 1. de bleu ſur 3. de Jaune fait l'olive &c.

Ce ſont-là les couleurs ſimples. Les couleurs compoſées, autrement dites couleurs ſales, couleurs pourtant fort communes dans la nature, & fort uſuelles dans la Peinture, ſe trouvent plus abondantes, au nombre à peu près de 41. ou 42. ſans parler des troiſiémes, des quatriémes & cinquiémes mêlanges.

De-là on paſſe au dégrés de clair obſcur, dont le nombre monte auſſi à 12. ou 13. demi teintes depuis le noir juſqu'au blanc.

De ſorte que multipliant 12. par 12. on à 144. ou 145. dégrés ou demi-teintes de couleurs poſſibles, couleurs vrayes & comme ſimples, ni plus ni moins, partageant en nuances égales l'eſpace immenſe qu'on

croit

croit être, & qui est même en un vrai sens, entre le noir & le blanc.

Les couleurs sales ou fausses, à l'aide du clair obscur, montent à 500. environ.

Tout cela au reste a été éxécuté avec le Pinceau, avec la Teinture, & avec la Navette même, avant que d'être couché sur le papier. Bien des personnes illustres, intelligentes & d'autres en ont vu les échantillons.

Or dans tout ceci il ne s'agit que de Peinture, de Teinture, & d'autres Arts purement coloristes, dont la nouvelle Optique propose la perfection ou plûtôt, si on peut le dire, le *perfectionnement* dans un Cabinet de couleurs, qu'on peut bien appeller la *Récréation de l'esprit & de l'œil*, comme *Bonanni* appelloit son cabinet de coquillages, relativement sans doute à la diversité de leur Coloris.

Il y a ici plus que récréation, & si c'est la récréation de l'œil, c'est l'instruction de l'esprit, & une vraye & parfaite école de Peinture

& de Teinture, quant au coloris, en y comprenant le clair obſcur.

Tout conſiſte à tendre un ou pluſieurs Cabinets, de toutes ſortes de couleurs tranchées & nuancées ſelon les regles de l'Art & de la ſcience : chaque couleur portant dans ſon revers ou dans ſon Etiquette, ſon numero, ſon nom, ſa fabrique, ſes dégrés de mêlange, d'Analyſe & de compoſition.

L'uſage en eſt 1°. de définir tous les dégrés & les rapports des couleurs poſſibles, voulut-on même les nuancer comme à l'infini.

2°. Quelque couleur qui ſe préſente dans les objets naturels ou dans les Ouvrages de l'Art, d'en trouver tout d'un coup par la ſimple confrontation, l'eſpece, le genre, la claſſe, l'ordre, le caractere, le nom, la fabrique même, avec la façon préciſe de l'imiter, ſoit avec le pinceau, ſoit autrement.

3°. D'avoir une eſpece de balance de coloris & de clair obſcur qui définiſſe le dégré juſte de toutes les drogues de Peinture & de Teinture,

& de tous les objets naturels.

Par exemple, de pouvoir dire le couleur de chair est du neuviéme dégré de coloris, de la classe des rouges cramoisis, & du 10. ou 11. dégré de clair obscur.

Le Carmin est du huitiéme dégré & demi de coloris entre la classe du couleur de feu & celle du cramoisi, au six ou septiéme dégré de clair obscur.

Le vermillon est du septiéme dégré & demi de coloris entre le rouge orangé & le rouge de feu, au 8. ou 9. dégré de clair obscur.

La fleur de Lilla est au 11. ou 12. dégré de coloris dans la classe des violets bleuatres, & au 10. ou 11. dégré de clair.

La rose est au neuviéme dégré de coloris dans la classe des cramoisis, au 8. ou 9. dégré de clair. Et ainsi de tous les objets qui peuvent se présenter, les métaux mêmes, les pierres, & surtout les coquillages, les animaux, les oiseaux, les plantes &c.

On ne prétend pourtant donner

jusqu'ici ces déterminations que comme dès à peu près, dont les Peintres seront les vrais juges naturels en dernier ressort.

ARTICLE XXXV.

RECHERCHES SUR LA maniere d'enterrer des Anciens, à l'occasion des tombeaux de Civaux en Poitou. Par le P. B. R. Prêtre de la Compagnie de Jesus à Poitiers chez Jacques Faulcon. In 12. Pag. 183. l'Epitre Dédicatoire & la préface &c. Pag. 34.

DAns le debut de l'Epitre Dédicatoire, adressée à M. *Le Nain* Intendant de *Poitiers*, l'Auteur nous apprend que son ouvrage est le fruit des souhaits de ce Magistrat. Le portrait qu'il en trace fait sentir combien M. *Le Nain* méritoit cette complaisance. *C'est un tribut*, dit il, *que les Lettres vous doivent. Protécteur tout à la fois & favori des Muses, vous soutenez le gout des beaux arts par votre esti-*

me, vous l'inspirez par votre exemple. Le cahos des affaires ne l'éteint point chez vous, comme les charmes de la belle Litterature ne vous *dérobent point à l'embaras des affaires. Les unes font votre occupation, & les autres votre amusement. Habile à allier ensemble l'attrait & le devoir, vous donnez à la Province qui vous est confiée, ces soins, cette application, qui font éclatter, chez vous, avec le genie propre des grandes affaires, la générosité, le désintéressement, l'amour de l'Ordre, du vray, de l'équite, le zele du bien public. Rendu à vous-même, dans les cours intervalles que vous laisse ce pénible travail, vous vous en délassez par un autre plus riant & plus gracieux, mais toujours solide. Les bons Livres & les recherches Littéraires remplaçent les discussions d'intérêt ou de chicanne; & après avoir montré dans les unes jusques à quel point vous portez la penétration, le discernement, les talens de décision & de ressource, vous faites briller dans les autres tout ce qu'ont de*

plus délicat le bon gout, la justesse, l'aménité & l'étendue de ces connoissances qui, en embelissant l'esprit, répandent leurs graces sur les mœurs.

La Préface annonce & l'objet sur lequel l'Auteur a travaillé, & la nature de son travail. Six ou sept mille tombes de pierres réünies dans une campagne de Poitou, & dont personne jusques ici n'a dévoilé l'origine, en font l'objet. Les fables imaginées pour la rendre plus illustre, n'ont servi qu'à la défigurer, & à mêler l'absurdité à l'obscurité dont le temps l'a environnée.... Selon la tradition populaire du pays, le champ qu'occupe *Civaux* est celui où *Clovis* avoit triomphé d'*Alaric* & des hérétiques Visigoths; les tombeaux descendirent miraculeusement du Ciel, pour servir de sépulture à ceux des Catholiques François, qui avoient payé de leur sang la défaite des Arriens. Bouchet Annaliste d'Aquitaine, & le P. Gordon Jesuite semblent adopter cette tradition. L'Auteur nous montrera bien-tôt le jugement que nous devons en porter

Il se plaint ensuite du peu de secours qu'il a trouvé pour éclaircir le sujet qu'il avoit à débrouiller. L'examen fait de ces tombeaux sur les lieux, & dont l'Auteur rend compte, dans la suite, n'offroit rien de bien propre à les caracteriser. *En vain,* dit-il, *pour suppléer à la sterilité des faits a-t'on eu recours aux Livres. Mille Philologues parlent fort au long des cérémonies funebres de l'Antiquité payenne. Si leur curiosité avoit été la même sur les sepultures Chrétiennes, ils nous auroient sans doute mis à portée de deviner sans peine ce qu'on a long temps & inutilement cherché. Mais c'est la manie ordinaire de bien des sçavants. Abymez dans l'Antiquité la plus obscure, la plus éloignée, & occupez à la devoiler aux yeux de l'univers, ils n'ignorent eux-mêmes & ne laissent ignorer aux autres que ce qui les touche de plus prés, leur pays, leur Religion, leur siécle, ses évenemens, son génie, ses modes & ses mœurs. Ces frivoles objets sont étran-*

gers pour eux. Rome, la Grece, la Perse, la Chaldée est leur patrie; les Cesars, les Alexandres, les Arsacides, les Séleucides sont leurs Rois: la Fable, leur Théologie, les Olympiades, leur siecle; leurs coutumes, leurs usages, les mœurs tracées dans l'Odissée & dans l'Iliade...... Un peu après il rend compte de sa méthode. *Réduit donc*, dit-il, *dans les ténébres à marcher à tâtons, l'Analyse a dû être mon seul guide. Je saisis d'abord ce qu'il y a de plus clair dans mon sujet. A la faveur du peu de lumiere que j'en tire, & en remontant par dégrez de conséquence en conséquence, j'essaye de pénétrer ce qu'il y a de plus obscur. Toujours prêt à m'arreter sans honte, où le jour viendroit tout à fait à me manquer.*

Ce n'est point là une vaine annonce, & l'Auteur remplit sa promesse à la lettre.

Cette maniere de proceder l'a conduit à l'examen de toutes les causes aux quelles les préjugés divers pouvoient attribuer, & attri-

buoient en effét le Phenomene qu'il avoit à expliquer; & de là naît encore la distribution naturelle de sa Dissertation en deux parties. La premiere assigne celles de ces causes ausquelles le Phenomene ne peut convenir. La seconde fixe la seule cause qui ait pû le produire.

Le P. R. Finit ainsi sa préface. *Je me flatte qu'en faveur de l'obscurité de la matiere, & de la nécessité où je suis de proceder avec précaution,* il (le Lecteur) *excusera l'air sec, geometrique est compassé qui regne dans tout le cours de cet ouvrage.*

Les observations Préliminaires suivent la Préface, & rendent compte d'une visite éxacte des Tombeaux de *Civaux* faite pendant trois jours consécutifs au mois de Novembre 1737. l'Auteur en parle en témoin oculaire; il y étoit avec deux Subdelégués de M. *Le Nain*, l'Ingenieur de la Province, & quelques autres Observateurs, gens de goût & de Lettres. Voici le résultat unanime de leurs recherches.

1°. La forme la plus ordinaire de

ces caiſſes de pierre eſt préciſément celle de nos cercueils de bois.

2°. Parmi ces divers cercueils, il y en avoit de toutes les grandeurs, depuis trois pieds juſqu'à ſix pieds deux ou trois pouces. La plus commune eſt de ſix pieds de long, ſur deux pieds, deux ou trois pouces de largeur à l'extrémité la plus large, & ſur environ vingt pouces de profondeur. 3°. Chaque caiſſe étoit couverte d'une grande pierre longue de ſix pieds ſix ou ſept pouces, épaiſſe vers les bords d'environ deux pouces, quelquefois convexe, plus ſouvent platte vers le milieu 4°. De ces couvercles, un tiers n'avoit aucune marque ſur la ſurface. Le reſte étoit marqué d'une de ces croix à trois traverſes, nommées communément *Croix de Lorraine*. 5°. Toutes ces Tombes ont un air brut & ruſtique. Il n'y en avoit qu'une ſeule qui eût une inſcription dont les caractéres plus qu'à demi effacés, laiſſoient démêler le mot *Domine*.

On ouvrit environ cent cinquante de ces Tombes; quelques-unes

ſe trouverent vuides ; d'autres pleines de terre & d'oſſemens mêlés enſemble ; d'autres enfin, ſous la terre qui rempliſſoit le haut du Cercueil, contenoient un Squelette entier, dont toutes les parties étoient rangées dans leur ordre naturel. Elles étoient d'un jaune de coloquinte, & ſe briſoient au moindre choc. Dans pluſieurs de ces tombeaux on trouva deux Squeletes, & dans un petit nombre juſques à trois.

Il ne parût aucune médaille dans toutes ces tombes ; il y en eût une où l'on trouva une douzaine de Doubles Tournois, dont l'un étoit de 1636 : dans une autre une bague d'argent en filigrame, & dans une autre, peu de jours après la viſite dont l'Auteur rend compte, une piece d'argent de fort bas aloi, un peu moins grande & moins épaiſſe que nos ſols marqués, ayant d'un côté l'empreinte d'un écuſſon ſurmonté d'une eſpece de couronne. On liſoit autour en chiffres Arabes 159. Ce qui ſuivoit le 9. étoit effacé, & déſignoit ſans doute quel-

qu'une des dernieres années du ſeiziéme ſiécle.

Avant ces recherches, le Curé de *Civaux* avoit envoyé à M. *Le Nain* ſept médailles qu'il aſſuroit avoit été tirées de differens tombeaux 1°. Un *Claude* de Moyen bronze, 2°. Un *Neron* de Moyen bronze 3°. Une autre de grand bronze, dont le coin, le métal, le relief, caracteriſoit une médaille du haut Empire, le côté de la tête étoit fruſte. Le revers un peu mieux conſervé laiſſoit voir une figure de femme aſſiſe. Les ſymboles qui l'environnoient déſignoient la Felicité publique. 4°. Un *Gallien* en petit bronze 5°. Un *Aurelien* en petit bronze 6°. Un *Criſpe* fils de *Conſtantin* le grand & de *Minervine* ſa premiere femme, en petit bronze. 7° Un *Conſtantin* le jeune, l'ainé des trois freres qui partagerent entre-eux l'Empire après la mort de *Conſtantin* leur Pere, en petit bronze.

L'Auteur remarque enfin qu'au delà de la Vienne, à un demi quart de lieue plus haut que *Civaux* ſub-

ſiſte encore une immenſe carriere. On y diſtingue les lits où pluſieurs caiſſes ou cercueils ont été taillés, le grain de la pierre eſt le même que celui des tombes de *Civaux*.

PREMIERE PARTIE.

L'Auteur partage cette premiere partie en différentes propoſitions. La premiere établit que les Squeletes* trouvés à *Civaux* ne ſont point les reſtes de corps dont les chairs ayent été conſumés ſur un bucher. *Il eſt impoſſible*, dit-il, *que des oſſemens tirés du feu fuſſent* 1°. *dans une emboiture ſi juſte, dans un ordre ſi éxact, dans une liaiſon ſi parfaite & ſi naturelle.* 2°. *qu'ils y fuſſent tous ſans exception;* 3°. *qu'ils y fuſſent ſaints & entiers* 4°. *qu'ils y fuſſent ſans aucune de ces altérations de ſubſtance & de couleur, que produit neceſſairement le feu dans toute matiere qui a été livrée à ſon action.*

Il en conclut que ces Squeletes ſont les reſtes de corps enterrés

en entier dans ces tombes, parce qu'en matiere d'inhumations publiques & generales, *des chairs qui n'ont point été la proye des flammes n'ont pû être que la pâture des vers.*

Cette premiere proposition est un espece de Lemme, qui avec son Corollaire, sert comme de clef au développement progressif de tout ce que l'Auteur établit dans sa Dissertation.

Dans sa seconde proposition il dit que ces tombeaux ne sont point un reste d'Antiquité Gauloise, de ces temps qui précederent la conquête des *Gaules* par les *Romains*. Les anciens *Gaulois* brûloient leurs morts. Les commentaires de *Cesar* L. 6. N°. 4°. & *Tite-Live* L. 5. en fournissent à l'Auteur une preuve complette. Donc les Squéletes de corps enterrés en entier, comme le sont ceux de *Civaux*, ne sont point un reste d'Antiquité Gauloise.

Troisiéme proposition. Les tombeaux de *Civaux* ne soint point un reste d'Antiquité Romaine, c'est-à-

dire ne sont point des monumens érigés par les *Romains*, ou par les *Gaulois* devenus Romains, dans les temps écoulés depuis la Conquête de *Jules César*, jusques vers le regne de *Constantin*; parce que 1°. on n'apperçoit dans les tombeaux de Civaux pas un seul des traits nécessaires pour caracteriser des sépulchres Romains 2°. on trouve dans les tombeaux de *Civaux* des traits inalliables avec l'idée que toute l'Antiquité nous donne des sépulcres Romains.

Voici les traits qui caracterisent les sépulcres des *Romains*, 1°. ils étoient isolés. Il n'y avoit de lieu fixe pour la sépulture de chaque particulier que celui que sa volonté, ou celle de ses héritiers, de ses amis, de ses bienfaiteurs déterminoit. On ne connoissoit point alors les Cimetieres publics, & si les grands chemins autour de Rome étoient remplis de monumens funébres, c'étoit chez les grands, bien aises d'annoncer à tout ce qui abordoit à Rome, le rôle qu'ils avoient joué

dans le monde, l'ouvrage de la vanité; & dans le peuple, bien aise de profiter des souhaits que feroient pour leur mannes les passans, l'ouvrage de la Religion. Jusques dans ces lieux publics chaque mort retenoit la propriété & le domaine de son emplacement particulier. Les tombeaux n'y étoient distribués *que dans le même ordre à peu près que les Bastides qui parent les riânts côteaux de Marseille, ou autour de Paris ces maisons délicieuses qui embelissent les bords charmans de la Seine.*

1°. Les sépulchres des Romains étoient somptueux à proportion des conditions. *Le goût d'honnorer les morts*, dit l'Auteur, *est un goût de tous les temps & de tous les lieux. C'est l'ouvrage de ce prècieux instinct d'immortalité que la Providence grave dans nos ames, qui nait avec nous, & qui nous fait envisager quelque chose au de-là de cette courte durée où sont renfermés un petit nombre de jours, qui coulent pour nous avec tant de rapidité. Cet instinct*

s'est diversifié dans ses effets selon le différent caractere des peuples qui en ont suivi, les impressions. Chez les nations barbares un respect feroce faisoit de l'estomac d'un fils le tombeau de son Pere ; & chez les nations polies, ce respect plus délicat & plus judicieux faisoit éclorre des prodiges de magnificence.... Si Rome n'égala pas les rafinemens de cette nation aussi vaine que superstitieuse, (les Egyptiens) *elle l'imita, elle en approcha, & en lui cedant l'avantage de la somptuosité, elle lui disputa le prix de la délicatesse. Un faux point d'honneur épuisoit en ces occasions les familes médiocres.*

3°. Enfin les sépulchres des Romains, quelque vile que fut la condition des morts, étoient chargés d'inscriptions.

Ces trois articles sont prouvés par un détail de faits & d'autorités également convainquant & intéressant.

Or les tombeaux de *Civaux* sont 1°. confondus pêle-mêle, colés presque les uns contre les autres,

entaſſés quelquefois les uns ſur les autres, dans un champ étroit tel que nos cimetiéres ordinaires 2°. tout y eſt brut & groſſier, 3°. On n'y voit pas une ſeule inſcription, à la réſerve de celle où on lit le ſeul mot *Domine*, qui ne fut jamais du ſtile des inſcriptions mortuaires des *Romains*. Donc les tombes de *Civaux* n'ont aucun des traits qui caractériſent les ſépulchres *Romains*.

2°. On trouve dans les tombes de *Civaux* des choſes inalliables avec l'idée que l'Antiquité nous donne des funérailles des *Romains*

Dans les premiers temps les *Romains* bruloient ou enterroient indifféremment les morts. *Sylla* fut le premier de la maiſon *Cornelia* qui préféra le bucher à l'inhumation. Enfin la mode de bruler prévalut univerſellement & pour toutes les conditions, vers les derniers temps de la République & l'époque de la Conquête des Gaules. *Tacite* dit, en parlant de *Poppée* femme de Neron: *ut corpus non igni abolitum ut Roma-*

nus mos, &c. Et les inſcriptions trouvées dans toutes les contrées où ont dominé les *Romains*, montrent que cette coutume s'étendoit aux plus viles conditions.

Or les corps trouvés dans les tombes de *Civaux*, ne ſont point des corps brulés ſur un bucher. La premiere propoſition le démontre. Donc les tombes de *Civaux* manquent des traits qui carećtériſent les ſépulchres Romains, & ont d'un autre côté des choſes qui contraſtent avec les ſépulchres Romains. Ils ne ſont donc point un reſte d'antiquité Romaine.

Mais à quel ſiécle, à quelle nation les attribuerons nous, ſe demande ici l'Auteur à lui-même? *Nous en tiendrons-nous à la tradition du pays? Il eſt des traditions reſpectables aux quelles le bon ſens le plus épuré eſt forcé de ſe rendre. Telles ſont par exemple celles qui viennent à nous par le concert d'un Miniſtre éclairé, public, éclatant, répandu partout, composé d'hommes éminens en dignité & en vertu, inſtitué unique-*

ment pour transmettre scrupuleusement à la posterité la plus reculée le souvenir d'un nombre borné de faits interessans. Ministere perpétuel, qui a commencé avec les faits dont il est aujourd'hui le garant, & dont il a d'abord été le témoin; ministere qui depuis son établissement s'est toujours soutenu le même dans son rang & dans sa succession, comme dans son témoignage, sans interruption, ni dégradation dans l'un, ni variation dans l'autre. Une caution de cette espece l'emporte sur l'autorité des Historiens & des livres, peu d'accord, non seulement les uns avec les autres, mais souvent chacun avec lui-même...... En est il de même de mille traditions populaires que chaque pays, que chaque âge voit éclorre, qui se répandent dans le public sans garant & sans Auteur? C'est l'ignorance qui les fait naître: Une aveugle crédulité les nourrit & les entretient. Quelque homme d'esprit & de Lettres, par un zele deplacé pour la gloire de son pays, les accrédite & leur donne vogue. Un homme de bon

ens ne peut il pas les combattre, en montrer l'absurdité, sans aéroger au respect du à l'Antiquité, ou renoncer au préjugé légitime que forme en faveur d'un sentiment l'opinion commune?

Ces réflexions sur l'autorité des traditions méritent une attention particuliere.

Dans la quatriéme Proposition le P. R. trouve que le Tombeaux de *Civaux* ne sont point une suite de la bataille que *Clovis* gagna sur *Alaric*; parceque indépendamment du ridicule qu'il y a d'imaginer que *Clovis*, qui ne respiroit que la conquête de l'*Aquitaine*, au lieu de cueillir promptement le fruit de sa victoire, s'amuse à faire tailler dix ou douze mille tombes de pierre pour ses soldats, & que les cadavres attendirent sans se corrompre que ce long travail fut fini; ce n'est point à *Civaux* que se donna cette bataille.

1°. Les Auteurs anciens donnent au terrein qui servit de champ de bataille, le nom de *Campus Campa-*

nia, c'eſt-à-dire, une grande plaine. Or le terrein où eſt *Civaux* n'eſt qu'une langue de terre longue d'une petite lieuë, & large d'un demi-quart de lieuë, une eſpece d'Iſle formée par la *Vienne* qui, quand ſes eaux ſont baſſes, laiſſe le lit d'un des deux bras à ſec, & le remplit dans les moindres crues. Dans le grand débordement où les Auteurs anciens nous apprennent qu'étoit la *Vienne*, quand *Clovis* la paſſa, le champ qui renferme *Civaux* devoit être inondé de tous côtés, & hors d'état de ſervir aux manœuvres de deux grandes armées qui ſe livrent une bataille dans les formes.

2°. Cette Campagne eſt nommée par les anciens *Vogladenſis*, *Vogladinenſis*, *Voglavenſis*, *Vogladiſe* &c. quel rapport de ces noms à celui de *Civaux*, ou quel monument garentit qu'il en ait anciennement porté un autre plus conforme à ces origines?

3°. L'Auteur des *Geſta Francorum*, & celui de la Vie de S. *Remy* placent cette bataille ſur le *Clain* peti-

te riviere qui passe à Poitiers, *super fluvium Glino*, *super fluvium Clino*, &c. Or *Civaux* est sur les bords de la *Vienne*, à 4. lieuës ou environ du *Clain*.

4°. Enfin *Gregoire* de *Tours* & tous les anciens placent le lieu du combat à dix mille de *Poitiers*; & *Isidore* de *Séville* Auteur contemporain de *Grégoire* définit ainsi le mille : *milliarium mille passibus terminatur*, & de peur qu'on ne se trompe sur le pas, il ajoûte, *habens pedes quinque mille*. Ainsi cette bataille se donna à trois lieuës moyennes, un tiers & quelque pas plus de *Poitiers*, & *Civaux* en est éloigné de six grandes lieuës. Ce n'est donc point à *Civaux* que cette bataille s'est donnée.

Cinquiéme Proposition. Les tombeaux de *Civaux* ne sont point les monumens de quelqu'autre bataille célébre donnée dans les environs de *Poitiers*. Les raisons générales indiquées à la Proposition précedente, en sont une preuve suffisan-

te. En voici de plus particulieres.

Depuis la bataille de *Clovis* il n'y a eu que deux grandes batailles dans les environs de *Poitiers*. La 1re. entre les troupes de *Chilperic* Roi de *Soißons*, & celles de *Sigebert* son frere Roi d'*Austrasie*. *Theodebert* fils aîné de *Chilperic* fut Vainqueur. *Il parcourut la Tourainne, le Poitou, le Limousin, le Quercy, portant partout le ravage & la désolation, tuant les Prêtres, deshonorant les Vierges, enlevant les vases sacrés, & détruisant les Temples. Des hommes de cette espece, ajoûte le P. R. étoient-ils faits pour honorer les morts, & peupler de tombes de pierre le Cimetierre de Civaux ?*

La seconde bataille est celle où le Roi *Jean* fut fait prisonnier. La tradition du pays & l'autorité de l'Histoire s'accordent également à la placer à deux lieuës de *Poitiers*, entre le village de *Beauvoir*, & l'Abbaye de *Nuaillé*.

Sixiéme proposition. Les tombes de *Civaux* ne sont pas les suites d'un

campement

campement d'armées sur les bords de la *Vienne*.

1°. Ces prétendus campemens n'ont pas l'ombre de fondement dans l'Histoire. Ils y sont même démentis dans ce qui regarde *Clovis*.

2°. Ils sont opposés à la valeur inquiette & remuante de nos Peres. L'art de faire passer six mois sur les deux bords d'un fleuve à deux armées ennemies, occupées à se contempler paisiblement, & à varrier des marches, est une invention moderne.

3°. Dans ce cas là même, on auroit enterré les morts dans les postes divers où ils auroient fini leurs jours, & les autres villages sur les bords de la *Vienne* auroient pû être aussi bien partagés en ce genre que *Civaux*.

Seconde Partie.

L'Auteur n'y avance qu'une proportion unique. C'est que les Tombeaux de *Civaux* sont les monumens d'un ancien Cimetiere de Chrétiens. *Cette Proposition*, dit-il, *n'est qu'une*

conséquence immediate & nécessaire de ce qui a été etabli dans la premiere partie de la Dissertation.... En effet si ces tombeaux ne sont l'Ouvrage ni des anciens Gaulois, ni des Romains encore payens, ni &c. cette multitude de tombes est l'effet des inhumations ordinaires dans un champ destiné à la sépulture de quelque société de Chrétiens.

Ce Corollaire paroît incontestable, & il seroit impossible d'imaginer pour ces tombes une autre origine.

A cette premiere preuve le P. R. en joint une seconde. Elle résulte de differens faits avérés par les détails les plus éxacts, les plus précis ; & qui forment en leur genre une démonstration complette.

1o. Ces tombes sont la plûpart couvertes de croix, caractere évidemment distinctif d'un sépulchre Chrétien. Celles même qui ne portent point cette marque, n'en doivent pas moins être regardées comme des tombeaux Chrétiens. Actuellement encore dans tous les quatiers du *Poitou*, & dans bien d'autres pays on met sur les tombes de gens morts visiblement dans la profession du Christia-

niſme de grands pierres, qui ne ſont marquées d'aucun ſymbole de Religion. Dans tous les ſiécles de l'Egliſe, dans les tems mêmes où ils étoient le plus mêlés avec les Payens, les Chrétiens ſe faiſoient un point de Religion de n'être point inhumées avec les Infideles. Ainſi le grand nombre des ſépultures inconteſtablement Chrétiennes qui ſe trouvent à *Civaux*, ſont un garant sûr pour la qualité de celles qui n'auroient aucune marque déterminée de la Religion de ceux qu'on y a inhumés.

2°. Une vieille chapelle qui tombe en ruine, bâtie au milieu du champ où eſt le plus grand nombre de ces tombeaux, eſt encore un indice bien évident d'un lieu deſtiné à des ſépultures Chrétiennes.

3°. Le champ où ces tombes ſont réunies étoit viſiblement un lieu conſacré à la ſépulture publique. Or l'uſage d'avoir des lieux deſtinés à la ſépulture commune des ſociétés eſt, au moins dans les lieux ſoumis autrefois à l'Empire Romain, l'Ouvrage du Chriſtianiſme, & une ſuite

de l'esprit propre du Christianisme.

4°. C'est le Christianisme seul qui a fait cesser dans l'étenduë de l'Empire Romain, la mode de consumer les cadavres sur les buchers, & qui y a substitué les inhumations. On voit dans *Tertullien* & dans *Minutius Felix* l'horreur des Chrétiens pour les buchers, & le crime que leur en faisoient les Payens. Depuis que *Constantin* & ses successeurs eurent préferé les enterremens, l'usage de brûler les corps passa si vîte que cent ans après, *Macrobe* qui vivoit tout au plus tard sous *Théodore* le jeune, en parle comme d'une coutume dont on n'avoit de vestige que dans l'Histoire. *Licet urendi corpora defunctorum usus nostro sæculo nullus sit, Lectio tamen docet* &c. Sat. L. 7, c. 7. Les cadavres enterrés en entier dans les tombes de *Civaux* ont donc encore par-là une nouvelle marque de Christianisme.

5°. S. *Epiphane*, S. *Jérôme*, *Sidoine Appollinaire*, *Grégoire* de *Tours* nous fournissent des détails curieux sur le goût où étoient les

anciens Chrétiens d'enterrer dans des cercueils de pierre.

6° La ville de Poitiers, & tous les quartiers de la ville de *Poitiers* & du *Poitou* sont pleins de ces sortes de tombes placées toujours dans le voisinage de quelque Eglise, ou de quelque monument qui caracterise la sépulture Chrétienne. On en trouve aussi en *Xaintonge*, en *Berry*, en *Tourainne*, en *Provence*. L'Auteur ne cite que les lieux dont il a une connoissance sûre. Il dit : *Je ne doute point qu'on ne put grossir cette liste du nom de toutes les Provinces du Royaume, & peut-être de quelques-unes de celles des Royaumes voisins : mais l'induction a été poussée assez loin &c.* Il conclut avec raison que ces circonstances réunies ne permettent point de douter que les tombeaux de *Civaux* ne soient les restes d'un Cimetiere Chrétien.

Le P. R. n'en demeure point là. Il se propose six objections, qui n'ont de l'objection que le nom qu'il a plu à l'Auteur de leur donner. Elles n'attaquent ni directement ni indi-

rectement les Propositions qu'il a avancées, les preuves inconteſtables qu'il en a fournies, ni les conſéquences néceſſaires qu'il en tire pour fixer la nature de ces monumens. Ce ſont uniquement ſix queſtions nouvelles ſur les tombes de *Civaux* qu'il entreprend de réſoudre, pour ſatisfaire dans ſon entier la curioſité de ceux dont le goût, bien plus que le ſien l'a déterminé à travailler ſur cette matiere. Auſſi avant que d'entrer dans cette nouvelle diſcuſſion, a-t-il ſoin d'avertir que quelque tour que prennent les nouveaux éclairciſſemens, il en a déja aſſez dit pour qu'on ne doute plus que *Civaux* ne ſoit un ancien Cimetiere de Chrétiens.

Premiere objection ou premiere queſtion. Comment *Civaux* qui n'eſt qu'un village de ſix cens perſonnes a-t-il pû peupler de tant de tombes un cimetiere?

Réponſe. A quelque dégré qu'on évaluë le nombre des tombes de *Civaux*, on ne peut faire monter ce qui en reſte à 6500. ni ce qu'on en

a enlevé à une quantité égale à celle-là : d'un autre côté *Civaux* dans l'état où il est aujourd'hui, années communes, l'une portant l'autre, sans peste, sans maladies Epidemiques, sans famine, sans ravages de guerre, fournit seize morts. Donc en mille ans, seize mille morts. Donc beaucoup plus qu'il n'en faut pour remplir toutes les tombes qu'on pourroit s'imaginer y trouver encore, ou en avoir été enlevées depuis qu'on commence à les faire servir à d'autres usages. Ce calcul est fondé sur l'état des morts de *Civaux* depuis 1708. jusqu'en 1737. inclusivement.

Or est-il qu'il est probable qu'on a continué à peu près pendant dix siécles à mettre des tombes de pierre dans le Cimetiere de *Civaux*. 1o. Ce cimetiere est fort ancien. 2o. les Chrétiens en avoient dans les Gaules, dès la fin du troisiéme siecle. 3o. Les causes qui ont fait cesser l'usage des caisses de pierre, n'ont gueres dû avoir leur effet total, sur tout à *Civaux*, que vers la fin du

13. siecle, ou environ. Voilà donc le cimetiere de *Civaux* rempli par une supposition simple & naturelle. Il faut suivre l'Auteur dans ses détails pour sentir combien elle est plausible.

Seconde objection ou question. Pourquoi les tombeaux de pierre, dont la mode étoit universelle, ont-ils disparu des autres Cimetieres, & ont-ils subsisté à *Civaux*?

Réponse. 1°. L'Auteur a montré dans la seconde partie de sa Dissertation, qu'il s'en falloit bien que ces tombes eussent disparu par tout. Il marque bien des cimetieres qui en sont remplis encore; il y a des quartiers de *Poitiers* où l'on ne peut enfoncer quatre pieds en terre sans en trouver.

2°. Plus les villes étoient grandes, plus il a fallu débarasser les cimetieres, pour faire place aux nouveaux morts.

3o. Plus certaines villes se sont agrandies & peuplées en certains temps, plus on a eu besoin de prendre sur les morts de quoi loger les

vivans, & de s'accommoder des tombes pour bâtir les maiſons & les enceintes. Ce qui eſt arrivé en particulier à *Poitiers.*

Aucune de ces cauſes ne concourroit à dépouiller de ces tombes le cimetiere de *Civaux.* C'eſt un village iſolé, en raſe campagne, éloigné de toute ville, & de tout château conſidérable, à deux pas d'une carriere qui lui fourniſſoit commodément des tombes.

Troiſiéme objection ou queſtion. Pourquoi deux, & quelquefois trois Squéletes dans le même tombeau?

Reponſe. Quelqu'en ſoit le motif, l'uſage n'en eſt point nouveau. *Tertullien* & *Gregoire* de *Tours* nous en fourniſſent des exemples parmi les chrétiens de leur temps. La tendreſſe conjugale, l'amitié, les morts multipliés dans une même famille & dans les mêmes temps, ou dans des temps ſucceſſifs, l'indigence, les ravages de quelque maladie contagieuſe, qui n'aura pas permis de garder dans les inhumations les re-

gles ordinaires, peuvent aiſément avoir déterminé à renfermer plus d'un mort dans le même tombeau, où il y en avoit déjà d'autres.

Quatriéme objection ou queſtion. Comment dans certains cercueils aſſez étroits trouve-t'on deux Squeletes, à côté l'un de l'autre, & dans leur ordre naturel?

Reponſe. *Un payſan n'eſt pas un perſonnage de l'eſpece de ces hommes charnus dont Boileau nous trace le portrait dans ſon Lutrin. C'eſt un corps decharné dont deux jours de maladie diſſipent le maigre embonpoint... Un foſſoyeur de vilage, peu délicat ſur la façon de traitter le corps d'un payſan, le réduit à peu près à l'eſpace neceſſaire pour contenir ſes os.*

Mais ſans entrer dans une Analyſe anatomique du diametre des os &c. il eſt démontré par le ſeul fait, que les cercueils où ils étoient, avoient l'eſpace néceſſaire pour les contenir, dés-lors l'eſpece de merveille ceſſe, & les queſtions tombent.

Cinquiéme objection ou queſ-

tion. Pourquoi des médailles Romaines dans des tombeaux Chrétiens ?

Reponſe. Il ne s'en trouva pas une ſeule dans les 150 qu'on ouvrit à la viſite dont on a rendu compte. On ne produit que ſept médailles qu'on puiſſe préſumer en avoir été tirées en d'autres temps. Mille accidens divers peuvent avoir répandu ces médailles dans le champ où ſont les tombes, comme ils en ont répandu dans tous les coins de la France. N'ont-elles point pû pénetrer enſuite dans les tombes mêmes, avec la terre dont elles les rempliſſoit, & qu'on tiroit de ce champ ?

Mais on a trouvé ces médailles au fond du cercuil vers la ceinture du mort. On n'allegue que trois ou quatre exemples de cet arrangement ; eſt-ce aſſez pour ériger la choſe en regle ?

D'ailleurs on enterroit autrefois les chrétiens, & on le fait encore en bien des endroits, habillés, parés ſomptueuſement ; bagues,

joyaux, tout en étoit. N'est-il point à présumer que les villageois, au lieu de bijoux qui leur manquoient, mettoient leur magnificence à ensevelir avec les morts quelques pieces de monoye. Et n'est-ce point de là que viennent & les médailles en question, & les monoyes récentes trouvées à *Civaux* dans la derniere visite?

Enfin on trouve par-tout dans des monumens non seulement construits par des chrétiens, mais consacrés encore au Dieu des chrétiens, des monoyes du coin des Rois de la troisiéme race avec des médailles Romaines. C'est ce qui est arrivé à *Poitiers* il y a fort peu de temps dans la démolition d'un mur à l'endroit où est aujourd'hui l'Hôpital Général, & en rebatissant l'Abbaye de *Moutier-neuf*, fondée au douziéme siécle.

Sixiéme objection ou question. De simples villageois étoient-ils en état de faire pour leurs morts la dépense d'un cercueil de pierre?

Reponse. Des témoignages déci-

ſifs prouvent que la mode d'enterrer dans des cercueils de pierre s'étendoit anciennement juſques aux ſimples villageois. L'auteur a developpé ailleurs les principes qui avoient établi cette mode parmi les chrétiens. Le gout de faire des frais pour les obſéques étoit alors plus vif qu'il ne l'eſt aujourd'hui, & les habitans de *Civaux* avoient à deux pas de chez eux une carriere qui paroit avoir été un magazin commun de tombes pour tous ces cantons-là, & où ils étoient à portée de s'en fournir à meilleur marché que les autres. Enfin pendant pluſieurs ſiécles on bâtiſſoit preſque tout en bois, & la pierre en coutoit moins.

Comme le P. R. a parlé du champ de bataille de *Clovis* & *d'Alaric*, autrement que n'ont fait preſque tous les Hiſtoriens modernes de *France*, il s'eſt crû obligé, pour juſtifier cette eſpece de liberté, d'ajoûter à ſa Diſſertation quelques obſervations ſur le *Campus Vocladenſis*, où les anciens placent cette action

celebre. En ſuivant toujours ſa méthode Analytique, il dit d'abord que le *Campus Vocladenſis* n'eſt ni *Vouillé*, ni ſes environs.

1°. Le *Campus Vocladenſis* eſt placé par les anciens ſur le Clain, *ſuper Clanum*. Vouillé en eſt éloigné de trois lieues. Il eſt ſitué ſur la riviere d'*Auzance*, qui ſe jette dans le *Clain* au deſſous de *Poitiers*.

2° Le nom latin de *Vouillé* tel qu'on le lit dans les anciennes chartres, c'eſt *Villiacum*, *Volliacum*, & non pas *Voclade*, *Voglade*, *Vocladus*, ou quelque autre mot ſemblable, d'où l'on puiſſe dériver *Vogladenſis* ou *Vocladenſis*.

Le P. R. avance une ſeconde propoſition, & dit, que ce n'eſt point non plus dans un lieu nommé *Vouglé*, ou dans les plaines de *Vouglé* que cette bataille s'eſt donnée.

1°. Ou bien par *Vouglé* écrit différemment, ceux d'entre nos Hiſtoriens qui ont employé ce terme, entendent la même choſe que ce que les autres entendent par *Vouil-*

lé, c'eſt-à-dire un bourg du *Poitou* qui ſubſiſte encore à trois lieues de *Poitiers* & du *Clain*, ſitué ſur la petite riviere d'*Anzance*, & dans cette ſuppoſition la preuve qui démontre que la bataille entre *Clovis* & *Alaric* ne s'eſt point donnée à *Voullé*, démontre en même temps qu'elle ne s'eſt point donnée à *Vouglé*.

2°. Ou bien on ſuppoſe que *Vouglé* eſt un lieu différent de *Vouille*, & ſubſiſtant encore en *Poitou*, dans le voiſinage de *Poitiers*; & cette ſuppoſition eſt une chimére. Après les plus diligentes recherches faites ſur les lieux, on n'a pu trouver dans aucun canton, à plus de dix lieues à la ronde autour de Poitiers, ni même dans tout le *Poitou*, je ne dis pas un bourg ou village, mais une maiſon, un champ, un buiſſon, qui eut avec le mot de *Vouglé*, en tant que déſignant un lieu different de *Voullé*, le moindre rapport. Ce n'eſt donc ni à *Voullé* ni à *Vouglé* que la bataille s'eſt donnée.

De ces principes le P. R. conclut en premier lieu que le combat fut livré, ou bien au dessous de *Poitiers* sur le chemin de *Paris*, aux environs de *Jaunay*, de *Bonivet*, & vis à-vis de *Dissay*; ou bien aux environs de *Vivonne* au dessus de *Poitiers*, sur le chemin d'*Angoulême*, où *Nicolas Samson* dans sa carte de la *Gaule* ancienne, gravée en 1627 place le *Campus Vocladensis*; parce que ces deux terreins réunissent également 1°. la distance de *Poitiers* marquée par les anciens, *decimo ab urbe milliario*, un peu plus de trois lieues. 2°. la position sur le Clain, *super Clinnum*, 3°, la qualité du terrein *campus*, *Campania*. De chaque côté c'est une grande plaine.

Il conclut en second lieu qu'il est jusques ici impossible de décider entre ces deux positions, à cause du silence de l'histoire, de l'insufisance & de la sterilité des monumens qui pourroient la remplacer.

La fidélité avec laquelle nous avons rendu les idées du P. R. &

copié presque par-tout jusques à ses expressions nous dispensent de prononcer sur le mérite de l'Ouvrage ; elle met le lecteur en état d'en juger aisément par lui-même, il trouvera dequoi intéresser sa curiosité dans les faits incidents qui servent de garants aux décisions de l'Auteur, que la brieveté nécéssaire à un extrait ne nous a pas permis de retracer, & qui à une exactitude scrupuleuse joignent souvent, par les verités qui en résultent, l'avantage de la nouveauté.

ARTICLE XXXVI.

DE CREDULITATE IN Doctrinis Oratio habita in Regio Ludovici magni Collegio à Carolo Porée S. J. Sacerdote postr. Non Decemb. an. 1738. (c'est-à-dire) *Discours sur la crédulité en fait de Sciences. Chez Marc Bordelet ruë S. Jacques vol. in-*4°. *pp.* 48. 1739.

L'On sçait combien le titre de cette harangue intéressa tout Pa-

ris avant qu'elle fut récitée & les aplaudissemens qu'elle attira à l'Orateur lorsqu'il la récita. Son éloquence, sa piété & sa modestie si connuës depuis plus de trente ans qu'il professe la Rhétorique au College des Jesuites feront passer ce leger éloge que nous donnons à un des plus beaux discours de cet Orateur Chrétien. Ses Auditeurs trouveront que c'est en dire peu ; mais le meilleur & le plus simple éloge c'est d'en faire l'exposé, ou plûtôt de renvoyer les Lecteurs intelligens au discours même.

L'éxorde roule sur ce beau mot de Phédre. *Il est dangereux de croire trop ou trop peu.* L'on sent les suites de ce double écueil dans presque toutes les choses humaines, dans la politique, la guerre, le barreau, les affaires civiles & domestiques, en un mot dans tout ce qui concerne les mœurs. Il n'y a que la littérature, où l'on se croit permis de se donner carriere sans égard au danger de croire trop ou trop peu. Chacun se fait l'arbitre souverain de tout Ouvra-

ge, ſoit ancien ſoit moderne, ſacré ou profane, étranger ou non. Tout état Républicain donne des bornes à la liberté des Citoiens. Dans la République des Lettres nul particulier n'en reconnoit aucune à ſa licence ; licence plus effrenée aujourd'hui que jamais, & que l'Orateur juge & avertit qu'il faut réprimer. Il ſe fonde ſur la qualité de ſimple Citoien. Dans un embraſement public, ce n'eſt pas ſeulement aux Magiſtrats, c'eſt aux particuliers mêmes qu'il appartient d'appeller au ſecours.

Sur cela, après avoir diſtingué les ſciences humaines & les ſciences ſacrées, l'Orateur dit ; dans les premieres, ſi vous croyez peu, votre cenſure peut devenir injuſte ; dans les ſecondes ſi vous croyez trop, vous pourrez tomber dans la ſuperſtition ; d'une & d'autre part le trop & le trop peu ſont à craindre. Mais ce premier cas eſt plus rare, & d'ordinaire moins pernicieux que celui qui fait la diviſion du diſcours. La voici. *Prenez garde de croire trop*

en fait de profane. Gardez-vous surtout de *trop peu croire en fait de sacré.*

Premiere Partie.

1. Quand il s'agit des sciences purement humaines souvent on se sçait gré d'une crédulité outrée. On l'a croit glorieuse & utile à l'esprit. L'on s'imagine entendre & sçavoir tout ce que l'on croit. Préjugé honteux & même pernicieux. Honteux premierement. Il l'est en effet, par deux vices, l'ignorance & le peu de jugement: quelle ignorance! celle des esprits, des arts & des opinions; en un mot de l'homme.

Tel a l'esprit excellent, donc c'est un Ecrivain excellent en toutes manieres. Mal raisonné. Ce n'est pas là connoître les bornes de l'esprit humain. Ici le P. *Porée* apporte quatre beaux exemples tirés de la sagacité d'esprit dans Descartes, de la subtilité dans Malebranche, de l'agrément dans Moliere, de la sublimité, dans Cor-

neille. Il les peint avec ces qualités supérieures, & il ajoûte le *mais* non pas de la médisance, mais de la plus judicieuse critique. D'où il conclut que les plus grands génies semblables aux astres ont leurs éclypses & leurs apogées. Ils sont hommes sujets à l'erreur. Les Arts le sont aussi par leur nature d'Arts. Ils sont humains. Ils tiennent tout de l'homme, origine, foiblesse, progrès, destinée. Voilà un de ces traits par exemple, que ni extrait, ni traduction ne peuvent rendre qu'imparfaitement. La preuve du P. P..... sur les bornes des arts est tirée 1o. du parallelle d'Homere & de Virgile. Vouloir (comme Velleius Patercule le veut,) qu'Homere ait seul atteint l'art & la perfection de la Poësie Epique; c'est se moquer; le parallele dont il s'agit, fait voir le plus & le moins balancé dans les deux Poëtes. 2o. Cette preuve est tirée des autres genres de poësie Grecque & Romaine comparées ensemble. 3o. Enfin, de nos Ronsards confrontés avec nos Malherbes & nos Moder-

nes Orphées. Les amateurs trop crédules de la Littérature convaincus de peu connoître la portée de l'esprit humain & des Arts, se retrancheront sur le jugement du Public qu'ils font profession de suivre. Mais on les convainc encore de connoître mal la nature de ce Jugement. Il est incertain & mobile comme les flots, changeant & leger comme les vens, faux & trompeur comme les saisons. Combien d'Orateurs, de Poëtes, d'Ecrivains en tout genre ont produit des essais qui faisoient attendre des foudres d'Eloquence, des prodiges de Poësie Dramatique, des génies immortels? qu'est devenu tout cela, fumée passagere; puis fiez-vous au jugemens humains.

Mais vous jugez, dites-vous, par vous même non par autrui. Voyons si la trop grande crédulité ne corrompt point ce discernement. Est-il droit, sain, exempt de passion: Dites-nous, Philosophes Anglois, n'est-ce point l'amour outré de la Patrie qui vous rend Newtoniens outrés....

Je vous demande, Grammairiens ou critiques, Saxons, Allemans, Lutheriens, & autres partisans de diverses sectes, si ce n'est point intérêt de parti, qui vous donne mesure & mesure, poids & poids dans l'examen des sçavans écrits qui ne sont pas nés parmi vous... Je vous demande, Académiciens d'Espagne, de Flandre, d'Italie, de tout pays, vous qui combattez sous des drapeaux de différentes couleurs, si vos sentimens ne prennent pas la couleur de vos étendars... Je vous prie de me dire, Ecrivains laborieux de Hollande ou d'ailleurs, vous Editeurs, interprêtes, expositeurs d'Ouvrages anciens & modernes, que vous regardez comme vos enfans adoptifs, si la tendresse plus que paternelle ne vous aveugle point dans vos éloges.... Je viens à vous François qui dévorez toutes les nouveautez au préjudice de la Littérature Grecque & Romaine, votre goût déclaré pour les mets nouveaux est-il toujours exempt de quelque dépravation.....

Tout cela eſt plus détaillé & mieux dit ſans doute par le P. Porée. Il laiſſe même deviner plus qu'il ne paroît dire. C'eſt à nos lecteurs à deviner auſſi les beautés d'éloquence que nous ſupprimons. Il n'y a pourtant pas un mot que l'on puiſſe ſupprimer. Mais nous ne faiſons qu'un ſimple crayon, & cela eſt ſi peu aiſé en fait de diſcours ſerrés & *forts de choſes*, que nous voyons tous les jours crayonner le même diſcours tout différemment par les différentes perſonnes les plus ſpirituelles qui l'auront lû ou entendu. Revenons au fait.

Vous jugez bien que la concluſion de ce que nous avons dit, c'eſt que le trop de crédulité dans les ſciences purement humaines eſt quelque choſe de honteux, ſoit par l'ignorance, ſoit par la dépravation du jugement, ſoit par l'un & l'autre vice.

Cette crédulité eſt de plus pernicieuſe. Elle empêche la recherche du vrai. Elle émouſſe l'intelligence du bon.

Il

Il eſt des ſciences contemplatives, philoſophiques, phyſiques, &c. dont l'objet eſt le vrai. Tout le vrai eſt-il trouvé ? non. La crédulité dit oui. N'eſt-ce pas elle qui ſur le faux principe du vrai trouvé, ou caché pour toujours, a laiſſé ſi long-tems l'Amerique inconnuë ; elle qui a laiſſé dans les ténébres pour la Phyſique la péſanteur & le reſſort de l'air, l'équilibre des liqueurs, le mouvement des corps, la circulation du ſang, l'aimant & la bouſole &c. Pour l'Aſtronomie, les ſatellites de certaines planetes, le calcul éxact des Eclipſes, les Teleſcopes de toutes façons, &c. Pour la Géometrie, la Théorie des courbes, l'art des fortifications parfaites en toute ſituation &c. Pour l'Arithmetique & le calcul, toutes les routes abregées ſublimes, & ſupérieures, ce ſemble, à l'eſprit humain &c. Tant la crédudulité a pû nous dérober de vrais biens !

Il eſt des ſciences polies dont l'objet eſt le bon goût. Adieu l'intelligence de ce goût, ſi la crédulité s'en

mêle. Depuis le rétabliſſement des Lettres en France, les partiſans paſſionnés de Cicéron veulent que ſon ſtile ſoit la regle unique du bon ſtile; point de Saluſte, de Tite-live, de Seneque, de Pline, ni d'autre enfin : Ciceron en un mot, même pour les diſcours Académiques, & Cicéron ſeul. Le P. P... qui pourroit dire à bien des perſonnes le mot d'un Muſicien à Philippe de Macédoine, *à Dieu ne plaiſe que vous ſoyez jamais ſi malheureux que de ſçavoir ces choſes-là mieux que moi*, loüe les *Ciceroniens* quoiqu'outrés, d'avoir maintenu par leurs ſuffrages la primauté de l'éloquence Ciceronienne ſi bien établie depuis tant de ſiécles; d'avoir recommandé que l'on puiſât principalement dans les Ecrits de Ciceron, comme dans les meilleures ſources, la pureté de la langue Latine; d'avoir prudemment averti qu'il falloit très-ſouvent jetter les yeux ſur ſes Oeuvres, comme ſur les plus parfaits modéles de l'éloquence. Voilà *le factum bene & prudenter*. Mais en retombant

ſur l'abus que font de Cicéron ces mêmes Zélateurs „ il eſt mal (dit-il) „ *pravé*, qu'ils ayent crû que Ciceron „ ſeul dût être imité , puiſqu'il n'eſt „ aucun art où l'on propoſe un mo- „ dele unique,& que dans l'art même „ dont il s'agit, avant & après Cice- „ ron il y a eû nombre d'excellens „ Orateurs dont il n'a imité aucun „ en particulier, & dont aucun ne l'a „ imité ſeul, à l'éxcluſion de tout „ autre. Il eſt injuſte, *iniquè* , qu'ils „ ayent prétendu que tous les éleves „ d'Eloquence, & chacun d'eux ſe „ formaſſent également, juſqu'à ſe „ plier à la ſeule maniere Ciceronien- „ ne, puiſque le caractere des eſprits „ n'eſt pas le même, & que celui-là „ parle le mieux, qui parle ſelon ſon „ caractere, s'il eſt bon. Il eſt témé- „ raire, *temerè*,d'avoir fait entendre „ que l'Harmonie periodique qui „ domine chez Ciceron, devoit être „ appliquée à toutes ſortes de ſujets, „ puiſque la meſure de la diction „ doit s'ajuſter à celle du ſujet, & „ que Ciceron même paroît avoir eu „ grand ſoin d'étendre, de ſerrer,

» de lier, & de couper son style, se» lon la nature des sujets. Il est im» prudent, *improvidè*, d'avoir entre» pris de transporter des Rostres & » des Sieges d'un tribunal aux Aca» démies & aux chaires l'Eloquence » de Cicéron faite pour le Sénat ou » le peuple; comme si un jeu d'es» prit & un combat sérieux, un » discours fait pour plaire non sans » utilité, & une harangue destinée » à remporter une victoire étoient » la même chose, & qu'il n'y eût » nulle différence d'un cercle de Ju» ges séveres, où d'une foule igno» rante & séditieuse de peuple, » avec une assemblée tranquille & » favorable de gens de lettres, tel» le que celle qui me fait l'honneur » de m'entendre. Enfin c'est timidi» té & bassesse, *timidè & putidè*, dans » quelques-uns de ces prétendus *Ci*» *ceroniens* de n'avoir pû souffrir » qu'on admît dans les discours Aca» miques, aucun mot qui n'eût été » prononcé par Ciceron, comme » s'il avoit été le seul qui eût par» lé Latin, ou que tous ses Ecrits

» eussent passé jusqu'à nous. Voilà » pourtant jusqu'où a conduit & » détourné du droit chemin les imi- » tateurs de Cicéron (Je ne dirai » pas peu sçavans, mais scrupuleux » la plûpart & froids) une mauvaise » & presque superstitieuse crédulité. »

Le P. P... attribuë le même égarement aux Orateurs délicatement affectés dans l'air, la voix, & le geste, Orateurs soi disant Chrétiens, qui par une crédulité sacrilege ont cru devoir transmettre à la chaire le genre Académique ; ce qui arriveroit encore si la Cour & la ville ne concourroient à vouloir des sermons remplis de vérités Chrétiennes, & non des discours profanes. Même égarement dans l'ancienne éloquence du barreau, tissuë de passages Grecs & Latins, si differente de celle qui y regne aujourd'hui, & qui plaît par sa simplicité, sa clarté, son énergie.

Enfin c'est la crédulité qui a enfanté le goût dépravé dans toutes les especes, soit développées, soit

insinuées par notre Orateur. Tant cette crédulité a pû causer de maux à la littérature polie.

Concluons avec lui qu'elle est honteuse & pernicieuse. C'est le premier point qu'il termine par les justes regles qu'il propose pour croire sans danger, ce qui peut être crû en fait de science humaine. Voyons dans la seconde partie le danger bien-plus considérable de croire moins qu'il ne faut dans les sciences sacrées. C'est le malheur des tems qui a conduit le zéle éclairé de l'Orateur Chrétien.

Seconde Partie.

S'il est honteux & pernicieux de se livrer à la crédulité excessive dans les sciences humaines, l'un & l'autre écueil est beaucoup plus sensible dans le défaut de crédulité raisonnable, quand il est question de sciences sacrées. La difference de proportion entre le profane & le sacré est la mesure de l'excès d'une

part, & du défaut de l'autre pour la honte & le danger de croire plus ou moins qu'il ne faut. Notre exposé ſera court. Les preuves de la Religion & de tout ce qui la concerne ſont connuës. Elles ſe montrent ſous differentes formes dans les ſçavans livres qui en traitent, & ailleurs. Autre eſt le tour qu'on leur donne ſoit dans les Traités particuliers, ſoit dans les prédications, ſoit dans un diſcours Academique & Chrétien, tel que celui ci, qui peut paſſer pour neuf en ce genre. C'eſt de ces tours differens que les grandes preuves de notre ſainte Religion tirent leur different éclat, ſans rien perdre de leurs forces réunies ou ſéparées, pour les hommes conſidérés comme Lecteurs ou comme Auditeurs, pour les ſimples & pour les ſçavans. Mais cet éclat diſparoîtroit dans un abrégé. Le point de vûë n'eſt plus le même. Ainſi contentons-nous de dire que le P. P.... cite au tribunal de la raiſon, les Athées, les Déiſtes Epicuriens, les prétendus honnêtes gens, ceux qui ne veulent point

de culte réglé. Il leur prouve la révélation & les Saintes Ecritures. Il confond le Mahométiſme. Il fait triompher la Religion Catholique de l'erreur des Sectes Chrétiennes ſéparées d'elle. Il lance ſur Bayle & ſes Lecteurs ces foudres d'éloquence Chrétienne qui gagnent les cœurs, en s'emparant des eſprits, & qui corrigent les vices en épargnant les perſonnes. C'eſt par la même méthode qu'il confond le Tolérantiſme mitigé de Leïbnits, en faiſant de ſa perſonne un caractere qui a été univerſellement applaudi : méthode ignorée du faux zele, & ſeule capable de ſoumettre ſans violence les eſprits les plus indociles à cet *obſequium rationabile* dont parle S. Paul. C'eſt cette force ſi douce, ſi inſinuante & ſi conforme aux opérations divines ſur nos cœurs, que tout Orateur Chrétien doit tirer du ſein même de la divinité, bien ſuperieur en cela (s'il réuſſit) à l'Orateur profane qui ne tire que du cœur de l'homme le ſecret (quoique ſi rare) de la perſuaſion pour les affai-

res purement humaines.

Jugez par là du reste de cette seconde partie où le P. P.... en frappant toujours à coups redoublés, & par un progrès imperceptible sur le même objet, contraint l'incrédule étonné à croire tout ce que la raison éclairée exige que l'on croye, sous peine d'être convaincu de déraison, de folie, d'extravagance & de fureur. Il frappe le dernier coup par la terreur & la pitié, de sorte que la moindre ombre d'incrédulité dans les moindres choses (s'il peut y avoir du plus ou du moins en idée dans un point indivisible, où tout doit être réduit à la plus parfaite soumission) se trouve en effet réduite à cette soumission, si nécessaire & si consolante; à celle des enfans, *nisi efficiamini* &c.

ARTICLE XXXVII.

OBSERVATIONS SUR LA Construction de la Carte de l'Ocean meridional pour servir aux Vaisseaux du Roy, dressée au depôt des Cartes, Plans & Journaux de la Marine, par ordre de M. le COMTE DE MAUREPAS. 1739

ON a donné le nom d'Océan Méridional à cette Carte qui comprend les Mers entre l'Afrique & l'Amerique, depuis le 7e. degré de latitude Nord, jusqu'au 57e. degré de latitude Sud, où l'on trouve une partie des côtes d'Afrique, depuis le Cap-de-Monte aux Côtes de Guinée, jusqu'au Cap de Bonne-Esperance, & celles de l'Amérique qui leur sont opposées, depuis Cayenne, jusqu'au Détroit de la Maire à la Terre de Feu.

Cette Carte est une suite, & est au même point que celle, qui a paru l'année derniere, sous le nom d'Océan Occidental, & dont on a rendu

compte, au Public par un Mémoire ou Analyse, qu'on a tâché de rendre exacte; mais on n'a pas osé lui donner, non plus qu'à celle-ci, toute l'étenduë, que les diverses parties d'un pareil travail pourroient exiger.

Quoique dans la construction des Cartes, chacune en particulier présente des Parties differentes & entierement détachées les unes des autres, il est cependant vrai que ce n'est que du rapport general & de son union dans chaque partie, que dépend la sûreté de l'ouvrage. On suit dans celui-ci les mêmes principes que dans les précœdens, c'est le même esprit de discussion, de combinaison & de critique qui agit : toûjours mêmes moyens, routes faites à la Mer, Journaux de Navigations dépoüillés, examinés & confrontés les uns avec les autres : En un mot, toutes remarques & observations faites à la Mer, & le long des Côtes; le tout assujetti par des Points d'Observations Astronomiques, qui ont été, & seront toujours la base des Cartes dressées, & qu'on dressera dans la suite au Dé-

pôt de la Marine.

Quoi qu'il y ait un assez grand nombre de ces Points répandus dans les diverses Parties du Monde, on sent bien qu'il est impossible que ces Observations ne se trouvent manquer dans beaucoup d'endroits importans pour la costruction des Cartes, & par conséquent pour la sûreté de la Navigation : ainsi il a fallu à leur défaut, avoir recours aux moyens, qui peuvent y suppléer, avec la certitude que ce travail exige. Ces moyens sont, comme nous l'avons dit, les routes de Navigations extraites des Journaux ; & employées avec méthode : On avance donc que ces routes, quand elles sont faites avec toutes les regles, & la précision que d'habiles Navigateurs sçavent y apporter, s'accordent très-bien avec les Observations Astronomiques, & par une conséquence des plus simples, qu'elles peuvent en tenir lieu. Ceci n'est point un paradoxe, c'est une verité costante, qu'on croit avoir déja parfaitement démontrée dans l'Analyse de la Carte de l'Océan Occidental.

On verra encore dans celle-ci des exemples frappans d'une précision bien au delà de celle, qu'on avoitcru pouvoir se trouver dans les Observations faites à la Mer. Leurs différentes combinaisons, qu'on sera obligé de mettre ici sous les yeux pour établir les principales corrections, seront de nouvelles preuves de cés vérités.

On a suivi dans cette nouvelle Carte la même projection, que dans celle de l'océan Occidental, c'est-à-dire, dans la supposition de la terre sphérique, ayant fait voir que la petitesse du point de ces Cartes n'étoient pas susceptible des changemens, que la question de la figure de la Terre peut apporter à la Géographie & à la Navigation. On a de même placé le premier Méridien à l'Observatoire de Paris, & distingué une Longitude Orientale, & une Occidentale, les comptant chacune de un, jusqu'à 180. degrés. On a divisé le Tropique en heures & minutes, de sorte qu'une heure de tems répond à 15. degrés de l'Equateur, croyant qu'une pareille

diviſion pouvoit être de quelque utilité aux Navigateurs, & faciliter ſur cette Carte le rapport des Obſervations de Longitude.

Les erreurs qu'on a été forcé de corriger, ſont encore plus conſidérables, que dans la Carte précedente; elles ſont ſouvent de plus d'un degré en Latitude, & de pluſieurs degrés en Longitude; la partie du Breſil, où eſt Fernambouc & le Cap de ſaint Auguſtin, eſt portée dans les Cartes Hollandoiſes près de 6. degrés & demi trop à l'Eſt; tandis que la Terre de Feu & le Cap de Horn, y ſont environ 7. degrés trop à l'Oueſt: ces erreurs en ſens contraire forment la differenee de 13. à 14 degrés entre ces deux Caps, comme il ſera prouvé dans la ſuite, en rendant compte des Obſervations, ſur leſquelles on a placé ces points.

A la vûë de pareilles erreurs on eſt ſurpris que toutes les Nations commerçantes n'ayent point cherchés dans un Siécle auſſi éclairé, à perfectionner ces ſortes de corrections ſi neceſſaires, au moyen deſquelles, en fa-

cilitant ou assûrant les Navigations, ils auroient peut-être augmenté par proportion leur puissance & leurs richesses.

Il y a lieu de presumer que les personnes, qui y ont travaillé jusqu'aujourd'hui, dans les differens Etats de l'Europe, peu aidées d'ailleurs par les Observations Astronomiques, dont le nombre n'est pas suffisant, n'ont fait que parcourir les Journaux des Navigateurs, dont ils n'ont negligé de resumer les routes avec exactitude, ou qu'ils n'en ont pas eu un assez grand nombre pour y trouver l'accord & le concours, qui seuls peuvent conduire au vrai.

Mais au moyen de plus 500. Journaux de Navigation, tenus avec exactitude, & remplis d'Oservations, joints à un grand nombre de differens Mémoires, tels que des Routiers, Descriptions de Côtes, &c. On se trouve en état d'entreprendre & de suivre cet ouvrage avec d'autant plus de confiance, que les Observations Astronomiques faites dans les diverses Parties de la Terre, confirmées par le concours des routes de Navi-

gation, forment, pour ainsi dire, une certitude sur les points fixes, qu'on a employés pour assujettir le tout. Ainsi, quoiqu'on soit encore bien loin de la précision, à laquelle on espere de pouvoir parvenir, on voit que ces nouvelles Cartes seront beaucoup moins fautives, & par conséquent plus exactes, & plus sûres, que celles qui ont paru jusqu'ici.

Analyse de la Carte. Premiere Partie. Côte d'Afrique.

Pour suivre quelque ordre dans l'examen des diverses parties de cette Carte, & mettre sous les yeux les principales corrections qu'on a faites, on en comparera quelques points avec ceux de la Carte Hollandoise connuë sous le nom de Pitergoos, dont presque tous les Navigateurs se servent.

La partie Orientale de la nouvelle Carte comprend les Côtes d'Afrique, depuis le Cap de Monte, un des plus connus de la côte de Guinée, jusqu'au Cap de Bonne-Esperance. Ce dernier Cap est le seul de ces côtes, dont la Longitude & la Latitude soient

déterminées par des observations Astronomiques. Pour le Cap de Monte, il est placé, suivant notre premiere Carte de l'Ocean Occidental, où il se trouve déterminé en conséquence de l'observation astronomique du Cap-Verd & des Latitudes observées par les Navigateurs (*a*) à l'Isle de Massacoy, au Cap de Monte, & à celui de Mésurat. On a encore d'autres Observations de latitude le long de cette côte, comme à Sanguin au Cap de Palmes, au Cap des Trois-Pointes, à Rio de Volta, à la Rade de Juda, & au Cap Formose; ce qui a occasionné plusieurs changemens sur la Carte de Pitergoos, dont les latitudes sont défectueuses: Par exemple le Cap de Monte y est plus de 30. minutes trop Sud: la Rade de Juda 40 minutes trop Nord, & le Cap Formose environ autant. Pour faire con-

(*a*) Jornaux des Vaisseaux.
L'Arc-en-Ciel, 1687.
La Mutine, 1702.
La Venus. 1721.
Le Griffon, 1721.
L'Affricain, 1725.
Le Languedocien, 1729.
La Flore, 1734.

noître la certitude de ces Obſervations, on va rapporter un exemple dont tout le monde peut faire l'application. Dans le Journal de la Frégate du Roy *la Venus* en 1721. on voit qu'ayant pris hauteur auprés du Cap Meſurat, on l'a trouvé par les 6 degrez 9 minutes de Latitude Septentrionale. Il y eſt dit dans un autre endroit que le Cap de Monte & le Cap Meſurat giſſent S. E. N. O. 14 lieuës. Dans le Journal du Vaiſſeau *le Languedocien* en 1729. la hauteur priſe au Cap de Monte eſt de 6 degrés 42 minutes. Que l'on poſe le Cap Meſurat ſur 6 degrés 9 minutes, qu'on trace 14 lieuës au N. O. & qu'on y place le Cap de Monte, il tombera par la latitude de 6 degrés 42 minutes. Cette opération prouve la juſteſſe des remarques de chaque Navigateur en particulier, car ſi l'un des deux s'étoient trompé, ſoit dans les hauteurs, ſoit dans l'air de vent, ſoit dans la diſtance, il ne ſeroit pas poſſible que le tout quadrât auſſi parfaitement.

C'eſt ainſi que toutes les principales poſitions ont été diſcutées, & l'on n'a ſuivi les remarques des Navigateurs,

que lorſqu'on a trouvé un concours unanime, & une liaiſon parfaite dans tous leurs points.

Cette Méthode a conduit à des corrections, qui vont paroître étonnantes. Toutes les Cartes Hollandoiſes, ſoit de Pietergoos, de Vankeulen, ou d'Antonis-Jacob, donnent à la côte de Guynée, depuis le Cap de Palmes, juſqu'à l'Iſle de Fernando-Po, une étenduë de plus de 370 lieuës vers l'Eſt, & la nouvelle Carte n'y met guéres plus de 280 lieuës; c'eſt environ 90 lieuës de difference : l'erreur eſt énorme ſur une ſi petite diſtance.

On voit dans les Journaux que tous les Navigateurs, qui partoient du Cap de Palmes, & faiſoient route pour les Iſles de Fernando-Po, du Prince, & Saint-Thomé, rencontroient ces Iſles beaucoup plûtôt, qu'ils ne croyoient. Quelqu'uns attribuerent l'erreur à des courans violens, qu'ils s'imaginerent porter dans l'Eſt; d'autres plus habiles, ou plus attentifs, firent des remarques, qui les convainquirent qu'il n'y avoit pas un pareil courant le long de ces Côtes, & que

quand même l'on en ſuppoſeroit, il étoit impoſſible qu'il les portât régulierement 80 lieuës dans l'Eſt, dans l'eſpace de 300 lieuës de chemin, & qu'ainſi c'étoient les Cartes, qui étoient défectueuſes dans cette partie, comme dans beaucoup d'autres.

D'ailleurs ſi ces courans exiſtoient, les Navigateurs trouveroient d'un Midy à l'autre que leur hauteur méridienne ne s'accorderoit pas avec l'eſtime, & l'on verroit toutes les 24 heures une différence conſiderable; mais dans preſque tous leurs Journaux la hauteur s'accorde avec l'eſtime dans ce partage; donc ces courans n'exiſtent pas.

S'il falloit rapporter toutes les routes, les relevemens des terres, les Obſervations de latitude, les giſſemens des Côtes, qui ont été mis en œuvre ſur cette partie, cela jetteroit trop loin, on ſe contente, pour mettre tout le monde en état de juger de la verité de ce qu'on avance, d'indiquer quelques routes, dont le concours eſt frappant, ſi l'on veut ſa donner la peine de les

pointer sur la nouvelle Carte.

Dans le Journal de la Frégate du Roy *la Mutine* en 1701, la route de Sanguin côte de Guinée, à l'Isle de Saint-Thomé a été l'Est Sud-Est 3 dégrés Est 290 lieuës: de la Rade de Juda à Saint-Thomé, la route a été le Sud Sud-Est 4 degrés Est 133 lieuës & demie, par le Vaisseau *l'Africain* 1725: de la Rade de Juda à l'Isle du Prince, le Sud-Est 2 degrés Est 120 lieuës, par *la Flore* en 1734. du Cap Cormentin à l'Isle du Prince, le Sud-Est quart-d'Est 3 degrés 50 minutes Est 131 lieuës & demie, *la Mutine* en 1702; toutes ces routes forment entr'elles des triangles, qui s'accordant avec les hauteurs observées, donnent la position de ces Isles, telle qu'on l'a marquée sur la nouvelle Carte.

Que cette côte de Guinée doive être ainsi diminuée, on en trouve de nouvelles preuves dans la position du Cap de Palmes, & de celui des trois pointes. Pietergoos met d'un Cap à l'autre près de

150 lieuës, & il eſt conſtant qu'il n'y a guéres plus de 90 lieuës; on trouve dans le Journal du Vaiſſeau *Languedocien* en 1729, que du Cap de Palmes au Cap des Trois Pointes, la route a été l'Eſt 4 degrés Nord 90 lieuës, confirmée par la route du Cap de Palmes au Cap Appollonia, qui a été l'Eſt quart de Nord Eſt 2 degrés, Eſt 69 lieuës, ſuivant le Journal de Venus en 1721. Ce détail, tout abregé qu'il eſt, paroît ſuffire, d'autant qu'il ne s'agit préſentement que des poſitions générales.

La poſition des Iſles de Fernando-Po, du Prince, & de Saint-Thomé, influë non-ſeulement ſur la côte d'Afrique, qui leur eſt oppoſée, mais même ſur toutes les côtes, juſqu'au Cap de Bonne-Eſperance; de ſorte que le Cap de Lopés Gonzalves ſe trouve placé ſur la Carte de Pietergoos près de 30 minutes trop Nord, & 4 degrés trop à l'Eſt, qui ſous l'Equateur valent 80 lieuës.

A l'égard du détail de la Côte,

il eſt bien différent de celui, qu'on trouve dans l'Hollandois, ſur-tout depuis le Cap de Lopès Gonzalves, juſqu'au Cap Negre: il eſt tiré des Routiers & Mémoires Portugais, qui ſont ceux, qui ont le plus fréquenté ces côtes, de ſorte qu'on a été obligé de placer le Cap Negre un dégré & demi plus Sud que dans les Cartes Hollandoiſes. Qu'on ſuive enſuite la Côte juſqu'au Cap de Bonne-Eſperance, on y verra bien des différences ſur toutes les poſitions.

Une des plus conſiderables eſt celle de ce Cap de Bonne Eſperance, qui eſt placé ſur l'Hollandois 30 minutes trop Sud, & près de 2 degrés trop à l'Eſt, ce qui change, comme il eſt aiſé de le voir tout le giſſement des Côtes; de ſorte que ſur Pietergoos, du Cap Formoſe au Cap de Bonne-Eſperance, l'Air de vent eſt un Sud quart de Sud-Eſt un degré Eſt, au lieu qu'il doit être un S. S. E. 5 à 6 degrés Sud.

Pour les Bayes de Taffeld, Sal-

dagne, & Sainte-Helene avec les Côtes voisines, il n'est pas possible de les reconnoître sur Pietergoos, où il n'y a aucune verité, ni pour les distances, ni pour les hauteurs: le détail qu'on en donne ici est tiré des Journaux de l'Escadre des Vaisseaux du Roi, qui a été envoyée en 1670, & dont les Plans, qui furent levés alors par des Ingénieurs embarqués sur la Flote, sont au Dépôt.

Avant que de finir le détail de la position de la Côte d'Afrique, il n'est pas moins important de constater celle des Isles de Sainte-Helene & de l'Ascension, que tous les Vaisseaux, qui viennent des Indes ne manquent guéres de reconnoître.

L'Isle de Sainte Helene se trouve portée sur la nouvelle Carte, environ 75 lieuës plus à l'Ouest, qu'elle n'est marquée sur celle de Pietergoos; ce qui est aisé à connoître, puisque, selon cet Auteur, elle tomberoit à 4 degrés & demi de Longitude Occidentale du Méridien de

Paris

Paris, & qu'elle eſt dans la nouvelle Carte par les 8 degrés 40 minutes.

La longitude de cette Iſle a été ainſi déterminée en conſéquence de l'Obſervation Aſtronomique de M. de Harris; mais à ſon défaut les ſeules routes des Navigateurs auroient ſuffi pour la placer au même point, auſſi bien que celle de l'Aſcenſion qui eſt environ 90 lieuës plus à l'Oueſt, qu'elle n'eſt marquée ſur les Cartes Hollandoiſes.

On trouve dans le Journal du Vaiſſeau de la Compagnie des Indes *la Sirenne* en 1724, que du Cap de Bonne-Eſperance, à l'Iſle Sainte-Helene, la route a été le Nord-Oueſt quart-d'Oueſt 5 degrés Nord 587 lieuës. Qu'on pointe cette route ſur la nouvelle Carte, l'Air de vent & la diſtance ſont de la derniere juſteſſe, & comme on a Obſervation Aſtronomique au point de partie, & au point d'arrivée, c'eſt une nouvelle preuve de la certitude des routes de Navigation, & de leur accord avec les Obſerva-

tions Astronomiques: on en a vû plusieurs exemples dans les Analyses précedentes, & on en verra encore dans celle-ci.

La position de l'Isle de l'Ascension est constatée par les routes de trois Navigateurs * differens qui ont trouvé de Sainte Helene à l'Ascension, le même Air de vent, & la même distance, ne différant entr'eux sur l'estime du chemin, que de 4 à 5 lieuës, ce qui n'est rien sur une distance de 220 lieuës. Dans le Journal du Vaisseau le *Comte de Toulouse* en 1736, on trouve qu'étant parti de Sainte-Helene, on fut surpris de voir l'Isle de l'Ascension, lorsque suivant la Carte on comptoit en passer beaucoup à l'Ouest, ce qui fit connoître qu'elle étoit portée beaucoup trop à l'Est sur la Carte de Pietergoos, & pour surabondance de preuves,

* Journaux des Vaisseaux de la Compagnie des Indes.
Le Philibert, 1721.
Le Toulouse, 1723.
Le Philibert, 1733.

on a deux routes du Cap de Bonne-Esperance à l'Isle de l'Ascension : l'une du Vaisseau *le Condé* * en 1734, & l'autre *du Dauphin* * en 1721, qui forment avec les précedentes un triangle, qui lie ces trois points ensemble, ce qui s'accorde avec la latitude que tous ces Navigateurs ont observée à l'Isle de l'Ascension qui se trouve de 8. degrés 15 minutes, telle qu'elle est marquée sur la nouvelle Carte. On ne se lasse pas de repeter qu'un accord aussi parfait de tant de parties différentes, est satisfaisant dans un pareil travail, & qu'il prouve bien la certitude des opérations, sur lesquelles on se fonde.

On ne sçauroit se dispenser d'ajoûter encore à cet article que Pietergoos marque une Isle à environ 180. lieuës à l'Est de celle de Sainte Helene, comme on n a trouvé aucuns Mémoires, Routiers, ni Journaux, qui en fassent mention,

[*] Vaisseaux de la Compagnie des Indes.

on n'a pas balancé à la ſupprimer, d'autant plus que ſi elle exiſtoit, elle ne ſeroit éloignée que d'environ 60 lieuës de cette partie de l'Afrique que les Portugais ont beaucoup fréquentée, & dont vraiſemblablement ils auroient dû avoir connoiſſance, & il y a au Dépôt pluſieurs de leurs Cartes manuſcrites, qui ne la marquent point ; & ſurtout deux très-curieuſes, dont l'une eſt de 1573. & l'autre de 1667. Que cette Iſle n'exiſte point, c'eſt auſſi le ſentiment de M. de l'Iſle ; on peut voir ce qu'en dit cet habile Géographe dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1710.

ARTICLE XXXVIII.

DESCRIPTION ET Avantages d'une Machine Hydraulique pour fournir d'eau les Habitans de la Ville de Paris.

CEtte Machine eſt de l'invention du ſieur Pinſon Architecte &

Entrepreneur des Bâtimens.

Elle élevera facilement cent vingt-cinq mille muids d'Eau, à cent soixante pieds au dessus des plus basses Eaux de la Riviere; elle peut même en élever une plus grande quantité & plus haut s'il en est besoin.

Le sieur Pinson propose de la placer dans un Bâtiment Hydraulique en Arc de Triomphe, dont on trouvéra l'élévation du côté de Paris à la suite de ce Mémoire, pour donner une idée générale de son projet.

Ce Bâtiment seroit situé au milieu de la Riviere, à deux cens toises au-dessus de la Ville, afin que les Habitans n'en reçussent qu'une eau pure. De là cette Eau seroit menée par des Canaux souterains conduits dans des Aqueducs, pour ne point embarrasser la voye publique au cas de réparations, & se partageroit dans toutes les Maisons inferieures à cette hauteur, jusqu'au sommet d'icelles, d'où les Propriétaires pourroient la distribuer à tous les étages.

L'Eau prise en cet endroit seroit bien differente de celle que fournis-

ſent les Porteurs & les Pompes des Ponts Notre Dame, & de la Samaritaine : elle ne ſeroit point chargée de toutes les ſaletés qui s'écoulent de la Ville dans la Riviere, par les ruiſſeaux, les égouts & les acqueducs ; elle ne ſeroit point corrompuë par les emplâtres & les ordures de l'Hôtel-Dieu, par les immondices qui ſortent des Latrines des Ponts Marie, Notre Dame, Pont au Change & autres ; elle ne ſeroit point infectée par les Blanchiſſeuſes, les Bouchers, & les Teinturiens, infection qui redouble en Eté lorſque les Eaux de cette Riviere ſont au plus bas. Elle auroit enfin toute la bonté que lui donne la nature, ſans être gâtée par aucune cauſe étrangere.

Tous les Citoyens en ayant abondamment, ils ne ſeroient plus obligés de la ménager, de maniere qu'elle ne ſe corromproit plus par un trop long ſéjour dans les vaſes qui ſervent à la contenir, ce qui ne cauſe que trop ſouvent des Maladies.

Pour faire connoître l'abondance que procureroit la quantité propo-

ſée, ſuppoſons un million d'habitans dans Paris: il eſt certain que les 125 mille muids d'eau donneroient à chacun d'eux, un pied cube d'eau par jour, qui vaut une voye qu'il ne conſomme qu'en huit jours à ſon uſage ordinaire, ce ſeroit donc huit fois le néceſſaire.

Alors chaque particulier qui auroit l'avantage d'avoir une quantité d'eau plus que ſuffiſante, laiſſeroit couler le ſurplus dans les ruës, ce qui les laveroit continuellement, & ſatisferoit au reglemens de Police qui ordonnent de les tenir propres. Par ce moyen les immondices qui ne peuvent être enlevées par des tombereaux, ſeroient détachées, & entraînées par les eaux, il ne ſeroit plus néceſſaire d'arroſer les ruës pendant les grandes chaleurs, & l'on auroit plus beſoin du ſecours des pluyes & des orages pour que le pavé fut nettoyé; tous les ruiſſeaux de cette grande Ville ſeroient remplis d'eau vive. On n'y ſentiroit plus de mauvaiſe odeur, l'air en deviendroit plus pur, les quartiers infec-

rez cesseroient de l'être, & l'on y jouiroit d'une meilleure santé.

Les Egouts & Acqueducs seroient lavés sans cesse, il n'y auroit plus de difficulté pour netoyer celui qui enceint la moitié de Paris; l'infection qu'il exhale perpétuellement ne feroit plus appréhender de maladies contagieuses, & les habitans seroient pour toujours en sûreté contre de si terribles fleaux.

Ce qui est encore de grande importance, cette Machine serviroit à prévenir les incendies, & y apporteroit un secours aussi prompt qu'immanquable. Ce sont les embrasemens arrivez depuis peu au petit Pont, à l'Hôtel-Dieu, & au Palais qui ont engagé le sieur Pinson à chercher le moyen d'en délivrer le Public à l'avenir: il y est parvenu par son projet, en disposant les conduits de maniere à pouvoir facilement secourir les quartiers de Paris tout à la fois.

Cette disposition de conduites consiste à les placer triangulairement dans toutes les ruës, ensorte qu'il

y ait des tuyaux d'un pouce de diametre, qui montent des deux côtés par dessus chaque maison, qui soient posés de vingt toises en vingt toises de distance, pour distribuer l'eau. Ces tuyaux seroient vissez par le haut afin d'y pouvoir placer sur le champ en cas d'incendie, des conduits & boyaux de cuir, pour jetter autant d'eau qu'il seroit nécessaire sur les endroits attaqués par le feu ; l'eau jalliroit d'elle-même à plus de soixante pieds par dessus les Maisons les plus hautes, & dix personnes par ce moyen feroient plus d'opération en une heure, que cent hommes n'en pourroient faire en un jour avec tout autre secours. Le peu de tems qu'il faudroit employer, empêcheroit le progrès des flammes, au lieu que par trop de lenteur, un feu de peu de conséquence devient souvent un incendie considérable, qui peut embrasser une ville entiere, comme il est arrivé à Rennes, à Châteaudun, & à plusieurs autres Villes.

A des utilités si dignes d'une sé-

rieuſe attention, pluſieurs agrémens pourroient être joints. La hauteur de 160. pieds où l'Eau ſeroit élevée, procureroit aux Seigneurs, aux Bourgeois, aux Couvents, aux Communautés, aux Colléges & aux Hôpitaux, le plaiſir d'orner leurs Maiſons, leurs Cours & leurs Jardins, de Fontaines, de Grottes & de jets d'eau. Par ces embelliſſemens la plus grande Ville du Monde deviendroit la plus agréable & la plus commode.

Dans les débordemens de la Riviere, chaque particulier éviteroit d'être réduit à ſe ſervir d'eau trouble, au moyen d'un reſervoir proportionné au beſoin de chaque Maiſon, que le proprietaire feroit faire chez lui, qu'il tiendroit toujours plein d'une eau claire & potable.

Ces mêmes Reſervoirs ſuppléroient encore au défaut des conduites, lorſqu'elles auroient beſoin d'être réparées.

Il eſt bon de faire voir à préſent que ſuivant le projet du ſieur Pinſon l'eau ne coûtera au particulier

que le quart de ce qu'il paye pour ſa conſommation ordinaire, & que l'abondance de ſept fois autant qu'on lui fournit, lui eſt donnée par ſurcroît.

On ne peut pas moins conſommer d'eau qu'une voye par jour pour huit perſonnes, ce qui évalué au prix commun que le Porteur la vend, revient à deux ſols. Or cette voye d'eau ſuivant le projet, ne pourra jamais exceder ſix deniers. Conſéquemment les particuliers ne payeront jamais plus que le quart de ce qu'ils payent actuellement.

L'on parle ici du néceſſaire: mais pour ces mêmes ſix deniers, on fournira à ces particuliers un excedent de ſept voyes d'eau de ſuperflu, qui ne leur ſeront point compté, de ſorte qu'ils en auront toujours trente deux voyes pour une.

Après avoir expliqué les avantages que produiroit l'éxécution du Projet propoſé, le ſieur Pinſon prévoit qu'on lui objectera qu'il en couteroit une ſomme conſidérable pour exécuter les travaux immen-

ses qu'il faudroit faire : il n'en disconvient point, mais il répond que les avances ne seroient néanmoins qu'un petit objet : c'est ce que l'on va prouver.

En distribuant la quantité d'eau marquée dans tous les Hôtels, les Maisons des particuliers, les Couvents, les Communautés, les Colléges & les Hôpitaux, tous ceux qui profiteroient de cet avantage, payeroient à la Ville un fond, ou une rente rachetable suivant la quantité dont ils auroient besoin.

Evaluant l'eau à six deniers le muid, ce qui ne fait que la trente-deuxieme partie du prix qu'on en paye aux Porteurs, les 125. mille muids produiroient par jour à la Ville 3125. l. ce qui formeroit dans un an une rente de 1140625. l. dont le fond au denier vingt, monte à la somme de 22812500. l.

La Machine Hydraulique, son Bâtiment en Arc de triomphe, tous les autres Ouvrages tant de Maçonnerie, que de terrasse pour les Acqueducs, pavez au dessus, conduites

de plomb & de Fer, Robinets de Cuivre & de Potin, Soudure, Ajustage &c pourroient coûter à édifier environ la somme de 12000000. l. dont la rente au denier vingt est 600000. l.

L'Entretien en général de la Machine, celui de toutes les Conduites & autres Ouvrages en dependantes, compris les gages & appointemens des Controlleurs & Inspecteurs nécessaires pour un parfait entretien, la somme de 400000. l.

Conséquemment les deux sommes ci dessus ne montant ensemble qu'à un million, la Ville bénéficieroit annuellement, outre son intérêt payé au denier vingt, de la somme de 140625. l. Ce qui lui feroit un fond de 2812500. l.

On remarquera que cet objet de douze millions d'avance est idéal, du moins pour la plus grande partie, en ce que la plupart des particuliers, par la modicité du prix qu'il doit leur coûter, aimeront beaucoup mieux payer le fond que de faire la rente.

Or ce fond total montant à

22812500. l. la partie remboursée par les propriétaires, se trouvera suffisante pour payer les avances : & les rentes qui subsisteront plus que suffisantes pour payer l'entretien : ensorte que cet objet tout immense qu'il paroît, se réduit à faire les avances des deux premieres années, suivant l'état qui sera donné ci après.

La somme de 400000. l. à laquelle on a évalué l'entretien, est très-superieure à ce qu'il en coutera réellement, & produira par conséquent une somme annuelle plus que suffisante pour fournir aux grosses réparations qui pourroient survenir par la suite des temps.

Il est encore bon de remarquer qu'outre le bénéfice désigné ci dessus, dont la Ville peut disposer comme elle le jugera convenable, elle deviendroit propriétaire de huit millions, pour valeur provenant de cette même dépense, tant en Fer, qu'en Plomb, Cuivre & Potin, le reste étant déboursé pour les ouvrages de Maçonnerie, Charpente, Terrasse, Maind'œuvre &c.

A l'egard des Hôtels & Maisons

qui sont actuellement fournies d'eau par les Pompes de la Ville, on leur en donneroit la même quantité aux mêmes lieux où elle leur est renduë, sans qu'il en coûtât aucune augmentation aux Propriétaires : mais au moyen de cela, toutes les conduites existantes aujourd'hui produiroient un nouveau bénéfice à la Ville, qui pourroit être employé à la diminution de la dépense de ce projet.

Il est évident par le calcul ci-dessus, dans lequel on donne au particulier huit fois autant d'eau que le nécessaire, qu'il n'en coûteroit néanmoin à chacun, que 1. l. 2. s. 9. deniers par an, ce qu'il est très-possible de réduire à moitié, par la compensation de ceux qui en desiront une plus grande quantité, soit pour jets d'eau, ou autres embellissemens des Hôtels & grandes Maisons.

Les Propriétaires d'ailleurs qui doivent payer les fonds, se trouveroiens amplement dédommagez par leurs Locataires qui payeroient volontiers un supplément de loyer proportionné à leur consommation.

Au moyen des douze milions à quoi pourroient monter les Ouvrages susdits, ils pourroient être éxécutez en six années consécutives.

Voici comme l'Auteur l'entend. *

Cette dépense de douze millions, n'est pas faite par une estimation hazardée, l'Auteur a pris toutes les mesures convenables & fait les détails nécessaires pour l'apprécier éxactement.

Ce projet se trouve donc accompagné de quantité d'avantages, sçavoir, de l'abondance d'un Elément nécessaire dans sa pureté naturelle, de la propreté des ruës, de l'assurance d'une meilleure santé causée par la salubrité de l'air, d'un remede toujours present, & toujours certain contre les Incendies, & d'un préservatif contre la Contagion. L'intérêt du Roi, celui des Seigneurs & des particuliers ne sçauroit donc manquer de se trouver dans l'éxécution de ce Projet.

La décoration de Paris, n'est pas

* Voyez la page in-quarto.

	Sommes employées à la construction.	*Interêt au denier vingt.*	*Entretien des Ouvrages.*	*Revenus de l'Eau à six deniers le muid.*
La premiere année le Bâtiment Hydraulique, la machine & tous les autres Ouvrages en dépendans au dessus de la Ville, couteroient à édifier la somme de	.1070000. l.	.53500. l..		
Les autres Ouvrages de la Ville en cinq parties égalles.				
SÇAVOIR.				
La 2. année, la premiere partie montant à	.1970000. l.	. 152000. l.		
La 3. année, la deuxiéme partie montant à	.2078000. l.	. 255900. l.	.. 80000. l..	. 228125. l..
La 4. année, la troisiéme partie montant à	. 2186000. l.	. 365200. l.	. 160000. l..	. 456250. l..
La 5. année, la quatriéme partie montant à	. 2294000. l.	. 479900. l..	.. 240000. l.	. 684375. l..
La 6. année, la cinquiéme & derniere partie montant à.	. 2402000. l.	. 600000. l.	.. 320000. l..	. 912500. l. .
Total	12000000. l.	. 1906500. l.	. 800000. l..	.2281250. l.

encore un médiocre motif. Si l'on vient de toutes les parties du monde pour contempler la beauté de cette grande & fameuse ville, la curiosité & l'admiration redoubleroient à la vûë des Fontaines dont ses Hôtels pourroient être ornez, & des eaux jaillissantes dont on pourroit embellir ses places publiques.

Londres ne pourroit pas se vanter de fournir un aussi beau spectacle, quoiqu'on ait eu assez d'attention pour conduire chez tous les Citoyens des eaux vives, aucune personne n'en étant dépourvuë; ce qui montre bien l'utilité & la possibilité de ce projet, dont l'éxécution tend au bonheur Public, & à la gloire immortelle de Monsieur le Prevôt des Marchands.

Le Sieur Pinson ne doute point qu'on ait peine à croire que sa machine puisse élever 125 mille muids d'eau par jour, à 160. pieds de haut, aucune n'ayant été jusqu'à present inventée, qui fut capable de produire en si peu de temps un effet si prodigieux, mais il ose assurer la possibilité de cette Opération

après plusieurs épreuves faites en particulier, & ayant élevé en présence de M. Turgot Prévôt des Marchands, & une autrefois devant M. Gabriel fils, Controlleur des Bâtimens du Roi à Versailles, une quantité d'eau si considérale à trente pieds de haut, avec quatre hommes seulement, que ces Messieurs n'ont pu s'empêcher d'avouer que sa Machine étoit de beaucoup supérieure à celles qu'ils avoient vûës jusqu'alors. Au surplus par l'application & le travail qu'il a fallu pour faire & perfectionner cette Machine, le S. Pinson a découvert le moyen de multiplier les forces, sans ralentir le mouvement, & de pouvoir les communiquer, de maniere à faire monter la même quantité d'eau, quand la Riviere est basse, multipliant ces forces à mesure qu'elle diminuë, & les supprimant à mesure qu'elle augmente, ou les laissant au même dégré pour éviter les changemens & faire faire moins d'effort, ce qui ne se peut pratiquer aux Pompes dont on s'est servi jusqu'à pré-

ſent, qui ſont ſujettes à des réparations trop fréquentes.

Il y a auſſi trouvé le moyen de diſpoſer le Roüet qui fera mouvoir ſa Machine, de façon qu'il ſe hauſſera & baiſſera de lui-même, ſuivant que la Riviere augmentera ou dimiuera, ſans qu'il ſoit obligé d'avoir recours à la multiplication des forces dont on ſe ſert dans toutes les Machines Hydrauliques qui ſe meuvent avec des Roüets, à l'aide du cours des rivieres, pour les hauſſer & baiſſer, ce qui évitera un ſoin extrême, & qui ne peut jamais être auſſi précis.

Si l'on n'a pas aſſez de confiance en ce que le ſieur Pinton vient d'avancer ſur la réuſſite de ſa Machine, pour conſentir à l'éxécution du Projet, il offre d'en éxécuter une à ſes dépens ſur le même principe au Pont Notre Dame, à la ſuite des Pompes de la Ville, ſans leur cauſer aucune interruption, laquelle élevera trois cent pouces d'Eau à vingt pieds de hauteur, & fera connoître évidemment la certitude de ce qu'il propoſe.

La Machine du ſieur Pinſon a encore cela de particulier qu'elle eſt d'une durée infinie, les frottemens n'ayant point de priſe ſur elle, attendu que les parties attaquées par quelques frottemens, peuvent être réparées ſur le champ, ſans rien déranger à la Machine, & ſans même en interrompre le cours.

Ce Projet peut être éxécuté en tout ou en partie, il peut être augmenté ou diminué, ainſi qu'on le jugera à propos; on peut le faire tout de ſuite, ou par intervalle, le diſpoſer pour telle quantité d'eau qu'on voudra, & s'en ſervir avec ſuccès dans toutes les Villes où il paſſe quelque Riviere.

On pourroit ſe ſervir avantageuſement de cette Machine pour monter l'eau des Canaux inférieurs dans les ſupérieurs, lorſque les grandes chaleurs qui alterent les ſources, les empêchent de fournir l'eau néceſſaire à la navigation. Par ce moyen les Ecluſes étant toujours fournies, rien n'interromproit l'arrivée des Marchandiſes dont le retard cauſe

des frais aux Marchands, qu'il faut que le Public paye enſuite.

Elle pourroit même donner lieu à l'entrepriſe de certains canaux que l'on n'entreprend pas dans la crainte de manquer d'Eau.

Cette Machine peut ſe mouvoir par force d'hommes, de chevaux, de vent ou d'Eau, elle peut être d'un grand ſecours dans toutes ſortes d'épuiſemens, ſoit aux Ponts & chauſſées, ſoit aux Mines: elle eſt très-commode pour élever l'eau des puits dans les Reſervoirs des Maiſons de plaiſance, occupant peu de place, & n'étant pas d'un grand coût: enfin elle eſt d'une utilité fort étenduë.

L'utilité du Public dans une infinité d'occaſions où la Machine du ſieur Pinſon peut être néceſſaire, l'engage à donner ici ſa demeure. C'eſt à Verſailles ruë du vieux Verſailles, proche le jeu de Paulme, & a Paris chez Monſieur Blondel Architecte ruë S. Jacques, vis-à-vis le ſieur Colombat.

ARTICLE XXXIX.

RECUEIL DE DIVERS Ecrits pour ſervir d'éclairciſſement à l'Hiſtoire de France & de ſupplément à la notice des Gaules. Par M. l'Abbé Lebœuf, Chanoine & ſous-Chantre de l'Egliſe d'Auxerre. A Paris chez Jacques Barrois Fils, quay des Auguſtins à la ville de Nevers. Deux Volumes in-douze premier Volume pages 416. *ſans l'avertiſſement & la Table* 1738.

MOnſieur le Bœuf a bien raiſon de croire que, quoique » nous ne manquions point de » recueils, ou mêlanges, qui ren- » ferment des Diſſertations, con- » cernant l'hiſtoire de France » celui qu'il préſente au Public ne ſera point ſuperflu. Peut-on trop éclaircir les premiers temps de notre monarchie, & la réputation, que s'eſt faite en ce genre d'ouvrage le ſça-

vant & laborieux Chanoine d'Auxerre ne doit-elle pas faire souhaiter qu'il accomplisse la promesse, qu'il fait ici de continuer un travail si utile? Son Recueil a d'ailleurs une varieté, qui ne peut que plaire infiniment à ceux, qui veulent s'instruire.

Dissertation sur le lieu de la Bataille donnée dans le Berry par les troupes du Roi Chilperic l'an 483. *où l'on prouve qu'elle fut donnée à Château Meillan.*

Tous, où presque tous nos Historiens, depuis six cens ans ont crû que cette bataille se donna à Meun sur Yevre, & tous ont été trompés par Aimoin, ou par son Copiste. Dans les plus anciens manuscrits de Gregoire de Tours le lieu de cette bataille est nommé *Mediolanense Castrum:* Aimoin ajoûte, *Quod nunc Magdunum dicitur*, ce que tous ceux qui ont suivi cet Auteur, traduisent: Meun sur Yevre. Le P. Daniel de son côté l'a entendu de Melun & il fait donner cette bataille à dix lieuës de Paris, au lieu

que M. le Bœuf soûtient qu'elle fut donnée à plus de cinquante; ce qu'il entreprend de prouver par les anciennes monnoyes, & par le texte de quelques martyrologes, » Il ne paroîtra pas surprenant aux » Antiquaires, dit-il, que les mon- » noyes, qu'on battoit autrefois en » differens endroits du Royaume, » puissent conduire à la connois- » sance des lieux marqués dans » l'histoire. Mais je m'attends que » quelques-uns, ne pourront pas » se persuader que les Martyrolo- » ges puissent y contribuer. On ju- » gera cependant de ce qui en est » par l'application que je vais en » faire, & on verra si M. l'Abbé » Chatelain..... avoit tant de tort, » de dire que les Martyrologes » peuvent servir beaucoup à redres- » ser des erreurs géographiques. » Commençons par les mon- » noyes.

Il existe certainement des Monnoyes des Seigneurs de Château Meillan. M. Du Cange a donné l'empreinte d'une avec ces mots. *Margareta*

Margareta Domina castri Meillan. Et un Registre de la Chambre des Comptes de Paris, qui raporte un reglement fait en 1319 par Louis Hutin, pour maintenir les Barons dans le droit de battre Monnoye, distingue Château Meillan de Meun sur Yevre. M. le Blanc se trompe quand il substitue Château Villain à Château Meillan, car il s'agit dans ce Registre des Seigneurs de Berry, & Château Villain est en Champagne.

A cette piece, citée par M. Du Cange, notre Auteur joint une planche de Monnoyes rapportés par M. le Blanc, où l'on en voit une du tems de la premiere ou de la seconde race de nos Roys, autour de laquelle on lit *Castro Mediolano*; peut-on, dit-il, n'y pas reconnoître le Castri Meillan de celle de Du Cange & n'est-il pas croyable qne l'un est une corruption de l'autre? Mais on lui répondra que c'est ce qu'il s'agit de prouver.

Aussi la preuve tirée des Martyrologes lui paroît-elle plus triom-

phante. Dans un Martyrologe de l'Eglise d'Auxerre publié par les P. P. Martenne & Durand sur un manuscrit de l'onziéme siécle, & que M. Lebœuf assûre avoir vû, & verifié à la Bibliotheque de M. Colbert, on lit au 24 septembre *in territorio Biturico Castro Mediolano, natales Genesii Martyris.* Un autre Martyrologe d'Usuard, deplus de quatre cens ans, porte *in territorio Biturico castro Mediolano, passio S. Genesii Martyris.* Il y a donc suivant ces deux Manuscrits un *Castrum Mediolanum* dans le Berry, où l'on doit honorer particulierement un S. Génés Martyr. Or ce Saint n'est nullement connu à Meun sur Yevre, & l'Eglise paroissiale de Château Meillan lui est dediée. Cette même raison prouve aussi qu'aucun endroit nommé simplement Meillan, n'est le *Castrum Mediolanum*, dont il s'agit.

M. Lebœuf fait voir ensuite que la disposition des deux armées, qui devoient s'emparer du Berry, telle qu'on la voit dans Gregoire

de Tours suffiroit pour faire douter que ce fut à Meun sur Yevre, que les habitans de Bourges accoururent, que ce lieu n'a jamais été appellé en latin, que *Magdunum* ou *Macdunum*, non plus que Meun sur Loire, que S. Gondulphe, ou Gondon, qu'on suppose avoir été Archevêque de Milan & être venu mourir dans le Berry, n'a jamais été qu'un Corévêque du Berry, qui faisoit sa résidence à Château Meillan, & que c'est le terme de *Mediolanum*, toujours employé pour signifier château Meillan, qui a produit ces équivoques.

Le P. Daniel en abandonnant Aimoin a donné, selon M. Lebœuf dans une autre extremité. Il a placé trop loin de Bourges le lieu, où s'est livré la bataille. Aimon ne fait aller les habitans de cette ville que jusqu'à quatre lieuës, & le P. Daniel leur en fait faire cinquante. Ce qui l'a induit en l'erreur, selon le sçavant Chanoine d'Auxerre, c'est que dans quelques éditions de Gregoire de Tours l'endroit, où les

Berruyers accoururent, & se batirent contre Didier, est nommé *Mecledonense Castrum* au lieu de *Mediolanense Castrum*, qu'Aimoin a lû dans un manuscrit plus ancien.

Dissertation sur le pays des Amognes en Nivernois, mentionné par Fortunat dans la vie de S. Germain des Prés & confondu avec un autre pays par M. de Valois: La question consiste à sçavoir si *Pagus Amoniensis*, & *Pagus Amansus* signifient le même pays, comme le prétend M. de Valois. Ce sçavant le place en Bourgogne entre celui de Châlons, & celui des Albœres, sur la Saone: mais selon M. Lebœuf, le pays des Amognes, dont parle Fortunat, est dans le Nivernois. Coquille dans l'histoire de cette Province le représente comme le canton du Nivernois le plus abondant en bleds, en vins, en bois & en prairies: Il dit que les uns tirent l'origine de son nom d'*Alimonia*, à cause de la fertilité de ses terres, & que d'autres veulent que les Pay-

ſans l'ayent ainſi appellé, comme s'ils euſſent voulu dire *Terres aux Moines*. Parce que l'ordre de Clugny eſt patron de la plûpart des paroiſſes de ce canton, & Seigneur d'une partie.

Notre Auteur remarque enſuite que le même Coquille donne des bornes trop étroites au pays des Amognes. Il prétend qu'il comprenoit autrefois toute la partie Septentrionale du Nivernois, ou du moins preſque tout le territoire du Nord-Eſt, & il le prouve, non par le paſſage de Fortunat, ce qui ſeroit, dit-il, une petition de principe, mais par deux chartes, preſque auſſi anciennes & très-dignes de remarques. La premiere eſt le Teſtament que fit le venerable Widrad l'an 721 en faveur de quelques Egliſes. En parlant de l'Egliſe de S. Prict il s'exprime ainſi; *in pago Avalinſe & Nivernienſe ſive Ammonias*. Et il nomme vingt & un villages, qu'il lui donne, parmi leſquels il n'y a pas un ſeul des douze, que Coquille dit être

du pays des Amognes.

L'autre eſt une charte de fondation du Monaſtere de Corbigny en Nivernois. On y marque expreſſément que Corbigny eſt ſitué dans le Comté des Amognes, & le Monaſtere eſt dit pour cette raiſon être autant du pays des Avalonnois, que du pays Nivernois. Enfin on trouva en 864. dans des Chartes déja anciennes, *quod religioſus Flavaniacenſium. Manaſſes Abba olim à Rege Francorum... Magno ſcilicet Carolo.. Cœnobium Avalinſe, ſeu Nivernenſe voluerit ædificare in comitatu apud Ammonias, in loco, qui a Corbone, viro inclyto Corboniacus dicitur.* De ces deux témoignages M. Lebœuf conclut que le pays des Amognes s'étendoit environ dix lieuës entre Nevers & Avalon.

Il n'eſt plus queſtion que de montrer dans ce pays, *le Rotegiacum*, que Fortunat y place, & notre Auteur prétend que c'eſt *Rouy* village du Dioceſe de Nevers, pour rendre ſenſible la maniere, dont il le

prouve, à ce qu'il nous ſemble, aſſez bien, il faudroit tranſcrire tout ce morceau. Il répond enſuite à l'objection, qu'on peut lui faire de ce que les P P. Dacheri & Mabillon, faiſant imprimer la vie de S. Germain écrite par Fortunat, ont marqué en marge que *Pagus Amonienſis* eſt Moſny en Brie, & *Rotegiacum*, Roſny, auſſi en Brie. La réponſe, dont le détail nous meneroit trop loin, roule principalement ſur ce que M. de Valois ayant confondu, *Pagus Amonienſis*, & *Pagus Amanſus*, & ce dernier ſe trouvant aux environs de la riviere de Saone, il s'en ſuivroit que *Rotegiacum*, qui eſt compris dans le premier, devroit être du côté de Bourgogne, & non pas en Brie. Notre Auteur prouve d'ailleurs, que *Pagus Amonienſis* doit être placé entre l'Yonne & la Loire, il n'eſt donc pas en Bourgogne comme l'a prétendu M. de Valois, par conſéquent ce n'eſt pas le même que *Pagus Amanſus*.

Eclairciſſement ſur le lieu, où furent données deux batailles en France les

années 596. *&* 600. *& ſur un ancien Palais de nos Rois de la premiere race appellé en Latin*, Maſſolacus, *duquel perſonne juſqu'ici n'a aſſigné le lieu, avec l'indication d'une autre Maiſon Royale inconnuë.*

En 596. Clotaire II. Roi de Soiſſons gagna une grande bataille ſur les Troupes de Theodebert Roi d'Auſtraſie & celles de Thierri II. Roi d'Orleans & de Bourgogne. Quatre ans après ces deux Princes eurent leur revanche. Il s'agit de fixer les lieux, où ſe livrerent ces deux batailles. La Chronique de Fredegaire nomme le premier *Latofao*; on convient que le ſecond eſt nommé Dormelle *Doromellum*. Morin grand Prieur de Ferrieres, Auteur de l'Hiſtoire du Gatinois, dont M. Lebeuf n'eſtime pas beaucoup l'éxactitude, a avancé que *Latofao* étoit dans le Dioceſe de Sens, & il ajoûte que Dormelle & Moret ſont dans le même Dioceſe. Il s'appuye de l'autorité d'Aimoin, qui n'a point parlé de Moret.

Il eſt certain d'ailleurs que Dor-

melle & Moret sont à plus de deux lieuës l'un de l'autre, & ce qui a trompé Morin, dit notre Auteur, c'est que trouvant que la seconde bataille s'étoit donnée dans le Diocese de Sens à Dormelle, il a cru que *Lotofao*, où s'est donnée la premiere, n'en étoit pas loin. Mais il en falloit conclure le contraire, dit M. Lebœuf Car dans la bataille de *Latofao*, » C'est Clotaire, qui paroît l'agresseur, & qui vient fondre sur les » armes de Théodebert & de Thierri, qu'il taille en pieces. Dans » celle de Dormelle, ce sont Théodebert & Thierri, qui venant à » leur tour contre Clotaire, lui rendirent la pareille, & mirent toute » son armée en déroute. Il paroît » plus naturel que la premiere bataille se soit donnée sur un terrein appartenant à Theoldebert & » à Thierri, de même que la seconde fut donnée dans un lieu des » Etats de Clotaire. »

Notre Auteur a donc cherché dans le Royaume d'Austrasie. Le *Latofao* de Frédegaire, & il a trou-

vé dans le Diocese de Toul deux villages contigus nommés, l'un *Lifou le grand*, & l'autre *Lifou le petit.* Ce n'est à la vérité que sur des conjectures, qu'il y reconnoît *Latofao*; mais les remarques, dont il appuye cette opinion, rendent au moins fort vraisemblable que *Latofao* n'étoit point dans le Diocese de Sens. Il corrige ensuite ce qu'il avoit écrit en 1726. lorsque parlant de la bataille de Dormelle, il avoit nommé *Ovaine* la riviere, qui passe en ce lieu là. Il nous apprend qu'elle s'appelle *Orvanne*, & que c'étoit l'autorité de D. Ruinart, qui l'avoit trompé.

Venons au Palais Royal, que les anciennes Chartres & Chroniques nomment *Masolacum*, *Mansolacum* ou *Mansolagum*, différences, qui ne veut s'attribuer qu'à l'inexactitude des copistes. M. Lebeuf ne balance pas à assûrer qu'il étoit à Maslay, à une lieuë de Sens. Il y a en cet endroit deux villages, qui se touchent, dont l'un s'appelle *Maslay le Roi*, ou *le petit Maslai*, & l'autre *le grand Maslai* ou *Maslai le Vicomte* : on ne peut guere douter, selon

notre Auteur, que ces deux villages ne fussent autrefois une seule & même Terre, & que le nom de Maslai le Roi ne vienne du Palais Royal, qui y étoit situé & dont il est fort parlé dans nos Annales jusqu'à Clotaire III.

Plus haut que Maslay le Vicomte est le village de Teïl, où Odoran moine de S. Pierre le vif, dit que la Reine Constance demeura pendant le voyage, que le Roi Robert son Mari fit à Rome, & qui fait encore partie de la Châtellenie de Maslai le Roi; il est même le siege d'un Bailliage, d'où dépend la Châtellenie, ce qui ne doit pas empêcher, dit M. Lebœuf, que tout ce terrein n'ait été du fisc, & un territoire Royal. Tout ce morceau, aussi bien que la plupart des autres, est rempli de recherches & d'observations très curieuses & qui feront conclure à ceux, qui se donneront la peine de les lire, ce que le sçavant Chanoine remarque au commencement de la piece suivante, que la Géographie du Royaume de France a encore besoin d'être éclaicie, &

que le *noticia Galliarum* de M. de Valois, quoique ce soit un excellent Livre, ne suffit pas pour répondre à quantité de difficultés, qui se presentent dans notre Histoire.

Eclaircissemens sur quelques endroits nommés dans l'ancienne vie de S. Loup Evêque de Troye, adressées à M. L. D. L. R. pour servir à la Topographie de Troyes & de celle de Langres, avec l'indication d'une ancienne ville entierement détruite.

M. Lebœuf entreprend ici de renverser tout ce qu'on lit dans la Legende du Breviaire de Troyes pour la fête de S. Loup, & qui a été formée sur ce que M. Baillet & de Tillemont en ont écrit en suivant Surius : selon cette Legende. S. Loup étant de retour dans ville Episcopale, après avoir accompagné Attilla jusqu'au Rhin, la trouva sans Habitans, & n'ayant pu y rassembler son troupeau, se retira à quarante cinq mille au-delà, il y resta deux ans, & voyant que peu de ses Diocésains s'y réunissoient

avec lui, il s'en alla jusqu'à Mâcon en Bourgogne.

Pour faire sentir la fausseté de ce récit, notre Auteur oppose à Surius le P. Vandenbosch, un des continuateurs de Bollandus, qui ayant eu entre les mains le même manuscrit, dont s'étoit servi Surius, en a beaucoup mieux pris le sens, parce qu'il a eu soin de le confronter avec d'autres manuscrits plus anciens & plus éxacts. Il n'y a donc rien de vrai dans cette dispersion des habitans de Troyes, dont parle le Breviaire d'Auxerre, & pourquoi en effet, demande le sçavant Bollandiste, nous represente-t'on ces Habitants comme des gens desespérés, puisque leur S. Evêque avoit mis leurs biens & leur ville à couvert, qu'il avoit gagné les bonnes graces d'Attilla, & que ce fier ennemi étoit déja au-delà du Rhin? Pourquoi le S. Prélat lui-même auroit-il été se cacher en l'absence du Roi des Huns, dont il n'avoit pas craint la présence? Voici donc selon M. Lebeuf l'explication des noms locaux,

qui ſont mentionnés dans un manuſcrit de l'Auteur le plus ancien de la vie de S. Loup, que le Jeſuite d'Anvers a tiré de la Bibliotheque de Vaucelles.

S. Loup, à ſon retour d'auprès d'Attilla étant venu à *Latiſconum* aujourd'hui Lainçon, & non pas Lincourt, comme l'a cru Dom George Viole Bénedictin, à une lieuë de Troies ſur la route d'Auxerre, s'y arrêta peu, & paſſa à un autre lieu nommé *Olericium*, préſentement Ouillerie ou Liré, preſqu'à l'extremité de ſon Dioceſe: il s'y trouva encore trop importuné par la foule des peuples de la Campagne, qui venoient le remercier, comme leur Liberateur, & n'y pouvant vaquer à la contemplation, autant qu'il le ſouhaitoit, il ſe tranſporta à une autre extrémité de ſon Dioceſe, en un lieu nommé dès lors Mâcon *Matiſconium* & qui eſt encore aujourd'hui un village du Dioceſe de Troyes, à une lieuë de Nogent ſur Seine. Cette explication n'a certainement rien que de fort naturel,

& nous paroît préférable au narré de Surius, qui fait sortir S. Loup de son Diocese à propos de rien.

A l'occasion du *Latisconum*, où ce Saint se retira d'abord, & qu'on a confondu avec le Mont de Lassois *Laticensis*, autrement, *Mont S. Marceau*, M. Lebeuf parle d'une petite Ville, qui étoit bâtie sur une colline fort escarpée, à une petite demie lieuë de Molême, & qui selon la tradition des gens du pays, s'appelloit Lan sur Laigne. Notre Auteur s'est transporté lui-même sur les lieux & s'est convaincu de la verité du fait: ce qu'il en dit mérite d'être lû.

Dissertation sur la veritable position de Latiniacum, *Terre Royale, autrefois donnée à l'Abbaye de S. Denis & sur la vraye situation du Palais de nos Rois appellée* Vern *ou* Vernum. *Comme aussi sur celle de Litanobriga de l'Ittineraire d'Antonin.*

Dom Michel Germain, de qui est presque tout le quatriéme Livre de l'ouvrage de D. Mabillon *de re*

diplomaticâ parlant de *Latiniacum* » a crû entrevoir dans les anciens » titres deux ou trois Lagnys au- » trefois possedés par l'Abbaye de » S. Denis ; le premier, situé au » territoire de Meaux. le second » *in Brigio* ; le troisiéme sur la » Riviere de Brêche au Diocese de » Beauvais. Il semble croire que les » Anciens ont confondu le nom » de *Briagium* avec celui de *Briga* » *fluviolus*. Il voit deux Lagnys dans » la Brie, l'un sur Marne, au Dio- » cese de Paris, l'autre à l'extre- » mité du Diocese de Meaux, dans » la petite contrée de Goelle. Il » aperçoit qu'on ne peut pas dire » que le vray Lagny sur Marne » ait jamais apartenu à l'Eglise de » S. Denis.... Il n'ose transporter » à Lagne-Ville, situé sur la peti- » te riviere de Brêche le *Latinia-* » *cum*, que les gestes du Roy Da- » gobert disent positivement situé » *in territorio Meldico*.... Mais » les noms de *Briegium*, de *Vernin-* » *sis Terminus*, de *Cadolaicum* l'o- » bligent à incliner en quelque

» maniere en faveur de Laigne-ville
» au Diocese de Beauvais & par-
» conséquent à hazarder une dis-
» tinction de deux *Latiniacum*
» comme autrefois appartenant au
» monastere de S. Denis. Il avoüe
» cependant que pour ce qui est
» de la Brie, il n'y avoit qu'un
» seul des deux Lagnys, qu'elle con-
» tient, qui ait autrefois dépendu
» de ce monastere.

Sur ce dernier article D. Germain & M. Lebœuf sont d'accord ; il n'y a eu qu'un seul Lagny, qui ait été doné à l'Abbaye de S. Denis; mais y-a-t'il eu deux *Latiniacum*, qui dépendissent de ce monastere? D. Germain le prétend & se fonde sur le partage des biens du monastere fait sous l'Abbé Hilduin, où le mot *Latiniacum* est repeté deux fois. Il est vray, répond M. Lebœuf, mais cette repetition est du style des diplômes & des Chartes, & si elle prouvoit quelque chose, elle prouveroit trop, car il s'en suivroit que l'Abbaye de S, Denis a eu deux Massy, deux Cricy, deux

Clichy sur-Seine &c. Car tous ces noms sont repetés, aussi bien que le *Latiniacum*.

Il s'agit maintenant de déterminer la situation du seul *Latiniacum* possedée par l'Abbaye de S. Denis, & notre Auteur se flatte de le faire d'une maniere, qui contentera, & de fixer en même temps celle du fameux Palais de Verne, qui y est relative. Il est certain par l'Auteur des gestes du Roy Dagobert que ce Prince legua au Monastere de S. Denis une terre appellée *Latiniacum in territorio Meldico*. Cet Ecrivain parlant de l'acte, par lequel la Reine Nauthilde ordonne l'execution de cet article du testament du Roy son Epoux, au lieu de *territorio Meldico* dit *in Briegio*, ce qui a fait croire que c'étoit une seconde donation, mais notre Auteur soûtient qu'il s'agit de la même, & qu'il étoit ordinaire en ce temps là de nommer indifferemment le Diocese de Meaux tantôt *Briegium* & tantôt *territorium Meldicum*.

Il le prouve par une Charte du Roy Thierri, qui restitua à l'Abbaye de S. Denis cette même Terre, la quelle ayant été usurpée sur les Moines par des Maires du Palais, étoit retournée au fic, elle est appellée *latiniacum in territario Meldequo*, & une preuve que c'est la même, dont il est parlé dans l'acte de la Reine Nanthilde, qui porte *in Briegio*, c'est que la charte de Thierri ajoûte, que la terre de Silly en dépendoit, ce qui ne peut convenir qu'à celle-cy, cette même circonstance determine la situation du *latiniacum* concedé à l'abbaye de St Denis, car M. Lebœuf trouve dans la partie septentrionale du Diocese de Meaux, deux Villages situés à une lieuë l'un de l'autre, & qu'on appelle Lagny le-sec & Silly, peut-on y méconnoître le *Latiniacum in territorio Meldico, seu Briegio*? A quoi il faut ajoûter que cette indication ne peut convenir à Lagny sur Marne.

Ces raisons ont porté D. Michel Germain à convenir qu'il ne fut donné à l'Abbaye de S. Denis qu'une

Terre appellée *Latiniacum Briegii, seu Meldensis pagi.* Mais il prétend que cette Abbaye a encore eû un autre *Latiniacum* situé proche le Palais de Vern, que ce *Latiniacum* est le village de Laigne-ville au Diocese de Beauvais & que le Palais de Vern est Verneuil sur Oise, M. Lebœuf, qui ne goûte point ce sentiment, s'est transporté à Lagny le sec & a trouvé à une lieuë de ce village & à une demie lieuë de la vallée de Chilly, un village appellée Ver, cette découverte a achevé de le convaincre, que le *Latiniacum* de la Charte du Roy Dagobert est Lagny le sec, car il est marqué dans cette charte que *Latiniacum* étoit proche de *Vernensis terminus* & de *Cadolaïcum.* Or Lagny le sec, est à une lieuë du Palais de Vern & à une demie de Chilly. Il ajoûte que le Château dit *Verniupta*, où Charles le Chauve se retiroit quelque fois, est le même que le Palais de Vern, & il faut avoüer qu'il rend cette opinion fort vrai-semblable.

De la il passe au *Litanobriga* de l'Itineraire d'Antonin, que D. Germain a crû être le même que le *Latiniacum* voisin du Palais de Vern M. Lebeuf juge la chose impossible parce que, dit-il, *Litanobriga* a du être sur la route militaire la plus courte pour aller d'Amiens à Soissons & qu'à prendre les distances des lieux, dans le plus long intervalle marqué dans litineraire d'un lieu à un autre on ne sçauroit trouver que soigante neuf mille pas d'Amiens à Soissons. Or il est impossible de trouver ce peu de distance d'une de ces deux villes à l'autre, en passant à Laigne-ville, qui est le *Latiniacum* selon Dom Germain; d'ailleurs *Litanobriga* dans l'ancien language signifie un pont ou un passage dans un marais, & l'Itineraire place celui-ci à vingt six mille pas de Soissons. Tout cela convient parfaitement à Pont l'Evêque proche Noyon & M. Lebœuf l'a verifié sur les lieux, aussi ne balance-t-il pas à conclure que Pont l'Evêque est le *Litanobriga* de l'Itineraired'Antonin.

ARTICLE XL.

LETTRE ECRITE AUX Auteurs du Journal de Trevoux, au sujet du Livre de la Theorie & Pratique du Jardinage.

LE goût que vous avez mes R. R. Peres pour les Arts & les Sciences, l'accès favorable que vous leur donnez dans votre Journal, engagent tous les gens de Lettres à y recourir dans le besoin. Quels plus surs garants que votre Société a été de tout tems le centre des sciences & des belles Lettres, que le jugement qu'elle porte des Ouvrages d'Esprit, que l'Analise juste, & la bonne Critique qu'elle en fait tous les mois?

Une erreur qui s'est glissée dans la troisiéme Edition du Livre de *la Théorie & Pratique du Jardinage*, m'engage à vous prier de rendre publique cette lettre; Erreur qui interesse un de vos amis & des miens. C'est M. d'Argenville Maître des Comptes, associé correspondant de

la Société R. des Sciences de Montpellier. Il a toujours gardé l'Anonime au ſujet de quelques Ouvrages qu'il a faits : celui-ci eſt du nombre, il l'a composé dans ſa jeuneſſe, tems où des affaires plus ſérieuſes ne l'occupoient pas comme à préſent.

Cet Ouvrage a été imprimé pour la premiere fois chez Jean Mariette in-4°. en 1708. La ſeconde Edition a été augmentée de plus d'un tiers en 1712. Ces deux Editions ſont ſans autre nom d'Auteur, que des Lettres majuſcules avec des points. L'erreur faite dans la troiſiéme Edition en 1722. & dont on ne s'eſt apperçu que depuis peu, roule ſur ce que l'on a mis le nom d'*Alexandre le Blond*, Inventeur des deſſeins des Planches qui ornent ce livre, & que l'on a ſupprimé par mégarde les lettres majuſcules du nom de M. d'Argenville , leſquelles étoient à la ſeconde Edition.

Quoique le nom d'Alexandre le Blond ne ſoit qu'à l'Article des Plan-

ches dont il eſt parlé dans le titre, comme il exiſte ſeul dans cette Edition, il nait une équivoque de ces differens noms d'Auteurs qui ſe trouvent dans la ſeconde & dans la troiſiéme Edition. C'eſt un nuage qu'il eſt à propos de diſſiper.

Notre Ami ne veut point enlever au ſieur le Blond l'honneur d'avoir inventé les deſſeins des planches répanduës dans ſon Ouvrage: inſtruit de l'Architecture & de la perſpective par cet habile homme, il n'a garde de lui ravir comme ſon Eleve, une réputation dûë à ſes rares talents.

L'on vient de faire un carton de la feuille, qui comprend le titre, où l'on a reſtitué les premieres lettres du nom de l'Auteur, telles qu'elles étoient dans la ſeconde Edition. Dans l'avis qui ſuit le titre, voici comme notre ami s'explique au ſujet de l'Inventeur des Planches. *L'on doit ici un aveu public au ſujet des Planches inſerées dans cet Ouvrage, elles ſont dûës au ſieur Alexandre le Blond, fameux Architecte mort*

en Moscovie en 1725. Sa capacité dans l'Architecture, son goût, son génie pour inventer toutes sortes de desseins étoient connus de tout le monde. L'Auteur de cet Ouvrage, comme son Eleve, se fait honneur de l'avoir toujours consulté.

Cette Lettre est absolument nécessaire aux personnes qui ont acquis cette troisiéme Edition, dont il y a beaucoup d'éxemplaires débités avec le nom d'*Alexandre le Blond*. C'est une justice littéraire qu'on ne peut refuser à notre ami commun; c'est la rendre à la vérité même. Judicieux comme vous êtes mes R. R. P. P. Je me flatte que vous voudrez bien vous y prêter avec empressement.

J'ai l'honneur d'être &c.

ARTICLE XLI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

De Paris.

Histoire Générale & Particuliere des Finances, où l'on voit l'Origine, l'Etablissement, la Perception & la Regie de toutes les Impositions, dressée sur les Piéces autentiques, par M. Du Frêne, de Francheville. *A* Paris *chez* de Bure *l'aîné, Quai des* Augustins *du côté du Pont S.* Michel, *à S.* Paul. *Trois volumes* in-quarto. 1738.

Le Plan que M. *Du Frêne de Francheville* nous trace de l'Ouvrage qu'il a entrepris sur les Finances, & dont il ne nous donne encore que des Essais, mais des Essais dé-

ja très-considérables, nous font espérer une instruction éxacte, complette & détaillée, sur une matiere si intéressante. Des deux parties de cette *Histoire des Finances* qui paroissent présentement, la premiere contient l'*Histoire des Droits de Sortie & d'Entrée du Tarif de* 1664. *depuis leur origine.* La seconde, l'*Histoire de la Compagnie des Indes avec ses Titres de Concessions & de Privileges.* Par le fameux *Tarif* de 1664. M. *Colbert* avoit reuni pour la facilité du commerce, un grand nombre d'impositions créés successivement depuis plus de quatre siécles. Mais les Arrêts, les Décisions, les Réglemens survenus depuis rendoient très difficile la perception des Droits. Le Recueil éxact de tout ce qui a été ordonné sur cette matiere, depuis l'origine de ces Droits, jusqu'au premier jour d'Octobre 1738. ne peut être que très-utile tant pour ceux qui les payent, que pour ceux qui les levent : & c'est ce qu'on trouvera dans les deux premiers volumes. On y verra d'abord

l'état des anciens droits, jusqu'au *Tarif*, ensuite les dispositions de ce *Tarif*, & sur chaque Article les anciennes fixations des Droits réunis, celles du *Tarif*, qui en sont dérivées, & enfin les Réglemens qui ont changée interprété, ou confirmé les dispositions de cette Ordonnance.

La premiere partie, plus curieuse que nécessaire, *offre*, dit l'Auteur, *au sçavant, à l'amateur de notre Histoire des faits intéressans, totalement ignorés.* Cette partie est du ressort de toute sorte de Lecteurs, & plaira surtout à ceux qui aiment à s'instruire de l'Oeconomie politique d'un Etat, sans entrer dans les détails qui conviennent spécialement à ceux qui y ont un intérêt plus immédiat. L'*Histoire de la Compagnie des Indes* a le même avantage. Il n'est peu de personnes qui n'aiment à connoître l'établissement de ces sociétés, la fin qu'on s'y est proposée, le commerce qu'elles font, les avantages qui en reviennent à la nation, leurs Droits,

leurs Privileges, leurs Conceſſions, la part qu'elles ont au ſyſtême général des Finances.

Car elles y en ont en effet, & c'eſt par cet endroit que cette Hiſtoire mérite une place dans celles des Finances. L'Auteur ne ſe borne pas à la Compagnie actuellement ſubſiſtante, il remonte juſqu'aux premieres entrepriſes des Européans pour le Commerce du nouveau Monde dans ces derniers ſiécles, & aux Compagnies qui ont précédé celle-ci.

Le même de Bure qui a imprimé & qui débite l'*Hiſtoire des Finances* a acquis l'Edition entiere de *S. Chryſoſtôme* de Don *Bernard de Montfaucon*. Elle eſt en XIII. grands volumes *in-folio*, avec des augmentations conſidérables. Le XII. Tome en particulier contient XI. Homélies qui n'avoient point encore été publiées. Les ſouſcriptions ſeront délivrées chez le même Libraire.

Il paroît deux ouvrages importans pour la Religion, & qui ſont des mêmes Auteurs, deja diſtingués

dans ces combats livrés à l'erreur en faveur de l'Eglise. L'un est l'examen des Propositions de *Bayus*, l'autre, la discussion de celles du P. *Quesnel*. On y démontre la justice de la condamnation de leur doctrine. On ne peut trop louer le zele, l'application, l'érudition de ceux qui y ont travaillé. Ces ouvrages sont très-utiles pour ramener à l'unité ceux qui se sont égarés, & qui cherchent sincérement la verité, pour affermir les Catholiques, & les préserver de la séduction. La méthode en est excellente. On expose d'abord sur chaque Article la doctrine de l'Eglise; on montre ensuite l'opposition de chaque proposition condamnée à cette doctrine, & en particulier la qualification flétrissante qu'elle mérite. Enfin on démontre que les Bulles qui les condamnent, sont des jugemens de l'Eglise Universelle. Cet article est prouvé invinciblement, & sans replique sensée & raisonnable. On voit à la fin du second tôme sur la Bulle *Unigenitus* deux sça-

vantes Dissertations; l'une sur les Censures *in globo*; l'autre sur l'étenduë du pouvoir que l'Eglise a de régler le langage de la Foi. Ces deux Piéces prouvent l'esprit géométrique de l'Auteur, & dequoi il est capable par son érudition.

Ces ouvrages se vendent à Paris *chez* Guerin *l'ainé, ruë S.* Jacques.

Leçons gratuites de Mathématique.

Monsieur de Prémontval se pique de trop d'éxactitude envers le Public, pour ne pas désirer qu'il soit instruit des raisons qui lui ont fait retarder si long-tems ses Conférences. Il n'a point oublié l'engagement qu'il avoit pris de les recommencer immédiatement après la Saint Martin. Il se flatte qu'on voudra bien excuser un délai qui n'a point eu d'autre cause que le désir même de procurer de plus en plus le progrès & l'avancement des Sciences.

C'est le but qu'il ose se proposer, en destinant, chaque année, une partie de son loisir à faciliter autant

qu'il eſt en lui, l'entrée des Mathématiques, qui en ſont aujourd'hui la clef la plus univerſelle. C'eſt auſſi dans cette vûë, qu'infiniment ſatisfait de voir ſon exemple exciter l'émulation de quelques perſonnes de mérite, jalouſes de partager ſes travaux, il n'a pû ſe refuſer quelque temps aux propoſitions qu'elles lui ont faites de s'unir à lui, pour en rendre le ſuccès plus complet : Mais libre enfin à l'égard de ſes amis, dont le projet paroît demander plus de tems qu'on ne ſe l'étoit imaginé, il ne croit plus devoir penſer qu'à s'acquiter envers le Public, en lui donnant, toûjours à part, en attendant, les Conférences de Mathématiques ſur leſquelles il a droit de compter.

L'ouverture s'en fera le Mardi 3. du mois de Fevrier 1739. par un Diſcours Académique, ſur l'origine, les progrès & l'utilité des Mathématiques.

Elles tiendront régulierement trois fois la ſemaine, les Mardis, Jeudis & Samedis, depuis trois heures

après midi, jusqu'à cinq, & continueront jusqu'aux Vacances, pour recommencer ensuite sur de nouvelle Matieres.

L'objet principal, cette année, sera la Géométrie & ses dépendances. Mais comme il n'est pas possible de s'y passer du secours du Calcul, & surtout de celui des Proportions, & que la plûpart des nouveaux Auditeurs pourroient n'en être pas suffisamment instruits, les premiers mois seront employés à leur expliquer les régles de l'Aritmétique & de l'Algébre, & les Principes fondamentaux de l'Analogie & de l'Analyse.

Les jeunes gens amateurs des Sciences, sont de nouveau particulierement invités à des exercices entrepris, surtout en vûë de leur être utiles. On ne demande absolument d'autres reconnoissance des soins qu'on se propose de prendre, que l'attention & l'assiduité nécessaires pour en profiter, L'expérience de l'année precedente fait esperer qu'on

ne se sera pas inutilement flatté de l'obtenir.

L'adresse est ruë & montagne Sainte Genevieve, la porte Cochere vis-à-vis le College de la Marche, au second Appartement sur le derriere.

Ceux qui auront de ces Billets, sont priez de vouloir bien se prêter au désir qu'on a de servir le Public, en avertissant les personnes de leur connoissance.

L'Harmonie des deux spheres se vend chez P. G. Mercier, ruë Saint Jacques au Livre d'Or.

TABLE DES ARTICLES DU mois d'Avril 1739.

ART. XXXII. *Tractatus* Richardi Mead *M. D. S. R. S. & Medicì Regii, de Imperio Solis & Lunæ in corpora humana* &c. page 773.

ART. XXXIII. *Vita e Compeggiamenti del serenissimo Principe* Francisco Eugenio *di* Savoia &c. 787.

ART. Projet d'une nouvelle Optique des couleurs, fondée ſur les Obſervations, & uniquement relative à la Peinture &c. 804.
ART. XXXV. Recherches ſur la maniere d'enterrer des Anciens, à l'occaſion des Tombeaux de *Civaux*. 820.
ART. XXXVI. *De credulitate in Doctrinis, Oratio habita à* Carolo Porée &c. 857.
ART. XXXVII. Obſervations ſur la conſtruction de la Carte de l'Ocean Méridional &c. 874.
ART. XXXVIII. Deſcription & Avantages d'une Machine Hydraulique &c. de M. *Pinſon* 882.
ART. XXXIX. Recueil de divers Ecrits pour ſervir d'éclairciſſement à l'Hiſtoire de France &c. par M. l'Abbé *le Bœuf*. 910.
ART. XL. Lettre écritte aux Auteurs du Journal de Trevoux &c. 934.
ART. XLI. Nouvelles Littéraires &c. 938.

Faute à corriger dans le mois de Mars seconde Partie 1739.

Page 581. Dans le titre du Défens *lisez* de Défens.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il paru que l'impression pouvoit être permise LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. ROBUSTEL.
1739.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

May 1739.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le* PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

May 1739.

A PARIS;
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roy

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1721.	12. v.
1702.	12. v.	1722.	12. v.
1703.	12. v.	1723.	12. v.
1704.	13. v.	1724.	12. v.
1705.	12. v.	1725.	12. v.
1706.	12. v.	1726.	13. v.
1707.	12. v.	1727.	12. v.
1708.	12. v.	1728.	12. v.
1709.	12. v.	1729.	12. v.
1710.	12. v.	1730.	12. v.
1711.	12. v.	1731.	12. v.
1712.	12. v.	1732.	12. v.
1713.	12. v.	1733.	12. v.
1714.	12. v.	1734.	12. v.
1715.	12. v.	1735.	14. v.
1716.	12. v.	1736.	15. v.
1717.	12. v.	1737.	13. v.
1718.	12. v.	1738.	13. v.
1719.	12. v.	1739.	6. v.
1720.	5. v.		

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

May 1739.

ARTICLE XLII.

HARMONIE DES DEUX Spheres Celeste & Terrestre, ou l'Art de connoître la situation, la Route & la Distance de toutes les Parties de la terre, par le Soleil & par les Etoiles..... Ouvrage in-4°. 504. pages qui se débitera chez P. G. le Mercier Libraire Imprimeur ordinaire de

la Ville, au Livre d'Or. Suite de l'Article XVIII. au Mois de Février page 340. & de l'Article XXVII. au Mois de Mars page 520.

LE sixiéme Traité de la seconde Partie, qui termine cet Ouvrage, contient une explication abrégée des différents sistêmes du monde, & des révolutions de chaque Planette. Après l'exposition d'un nouveau sistême, dont le principal objet est de mettre les mouvemens des astres en usage, il étoit bien naturel de donner une idée de ce que pensent les Philosophes sur la maniere dont ces mouvements peuvent s'accomplir.

D'ailleurs quoique les Planettes n'eussent pas pu être de part dans l'application du sistême de l'Harmonie des deux Spheres, à cause de la diversité de leurs cours, elles tiennent un rang si considérable parmi les astres, qu'il auroit manqué pour

ainsi dire, quelque chose au Livre de M. Goiffon, s'il eut obmis tout-à-fait d'en parler, d'autant plus que la plupart des Planetes effacent l'éclat des Etoiles fixes. Le Traité, dont nous parlons, roule sur ces deux objets. Les Dissertations sont abregées; mais elles ne laissent pas d'être curieuses. Un premier avantage, que les commençants pourront tirer de la lecture de ce Traité, en y joignant celle du Traité de la Sphere qui précéde, sera d'apprendre à bien distinguer les deux différents mouvements, que l'on remarque dans tous les astres en sens contraire, l'un d'Orient en Occident, & l'autre d'Occident en Orient.

Ces deux mouvements, sont en effet, suivant l'Auteur, ce qui a donné occasion aux Philosophes d'inventer differents sistêmes pour les expliquer, & pour rendre une raison au moins vraisemblable, de tous les phénomenes, que l'on observe dans la diversité de ces révolutions des corps célestes, & sur-

tout des Planetes, dont le cours est extrêmement varié.

» L'irrégularité du mouvement
» propre des Planetes produit des
» diversités dans leurs aspects, qui
» les distinguent (dit-il) infiniment
» des Etoiles fixes. Celles-ci sont 72.
» ans à parcourir un dégré de l'Eclip-
» tique, le Soleil au contraire parcourt
» l'Ecliptique tout entier en un an,
» la Lune en un mois, Mars en
» deux ans, Jupiter en douze, &
» Saturne en trente ans environ.
» Pour Mercure & Venus, on ne
» les voit jamais s'écarter du Soleil,
» qu'à une très-petite distance, de
» sorte que ces Planetes paroissent
» le suivre dans son mouvement
» annuel, à la difference des Etoi-
» les fixes, qui gardent toujours
» une même distance, & un même
» ordre entre elles, sans s'écarter ja-
» mais les unes des autres, tandis
» que les Planetes vont tantôt s'ap-
» prochant, tantôt s'éloignant les
» unes des autres. On les voit quel-
» quefois en conjonction, c'est à-
» dire, répondre au même point

» du Firmament, & d'autres fois
» elles ſont en oppoſition, étant
» éloignées les unes des autres de
» la moitié du Ciel.

L'Auteur continuë à remarquer les autres variations que l'on a obſervées dans le cours des Planetes. Il diſtingue celles qui ont été les premieres apperçûës par les Aſtronomes, & qui ont donné lieu au ſyſtême de Ptolomée : il détaille enſuite les nouvelles découvertes, qui ont occaſionné des changements, ou des additions dans ce premier ſyſtême du monde, & il vient enfin à celles, qui ont obligé les Aſtronomes de le rejetter tout-à-fait.

Cette diſtribution des découvertes, que l'on a faites ſur le mouvement des Planetes & celui des Etoiles fixes, ſuivant l'ordre des tems, eſt capable de donner une idée très-nette & très-juſte, de ce qu'on doit penſer des deux ſyſtêmes de Ptolomée, & de Copernic. L'Auteur fait voir, comment pluſieurs phénomenes découverts par la ſuite des

tems, s'expliquent aisément dans le systême de ce dernier, & ne peuvent pas se concilier avec le premier, où l'on croyoit les Cieux solides, comme du cristal. Ces deux systêmes de Ptolomée & de Copernic font la matiere de deux Articles séparés, à la suite desquels on trouve les opinions de Ticho, & de ceux qui suivent le systême qu'on appelle composé.

Après l'explication des systêmes suit un Article, où l'on a rassemblé le détail des principales Observations faites sur chaque Planete en particulier, leurs grandeurs, leurs figures, leurs distances & leurs révolutions.

Comme la Lune est après le Soleil la Planete, dont le cours nous intéresse le plus, puisque c'est elle, qui répare la plupart du tems son absence, & qu'elle semble en faire les fonctions pendant la nuit, d'où les Poëtes ont imaginé qu'elle étoit sa sœur, notre Auteur s'est surtout appliqué, à détailler les variations du cours de la Lune.

Il a réduit ce cours à un mouvement moyen, qui approche beaucoup de sa révolution réelle. Il indique la maniere de connoître l'heure de la nuit, par l'ombre de la Lune, sur un cadran solaire. Il insiste, entr'autres choses, sur les Latitudes de la Lune, dont la connoissance a un rapport essentiel avec les Eclipses. Il en fait la matiere d'un Article particulier, qui sert de préliminaire à un autre Article, où l donne un détail abrégé, mais assez curieux sur les Eclipses. Cette partie qui paroît extrêmement abstraite est réduite avec beaucoup d'art à une simplicité, qui peut mettre toutes sortes de personnes à portée de la comprendre fort aisément.

Ce Traité finit par la description de deux especes de Jeux Astronomiques & Géographiques, dont le but est d'éprouver la capacité des Jeunes gens initiés dans les Principes.

Par le premier de ces Jeux, un Observateur, les yeux voilés, ne

laiſſera pas d'indiquer avec juſteſſe au Ciel, les Aſtres qui ſeront viſibles dans le tems de ſon Obſervation, il les nommera auſſi-bien que les conſtellations dont les Etoiles citées dépendront, ſans ſe tromper dans ſes indications.

L'Auteur décrit la maniere de procéder à cet exercice, & d'éviter les erreurs, dont pareilles Obſervations ſeroient ſuſceptibles; ſi l'on n'y prenoit garde. Il cite un endroit de Juvenal, où il parle d'un Senateur aveugle. Cet exemple vient à merveille au ſujet.

Et il fait remarquer à la fin de ſa Deſcription, la ſingularité de ce Jeu Aſtronomique, où il propoſe les Aſtres à obſerver les yeux voilés, tandis que la plupart du tems on ne les obſerve qu'avec de longues Lunettes.

L'exercice d'un pareil Jeu, demande aſſurément cette grande habitude d'obſerver le Ciel, & la connoiſſance pratique du Firmament bien familiere, mais il faut avoüer à l'avantage du Livre de M. Goiſ-

ſon, qu'on y trouvera tous les ſecours néceſſaires pour parvenir à cette connoiſſance pratique & familiere du Firmament, & on ne peut le taxer d'aucune témérité, lorſqu'il applique ce trait du Poëte, dont nous venons de parler, à celui qui aura bien étudié ſon Ouvrage.

Nota magis nulli domus eſt ſua quàm
mihi Cœlum.

Le ſecond Jeu Aſtronomique, dont parle l'Auteur eſt tout le contraire du précédent; on y laiſſe la liberté de la vûë à l'Aſtronome, mais on voile l'inſtrument ſur lequel il doit faire ſes Obſervations, de ſorte que nonobſtant l'enveloppe qui lui en dérobe l'aſpect, il ne laiſſe pas, d'indiquer ſur l'envelloppe même tout ce qui eſt repréſenté, ſur le Globe artificiel, c'eſt-à-dire, qu'en poſant ſon ſtilet ſur un endroit de l'enveloppe, il nommera la conſtellation & l'Etoile, qui eſt au point qu'il déſigne, ſi c'eſt

un globe celeste sur lequel il s'exerce ; & il nommera le pays avec la même précision, si c'est un globe Terrestre. La vérification en étant faite, soit sur autre globe de même grosseur, soit sur le même globe, en ôtant l'enveloppe, elle prouvera qu'il lui arrive rarement de se tromper. L'ordre à garder dans la façon de l'enveloppe est décrit.

Il y a cela de singulier à ce second exercice, qu'on peut le faire également sur un globe Terrestre, ce qui suppose une connoissance éxacte de la Géographie, Et il est d'autant plus permis à l'Auteur de supposer cette connoissance dans son Lecteur, que les correspondances d'Astres, dont il se sert pour mener à la connoissance des endroits de la Terre les plus remarquables, sont un moyen bien utile, pour fixer leur position & leur graduation. Il y a dans le commencement de ce Livre deux vers Latins de l'Auteur, qui caractérisent parfaitement cette propriété de son Ouvrage, c'est par

là que nous finirons cet extrait.

Puncta notanda plagis Cœlestibus indita Terræ,
Sidera dum Terram, sidera Terra docet.

ARTICLE XLIII.

OBRAS LYRICAS DE DON Francisco Antonio de Bances, y Candamo, Superintendente de Ocaña, san Clemente, Ubeda, y Baeça &c. Que saca a luz D. Julian del Rio Marin &c. En Madrid, a costa de Francisco Martines Abad. in-16. *pages* 264. *& plus de* 60. *pour l'Epître Dédicatoire, les Approbations, les Eloges &c.*, C'est-à-dire, *Oeuvres Lyriques de Don François Antoine de Bances de Candamo, Surintendant des Revenus Royaux d'Ocaña, de S. Clement, d'Ubeda, de Baëza &c. Mises au jour par Don Julien Del Rio Marin &c. à Madrid aux frais de François Martinez l'Abbé &c.*

DOm *Antoine François de Bances de Candamo* vint au monde dans les *Asturies*, le centre de la nobleſſe d'*Eſpagne*, dit l'Auteur de ſa Vie, au lieu nommé *Sabugo*, le 26. d'Avril 1662. Dom *Dominique Bances Grado Martinez*, ſon Pere, & Doña *Maria Lopez Candamo*, ſa mere, étoient l'un & l'autre de maiſons connuës, & très-anciennes, dont l'origine ſe perd dans l'obſcurité des ſiécles écoulés. On les fait remonter juſqu'au huitiéme ſiécle, & au tems de *Pelage*, premier Roi de *Leon*, & l'on donne quelques traits de leur Généalogie, que nous ne pouvons ni conteſter, ni garantir.

François Antoine de Bances de Candamo, dont nous annonçons les Oeuvres Lyriques, fut envoyé dès l'enfance à *Sevillé*, chez un Oncle Maternel, nommé *Dom Antoine Lopez Candamo* Chanoine de la Cathédrale, pour y faire ſes études. La vivacité & la pénétration de ſon eſprit, ſa mémoire prompte & heu-

reuse étonnerent à tel point, que quelques-uns crurent ne pouvoir attribuer qu'à l'application & à l'art les dons de la Nature. Son ardeur pour le travail, & son assiduité égaloit les dispositions qu'il avoit reçuës du Ciel, & ses progrès furent si rapides, qu'on eut dit que la science lui étoit naturelle. Ses Etudes de Philosophie & de Droit Civil & Canonique étant achevées, il pouvoit esperer de se distinguer parmi les plus célébres Docteurs d'*Espagne*, si ceux qui fournissoient à son entretien ne lui eussent manqué. L'Archevêque de *Séville*, qui vouloit l'attacher à l'Etat Ecclésiastique, lui avoit fait prendre les quatre Ordres Mineurs. Mais il ne suivit pas ce parti.

Son talent & son goût pour la Poësie lui avoient acquis de la réputation : il crut pouvoir arriver par cette voye aux faveurs de la Fortune, & il tourna de ce côté-là. Il alla donc à la Cour, où il fut accueilli très-favorablement, & s'attira l'estime des plus beaux es-

prits. Le Roi même *Charles* II. lui donna des marques d'une bienveillance singuliere: Mais cette distinction là même, & l'estime des personnes les plus considérables animerent contre lui l'envie & la jalousie. Cependant comme son mérite fut toujours reconnu, il eut des emplois dans les Finances, & fut chargé successivement en divers lieux du recouvrement des deniers Royaux, & de quelques commissions importantes au service de l'Etat. Il s'en acquitta avec une habileté, une sagesse, un zele & un désintéressement qui lui firent beaucoup plus d'honneur, qu'ils n'augmenterent sa Fortune, puisqu'en mourant, (le 8. de Septembre 1704.) Il pria le Curé de *Lezuça*, de l'enterrer par charité, pour ne pas faire de tort à ses créanciers.

Voici la liste de ses Ouvrages connus jusqu'à présent.

1. *Regle & Methode pour former une Bibliotheque choisie. Ouvrage dédié au* Duc d'Albe.

2. *Le Theatre Espagnol, ou Discours Historiques, Politiques & Chrétiens, pour justifier l'horreur que l'on a des Fêtes & des Spectacles Grecs & Romains, & montrer la décence des Comédies Espagnoles*, in-folio.

3. *Discours sur l'Origine & l'Etat des revenus Royaux : de la cause de leur diminution, & des motifs de leur retablissement*, in-folio.

4. *Avis au Conseil des Finances.*

5. *Honneurs Funébres rendus à la Mémoire du Roi* Charles II. *& Fêtes ou Réjouissances à l'avénement de* Philippe V. in-4°.

6. *Le Culte du vrai Dieu, continué depuis* Adam, *jusqu'à la venuë de* Notre Seigneur, *hors de la Nation des* Hebreux. *Deux Volumes* in-folio.

7. *Le* César Africain, ou *Charles* V. *Poëme Héroïque.* Il étoit composé jusqu'au neuviéme chant, en 1700.

8. *Vingt-quatre Comédies, & autres Piéces Dramatiques, sacrées*

& Profanes. Plus de 500. feuilles.

9. *Les Oeuvres* appellées *Lyriques* & contenuës dans ce petit volume sont force Sonnets, des Romances, Idylle, Sylve, Epître &c. *César l'Africain*, ou la conquête de *Tunis*, par l'Empereur *Charles-Quint*, chant premier, & quelques fragmens.

Dans ces diverses Pieces, les idées & les expressions s'accordent si peu avec les nôtres, que très-probablement nous en jugerions tout autrement que ceux qui les ont publiées. Le génie de chaque nation est si different de celui des autres, qu'en vain, dans les Ouvrages d'esprit voudroit-on les réduire toutes aux mêmes manieres de penser, & au goût qui nous paroît généralement le plus sur & le meilleur. Laissons à chacune la liberté d'estimer & de suivre celui qui convient à son caractere. Contentons-nous de fournir de bons modéles. S'ils sont goûtés, on sera tout naturellement porté à les imiter, & on se formera

ſur eux : S'ils ne le ſont pas, toutes les diſputes ne changeront rien.

ARTICLE XLIV.

OBSERVATIONS SUR LA conſtruction de la Carte de l'Océan Méridional, pour ſervir aux Vaiſſeaux du Roi, dreſſée au Dépôt des Cartes, Plans & Journaux de la Marine, par ordre de M. le Comte de Maurepas. 1739. *Suite de l'Article XXXVIII. Mars II. Partie.*

SECONDE PARTIE.

CEtte ſeconde partie, qui comprend les Côtes Orientales de l'Amerique Méridionale, depuis Cayenne, juſqu'au Cap de Horn, qui eſt la terre connuë la plus Sud de l'Amérique, mérite encore plus d'attention que la précedente : car plus les corrections & les changemens qu'on a été obligé de faire, ſont conſidérables & importans pour

la Navigation, & plus on ſent qu'il eſt difficile d'en pouvoir mettre ſous les yeux toutes les preuves avec l'ordre & la clarté néceſſaire.

On trouvera en commençant par les parties voiſines de l'Equateur, qu'elles ſont placées ſur la nouvelle Carte ſuivant deux Obſervations Aſtronomiques, ſçavoir celle de Cayenne, & celle faite à Olinde de Fernambouc: cette derniere ſurtout étoit d'une conſéquence infinie; car comme ce ſont les terres de l'Amérique, qui s'approchent le plus de l'Afrique, on ne pouvoit apporter trop de ſoin à les bien placer, & de cette poſition dépendoit toute celle de la côte du Bréſil: de ſorte que ſi l'on vient à comparer cette poſition avec les Cartes Hollandoiſes, on trouvera une difference de 6. dégrés & demi de l'Eſt à l'Oueſt; c'eſt-à-dire, que la nouvelle Carte porte Fernambouc, & le Cap S. Auguſtin 130. lieuës plus à l'Oueſt que Pietergoos.

Quoique l'Obſervation Aſtronomique de Fernambouc ſuffiſe pour

constater cette Partie, on n'a pas négligé de consulter les Journaux ; on a également trouvé par toutes leurs routes que la côte du Brésil étoit portée dans les Cartes Hollandoises plus de 100. lieuës trop à l'Est, comme il sera prouvé dans la suite de ce Mémoire, après qu'on aura expliqué la maniere, dont on a déterminé le contour de la côte depuis Cayenne jusqu'à Fernambouc.

Cayenne est donc placée suivant une Observation Astronomique, & l'on peut voir dans l'Analyse de la Carte de l'Océan Occidental, ce qui est dit sur la position des principaux Caps, & le gissement de la côte jusqu'au Cap du Nord. A l'égard du détail, que l'on trouve ici, depuis le Cap du Nord jusqu'à Fernambouc, il est tiré de L'Atlas Hollandois de Jean Voogt, imprimé à Amsterdam en 1718. chez Vankenlen, où cette Côte se trouve en trois feuilles, & d'un très-grand point; & on l'a suivi d'autant plus volontiers, que c'est (de

l'aveu de tous les Navigateurs) ce que l'on a de meilleur, quant à présent, pour le détail de ces Côtes.

On n'a pas pû à la vérité le copier servilement, & il a fallu l'assujettir à la détermination de Fernambouc, ce qui n'étoit pas difficile, & ne l'altere en rien: car quoiqu'il donne environ 18. dégrés de longitude entre le Méridien du Cap de Nord, & celui de Fernambouc, comme les Observations Astronomiques n'y mettent que 14. dégrés, c'est donc environ deux neuviémes, qu'il faut diminuer sur chaque dégré de Longitude; d'ailleurs son point étant très grand, puisqu'il a plus de 3. pouces au dégré, & la nouvelle Carte pas tout-à-fait 4. lignes, en passant ainsi du grand au petit, toutes les parties se rapprochent proportionnellement; & comparant alors le détail, on n'y trouve pas de différence sensible.

On a crû devoir rendre compte de cette opération, parce qu'on l'a employée

employée pour toute la Côte de Brésil, jusqu'à Rio de Plata ; & ce qu'il y a de particulier, c'est qu'elle a conduit à placer le Cap de Una, & le Cap de Frio, aussibien que l'Isle Grande, dans les points, où les routes des Navigateurs concouroient à les établir : c'est-à-dire, près de 3. dégrés plus à l'Ouest que sur la Carte de Pietergoos.

On trouve dans le Journal de la Frégate du Roi *l'Adelaïde* en 1712. que de l'Isle de Fer au Cap de Una, la route a été le Sud Sud-Ouest quarante minutes Sud 1055. lieuës : dans le Journal du Vaisseau du Roi *l'Oriflame* en 1709. de l'Isle de Goerée à l'Isle-Grande, la route est le Sud-Ouest quart de Sud, deux dégrés Sud 885. lieuës : dans celui du Vaisseau *la Toison d'Or* en 1707. la route de l'Isle de l'Ascençaon à l'Isle Sainte Anne, près le Cap Frio, a été l'Ouest quart Sud-Ouest, deux degrés Ouest 224. lieuës.

Qu'on pointe ces routes sur la Carte, on verra la vérité de ce qu'on

avance ; & ce qui est plus fort, c'est que ces mêmes points seront encore constatés par des routes employées pour établir d'autres positions : effet de cet accord & concours, dont on a déja tant parlé.

Un habile Pilote des Vaisseaux du Roi embarqué sur la Frégate *l'Adelaïde* en 1712. remarque dans son Journal qu'il a reconnu que le Cap Frio à la Côte du Bresil devoit être porté trois degrès plus à l'Ouest que sur sa Carte de Pietergoos, ce qui se trouve conforme à la nouvelle Carte.

Il est bon d'observer, avant de quitter cette Côte, que les Abrolhos n'ont pas autant d'etendue, que les Cartes leur en donnent : Pietergoos & Vankenlen les font porter 50. à 60. lieuës au large, & il est certain qu'ils ne s'étendent pas plus de 20. à 25. lieuës. On a trouvé cette remarque dans plusieurs Navigateurs, & sur-tout dans les Journaux de la flote Françoise envoyée à l'Isle de Madagascar en 1667. & qui relâcha à la Côte de Brésil.

Mais sans vouloir s'étendre da-

vantage sur cette partie, on ajoûte que le Cap de Una est placé suivant la Latitude, qui y a été observée par d'habiles Navigateurs, & qui l'ont trouvé 40. minutes plus Sud, qu'il n'est marqué dans Pietergoos.

On a aussi des hauteurs à l'Isle-Grande & à l'Isle Sainte Catherine: cette derniere est portée dans la nouvelle Carte 80. lieuës plus à l'Ouest. On peut voir sur cette position le Voyage de M. Frézier à la Merd du Sud en 1712. dans lequel cet habile Ingenieur a fait quantité de remarques très-utiles pour la Navigation, & la construction des Cartes; on peut encore voir les Journaux des Vaisseaux de S. Malo, qui ont été à la Mer du Sud depuis 1701. jusqu'en 1712.

Si cette Partie de l'Amerique depuis Cayenne jusqu'à Rio de Plata est portée trop à l'Est sur les Cartes Hollandoises, la partie suivante, depuis cette Riviere jusqu'à la Terre de Feu & le Cap de Horn, y est portée beaucoup trop à l'Ouest, ce qui change tout

le giſſement des Côtes de l'Amérique méridionale ; de ſorte qu'entre le Méridien de Fernambouc, & celui du Cap de Horn Pietergoos met 45. dégrés de Longitude, lorſqu'il ne peut pas y en avoir plus de 31. c'eſt donc 14. dégrés de différence, qui réduits par la moyenne parallele, peuvent valoir environ 200. lieuës : erreur énorme & bien préjudiciable à la Navigation ! C'eſt ainſi que l'a trouvé M. de Boiſloré Commandant le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes *la Toiſon d'Or* en 1706. Ce Navigateur revenant de la Mer du Sud, ſe ſervant des Cartes de Pietergoos & de Vankeulen & étant parti de l'Iſle des Etats, vint reconnoître le Cap S. Auguſtin à la Côte du Bréſil ; par cet atterrage il arrivoit, ſelon ſes Cartes, par les 348. dégrés de Longitude ; mais par ſes routes corrigées avec ſoin, il ſe trouvoit arriver par les 338. & par conſéquent avoir fait près de 200. lieuës dans les terres : il ajoûte avoir trouvé la même erreur dans ſon premier Voyage de 1701

& que des Malouins l'ont trouvée de même en 1704.

M. de la Verune, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, Commandant le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Maurepas*, en 1706, fait la même remarque.

Mais il faut encore appuyer ces corrections ſur de nouvelles preuves.

Rio de Plata eſt déterminé en conſéquence de la ſituation de la Côte du Bréſil, comme on l'a vû ci-devant. Ce qui fait croire que ce doit être ſa véritable Longitude, c'eſt qu'elle s'accorde avec la Longitude du Détroit de le Maire, & de la Terre de Feu; à l'égard de ſa Latitude elle eſt certaine, le Pere Feuillé, Aſtronome connu, ayant pris hauteur à Monte-Video, & à Buenos-Aires: on remarque ſeulement que le Vaiſſeau du Roi *l'Oriflame* en 1708. ayant pris hauteur à l'Iſle de Lobos, on a eu la ſatisfaction de voir que cette Latitude obſervée à la mer s'accorde parfaitement avec l'obſervation Aſtronomique. Le détail de la Ri-

viere eſt tiré des Cartes particulieres qu'on a au dépôt, & ſur-tout d'une Carte Eſpagnole manuſcrite de Dom Juan de Herrera, Mathematicien & Coſmografe du Roi d'Eſpagne.

La Côte déſerte, juſqu'au Cap Blanc, n'eſt pas fort connue, ainſi on ne doit pas trop compter ſur le détail que l'on en trouve ici; on l'a pris ſur les Cartes qu'on a cru les meilleures, & ſon giſſement a été aſſujetti à la poſition du Cap Blanc, dont on va rendre compte; de ſorte que ce giſſement eſt fort différent des Cartes Hollandoiſes: on a été confirmé dans cette correction par le journal de M. Frézier, Ingenieur, embarqué en 1712. ſur le Vaiſſeau le *S. Joſeph* de S. Malo: il dit que » la Côte déſerte, ou » des Patagons, ne court pas ſur » le Sud Oueſt & Sud-Oueſt quart-» Oueſt, comme on la trouve dans » les Cartes, mais ſur le Sud Oueſt » quart-Sud & Sud Sud-Oueſt; ce » qui a mis pluſieurs Vaiſſeaux en » danger. «

On ne peut point douter que le Cap Blanc ne soit porté trop à l'Ouest sur Pietergoos; M. Frézier dans le même voyage dit que les Cartes Hollandoises placent le Cap Blanc plus à l'Ouest qu'il n'est effectivement, ainsi que l'ont remarqué tous les Vaisseaux qui ont relâché à Sainte Catherine, d'où ils ont pris leur point de partance.

Cette remarque est confirmée par la Route de M. de Beauchêne en 1701. qui a trouvé de l'Isle-Grande à Spitimgbay le Sud Ouest 5. dégrés Sud, & par celle du Vaisseau *l'Oriflame* en 1708. qui a trouvé le Sud-Ouest quart Sud quatre dégrés Ouest; comme ces Routes ne différent que d'environ 2. dégrés, cela n'est pas sensible.

On ajoute encore à ces preuves la Route du Capitaine Narbroug, Anglois, Navigateur éxact, envoyé en 1669. par Charles II. Roi d'Angleterre pour la découverte des Terres au Sud, de la Rio de Plata, & du Détroit de Magellan; par sa Navigation depuis S. Yago (une

des Isles du Cap Verd) jusqu'au Port Désiré, proche Spirimgbay, il dit avoir fait 735. lieuës pour la distance Méridienne, valant environ 44. dégrés de Longitude Occidentale : or l'isle de S. Yago étant, suivant notre premiere Carte, par les 24. dégrés, 30. minutes, & le Port Désiré étant sur celle-ci par les 68. dégrés 15. minutes, c'est donc 43. dégrés 45. minutes de Longitude entre ces deux points, comme le Navigateur l'a trouvé à 15. minutes près, ce qui ne fait qu'environ 3. à 4. lieuës de différence sur une distance d'environ 1440. lieuës. Il est inutile de dire qu'on a des Latitudes observées au Cap Blanc, au Port Désiré & à Spirimgbay cette derniere fut observée à terre par le sieur Labat, Ingenieur, embarqué avec M. de Beauchêne en 1731.

Quoique toutes ces remarques paroissent suffisantes pour donner la position du Détroit de Magellan, & de la Terre de Feu, elle est encore déterminée par celle de la Riviere de Gallegue, qu'on

ſçait être à environ 68. dégrés à l'Oueſt du Méridien de Paris. On peut voir là deſſus les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1710. On y trouve que l'Eclipſe de Lune du 13. Mai 1653. fut obſervée à la vallée de Bucalene au Chily, par le Pere Maſcardi. Par cette obſervation, comparée avec celles, qui furent faites à Paris, Bucalene eſt 72. dégrés & demi plus Occidental que cette Ville ; la Riviere de Gallegue, dont la diſtance à Bucalene eſt connuë, eſt par conſéquent à 68. dégrés de Paris, comme les Routes des Navigateurs l'ont trouvé : & pour faire encore mieux connoître le rapport & la liaiſon des parties précedentes avec celle-ci, on cite les Routes ſuivantes, qui quadrent avec tous les points de la nouvelle Carte.

Du Cap Frio, côte de Bréſil, au Cap S. Vincent de la Terre de Feu, près le Détroit de le Maire, la Route a été le Sud-Oueſt quart-Sud quatre dégrés Sud 720. lieuës par le Vaiſſeau du Roi *l'Aurore* en 1706.

Du même Cap S. Vincent à l'Isle de l'Ascençaon, le Nord-Est quart-Nord deux dégrés Est, 860. lieuës, par le même Vaisseau.

De l'Isle Grande aux Isles Barnevelt, près le Cap de Horn, le Sud-Ouest quart-Sud 5. degrés Sud 790. lieuës par *l'Oriflame* en 1708.

De l'Isle Barnevelt à l'isle de Flore, à l'entrée de Rio de Plata, le Nord-Nord-Est 5. Nord 451. lieuës, par le même Vaisseau.

La Terre de Feu & l'Isle des Etats sont bien différentes de ce qu'elles sont marquées sur les Cartes Hollandoises.

On trouve dans les Journaux des Vaisseaux de la Compagnie des Indes la *Toison d'Or* & le *Maurepas* en 1706. 1707. & 1708. que le Détroit de Magellan & celui de le Maire gissent Sud-Est 5. degrés Sud & Nord Ouest 5. dégrés Nord, 55. à 56. lieuës; au lieu que la Carte de Pietergoos met 80. lieuës d'un Détroit à l'autre & fait courir la Terre de Feu au Sud-Est quart-

Eſt; elle donne auſſi 30. lieuës de longueur à l'Iſle des Etats & la fait courir Eſt-Sud-Eſt ; il eſt certain que cette Iſle n'a pas plus de 10. lieues de long, & qu'elle gît Eſt & Oueſt, ſuivant les mêmes Navigateurs, & ſuivant les mêmes remarques, qui en ont été faites ſur le Vaiſſeau le *S. Joſeph* en 1712.

Ce n'eſt pas ſeulement depuis le Détroit de Magellan juſqu'à celui de le Maire, que les Cartes ſont fautives; les erreurs ſont encore bien plus fortes depuis ce Détroit juſqu'au Cap de Horn : ce Cap y eſt marqué par la Latitude de 57. degrés 40. minutes, tandis qu'il doit être placé par les 55. dégrés 40. minutes, la différence eſt de deux dégrés, erreur bien dangereuſe pour la Navigation. Cette correction eſt fondée ſur pluſieurs obſervations de Latitude faites par différens Navigateurs dans ces parages, qu'il ſeroit trop long de rapporter, & dont on a trouvé la confirmation dans un Mémoire, qui eſt au dépôt, donné par M. de Longchamps de

Montandre Capitaine de Vaisseau, sur le projet qu'il avoit fait en 1722. de reformer cette partie.

D'ailleurs les Cartes mettent du Détroit de le Maire au Cap de Horn plus de 90. lieues, & tous les Navigateurs n'en ont jamais trouvé que 55. ou 60. ce qui change tout le gissement des Côtes méridionales de la Terre de Feu, sur laquelle on ne s'étendra pas davantage, le détail qu'on en trouve ici étant pris en partie sur une Carte, qu'en a dressée M. Frézier au retour de son Voyage de la Mer du Sud, conciliée avec d'autres Cartes particulieres, faites par différens Navigateurs & envoyées au Dépôt de la Marine, le tout assujetti aux déterminations générales, dont on a rendu compte : on ajoûte seulement qu'on a crû devoir marquer la Terre de Feu comme un amas d'Isles, d'autant que c'est le sentiment le plus fondé. Dans le Journal du Vaisseau la *Toison d'Or* 1707. M. de Boisloré s'exprime ainsi. » Je crois par » plusieurs expériences & remar-

» ques, & ſur-tout par le Voyage
» que j'ai fait en 1701. par le Dé-
» troit de Magellan, que la Ter-
» re de Feu n'eſt qu'un amas d'Iſles,
» &c. »

Les Terres, que l'on a marquées au Nord-Nord-Eſt du Détroit de le Maire méritent quelque diſcuſſion, d'autant qu'il n'a point encore paru de Cartes Marines, où elles fuſſent marquées; cependant elles ſont aſſez conſidérables pour mériter l'attention des Navigateurs.

Ce n'eſt que depuis l'année 1700. qu'on a commencé à avoir quelque connoiſſance de ces Iſles; les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes le *S. Louis* & le *Maurepas* en 1706. les rangerent de fort près dans leur partie du Sud, & même le *S. Louis* y mouilla, & fit de l'eau à un petit Etang, qu'on a marqué ſur la nouvelle Carte; mais le Vaiſſeau le *S. Jean-Baptiſte* de S. Malo en 1711. les a encore rangées de plus près, & en a parcouru plus d'endroits; car cherchant à paſſer dans un enfoncement, qu'il voyoit dans

le milieu, il reconnut plusieurs Isles basses, presque à fleur d'eau, alors il fut obligé de revirer pour en passer au Sud : cette suite d'Isles sont celles, que le sieur Fouquet, de S. Malo découvrit, & qu'il nomma du nom d'Anican, son Armateur ; on a au Dépôt un Plan de ces Isles, où sa Route est marquée.

A l'égard de la Partie du Nord de ces Terres, elle a été découverte le 16. Juillet 1708. par le Vaisseau *l'Assomption*, de S. Malo, qui courut deux fois cette Côte, & leur trouva plus de 40. lieues d'étenduë Est-Sud-Est, & Ouest-Nord-Ouest, les Routes de ce Navigateur les placent environ au Sud de Rio de Plata, ce qui s'accorde, à peu de chose près, à la Longitude qu'on leur a donnée.

Ces Isles sont sans doute les mêmes que celles, que le Chevalier Richard Houkins, Anglois, découvrit en 1593. étant à l'Est de la Côte déserte par les 50. dégrés de Latitude ; il fut jetté par une tempête sur une Terre inconnue, & il

courut le long de ces Côtes environ 60. lieuës.

Mais ce qui concilie ces remarques, & donne la vraye position de ces Isles, eu égard au Détroit de le Maire, dont elles ne sont éloignées que d'environ 60. lieuës au Nord-Est ; ce sont les Routes des Vaisseaux de la Compagnie des Indes le *S. Louys*, le *Maurepas* en 1707. & en 1708. le *S. Joseph* & le *S. Jean-Baptiste* en 1711. 1712. & 1713. dont on a déja parlé ; on ne croit pas nécessaire de les détailler ici. Quelques-uns ont appellé ces Terres *les Isles Sebaldes*, parce qu'on croyoit que les trois, qui portent ce nom dans les Cartes, étoient ainsi marquées à volonté, faute d'une connoissance plus parfaite ; mais le Vaisseau *l'Incarnation*, de S. Malo, en 1711. les a reconnuës par un beau tems à la sortie de Rio Janeiro. Ce sont effectivement trois petites Isles d'environ demie lieuë de long, rangées en triangle, & ce Vaisseau n'en passa qu'à trois lieuës, & n'eut aucune connoissance d'autres Terres, quoi-

que par un tems très-ferein, ce qui prouve qu'elles font féparées des Isles nouvelles au moins de 7. à 8. lieuës. M. de Beauchêne en 1701. avoit relâché à ces Isles, & y avoit pris hauteur, on en a le Plan au Dépôt: à l'égard de la partie de l'Oueft des Isles nouvelles, elle n'eft pas encore connuë.

Il ne refte plus qu'un mot à dire fur les Isles de l'Afcençaon, la Trinité, Martin-Vas, & Triftan d'Acugna.

L'Isle de l'Afcenfion, nommé par les Portugais *Afcençaon*, eft placée fur la nouvelle Carte près d'un dégré plus Sud que fur celle de Pietergoos, & plus éloignée de la Côte de Bréfil d'environ 45. lieuës, fuivant les remarques & les Routes tirées des Journaux des Vaiffeaux la *Toifon d'Or* en 1707. 1708. & le *S. Jofeph* de S. Malo, en 1712. & 1713. Ces Navigateurs ont trouvé trois petits Islots environ 6. à 7. lieuës dans l'Eft-Nord-Eft de cette Isle, qui ne font poin marqués dans les Cartes Hollandoifes; il étoit effentiel de connoî-

tre ces Islots, parce qu'ils sont cause que quelques Navigateurs ont pris cette isle pour celle de la Trinité qui a aussi quatre petits Islots à environ 10. lieuës à l'Est; mais il est certain que l'Açençaon & la Trinité sont deux Isles différentes, surquoi il faut remarquer que presque toutes les Cartes marquent l'Isle de la Trinité par la Latitude de 19. dégrés, au lieu qu'elle est par les 20. dégrés 20. minutes. L'observation en a été faite en 1700. par le Vaisseau du Roi *l'Agréable*, commandé par M. de Châteaumorand, & par trois autres Vaisseaux de la même Escadre; plusieurs autres Navigateurs l'ont trouvée de même; les Vaisseaux de la Compagnie des Indes le *Lys*, en 1730. *l'Attalante*, en 1732. & le *Dauphin* en 1733. Une si grande erreur dans la Latitude de ces Isles en a occasionné une autre: car quelques Navigateurs étant venus à observer la hauteur auprès de ces Isles; & ne pouvant pas s'imaginer qu'elles fussent ainsi déplacées, les ont prises pour des Isles nouvelles, qu'ils ont nommé

Martin.Vas, & les ont portées beaucoup plus à l'Eſt; mais en ſuivant les Journaux avec attention, l'erreur ſe découvre aiſément. On ſçait que pluſieurs Navigateurs, & ſur-tout les Anglois, appellent Martin-Vas les Iſlots, qui ſont à 10. lieuës à l'Eſt de la Trinité: on en trouve la remarque dans les Journaux des Campagnes du Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Philibert* en 1732. & 1734. On trouve dans le Journal de la Campagne de la *Fluſte l'heureuſe* auſſi de la Compagnie des Indes en 1682., que par la latitude de 20. dégrés 25. minutes Sud, on découvrit une petite Iſle entourée de 4. à 5. Iſlots, que l'on crut être la Trinité, mais on ſe détermina à les prendre pour Martin-Vas. Comme par la route le Vaiſſeau n'étoit pas à beaucoup près auſſi à l'Eſt, que Pietergoos marque ces dernieres, les Pilotes, ajoûte-t-il, attribuerent cette grande erreur aux courans, qu'ils dirent les avoir portés 120. lieuës plus à l'Eſt, qu'ils n'avoient eſtimé; ſi l'on ſupprime ces prétenduës Iſ-

les de Martin-Vas, & que ce ſoient les 4. Iſlots de la Trinité, qui portent ce nom, alors l'erreur diſparoît, de même que ces courans ſi violens, & la route du Navigateur eſt très-bonne. La poſition de l'Iſle de la Trinité ſe prouve encore par les routes ſuivantes ; le Vaiſſeau la *Danaë* de la Compagnie des Indes en 1730. a trouvé de l'Iſle Tenerif à la Trinité, le Sud quart Sud-Oueſt 2. dégrés Sud, & le Vaiſſeau le *Dauphin* de la même Compagnie en 1731., le Sud quart-Sud Oueſt 2. dégrés 30. minutes Sud, autre point. La *Danaë* en 1730 a trouvé l'Iſle de la Trinité au Cap de Bonne-Eſperance l'Eſt Sud Eſt 3. dégrés & demi Eſt 860. lieuës : & le *Dauphin* en 1731., de la Trinité à l'Iſle Robin (*a*) a fait l'Eſt-Sud Eſt 4. dégrés 15. minutes Eſt 858. lieuës. Qu'on trace ces routes, de la certitude deſquelles on ne peut douter, vû le rapport exact des

[*a*] Iſle qui forme la Rade du Cap de Bonne-Eſperance.

deux Navigateurs, comme elles partent de points fixes & certains, leur rencontre doit donner la position de ces Isles avec toute la précision, qu'on peut vraisemblablement exiger en pareilles opérations.

Les Isles de Tristan d'Acugna sont très-mal marquées sur Pietergoos, elles y sont un dégré trop Nord, & environ 130. lieuës trop à l'Est: d'ailleurs il en met 7. ou 8. dont une a plus de 30. lieuës de tour, & les fait s'étendre près de 40. lieuës de l'Est à l'Ouest; on peut assûrer qu'il n'y a là aucune vérité, puisque la plus grande n'a pas plus de 5. à 6. lieuës de tour, & que les autres sont deux à trois petits Islots à 3. à 4. lieuës les uns des autres. On a au Dépôt la Relation d'un voyage fait en 1696. & 1697, par trois Vaisseaux Hollandois, envoyés par la Compagnie des Indes pour la découverte de ces Isles, & des Terres Australes; ils ont pris plusieurs hauteurs entre ces Isles, & en ont fait une visite éxacte, que l'on a suivie dans cette Carte.

La Longitude, par laquelle on les place, eſt prouvée par le concours des routes de différens Navigateurs. Le Vaiſſeau le *S. Louis* en 1708. eſt le premier, qni ait traverſé du Détroit de Magellan au Cap de Bonne Eſpérance; ce Vaiſſeau prit ſon point de partance de la Riviere de Gallegue, & après avoir fait 750. lieuës à l'Eſt-Nord Eſt, il fut ſurpris de ſe trouver auprès de pluſieurs Iſles qu'on reconnut pour celle de Triſtan d'Acugna, tandis que ſur leurs Cartes ils en étoient éloignés de près de 220. lieuës; on trouve auſſi dans ce Journal que la hauteur, qu'ils prirent auprès de ces Iſles eſt conforme à celle que les Hollandois y avoient obſervée en 1697. Depuis la vûë de ces Terres ils s'attacherent à eſtimer les routes avec ſoin juſqu'au Cap de Bonne-Eſpérance, ils trouverent 35. dégrés de Longitude, tandis que Pietergoos n'y met que 26. dégrés; cette double erreur leur parut ſi conſidérable, qu'ils crurent que c'étoient de nouvelles

Isles, qui n'etoient pas encore connuës; mais tout cela s'éclaircit sur la nouvelle Carte; car comme la riviere de Gallegue y est placée 80. lieuës plus à l'Est, & les Isles de Tristan d'Acugna 140. lieuës plus à l'Ouest; voila les 220. lieuës d'erreur, qui disparoissent, & le Navigateur est arrivé très-juste : il est aisé de prouver la Longitude donnée à ces Isles dans la nouvelle Carte. M. Halley (*a*) qui y a été en 1700. les a trouvées par la même longitude que le *Saint-Louis* en 1708. les routes du Vaisseau *l'Adelaïde* en 1721., de l'isle grande à Tristan d'Acugna & de ces Isles au Cap de Bonne-Esperance, s'accordent parfaitement avec les points des Navigateurs précédens; on trouve dans le Journal de *la Syrene* en 1724., une route, qui confirme encore ces positions : car quoique le Navigateur n'ait pas vû les Isles de Tristan d'Acugna, comme il trouva la Mer couverte de pierres pon-

[*a*] Astronome Anglois.

ces & de goëſmon frais, marques certaines de Terres peu éloignées, en le ſuppoſant à une vintaine de lieuës de l'Iſle de Triſtan d'Acugna, & ſe mettant par ſa Latitude obſervée, ſes routes juſqu'au Cap de Bonne-Eſperance ſont de la derniere juſteſſe ſur la Carte.

On croit avoir ſuffiſamment détaillé les raiſons & les preuves, qui ont déterminé le corrections, qu'on a cru devoir faire dans cette nouvelle Carte. Elle a été dreſſée pour l'utilité des Navigateurs. & on la ſoumet avec grand plaiſir à leur éxamen. S'ils veulent bien ſuivre ce Mémoire avec attention, ils jugeront peut-être qu'il réſulte des differens moyens employés pour ſa conſtruction une harmonie & un concours, qui caracteriſent le vrai.

On convient cependant qu'elle reſte encore bien défectueuſe, & ſur-tout pour le détail, auquel on ne ſe propoſe de travailler qu'après la conſtruction de toutes les Cartes générales, & après avoir établi par conſéquent la poſition du tout en-

ſemble ; on ſe flatte auſſi, comme il a été dit dans les Analyſes des Cartes précédentes, qu'au moyen des obſervations & remarques des differens Navigateurs, aidés par ce nouveau travail ; on ſe flatte, dis-je, qu'on ſera en état de pouvoir leur en donner dans la ſuite de plus parfaites & en plus grand point.

Nota. On croit devoir avertir qu'il y a quelques Exemplaires de la Carte de l'Océan Occidental, où une petite partie de la Côte de Guinée, depuis le Cap de Monte juſqu'à la Rade de Juda, qui ne ſe trouve pas entierement conforme à celle, qui eſt dans la Carte de l'Océan Méridional ; on s'eſt apperçu de l'erreur, & on l'a corrigée, de ſorte, qu'elle n'eſt que dans les premieres épreuves, & d'ailleurs elle n'eſt pas conſidérable.

ARTICLE XLVI.

LA FRIPONERIE LAIQUE des prétendus Esprits forts d'Angleterre : ou Remarques de Phileleuthere de Leipsick sur le Discours de la liberté de penser, traduites de l'Anglois sur la septième Edition, par M. N. N. à Amsterdam chez J. Wetstein & G. Smith 1738. in 12. pp. 581. sans la Préface qui a 36 pp.

C'EST dommage qu'un Livre dont les premiers mots du Titre annoncent la dureté d'un zéle amer & peu chrétien, soit un Livre, & un assez bon Livre de Religion, bon au moins par les discussions critiques, & par une érudition peu ordinaire. Ce Titre au reste n'est pas tout-à-fait du célebre *M. Bentley*, Auteur de l'Ouvrage, & connu par d'autres Ouvrages de pure Littérature.

Les termes de *Friponerie Laïque*, qui révoltent ici, sont du Tradu-

ςteur anonyme. Le vrai titre de *M. Bentley* n'est-là qu'en ſecond, après la particule disjonctive *ou.* Il eſt pourtant vrai que le Traducteur n'a fait que prévenir, & exhaler d'avance l'humeur ſatyrique de l'Auteur, & qu'il eſt fort bien entré dans ſon eſprit, & dans le goût de ſon Ouvrage, qui eſt, comme nous avons dit, aſſez bien annoncé par-là.

Si quelque choſe peut cependant excuſer ce titre & ſa juſteſſe relative à l'ouvrage, c'eſt le droit de repreſailles, fondé ſur les excès paralleles du Livre & de l'Auteur dont c'eſt ici la réfutation. En 1713. il parut à Londres en Anglois une Piéce intitulée, *Diſcours ſur la liberté de penſer, &c.*

Le but de ce diſcours étoit, ſelon le Traducteur de M. Bentley, *de ſapper tous les fondemens de la Religion, tant révélée que naturelle, comme ſi on ne pouvoit penſer avec liberté*, ajoûte ce Traducteur dans la Préface, *qu'en penſant en Athée.*

L'Auteur du diſcours, le fameux *Collins*, en vouloit ſur-tout aux Eccléſiaſtiques, prétendant que la Re-

ligion, tant ancienne que moderne, n'étoit qu'une *friponerie*, & une pure invention de leur genie fourbe & ambitieux; & que ces expressions, la *Religion* & la *Friponnerie Ecclésiastique*, étoient deux expressions synonimes; aussi-bien que celles de *fidéle* & de *sot*.

Voilà ce qui échauffa le zéle du Docteur Bentley dès 1714. où ce Livre fut fait, & imprimé pour la premiere fois, & ce qui réchauffe encore celui du Traducteur anonyme dans une assez longue Préface qu'il a mise à la tête des *Remarques*, & dans un grand nombre de Notes dont il les accompagne. Celui-ci traite sans façon de *canaille* tous les Déistes & les Athées beaux esprits, & leur adresse en passant cette énergique apostrophe.

» Eh, Messieurs, leur dit-il, on » vous connoît mieux que vous ne » pensez, & l'on ne fait que vous » rendre justice! Un homme, qui » se mocque de Dieu à tout hazard, » peut bien se mocquer des hom» mes sans conséquence.. Et M.

„ Collins, votre Orateur & votre „ Héros, a poussé si loin en ceci le „ mépris & le jeu du Public, que „ votre caractere & le sien ne trom„ peront plus que des sots.

„ En effet, *ajoûte le Traducteur*, „ M. Bentley a si bien démasqué là„ dessus l'Auteur du discours, que „ l'on ne sçauroit plus le regarder „ que comme un des premiers fri„ pons de son siécle. Le Théologien „ Anglois le prouve, papiers sur ta„ ble; & fait voir qu'à chaque ar„ ticle cet Auteur a menti, dégui„ sé, cité à faux, tronqué, falsifié „ les passages, équivoqué, préva„ riqué, sophistiqué; & tout cela de „ gayeté de cœur, haut à la main, „ avec l'effronterie la plus incroya„ ble dans un Ouvrage où ces tours „ de filou devoient le moins être „ permis, puisqu'il s'y agissoit d'y „ chercher la vérité, & d'y combat„ tre l'erreur. „

Le Traducteur traite de *stile doucereux*, celui qu'une certaine politesse du monde, & peut-être la charité du Christianisme voudroient substi-

tuer à celui-là, il prévient l'objection, & prétend qu'*il y a des Ecrits qui dispensent de tous les égards de la politesse .... que les airs d'insolence & de hauteur qui y regnent, demandent qu'on les châtie.* Il revient donc sur son adversaire, ce stile à la main.

» A considerer M. Collins, *dit-* » *il*, comme un ignorant qui faisoit » l'habile homme, & comme un » malhonnête homme qui contre- » faisoit l'homme de bien, pour » empoisonner tout le monde de » son athéisme, par quelles loix de » l'humanité, ou de la Religion, » seroit-il interdit de dire ce qui en » est, & ce que l'on en pense, lors- » qu'il est nécessaire, pour le con- » trepoison, qu'on le dise? Aussi M. » Bentley n'y a-t-il pas épargné sa » voix, ni mesuré ses termes, ni fla- » té la peinture.

Il nomme un chat un chat, & Rollet un fripon.

En prenant la liberté de contredire un peu ces maximes, nous ne

laisserons pas de dire quelque chose de plus fort. Nous ne nions pas qu'un Auteur dangereux, tel que celui dont il s'agit, ne mérite un châtiment exemplaire, & des plus rigoureux; nous trouvons même, en ce genre, fort moderé celui que M. Bentley & son Traducteur font subir à M. Collins; puisqu'ils se bornent à des invectives, c'est-à-dire, à des paroles. Mais nous remarquons que plus les châtimens décernés par la Justice contre les malfaicteurs sont rigoureux, plus les honnêtes gens sont dispensés d'en être les exécuteurs. Nous applaudissons à ces Messieurs, s'ils le veulent, comme exerçant un Acte de Justice: tout ce que nous prétendons, c'est que nous ne voudrions pas l'exercer nous mêmes, & que nous ne conseillons à aucun Ecrivain soigneux de sa réputation de l'exercer. Nous ajoûtons même sans peine, que tout cela pouvoit être bon dans la Langue originale du Docteur Bentley; mais que notre Langue devroit pourtant enfin être

exempte de ces naïvetés plus que bourgeoises, & pour le moins pédantesques, qui ne laissent pas cependant de s'y glisser tous les jours dans un nombre de Libelles scandaleux.

Les invectives de M. Bentley furent la seule vengeance publique, que la Justice humaine tira de l'attentat du sieur Collins. La Cour & la Ville de Londres furent émues aux premiers éclats de ce Livre pernicieux : car on est Chrétien en Angleterre ; mais on y est Protestant, ou Schismatique. L'Imprimeur *Jean Darby* ne s'étoit point caché ; ce qui déja annonce un peu plus de modération dans ceux qui peuvent agir efficacement, que dans ceux qui peuvent y perdre de l'encre & du papier.

Darby, selon la Préface, *fut mandé par les Ministres d'Etat.* Sa hardiesse fut étayée fort-à-propos par celle de l'Auteur, qui n'avoit de jugé trop nécessaire lui-même pas se cacher, de cacher au moins son nom. Car il est vrai, que dans ce

moment le ſieur Collins, effrayé peut-être par les invectives des Docteurs, plus que par les pourſuites du miniſtere public, ou peut-être uniquement pour ajoûter de nouveaux attentats au premier, avoit fait un voyage en Hollande auprès du fameux M. *le Clerc* ſon ami, dont il mit le crédit à profit pour réimprimer ſon diſcours avec une Traduction Françoiſe, propre à en mieux répandre le poiſon.

Quoiqu'il en ſoit, Darby fut hors de cour & de procès, dès qu'il eut nommé ſon Auteur; &, ce qui eſt bien plus merveilleux, c'eſt que cet Auteur ne fut pas même mandé, ni cité, ni pourſuivi; & qu'étant revenu dans ſa Patrie, on le laiſſa tranquillement vivre & mourir dans ſes terres, dans le ſein de ſa famille, dans ſes biens, & dans toute ſa liberté de penſer & d'agir à ſon gré. M. Collins n'étoit pourtant qu'un particulier, & un ſimple Gentilhomme; & les Ecrits du Docteur Bentley & de bien d'autres, juſqu'au fameux *Wiſthon*, l'avoient

aſſez dénoncé. La Cour ſe contenta de connoître *d'où partoit ce vilain coup*; c'eſt l'expreſſion du Traducteur.

Surpris mal-à-propos de cette tolérance, ce Traducteur remarque que *le miniſtere ſe ſentoit peu autoriſé par les Loix exiſtantes au ſujet de la Preſſe.* Voilà le vrai dénouement de l'affaire: Et ſi les vérités générales, ou tout court la vérité n'avoit des droits ſupérieurs à tous les préjugés de Secte & d'opinion, & que Mrs. les Proteſtans vouluſſent dans leurs raiſonnemens partir du même principe d'où ils ſont partis en ſe ſéparant de l'Egliſe, M. Bentley & ſon Traducteur ſe ſeroient ſentis tout auſſi peu autoriſés que le miniſtere d'Angleterre, pour réprimer la liberté de penſer du ſieur Collins.

Cette liberté de penſer n'eſt-elle pas après tout la grande baſe du Schiſme & du Proteſtantiſme? Et le déchaînement de cet Auteur licencieux contre les Eccléſiaſtiques, eſt-il autre choſe que la ſimple liberté de parler? Car nous ne parlons, di-

ſoit l'Apôtre d'après le Pſalmiſte ; que de ce que nous croyons ; & Horace même, puiſque M. Bentley reconnoît cette autorité, nous dit :

Verbaque proviſam rem non invita ſequentur.

Mais ſans recourir au droit, le fait eſt conſtant que la liberté de parler contre les Eccléſiaſtiques, eſt chez les Proteſtans un des grands fruits de leur liberté de penſer, & une autre baſe de leur prétendue réformation ; quoique l'Egliſe Anglicane & la Luthérienne ſemblent y garder quelques ménagemens, au moins envers leurs prétendus Eccléſiaſtiques, deſquels ſeuls il s'agit dans les remarques de Bentley, & dans les Notes & la Préface de ſon Traducteur.

Ils ſe ſont bien apperçus tous deux de la double objection, & de l'incompétence du Tribunal auquel ils citoient leur Adverſaire. Le Traducteur en parlant de l'acharnement de Collins contre le Clergé Anglican & autre, *avoüe* aſſez bonnement qu'*à cet egard le préjugé général eſt pour lui.* Plaiſant aveu dans

un Livre, fait uniquement pour venger l'honneur de l'Eglise & de ses Pasteurs. Le Traducteur, qui paroît être un *Ministre du saint Evangile*, ajoûte : *M. Collins n'avoit donc pû attraper mieux le goût commun de l'Angleterre, & de tous les Païs de la Chrétienté. qu'en choisissant les gens d'Eglise pour le but, en apparence, unique des traits de sa satyre.*

Nous éviterons le mauvais exemple d'invective qu'on nous donne ici : notre cause est trop bonne sans cela. Nous nous contenterons donc de remarquer que le goût commun de tous les Païs de la Chrétienté n'est nullement de choisir les Ecclésiastiques, pour le but apparent ni réel des traits de la satyre. Ce goût Anglois ou Protestant peut avoir par tout un nombre d'esprits ou de cœurs hétérodoxes, qui en soient infectés.

Mais en France, par exemple, on peut dire que ce n'est ni le goût de la Nation, ni le goût dominant ; & cela se prouve par le fait même dont tout le monde est témoin. 1°. Le

Peuple, le Bourgeois, le Magistrat, le Seigneur, la Province, la Ville, la Cour, laissent les Ecclésiastiques jouir des prérogatives de leur ministere, & exercer leurs fonctions avec liberté ; & leur rendent les honneurs & les respects dûs à l'excellence de leur caractere. 2°. Nul discours public ni particulier, nul Livre contraire à ce respect n'est autorisé, avoüé, toleré même. 3°. S'il paroît quelque satyre en ce genre ; c'est plutôt un trait en passant, qu'un acharnement annoncé ; la chose est rare : c'est un Livre entre mille, un Libelle, une Epigramme. 4°. Toutes ces Satyres Ecclésiastiques ou Antiécclésiastiques, ne vous viennent guéres que des hérétiques, & communément des Païs hérétiques d'Angleterre ou de Hollande en particulier. Car enfin il faut juger des mœurs générales & du goût commun par la quantité & la qualité des événemens qui les caracterisent.

Mais ce qu'il importe ici de remarquer, c'est que les Protestans, tels que Bentley & son Traducteur,

déchaînés eux-mêmes contre les vrais Ecclésiastiques, sont très-peu autorisés, & très-peu propres pour réprimer la licence de Collins, leur Confrere après tout, contre tous les Ecclésiastiques en général, & sur-tout contre ceux de son Païs, qui n'en ont que le nom. Et en dispute réglée, Collins qui ne reconnoît point de vrais Ecclésiastiques, établiroit bien plus facilement ses fins de non-recevoir contre ceux qu'il connoît, que les Protestans ne pourroient établir les leurs contre ceux de l'Eglise Romaine, qu'ils ne connoissent pas communément, & dont ils jugent de fort loin, & sur des portraits fort déguisés.

Sur le second point, qui est le principal, & qui regarde la liberté de penser, Bentley & son Traducteur ne sont pas plus compétens pour réfuter leur Adversaire; & il leur échappe de pareils aveux, soit de conduite, soit de discours. Le Traducteur traite de *grossiere illusion un Ecrit, où du droit d'examen on conclut ridiculement*, selon lui, *la né-*

cessité de donner tête baissée & sans examen dans le systême de l'athéisme, qui est de tous le moins raisonnable, & le moins raisonné.

Nous ne prendrons pas ici le change avec cet Auteur, à qui les préjugés de Religion font une illusion, sinon aussi grossiere, du moins aussi dangereuse. Nous convenons avec lui que de tous les systemes, celui de l'atéisme est le moins raisonnable & le moins raisonné. Voilà pourtant, lui disons-nous d'abord, voilà où mene tous ces raisonnemens; ce prétendu droit d'examen qui, quoiqu'on en dise, n'est que cette liberté de penser, & d'abonder dans son sens particulier.

Il y a de quoi faire trembler tous les Protestans, à qui la grossiereté des illusions du sieur Collins fait horreur. Car enfin si le droit d'examen peut mener dans le plus déraisonnable des systêmes, qui est l'athéisme, à plus forte raison peut-il mener dans le Déisme, & à beaucoup plus forte raisou encore dans l'hérésie; & s'il peut faire perdre la raison,

combien n'y a-t-il pas à craindre pour la foi?

Ces Meſſieurs ſe ſçavent gré de la vivacité de leur zéle contre les Athées & les Déiſtes. Il n'y faut pourtant preſque que de l'humanité, & il y en a en effet beaucoup dans l'expreſſion dure & amere de leur zéle. Que ſçait-on même s'il n'y en a pas un peu dans leurs motifs? Il y va de leur honneur de proteſter au moins contre les excès trop groſſiers de leurs principes; il y va même de la tranquillité de leur conſcience. Un certain zéle rigoureux s'accorde aſſez avec les plus grands relâchemens de la morale & des mœurs.

Le Traducteur développe encore mieux ſon foible & celui de ſa Religion contre les excès de la liberté de penſer, lorſqu'il avoue formellement que « M. Bentiey ne s'a-
» muſant point à raiſonner contre
» un homme qui ne raiſonne ja-
» mais, & dont tout le fort eſt l'au-
» torité & la ſatyre; il l'attaqua dans
» ce fort, & ſe propoſa pour fin

» principale de lui ôter, & même de
» tourner contre lui ſes deux bat-
» teries.

Ce ſeroit prendre encore ici le change avec cet Auteur, que de ne pas remarquer 1°. que c'étoit pourtant par le raiſonnement, par la diſcuſſion, par l'examen que des Proteſtans qui en font la baſe de leur foi, devoient prendre un homme qui ne raiſonne pas, ou plutôt qui, ſur le même principe qu'eux, raiſonne trop, ou raiſonne ſi mal, ſur-tout au ſujet de l'athéiſme qui eſt, ſelon les Catholiques mêmes, une erreur d'une groſſiereté démontrable par le raiſonnement.

2°. Le Traducteur prend doublement le change ſur le fait, comme ſur le droit. Il parle d'illuſion, & ne ſe révolte que contre celles qui ſont groſſieres, comme celles de l'Athéiſme ou du Déiſme. Un peu de fineſſe, de juſteſſe ou de ſimple droiture d'eſprit & de cœur, feroit découvrir aux gens de parti, de ſecte, de ſchiſme, qu'ils ne peuvent jamais raiſonner que ſur l'illuſion;

lorſqu'il s'agit de Religion & de Controverſe.

Non ſeulement le Docteur Bentley n'a pas dû renoncer au raiſonnement avec un homme qui ne raiſonne pas, mais il n'y a pas renoncé ; & tout ſon Livre n'eſt qu'un pur & ſimple raiſonnement très-humain, & preſqu'uniquement littéraire, & une pure diſcuſſion, le plus ſouvent grammaticale, de citations, de textes, de paſſages, de mots. On peut donc, pour le dire en paſſant, traduire un Livre, & l'amplifier de Notes & de Commentaires, ſans en avoir pris l'eſprit, ſans pouvoir le définir ni dire ce qu'il eſt, ni quelle eſt la maniere de l'Auteur.

Le Traducteur traite de grand Théologien le Docteur Bentley. Chez les Catholiques on ne l'eſt pas à ſi bon marché. Le Docteur Bentley a fait des Remarques ſur le Diſcours de Collins ſur la liberté de penſer, comme il en avoit fait ſur *Menandre* ſous le même nom de *Phileleuthere de Leipſick*. On ſent dans ces deux Ouvrages le même feu d'eſprit,

la même érudition , la même force de critique. Seulement le dernier objet est un peu plus Théologique que le premier ; mais M. Bentley le traite plus en Philosophe qu'en Théologien. L'athéisme effectivement , & même le Déisme sont des sujets assez philosophiques.

30. Cependant pour concilier le Traducteur avec lui-même par une triple inconséquence de raison , & pou définir l'Auteur en question & son Ouvrage, avec un peu de justesse, nous remarquons qu'effectivement M. Bentley ne se sert du raisonnement philosophique ou litteraire , que pour tourner contre son Adversaire l'autorité dont celui-ci se prévaloit aussi contre celle de l'Eglise & de la foi. Car c'est toujours à l'autorité , seul point fixe en matiere de Religion, qu'il faut revenir, & qu'on revient, dès qu'elle est réduite en Controverse.

Qu'on y regarde de près , le fameux Synode de Dordrecht n'est pas l'unique pas de retour forcé , que ces Messieurs ayent fait

vers l'autorité dont ils ont d'abord librement secoué le joug. On ose bien les défier de faire, & d'avoir même jamais fait un raisonnement, ou une démarche quelconque contre leurs Schismatiques, qui ne suppose, ou qui n'établisse le droit incontestable de l'autorité absolue & irréfragable de l'Eglise en matiere de foi, & qui ne proscrive le droit d'examen, autant que la plus grande liberté de penser.

En toutes choses il faut un point fixe; & en matiere de Religion, il est de foi qu'il y en a un. Or le droit d'examen, & la liberté de penser n'en sont point un, & n'en ont point. *Quot homines, tot sententiæ*; voilà le seul point fixe en ce genre. Sur le droit d'examen en général, M. Bentley & son Traducteur sont d'accord avec le sieur Collins. Il plaît aux premiers de borner ce droit à l'hérésie de Calvin, de Luther ou à tel autre : car avec ces Messieurs la Religion est toujours indéfinie par eux mêmes ; & ils ne peuvent jamais dire qu'ils sont précisément ni Lutheriens, ni Calvinistes

ni Anglicans, chacun ayant ſon Code à part, & ſon Catéchiſme comme ſon eſprit, & au gré de ſon eſprit, & par conſéquent auſſi au gré de ſon cœur.

Mais s'il plaît à M. Bentley de s'arrêter & d'arrêter ſon droit d'examen à tel point, il plaît au ſieur Collins de l'étendre pus loin. Le droit d'éxamen eſt de ſa nature quelque choſe d'indéfini. *Spiritus ubi vult ſpirat*, diſent-ils; mais nous parlons ici de l'eſprit humain, il eſt mobile, il eſt changeant. En fait de Religion ſurtout il eſt fort capricieux; il flotte au gré de toutes les paſſions, qui tyranniſent le cœur.

Ce qui trompe Meſſieurs les Proteſtans, c'eſt qu'après avoir ôté le droit d'examen à l'Egliſe univerſelle, ils ont voulu l'attribuer à leur Egliſe & à toutes leurs Egliſes particulieres, au préjudice des membres particuliers, auſquels il étoit dévolu par cette premiere ſciſſion. Car ſi chaque membre a ce droit, le corps dès ce moment ne l'a plus; & ſi le corps général & total ne l'a pas, chaque

membre en rentre en possession. S'il n'y a plus d'Eglise universelle, il n'y a plus d'Eglise ; l'Eglise étant essentiellement une Assemblée, un corps qui n'a des membres qu'autant qu'il a un Chef, qui en est le nœud & le principe de réunion.

L'Auteur de la Préface entame une autre controverse avec ce tour de sophisme & cet air de suffisance & d'insulte, qui caractérisent l'hérésie comme le petit esprit, & qui sont très-propres à nous faire sentir combien la liberté de penser est opposée à l'art de bien penser. Car à voir le fracas, la fureur même avec laquelle ces Messieurs annoncerent à l'Univers, il y a deux siécles, leur droit d'éxamen en matiere de Religion, on les auroit crus possesseurs de quelque nouvelle méthode de Logique, de Dialectique, de Métaphysique égale au moins à celle des Géometres pour éviter l'erreur, & pour découvrir sûrement la vérité. Qu'on les suive de près avec un peu de Logique commune soi-même, & un tant soit peu d'analyse géométrique,

tout leur raiſonnement, toute leur controverſe n'eſt jamais qu'un ſophiſme & un ſophiſme d'inſulte, d'empire, en un mot de pure autorité.

Parmi quelques Proteſtans, que cet Auteur dit avoir excellemment réfuté le Diſcours du ſieur Collins, il ajoûte qu'il ne croit pas devoir faire mention d'*une miſerable Rapſodie qui fut écrite par quelque Théologien Catholique Romain des Païs-Bas, & dans laquelle on concluoit aſſez groteſquement que la liberté d'examen, établie par M. Collins, conduiſoit néceſſairement à la réunion avec l'Egliſe de Rome; parce que dans cette Egliſe l'examen n'eſt pas moins interdit qu'inutile.*

Expoſant tout cela comme il lui plaît, l'Auteur s'y donne un grand air de triomphe, qu'il fonde pourtant ſur cette eſpece de raiſonnement. » Car enfin, *dit-il*, il faut » de toute néceſſité reconnoître l'u» ne ou l'autre de ces deux choſes; » ou que les hommes ſont en droit » d'examiner ce qu'on leur propoſe à

» croire, ou qu'ils ne jouissent pas
» de ce droit. Si les hommes l'ont
» & par les principes de la natu-
» re, & par ceux de la Religion,
» toute Eglise qui les en prive, ou
» qui veut les en priver, est fausse,
» se, injuste & tyranique. Et s'il est
» défendu, s'il est criminel aux
» hommes d'examiner ce qu'ils doi-
» vent croire, l'Eglise Romaine
» les sollicite à un crime, lorsqu'é-
» tant hors de son sein, elle les y
» veut attirer.

Voilà le propre caractere de l'erreur, d'être outré, & de ne reconnoître aucune sorte de milieu entre les extrémités les plus opposées. La foi est raisonnable, & la Religion concilie la raison avec la Foi. N'est-ce pas à des hommes, c'est-à-dire, à des Etres essentiellement capables de raison, que la Foy est proposée? Et ne faut-il pas faire usage de sa raison, aidée de la grace, cela s'entend, pour en écouter la Proposition, pour l'entendre, pour la goûter, pour y acquiescer librement, pour s'y soûmettre docilement, pour s'en

laiſſer même captiver avec mérite, & par conſéquent avec intelligence? Car le mérite ſuppoſe la volonté, & la volonté ſuppoſe la connoiſſance, ſuivant l'axiome, *nihil volitum quin præcognitum.*

Meſſieurs les Proteſtans ſont bien dupes, s'ils nous croyent nous mêmes dupes de quelque autorité humaine qui ôte à notre foy le mérite de la liberté & de la raiſon. La Foi nous réduit à la condition des enfans & du peuple, nous faiſons gloire de l'avouer. Mais elle ne nous réduit point à la condition des animaux. Encore n'eſt-ce que par la volonté, par notre volonté libre & prévenuë de la grace, que la foi enchaîne notre raiſon. Il n'y a qu'à s'entendre, & parler de ſens froid. Abſolument dans le plus aveugle exercice de notre Foi, nous conſervons la plus grande, la plus vraye liberté de penſer, & le plus grand droit d'éxamen.

Notre Auteur ſe recrie contre le ſieur Collins, ſur ce que celui-ci parle, *comme ſi on ne pouvoit penſer avec*

liberté qu'en pensant en Athée ; & nous nous récrions contre tous les Sectaires, sur ce qu'ils parlent, comme si on ne pouvoit penser avec liberté qu'en pensant en Hérétiques.

Suivant le Précepte ou le Conseil de l'Apôtre, *Probate Spiritus* &c. nous éxaminons tout jusqu'au propre objet de la Foy exclusivement, c'est-à-dire, jusqu'au mystere : c'est-à-dire, nous examinons tout ce qui peut s'examiner. Mais lorsque l'objet surnaturel se dérobe naturellement à notre éxamen, & que tout notre raisonnement ne peut y atteindre pour l'expliquer, pour le comprendre, nous en convenons bonnement, & nous n'usons de notre liberté de penser & d'éxaminer, que pour nous soumettre. Y-a-t-il un si grand mérite à convenir de bonne foi qu'on n'entend pas ce qu'on sent bien qu'on n'entend pas? Mais c'est que l'esprit de l'hérésie est un esprit d'orgueil, qui veut tout entendre, & ne croire que ce qu'il entend, & presqu'-

uniquement ce qu'il voit.

Les Proteſtans ſont pourtant par leur propre confeſſion forcés de croire encore bien des choſes qu'ils ne comprennent pas plus que nous. Par quelle regle bornent-ils donç leur liberté de penſer, ou leur droit d'éxamen ſur un point, plûtôt que ſur un autre point ? Ils n'ont point de regle fixe, & l'on voit aſſez qu'il ne peut y en avoir d'autre que l'autorité de l'Egliſe, qui eſt une regle conſtante, univerſelle, unique, ſenſible, viſible, uniforme, & à la portée du moindre fidele.

Le Traducteur a donc tort de traiter de groteſque le raiſonnement du Théologien, qui de la liberté même de penſer, tire la néceſſité de la Foy, & de reconnoître l'autorité de l'Egliſe. Car cette néceſſité réſulte démonſtrativement de cette liberté en deux manieres. 1°. L'abus de cette liberté, abus dont Bentley & ſon Traducteur conviennent, prouve la néceſſité de la réprimer ſous le joug de la Foy

notifié & imposé par l'Eglise. 2°. L'usage sain & raisonnable de cette liberté mêne par là tout esprit droit par le simple éxamen des motifs de crédibilité, & des fondemens inébranlables surquoi Dieu a établi l'Eglise de Pierre, que l'Histoire seule, la seule Tradition nous fait voir constamment la même que celle de Rome.

Quel sophisme, de prétendre que l'Eglise Romaine *sollicite à un crime* ceux qu'elle veut attirer, sous prétexte qu'elle a des misteres & des Articles de Foi qu'elle défend de trop approfondir. Il y a long-tems qu'on a remarqué que la Religion a un côté lumineux & un côté obscur. C'est par le côté lumineux que l'Eglise attire la raison. C'est par le côté obscur qu'elle fait le merite surnaturel de la Foi. L'Eglise ne veut point d'aveugles, puisqu'elle est visible. Elle ne fait point d'aveugles, puisqu'elle perfectionne même la raison & l'esprit.

Car le merite de la Foi est tout

dans le cœur. C'est par la volonté, par la liberté même, nous supposons la grace, qu'on est fidele. La Foi n'ôte rien à l'esprit, elle l'éclaire plûtôt qu'elle ne l'aveugle. Les vérités impénétrables qu'elle lui revele, sont un accroissement de connoissance pour lui. La raison nous fait connoître l'unité de Dieu, connoissance imparfaite ; La Foy nous fait connoître la Trinité de 3 personnes compatible avec son unité de nature. Il est vrai qu'elle nous cache cette compatibilité, cette conciliation de Trinité & d'Unité. Mais enfin c'est toujours une connoissance, de sçavoir que la chose est, sans pouvoir dire comment elle est. Est-ce que la connoissance des faits, & des faits les plus vulgaires, les plus humains, ne passe pas pour une science, même parmi les plus sçavans.

Les sciences mêmes de raisonnement & d'intelligence, en sont perfectionnées. Comment sçaurions-nous, sans la Foy, que les corps

ſont pénétrables, qu'un corps peut en même tems occuper differentes places &c.? Pour le moins la Foy empêche les ſciences humaines de donner dans des erreurs où la foibleſſe de l'eſprit humain & l'illuſion des ſens les précipiteroient. Naturellement nous aurions cru que l'étenduë actuelle des corps conſtituoit leur Eſſence. Nous n'avons que la Foy & la révélation, pour nous garantir de cette illuſion. Naturellement nous croyons la Trinité incompatible avec l'unité. La Foi nous apprend la diſtinction eſſentielle entre la nature & la perſonalité. Ces connoiſſances ne ſont point claires & lumineuſes, elles n'en ſont pas moins des connoiſſances, elles n'en ſont pas moins certaines & infaillibles. Et ſur mille autres choſes la Foy redreſſe nos Jugemens, & les rend au moins ſages & précautionnés. Quand elle ne feroit que nous découvrir nos bornes, cette ſeule découverte vaudroit mieux que mille autres de pure ſpécula-

tion dont nous ne faiſons que trop de cas.

A la ſuite de la chicane précédente, que le Traducteur de Bentley & Bentley lui-même avec bien d'autres Proteſtans, font à l'Egliſe Romaine, ils en font une autre qui eſt d'un goût aſſez ſingulier, & qui marque la force des Préjugés, ſur des perſonnes qui s'attribuent un ſi grand droit d'éxamen, dans des matieres bien plus importantes.

Bentley remarque fort finement & gliſſe fort adroitement, que Collins avec la liberté de penſer, n'étoit qu'un Catholique Romain travesti. Car il en avoit été ſoupçonné en Angleterre, & ſa mere paſſoit pour Catholique & pour avoir élevé ſon fils dans ſa Catholicité. Juſques-là il n'y auroit pas ſi grand mal; Mais Collins Catholique & Athée ſeroit une découverte merveilleuſe pour ces Meſſieurs. Ils n'y voyent point d'incompatibilité. La Cour de Rome eſt bien politique, & les Jeſuites, car il en eſt queſ-

tien, ſont bien fins. C'eſt un tour de leur façon, de rendre Athées ou Déïſtes les Proteſtans, pour les ramener au ſein de l'Egliſe Catholique Romaine, ſur ce principe qu'il vaut mieux ne rien croire, que croire mal, & qu'un Déïſte ou un Athée ſont plus faciles à convertir qu'un hérétique,

Cette découverte au reſte reçoit un grand dégré de probabilité chez ces Meſſieurs, de ce que Collins, lorſqu'il paſſa d'Angleterre en Hollande, fut, diſent-ils, ſans autres preuves, fort bien accueilli par les Catholiques de Flandres, & nommément par les Jeſuites, qui pouvoient pourtant bien ne pas le connoître, & à qui il pouvoit avoir été recommandé par des Catholiques d'Angleterre, ou qui même, que ſçait on? pouvoient le connoiſſant fort libertin d'eſprit, & peut être de mœurs, vouloient le gagner par un zele plein de prévénance & de charité.

Nos Auteurs pleins d'un zele bien different, raiſonnent tout au-

autrement. » Je ne ſuis donc point
» ſurpris, *dit l'Auteur de la Préfa-
» ce*, des careſſes qu'ils firent en
» Flandre à M. Collins. Un Pro-
» teſtant qui portoit au ſuprême
» dégré l'abus que l'on peut faire
» de la liberté de penſer, étoit leur
» homme, & au beſoin croiroit
» tout par la même raiſon qui le
» diſpoſe à ne rien croire. »

Ce ſont les Docteurs Proteſtans, qui repaiſſent de ces Contes, la crédulité populaire. Etoit-ce la peine de renoncer à la créance & à l'autorité de l'Egliſe univerſelle, pour une crédulité auſſi peu autoriſée que celle-là? Etoit-ce la peine de tant examiner pour aboutir à des concluſions auſſi frivoles & de pur préjugé? Nous donnerons un Extrait des Remarques du Docteur Bentley, le mois ſuivant.

ARTICLE XLV.

CHOIX DE POESIES Morales & Chrétiennes depuis Malherbe jusqu'aux Poëtes de nos jours, dédié à Monseigneur le Duc d'Orleans premier Prince du sang. Deux volumes in 8. en attendant la suite. A Paris chez Prault Pere, Quai de Gêvres, au Paradis, & Prault Fils, Quai de Conti, à la Charité. 1739. *vol.* 1. *pages* 171. *vol.* 2. *pp.* 324.

NOus avons annoncé cet Ouvrage de M. *le Fort de la Moriniere* avant la fin de l'impression. Voici les deux premiers volumes, ou la premiere partie, dont nous rendrons un compte succint: aussi-bien toute la matiere qui les compose est elle à peu près connue. Il n'est question que d'exposer le but, le discernement, le choix & l'arrangement. L'Auteur l'expose lui-même dans sa Préface. Son des-

ſein, dicté par la vraie pieté, & ſoutenu par le ſuffrage de Monſeigneur le Duc d'*Orleans*, à qui ce Livre eſt dédié, conſiſte à ſubſtituer à des lectures dangereuſes, ſur-tout pour la jeuneſſe, des inſtructions propres à paſſer de l'eſprit au cœur. » Gagner l'un pour mieux toucher » l'autre, eſt l'unique but qu'on » s'eſt propoſé dans ce nouveau » Choix de Poëſie.» Quant au choix & au diſcernement, » partout où » le beau s'eſt offert, on l'a pris » ſans acception de noms plus ou » moins accrédités.» L'Auteur inſinuë combien il a dû lui en coûter pour tirer l'or de cet amas immenſe d'œuvres poëtiques qu'on ne lit plus. Les connoiſſeurs en éxaminant de près ſon Recueil, loin de lui refuſer la gloire qu'il mérite, en diront d'avantage, & lui ſçauront gré ſans doute d'un travail qui demandoit beaucoup de lecture, de patience, de lumieres & de goût. C'eſt le cas où M. de la Motte auroit pu mieux appliquer qu'à l'imitation d'Homere, ce beau mot ſi ſimple:

Choisis, tout n'est pas précieux.

L'arrangement enfin est tout naturel. C'est celui des Poëtes François depuis Malherbe jusqu'à nos jours. Il y en a 25. distribués en six livres dans cette premiere partie. Ces vingt cinq sont Malherbe, Menard, Malleville, Rotrou, Brebeuf, Gombauld, Racan, Godeau, Arnauld d'Andilly, la Lane, Gomberville, Chapelain, Desbarreaux, Conrart, Desmarets, S. Sorlin, Cassagnes, Cotin, Choiseul, de Sacy, d'Heauville, de Chantemerle, Corneille, Mad. Deshoulieres, Pelisson, la Fontaine, Quinault.

Il y a là (comme on voit) bien des noms qui ne sont pas inscrits au premier rang de la liste d'Apollon. Mais il ne faut pas se prévenir. Autre chose est d'être Poëte comme ceux que la postérité reconnoît pour tels, autre chose d'avoir laissé échapper quelques vers dignes des vrais Poëtes, parmi quantité de Poësies médiocres, c'est-à-dire, mauvaises. C'est au petit nombre d'Ecrits présumés bons, que l'Auteur

s'est fixé, plus judicieux dans ce choix que ne l'ont été les compilateurs des deux Recueils de même titre qui ont paru en 1671. & en 1709. La Fontaine n'avoit fait que prêter son nom au premier, avec une excellente Préface, qui servoit de frontispice préférable de beaucoup au corps du bâtiment. Nous ne disons rien du second. L'un étoit trop rempli, l'autre trop peu. M. le Fort a donné à celui-ci plus d'attention qu'on n'en avoit pris pour les deux autres. Il a même crû devoir corriger quelques expressions & quelques vers des anciens Poëtes. Il en avertit en plusieurs endroits, & il fait ses corrections si à propos que les Poëtes morts seroient charmés de les admettre s'ils revivoient. Que ne doivent point le Cid de Corneille & la Mariane de Tristan à M. Rousseau!

Au reste » on ne prétend pas (dit » M. le Fort) que toutes les pie» ces qui composent ce Recueil soient » également achevées. Il suffit que » les défauts y soient rares & peu

» considérables. On prétend enco-
» re moins que toutes celles qui
» en sont excluës ne meritent au-
» cune approbation. » On a marqué à la tête de chaque Article, les noms, les qualités, le pays, la mort de chaque Poëte ; & pour un plus ample éclaircissement on renvoye avec justice au *Parnasse François.*

Le Lecteur nous permettra deux réflexions indépendantes du but de l'Auteur. 1°. Il en est des morceaux de Poësies ainsi rassemblées, comme des tableaux réunis dans les Cabinets des curieux. Les diverses manieres, & les talens variés des maîtres se font mieux sentir par cet assemblage & ce contraste. Voyez Mad. Deshoulieres & la Fontaine par exemple auprès de tels ou tels. 2°. Qui lit aujourd'hui les Tragedies de tels autres, comme de Quinault ? Jettez un coup d'œil ici sur deux scenes d'*Astrate*, & demandez où est la Poësie Tragique, si elle n'est pas là dans toute sa majesté ? Ni Despreaux, ni Racine n'en

disconviendroient pas. Quel dommage que cela fut enseveli dans l'amas des pieces oubliées ?

ARTICLE XLVII.

MEMOIRE HISTORIQUE ET Généalogique sur la Maison de Bethune. Par M. Du Buisson. A Paris de l'Imprimerie de Prault Pere, Quay de Gêvres, au Paradis 1739. in-4°. *pages* 23.

Les Généalogies, au moins celles des grandes Maisons des Maisons illustres, tiennent un rang considérable dans l'Histoire, dans cette partie de la Littérature la plus généralement goûtée, la plus à l'usage & à la portée de toute sorte de Lecteurs. Aussi les bonnes Bibliotheques en sont-elles fournies abondamment, & par préférence à d'autres genres qui n'interressent que certaines professions, & des goûts particuliers. Sans cette connoissance, on est étranger dans son propre pays, & par

ſageſſe, dans les entretiens les plus ordinaires, on eſt ſouvent réduit au ſilence. Dans chaque nation des ſçavans du premier ordre ont crû leurs veilles bien employées, à percer dans l'obſcurité des ſiécles, pour y recueillir les reſtes épars, mais précieux des anciennes Maiſons, pour conſerver à la Poſtérité, autant qu'il eſt poſſible dans l'éloignement des tems, leurs deſcendances, leurs alliances, leur poſtérité, leurs tîtres, leurs dignités, les marques d'honneur qui les ont diſtinguées. C'eſt un tribut rendu au mérite des hommes illuſtres, & un motif pour leurs ſucceſſeurs à marcher ſur leurs traces. Parmi nous le célébre *André du Chêne*, le Pere de l'Hiſtoire de *France*, s'eſt diſtingué dans cette pénible carriere. Entre les Maiſons dont il a donné la Généalogie, celle de *Bethune* occupe une des premieres places. C'eſt d'après lui que M. *Du Buiſſon* nous trace le Tableau Généalogique de cette Maiſon, ajoû-

tant ce qui manque à l'Ouvrage de *Duchêne*.

Comme lui, M. *du Buiſſon* fait deſcendre la maiſon de *Bethune*, de celle des anciens Comtes d'*Artois*, & lui donne pour chef reconnu *Robert*, dit *Faiſeus*, Seigneur de la ville de *Bethune*, & Avoué de S. *Vaaſt* d'*Arras*, qui vivoit ſous *Hugues Capet*, dans le dixiéme ſiécle. Sans remonter plus haut, dit-il, *huit ſiecles prouvés*, *font une aſſez grande antiquité*. Il conclut encore des deux titres que *Robert* réuniſſoit en ſa perſonne, Seigneur de *Bethune*, & Avoué, *combien ſes Ancêtres devoient déja avoir de Nobleſſe & d'ancienneté*.

Dans ces premiers tems, on ſe contente de nous dire que la poſtérité de *Robert* avoit armes & cri de guerre, qu'elle faiſoit dans toutes ſes branches des Chevaliers Bannerets; marqués de haute nobleſſe. On nous fait remarquer ſes alliances avec les plus grandes Maiſons, & on nous la fait voir aſſiſe ſur

presque tous les Trônes de l'Europe.

En 1270. dit l'Auteur à la page 4. *Guillaume de Bethune Seigneur de Locres, Hebuterne &c. épousa Jeanne de Neelle, surnommée de Fallevi, petite-fille d'Alix de France, Comtesse de Ponthieu, laquelle lui donna pour beau frere & belle sœur utérins Ferdinand de Castille & Alienor de Castille, mariée en secondes nôces à Edouart I. Roi d'Angleterre.* A la marge il ajoûte que *Louis le Jeune*, premier mari d'*Alienor de Castille*, l'avoit répudiée. Il y a là du mécompte *Louis le Jeune.* n'avoit point épousé *Alienor de Castille*, mais *Eléonor de Guienne*, fille de *Guillaume* Duc de *Guienne.* Il la répudia, & elle épousa en secondes nôces, non *Edouart I*, mais Henri II, Roi d'*Angleterre.* Edouart I. épousa *Alienor de Castille*, plus de cent ans après qu'*Eleonor*, ou *Alienor* de *Guienne* eut été répudiée par *Louis le Jeune.* *Alienor de Castille* n'avoit point été

mariée, quand le Prince Edouard l'épousa.

A la page suivante l'Auteur dit: *en* 1480. *Jean de Bethune, troisiéme du nom, épousa Jeanne d'Anglure, fille de Simon, dit Saladin d'Anglure, de la Maison de ce nom, si connuë par l'Histoire des Croisades, ces pieuses folies de nos Peres.* Il auroit pû parler avec un peu plus de ménagement de ces fameuses entreprises, formées par de respectables Pontifes, prêchées par des Saints, éxécutées par des Princes sages & vertueux, autant que braves & magnanimes, par des Heros illustres, qui donnerent des éxemples de valeur & de vertus Chrétiennes, auxquels on rendroit plus de justice, si leurs efforts eussent été plus heureux, & si tous ceux qui s'engagerent dans ces guerres, avoient été du même caractere.

En 1529. continuë M *du Buisson*, *Jean de Bethune*, quatriéme du nom, Baron de *Baye* &c. épousa *Anne de Melun*, Dame de *Rosni* &c. C'est de ce Seigneur que

descendent, par son fils *François de Bethune*, Baron de *Rosni*, les branches qui ont porté, & qui portent encore en *France* le nom de *Bethune.* De son mariage avec *Charlotte Dauvet de Rieux*, *François de Bethune* eut entr'autres fils, *Maximilien de Bethune* premier du nom, Duc de *Sully* &c. que sa probité, ses emplois, ses services, l'estime & la considération où il fut toujours auprès d'*Henry IV.* ont rendu si recommandable, & *Philippe* Comte de *Selles* & de *Charost.*

Sans s'arrêter aux branches des Seigneurs de *Congy* & d'*Hotel*, des Barons de *Balfour* en *Ecosse*, de *Bethsan* ou *Bessan* dans la *Palestine*, de *Carenci* en *Flandre* dont la premiere s'est confonduë dans la Maison de *Choiseul-Praslin*, & la derniere dans celle de nos Rois, & des Rois d'*Angleterre* & d'*Ecosse* de la Maison *Stuart*, M. *du Buisson* passe aux branches de *Sully*, d'*Orval*, de *Selles*, & de *Chabris*, & enfin à celle de *Charost*, toutes issuës

de la ſource que nous venons de marquer.

La branche de *Sully* commencée par le célébre *Maximilien de Bethune* premier Duc de *Sully*, s'eſt éteinte en 1729. à la mort de *Maximilien Henry* cinquiéme Duc de *Sully*, fils de *Maximilien-Pierre-François*, troiſiéme Duc de *Sully*, & frere puiſné de *Maximilien-Pierre-François-Nicolas*, quatriéme Duc de *Sully*, mort en 1712, ſans laiſſer de poſtérité. La mort de *Maximilien Henry de Bethune*, a fait paſſer le Duché de *Sully*, dans la branche d'*Orval*, un Arrêt du Conſeil des Dépêches, du 13. de Mars 1730. l'ayant ajugé à *Louis Pierre Maximilien*, aujourd'hui Duc de *Sully*.

François de Bethune, Comte, & enſuite Duc d'*Orval*, chef de la branche de ce nom, épouſa 1°. *Jacqueline de Caumont* fille de *Jacque Nompar de Caumont* Duc de *la Force*, Pair & Maréchal de *France*, & de *Charlotte de Gontault de Biron*, fille du premier Maréchal

de *Biron.* 2°. *Anne d'Harville de Paloiseau* fille du Marquis de ce nom. Du premier mariage il laissa *Maximilien-Alpin*, & du second, *Armand de Bethune.* Nous ne nommons ici que ceux qui ont continué la branche. *Maximilien-Alpin* a eu pour fils *Maximilien-François*, lequel, marié à *Jeanne-Catherine Henriette d'Orleans de Rothelin*, a laissé *Louis Pierre Maximilien* son fils postume. C'est le Duc de *Sully*, dont nous venons de parler. *Armand de Bethune*, d'abord Abbé, puis Comte *d'Orval* fils puisné de *François* Duc d'*Orval*, a eu un fils nommé *Maximilien Antoine Armand*, né le 18. d'Aout 1730.

La branche de *Selles* & de *Chabris* a renouvellé de nos jours, dit M. *du Buisson*, l'honneur que la Maison de *Bethune* a eu tant de fois de s'allier aux Maisons Souveraines de l'*Europe.* Cet évenement lui donne lieu de détailler ces alliances, qu'on ne trouveroit peut-être pas ailleurs si suivies, & si développées. *Philippe de Bethune*, chef de cette branche, Comte de

Selles & de *Charost*, Marquis de *Chabris*, frere puiſné de *Maximilien* I. Duc de *Sully* fut marié deux fois, 1°. à *Catherine le Bouteiller de Senlis.* 2°. à *Marie d'Alégre* dont il n'eut point d'enfans. De ſa premiere femme il en eut huit. Nous n'en marquerons que deux, *Hippolite* qui continua la branche, & *Louis*, qui forma celle des Ducs de *Charost*.

Hyppolite de Bethune, Comte de *Selles*, Marquis de *Chabris* &c. eut de *Marie de Beauvilliers*, *Henri*, *François-Gaston*, *Louis*. *Henry* laiſſa de ſon mariage avec *Marie-Anne Dauvet*, fille de *Nicolas Dauvet*, Comte *Deſmarets*, Grand Fauconnier de *France*, *Louis*, *Anne-Marie*, Abbé qui vit, *Henry-Marie*, Chevalier, Capitaine de Vaiſſeau, qui vit auſſi, & n'eſt point marié, & deux filles Chanoineſſes de *Remiremont*.

Louis Comte de *Bethune*, fils aîné de *Henri*, mort en 1734. Lieutenant Général des armées navales, Commandant à *Rochefort*, a laiſſé deux enfans qui vivent, *Armand-Louis*, Guidon de Gendarmerie, &

Armande de Bethune, non mariée.

François-Gaston, Marquis de *Bethune* &c. Envoyé Extraordinaire en *Baviere*, pour le mariage de Monsieur, Frere unique du feu Roi, Ambassadeur auprès de *Jean Sobieski* Roi de *Pologne*, puis Ambassadeur en *Suede*, s'acquit beaucoup de gloire dans tous ces emplois. On peut voir son caractere, & son éloge dans le Mémoire que nous abrégeons. Il avoit épousé *Louise-Marie de la Grange d'Arquien*, fille de *Henri* de la Grange, Marquis d'*Arquien*, Chevalier des Ordres du Roi, puis Cardinal, & sœur de *Marie-Casimire de la Grange d'Arquien*, femme de *Jean Sobieski*, & Reine de *Pologne*, dont il eut quatre enfans. 1°. *Louis*, Marquis de *Bethune*, Mestre de Camp de Cavalerie, tué à *Hochstet* en 1704. 2°. *Louis-Marie-Victoire* Grand Chambellan du Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine*, *Stanislas* I. Ses alliances & ses enfans sont rapportés dans le Mémoire. 3o. *Marie-Casimire* mariée en premieres nôces au Prince *Radzvvil Cleeki*, & en secon-

des nôces, à *Jean* Comte de *Sapieha*, Grand Maréchal de *Lituanie*, duquel elle a eu trois fils, & une fille. 4°. *Jeanne Marie* mariée à *Jean*, Comte *Ioblonovvſki*, Enſeigne de la Couronne de *Pologne*, & ſucceſſivement Palatin de *Volhinie* & de *Ruſſie*. Pour conſerver la mémoire de ces alliances que la Maiſon de *Bethune* a contractées en *Pologne*; & dont la diſtance des lieux, & le peu de communication pourroit faire perdre la trace, M. *du Buiſſon* donne ici tout de ſuite la poſtérité des Comteſſes de *Sapieha* & de *Ioblonovvſki*, filles de *François-Gaſton* Marquis de *Bethune*, Comte de *Selles*, &c. Nous ne doutons point qu'on ne lui ſache gré du ſoin qu'il a pris pour cette recherche, & nous renvoyons à ſon Mémoire ceux qui voudront être inſtruits de cette partie de la Généalogie qu'il détaille.

Nous dirons ſeulement que *Marie-Louiſe* fille de la Comteſſe *Ioblonovvſki Jeanne Marie de Bethune*, a épouſé *Charles Frederic de la*

Trimoullie,

Trimouille, Comte de *Taillebourg*, Duc de *Chatelleraut*, dont elle a un fils nommé *Stanislas de la Trimouille*, Comte de *Taillebourg*; & que *Catherine* seconde fille de la Comtesse *Ioblonovvski* a été mariée au Duc *Maximillien de Tencryn Ossolinski*, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, Grand Maître de la Maison du Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine*, & ci-devant Grand Trésorier de la Couronne de *Pologne*. *Jeanne Marie de Bethune* par son mariage avec le Comte *Ioblonovvski*, est devenuë Tante maternelle du Roi *Stanislas*, & grande Tante de la Reine.

A la postérité de ces Comtesses, l'Auteur a cru devoir joindre celle de *Marie-Casimire de la Grange d'Arquien*, Reine de *Pologne*, belle-sœur de *François Gaston*, Marquis de *Bethune*. Elle eut du Roi *Jean Sobieski* huit enfans, dont quatre moururent jeunes. Les quatre autres sont 1°. *Jacques-Louis-Henry*, mort à *Zolkievv* en *Silesie*

le 17. de Décembre 1737. Il avoit épousé *Hedvvige-Elizabeth-Amélie* de *Bavierre Neubourg*, sœur de l'Impératrice *Eleonor*, femme de l'Empereur *Leopold* I, de la Reine de *Portugal* Epouse de Pierre II. de la Duchesse de *Parme*, femme d'*Odoacre* II. des Electeurs *Palatin*, & de *Treves*, & de l'Evêque d'*Ausbourg*. 2°. *Alexandre-Benoît-Stanislas* mort à Rome en 1714. sans avoir été marié. 3°. *Constantin-Philippe-Vladislas*, mort à *Zolkievv* en 1725. sans postérité. 4°. *Therese-Cunegonde-Casimire*, femme de *Maximilen - Emmanuel* Electeur Duc de *Baviere*.

Parmi les enfans du Prince de *Pologne Jacques-Louis-Henri Sobieski*, nous ne nommerons que *Marie Charlotte*, mariée premierement avec *Frederic-Maurice-Casimir de Boüillon*, Prince de *Turenne*, & ensuite avec *Charles Godefroi*, aujourd'hui Duc de *Boüillon*, frere du précédent, & *Marie Clementine*, épouse de *Jacques* d'*Angleter-*

re, appellé le Chevalier de S. *Georges*. Ce précis ſuffit pour donner quelque idée des grandes alliances que *François Gaſton* Marquis de *Bethune* a procurées à ſa Maiſon.

Finiſſons en donnant ſommairement la filiation de la branche de *Charoſt*. *Louis de Bethune* premier Duc de *Charoſt*, fils de *Philippe de Bethune* Comte de *Selles* & de *Charoſt* mourut en 1681., âgé de 77. ans. Ses ſervices, & ſon caractere aſſez connus nous diſpenſent d'en parler ici. Il laiſſa deux enfans, *Armand*, & *Louiſe* mariée à *Alexandre de Melun*, Prince d'*Epinoi*. *Armand*, ſecond Duc de *Charoſt* laiſſa de *Marie Fouquet* ſon Epouſe, fille de *Nicolas Fouquet* Surintendant des Finances, *Armand*, & d'autres enfans qui n'ont point eu de poſtérité.

Armand ſecond du nom, troiſiéme Duc de *Charoſt*, eſt le Duc de ce nom, aujourd'hui vivant. Il a eu de ſon premier mariage avec

Louise-Marie-Therese de Melun d'Epinoi, sa cousine germaine, *Paul-François de Bethune*, quatriéme Duc de *Charost* qui porte le titre de Duc de *Bethune*. Ce Seigneur, dit avec justice M. *du Buisson*, *n'est pas moins l'héritier des vertus qu'on a toujours admiré dans sa branche, que de l'illustration qu'elle a reçuë.* Son fils, *François-Joseph de Bethune*, Duc d'*Ancenis*, marié à *Elizabeth-Marthe de Roye de la Rochefoucault*, à un fils nommé *Armand-Joseph de Bethune*, Marquis de *Charost*.

La Lettre que nous joignons à cet Extrait suppleera ce qui manque au Mémoire Historique & Généalogique sur la Maison de Bethune, *& corrigera quelques méprises de l'Auteur.*

ARTICLE XLVIII.

REPONSE DE M. LE DUC de Sully à une Lettre & un Mémoire Historique & Génealogique de la Maison de Bethune, qui lui ont été envoyés par le sieur Dubuisson, Clerc de M. le Verrier, Notaire.

De Paris le 9 Mars 1739.

JE vous suis obligé, Monsieur, de la Lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, & du Mémoire que vous y avez joint, & sur lequel vous ne serez pas fâché de sçavoir mon sentiment.

En général vous pouviez vous épargner la peine de travailler à ce Mémoire. Il y a long-tems que je prens des mesures pour faire refondre l'histoire généalogique de la Maison de Bethune composée par Duchesne. J'ai fait venir d'Ecosse, de la fameuse Abbaye de Saint Wast d'Arras, de celle de Saint Bertin de

Saint Omer, & d'autres célébres Abbayes de Flandre une grande quantité de Mémoires & de Chartes; j'y ai joint différentes recherches faites par M. le Marquis de Bethune d'Heſdigneul, Chef des branches de la Maiſon de Bethune, qui ſont toujours reſtées en Flandre, & dont j'ai tous les Titres en main. J'ai recueilli avec ſoin toutes les Piéces. J'ai prié le Révérend Pere Simplicien de vouloir bien ſe charger de revoir l'Ouvrage de Ducheſne, & d'y faire les augmentations néceſſaires; il s'y mettra ſi tôt qu'il aura fini ſon Hiſtoire abregée des grands Officiers de la Couronne, & le ſupplément aux grands Mémoires hiſtoriques des mêmes Officiers. De plus, dans cet abregé-là même & dans ce ſupplément il donnera la continuation de la Généalogie de la Maiſon de Bethune, Par-là vous voyez qu'il étoit aſſez inutile que votre petit Mémoire parût.

Si néanmoins vous vouliez abſolument le donner au Public, encore deviez-vous bien me le communi-

quer avant que de l'imprimer ; je ne crois pas que vous eussiez eu lieu de vous en repentir, les remarques suivantes pourront vous en convaincre.

Vous donnez un simple Mémoire Historique ; il ne falloit donc pas y mêler des choses, pour ne rien dire de plus, tout-à-fait inutiles.

On ne fait point entrer en France les bâtards dans les Généalogies. Pourquoi donc parler des Maîtresses de M. le Marquis de Rosny, & de ses filles du côté gauche ? Cela n'a jamais été regardé de bon œil en ce Pays-ci ; car quoiqu'il soit d'un usage assez commun dans le monde de tolerer, & de ne blâmer pas ouvertement un homme qui a des Maîtresses, cependant il n'est personne qui s'en vante, principalement quand c'est une Dame, ou une fille de maison distinguée, & qui mérite des égards : il étoit donc fort à propos de garder le silence sur ce point, tant pour la mere, que pour les filles ; d'autant plus que je ne sçai personne dans la Maison qui

en ait connoiſſance, & que c'eſt ſans doute une faute de Moreri. Quand même cela ſeroit, combien de gens l'ignorent? Et pourquoi le leur apprendre? Combien l'avoient oublié? & pourquoi leur en rafraîchir la mémoire? Nous devrions ſouhaiter dans notre Maiſon, qu'il fût enſeveli dans un éternel oubli; & dans un Ecrit qui ſemble fait à ſa gloire, de ſemblables choſes ne devoient jamais trouver de place.

Les Mémoires qui vous ont été fournis ſur la Maiſon de Bethune, n'ont pas été juſtes. Vous dites que Maximilien I. Duc de Sully, étoit Commandeur des Ordres du Roi; il ne le fut jamais, & ne le put être, ayant toujours vécu dans la Religion prétendue Réformée. Il poſſedoit aſſez de grands Titres, & de grandes Charges, qu'on pouvoit joindre à ſes autres qualités, & qu'on ne devoit pas omettre, pour lui en donner qu'il n'eût jamais.

Il me paroît que vous ne deviez pas mettre, que M. le Marquis de Roſny a été Surintendant des Bâ-

timens, cette Charge ayant appartenu à M. le Duc d'Orval.

Au sujet du mariage de M. le Duc d'Orval avec Jacqueline de Caumont, en parlant de sa mere que vous nommez seulement Charlotte de Gontaut de Biron, vous pouviez ajoûter qu'elle étoit fille du premier Maréchal de Biron, si connu par ses services, & son attachement à Henry le Grand.

Vous avez fait encore à l'article de M. le Duc d'Orval des omissions plus considérables; outre les trois garçons du premier lit, il eut trois filles de ce même lit, sçavoir, Marguerite-Angelique de Bethune, qui a été Abbesse de Saint Pierre de Reims pendant un grand nombre d'années, fille aussi recommandable par ses grandes vertus & son habileté au Gouvernement que par sa naissance. Françoise de Bethune morte la premiere, & Anne-Eleonore de Bethune morte en 1706. toutes deux Religieuses à Port-Royal, Fauxbourg de Saint Jacques de Pa-

ris, filles d'un vrai mérite, qui ſont mortes dans un âge fort avancé.

Du ſecond mariage avec Anne d'Harville, eſt née Anne-Eleonore-Marie de Bethune, que vous mettez du premier lit, & omettez qu'elle étoit Abbeſſe de Giffe près de Verſailles, où elle a vécu dans une grande eſtime & conſidération de tous ceux qui la connoiſſoient.

Mais voici quelque choſe de plus fort; on croit que vous vous faites en quelque ſorte Légiſlateur, & vous ſemblez vous ériger un Tribunal ſupérieur à la Puiſſance ſouveraine, & aux Loix. En effet contre toutes les Loix du Royaume ſur les Duchés & Pairies, contre l'Edit du Roi Louis XIV. de 1711. fondé ſur ces Loix, contre la volonté & le Jugement du Roi regnant, confirmatifs de la volonté du Roi ſon glorieux Biſayeul, dont la Juſtice adjuge aux aînés les prérogatives, vous laiſſez entrevoir que le titre de Duc de Sully appartient à M. le Comte d'Orval plutôt qu'à moi,

est-ce-là votre idée ? Je veux croire que non ; mais bien des gens qui ont lû votre Mémoire, l'ont entendu de la sorte ; & vous parlez de moi avec tant de confusion, que pour le moins on n'y comprend presque rien.

Louis-Pierre-Maximilien, dites-vous, sixiéme Duc de Sully, que nous mettons dans cette branche, parce qu'il continue le titre de Duc, quoiqu'il appartienne à la branche d'Orval. Est-ce le titre de Duc de Sully, ou est-ce moi qui appartient à la branche d'Orval ?

Il étoit plus clair, avant que d'en venir à moi, de marquer : ici finit la premiere branche des Ducs de Sully, puis continuer, Louis-Pierre-Maximilien de Bethune se trouve aujourd'hui le sixiéme Duc de Sully, comme aîné de la branche d'Orval, qui est à présent l'aînée de la Maison, la branche de Sully étant éteinte. Tout eût été naturel & sans équivoque, & par-là vous eussiez évité la fausse interpré-

tation que l'on peut donner à votre Mémoire.

Vous auriez pû aussi, au lieu de parler d'une des branches que vous dites être bâtarde de ma Maison, nommer dans votre Mémoire Madame Catherine de la Porte, Marquise de Bethune, femme d'Alpin-Maximilien Marquis de Bethune mon ayeul, laquelle étoit fille de M. Georges de la Porte, mort Conseiller d'Etat, fils de Monsieur Georges de la Porte Président à Mortier du Parlement de Normandie, laquelle Catherine de la Porte étoit fille de Dame Françoise Chevalier, tous deux ses pere & mere, de très ancienne famille de Robe de Rouen & de Paris.

Vous ne deviez pas non plus passer sous silence Madame la Duchesse de Sully ma femme, dont la naissance est assez bonne pour pouvoir n'être point oubliée. Petite niéce de M. Colbert, l'un des grands Ministres que la France ait eu ; elle a de plus de son côté d'illustres al-

liances, M. Desmarêts son pere, Commandeur des Ordres du Roi, qui a suivi les traces de M. son Oncle, & qui s'est trouvé dans des tems plus malheureux, a rempli les Places de Ministre d'Etat, & de Contrôleur Général des Finances depuis l'année 1708. jusqu'à la mort du Roi Louis XIV. de glorieuse mémoire. Ce Prince au lit de la mort rendit témoignage publiquement à ses services, lesquels le peuvent mettre au nombre des Personnes illustres de son siécle. Le mérite personnel & les services de M. le Marquis de Maillebois, frere aîné de Madame la Duchesse de Sully, sont connus de tout le Public, dont il est assez heureux d'avoir l'approbation.

Vous auriez pû aussi mettre quelque chose de plus étendu sur les Charges & Emplois que j'ai occupés; ce que je dis, moins par rapport à moi, que comme Chef d'une Maison, qui a marqué dans tous les tems son zéle, son respect & son

attachement pour nos Rois & le bien de l'Etat.

Vous auriez pû encore, sans vous attirer le blâme du Public, vous étendre davantage que vous n'avez fait sur la naissance, les Charges & les services du premier Maréchal de Biron & du premier Maréchal de la Force, dont les services sont encore plus recommandables que la naissance, quelqu'illustre qu'elle soit. Vous avez fait une faute considérable à l'article de Louis-Georges de Bethune mon oncle, qui à la vérité n'a jamais été connu que sous le nom de Chevalier de Bethune, l'ayant mis Chevalier de Malthe, quoiqu'il n'ait jamais été dans cet Ordre.

Vous auriez pû aussi sur mon article ne mettre qu'une fois que j'étois sans postérité masculine, les répétitions ne convenant guéres dans toutes sortes d'Ouvrages, & surtout dans un abregé; je puis dire que je suis encore bien éloigné de l'âge où M. le Comte d'Orval a eu son fils.

Si vous aviez été mieux informé, vous n'auriez pas oublié dans la récapitulation que vous faites des personnes vivantes de notre Maison, de parler de Madame de Sully, Religieuse de la Visitation de Sainte Marie de Saint Denis, recommandable par sa vertu, sa piété & son mérite, & la derniere de la branche aînée.

Vous auriez aussi fait mention de Dame Françoise de Bethune, Marquise de Caulaincourt, dont le nom & la maison est très-ancienne en Picardie, & qui a des Descendans au service du Roi, laquelle étant de la branche aînée, ne mérite pas plus d'être oubliée que celles des branches cadettes.

Puisque vous parliez des filles de la maison de Bethune vivantes, vous deviez aussi parler de Jacqueline de Bethune, Marquise de Coupigny, fille d'Annibal, Comte de Bethune, mort Chef d'Escadre, & qui est une personne d'un vrai mérite.

Vous avez fait une faute encore plus considérable dans la branche

de Charoſt, d'avoir oublié Louis-Baſile de Bethune, Chevalier de Charoſt, frere du Duc de ce nom, ci devant Gouverneur du Roi, qui a été Capitaine de Vaiſſeau, & qui eſt d'ailleurs un homme fort eſtimable par ſon érudition.

Une autre omiſſion que vous avez faite encore, concerne les deux filles de M. le Duc de Bethune, dont l'une eſt . . . . de Bethune Marquiſe de la Vauguyon, dont le mari eſt Colonel du Régiment de Beauvoiſis, homme fort eſtimé.

La ſeconde eſt . . . . . . de Bethune, qui a épouſé M. le Comte de Teſſé, Grand d'Eſpagne, Colonel du Régiment de la Reine Infanterie, qui s'eſt diſtingué dans la derniere guerre d'Italie; il a l'honneur d'être auſſi premier Ecuyer de la Reine.

Vous ne deviez pas plus oublier deux branches de notre Maiſon, qui ſont en Artois, que celle d'Ecoſſe dont vous parlez dans votre Mémoire. L'aîné de ces branches d'Artois eſt Eugene-François de Be-

thune Desplancques, Marquis d'Hesdigneul, dont la branche conserve la Terre de ce nom depuis plusieurs siécles. Il a pour fils M. Maximilien-Guislain de Bethune Desplancques majeur, en état d'être pourvu, & a plusieurs sœurs Chanoinesses dans les Chapitres de Flandre. Il y a quelques années qu'il fut choisi pour être député des Etats d'Artois auprès du Roi, sans l'avoir demandé : ce qui n'arrive presque jamais.

L'autre branche est celle de François-Eugene de Bethune Desplancques, qui demeure à Arras ; il a servi long-tems, & a épousé une Chanoinesse de Maubeuge, dont il a quatre enfans en bas âge. Il a un frere qui se nomme Adrien-François de Bethune Desplancques, connu sous le nom de Chevalier, qui est Capitaine, & des premiers Factionnaires dans le Régiment du Roi Infanterie. Ces deux derniers ont une sœur nommée Marie-Eugene de Bethune Desplancques, Abbesse des Chanoinesses de Bour-

bourg, fille dont le mérite est aussi connu que la naissance.

Vous avez retranché plusieurs Dames de distinction, & qui ont eu postérité dans les branches cadettes : mais il faudroit trop de tems pour relever toutes ces fautes, & cela sortiroit des bornes d'une Lettre, & me donneroit trop de peine & de soins pour en faire des recherches justes ; ainsi je me borne à ce que j'ai vû du premier coup d'œil, & que j'ai pour le présent à l'esprit.

Je doute fort que M. le Comte de Bethune, Grand Chambellant du Roi de Pologne, Duc de Lorraine, que vous dites qui a fait l'impression de cet Ouvrage à ses dépens, donne son nom & son approbation à un Supplément de Généalogie de sa Maison, si rempli de fautes & d'obmissions : S'il l'avoit lû, il a trop d'esprit pour ne s'en être point apperçu, & n'y avoir pas fait suppléer. Il vaut mieux croire que vous l'avez fait sans le lui montrer, & lui en ayant seulement

demandé ſon agrément, comme étant le ſeul homme de la Maiſon de Bethune que vous connuſſiez & dont vous fuſſiez connu.

Au ſurplus je vous ſuis obligé de m'avoir fait connoître & donné votre Ecrit, quand ce ne ſeroit que pour corriger les erreurs qui y ſont contenuës; & ces éclairciſſemens vous ſeroient même néceſſaires ſi vous preniez le deſſein de le mieux rediger dans la ſuitte. Les armes mêmes y ſont mal gravées, avec une faſce de Sinople au lieu de geule.

A l'égard des femmes qui n'ont point laiſſé de poſtérité, que vous avez omiſes, je n'en parle point, n'étant pas néceſſaire dans un Ouvrage ſi racourci.

Je ſerois fort aiſe ſi je pouvois vous être utile à quelque choſe, & vous prouver combien je ſuis, Monſieur, entierement à vous.

ARTICLE XLIX.

EPITOME DE LA Bibliotheca Oriental y Occidental Nautica y Geographica de Don Antonio di Leon Pinelo; del consejo de su Magestad, en la Casa de la contractation de Sevilla, y Coronista mayor de las Indias; Añadido y en mendado nuamente, en que se contienen los Escritores de las Indias Orientales y Occidentales, y reinos convecinos China, Tartaria, Japon, Persia, Armenia, Etiopia, y otras partes: âl Rey neustro Señor, pormano del Marques de Torre, nuovasu Secretario del despacho universal de Hacienda, Indias, i Marina. C'est à-dire, *Epitome de la Bibliotheque Orientale & Occidentale, qui comprend la Navigation & la Géographie, Ouvrage de Dom Antoine de Leon Pinelo, du Conseil de Sa Majesté, dans la Cour Souveraine de Seville & grand Historigraphe des Indes, augmen-*

té & corrigé depuis peu, & qui comprend tous ceux, qui ont écrit ſur les Indes Orientales & Occidentales & les Royaumes voiſins, à ſçavoir, la Chine, la Tartarie, le Japon, la Perſe, l'Armenie, l'Ethiopie &c. Dédié au Roi d'Eſpagne Philippe V. & préſenté par les mains du Marquis de Torrenuova Sécrétaire général des Finances des Indes & de la Marine. Trois volumes in-folio *à deux Colomnes; à Madrid de l'Imprimerie de François* Martinet Abad, *rue de l'Olivo Baxo* 1737.

L'Epitome de Dom Antonio de Leon Pinelo fut imprimé à Madrid en 1629. *in-quarto* & l'Auteur y déclaroit dans ſa Préface que ce n'étoit que l'abrégé d'un Ouvrage beaucoup plus conſidérable, qu'il ſe promettoit de donner au Public, & dans lequel il ſe propoſoit de dire ſon ſentiment ſur tous les Ecrivains, qui compoſoient la Bibliotheque des Indes. Les grandes affaires, dont il fut preſque

toujours occupé, ne lui permirent apparamment pas d'éxécuter ſon projet, & lorſque nous apprimes, il y a quelques années, que l'illuſtre & ſçavant D. André Gonzalez de Barcia, Académicien d'Eſpagne, dont nous avons déja fait plus d'une fois mention dans nos Mémoires, travailloit à augmenter & à corriger cette Bibliotheque, nous ne doutâmes point, qu'il ne fut entré dans toutes les vûës de Pinelo. Nous en jugions ainſi, parce que perſonne n'eſt plus capable d'une telle entrepriſe, & parce que nous ne concevions pas qu'il fût poſſible de remplir trois volumes *in-folio* d'une ſimple liſte des Auteurs, & des Ouvrages, dont on puiſſe compoſer une Bibliotheque des Indes, ſi on ne diſoit rien ou preſque rien, ni de la perſonne de chaque Auteur, ni de la nature, du mérite, & de l'utilité de ſon Ouvrage.

Nous n'avons même guere de Bibliotheques d'Ecrivains, où l'on ſe contente de rapporter les

titres des Livres, l'année & le lieu de leur impreſſion, en quelle langue ils ſont écrits, & la forme du volume. Il y a quelque choſe de plus dans celle du P. le Long de l'Oratoire, qui a paru vouloir ſe borner à un ſimple Catalogue, mais Dom André Gonzalez de Barcia a voulu conſerver le tître d'Epitome de la Bibliotheque des Indes & quoiqu'il ſoit le plus laborieux des hommes, il s'eſt contenté de ſuivre le premier plan de Pinelo, en l'augmentant d'un nombre preſque incroyable d'Ouvrages imprimez & manuſcrits, qui lui ont paru meriter d'avoir place dans la Bibliotheque des Indes.

Il eſt vrai qu'en admirant le prodigieux travail & les recherches immenſes, qu'éxigeoit l'exécution d'un pareil deſſein, & dont le ſoin qu'il a eu de marquer où l'on pourroit trouver la plupart des manuſcrits, qu'il a découverts, n'eſt pas le moindre mérite, nous ne pouvons nous diſpenſer de faire obſer-

ver quel l'Editeur auroit pu s'épargner une grande partie de la peine qu'il a prise, en se renfermant dans les bornes, que lui prescrivoit le titre de son Ouvrage. Quel rapport en effet ont à la Bibliotheque des Indes Orientales & Occidentales, la Statique de Constantin Porphyrogenete, la plupart des Ouvrages d'Aristote, le Traité des Pierres précieuses, qu'on prétend que Nicomaque, Pere du même Aristote, a écrit : ce que le P. Bougeant a dit des Planettes dans ses Observations curieuses sur la Physique ; l'Analyse Astronomique de l'hypothese Solaire de M. de la Hyre par le Pere Mahoudeau les Dissertations sur les triremes des Anciens de M. de Barras de la Penne & des PP. de la Maugeraye & Languedoc : un Poëme du P. de Charneval sur les Singes ; tous les Traités d'Astronomie, d'Astrologie judiciaire, de Navigation ? &c. Cependant tout cela joint à plusieurs répétitions inutiles, font presque les deux tiers

tiers de la Bibliotheque abrégée des IndesOrientales & Occidentales.

Après tout, cette ſuperfluité n'eſt un défaut, que par rapport à l'Ouvrage, & comme ce n'eſt pas préciſément un Ouvrage de goût, ce défaut même tournera à l'avantage de ceux, qui le conſulteront. Quel ſujet auront-ils de ſe plaindre, s'ils trouvent ce qu'ils ne cherchent pas, pourvû qu'ils n'en trouvent pas moins aiſément ce qu'ils cherchent? Or c'eſt-à-quoi a pourvû le continuateur de Pinelo, par le moyen de deux Catalogues Alphabetiques, des Auteurs, Commentateurs & Traducteurs, dont l'un, qui préſente d'abord les ſurnoms, eſt à la tête du premier volume, & l'autre, qui marque les noms propres, eſt à la fin du troiſiéme.

Nous croyons au reſte, que l'on auroit eu plus de plaiſir de voir les titres des Ouvrages tels qu'ils ſont dans les Auteurs mêmes & non pas traduits en Caſtillan, comme ils ſont ici. Il eſt certain qu'on auroit plus aiſément

trouvé ceux, dont on pourroit avoir besoin. L'Auteur & le continuateur ont cru qu'il leur suffisoit de marquer en quelle langue ils sont écrits, mais il leur auroit peu coûté de les transcrire mot à mot, & de se contenter de traduire ceux, qui sont en des langues moins connuës.

Ce qu'il y a de plus fâcheux c'est que les grands emplois de Dom André Gonzalez de Barcia ne lui ont point permis de veiller lui-même à la correction des épreuves de son Ouvrage, d'où il est arrivé que l'Imprimeur a fait un nombre infinie de fautes, surtout dans les chifres & dans les noms des Auteurs, dont plusieurs sont défigurés au point de n'être pas connoissables. L'Editeur lui-même paroît quelquefois s'en être rapporté à d'infideles Mémoires sur des Ouvrages, dont il donne une notice peu éxacte: mais le moyen qu'un seul homme ait connu par lui-même une si grande quantité de Livres? quand il se seroit restraint à

ceux, qui appartenoient à juste titre à sa Bibliotheque, on n'exigeroit pas de lui qu'il les eût tous eu entre les mains : il étoit donc nécessaire qu'il s'en rapportât aux Journaux, & aux Bibliothéques, qui en ont parlé, & à d'autres Mémoires semblables, & comme ces sources ne sont pas toutes également sûres, il étoit impossible qu'il ne se trompât quelquefois.

Au reste il a eu ordinairement assez d'attention à distinguer les Ecrits apocriphes, d'avec ceux, qui sont certainement des Auteurs, dont ils portent les noms. Il auroit peut-être encore mieux valu les mépriser & n'en rien dire du tout. Par exemple à quoi sert de sçavoir qu'on a attribué à Abel fils d'Adam un Traité de la vertu des Planettes avec un Livre de leurs figures, & des Livres Astronomiques à Seth, autre fils d'Adam ! du moins ce n'étoit pas dans une Bibliotheque des Indes, qu'on devoit s'attendre de trouver ces Anecdotes.

Le Docteur Jean Rodrigues de

Leon, Frere de Dom Antonio de Leon Pinelo, dans un Discours Apologetique imprimé à la tête de la premiere Edition de sa Bibliotheque Indienne, nous apprend que l'Auteur avoit déja plus de deux cent feuilles d'écriture pour ajoûter à la seconde Edition. Il nous assûre qu'il ne citoit aucun Ecrit, ni imprimé, ni manuscrit, qu'il n'eût lu avec attention. Il ajoûte que son Frere faisoit peu de cas des Ouvrages d'Antonio de Herrera, d'Alonzo Fernandez & du Licencié Dom François Herrera Maldonado, où la confusion regne partout, dit-il, & où les noms mêmes ne sont pas éxactement marqués.

Il attribuë ce défaut à ce que les Espagnols ont bien plus songé, à tirer de l'or & de l'argent des Indes, qu'à s'instruire de leur Histoire & à la publier: d'où il est arrivé, dit-il, que les Etrangers connoissent
„ bien mieux que nous les pays,
„ que nous avons subjugués, &
„ la maniere dont nous en avons

» fait la conquête. » Cela nous paroît éxaggéré, car enfin, Antoine Herrera, Oviedo, Garcilasso de la Vega & quelques autres sont encore les bonnes sources pour l'Histoire du nouveau Monde, jusqu'à leur tems. D. André Gonzalez de Barcia fait le même honneur à François Lopez de Gomara & releve sur cela l'Auteur de l'Histoire de S. Domingue, pour avoir dit que cet Ecrivain n'étoit pas estimé veridique par ceux de sa nation. Il reste à sçavoir, si le nouvel Editeur est mieux instruit de ce qui regarde le Chapelain de Fernand Corez, que les Auteurs anciens, qui n'ont pas cru devoir le prendre pour guide.

Pour revenir au Discours Apologetique du Docteur Jean Rodriguez de Leon, nous convenons avec lui des éloges, que merite l'Ouvrage de son Frere, mais pour lui appliquer, comme il fait, ce que Jean Baptiste Regnault disoit de la sienne. *Porro nostra Bibliotheca, quasi locupletissimum quoddam penuarium*

rebus omnibus instructa, tam dives est, tam abundans, ut nihil extra se quærere cogatur: pour l'appeller une Bibliotheque animée & un Cabinet vivant ; comme Eunapius le disoit de Denys Longin. *Spirantem Bibliothecam, vivumque adeo Musæum.* Il faudroit que l'Auteur eût éxécuté en plein le projet, qu'il avoit formé.

Ce Discours est suivi d'une Table de toutes les Langues, dans lesquelles sont écrit les Livres & les Manuscrits, qui composent cet Epitome, & des pays où elles sont en usage. Il y en a cinquante six principales, sans les Dialectes : elles sont rangées par ordre Alphabérique, & voici ce que l'Auteur dit de la Langue Françoise. » C'est celle » qu'on parle dans le Royaume de » France, où l'on tient que c'est » une corruption du Latin avec le » mêlange de plusieurs de celles » des nations Barbares, qui se » sont établies dans les Gaules, » & de la Grecque, qui y a été » introduite par les Grecs Druydes

» Comme le fond de cette lan-
» gue est le Latin, elle est plus
» élégante & approche plus de la
» Toscane, dans les Provinces, où
» il y a eu des Colonies Romaines,
» comme dans la Narbonoise: dans
» celle de Tours, est celle du Limou-
» sin, que les Auvergnats, les Pro-
» vençaux & les Catalans ont choi-
» sie, comme la plus douce, pour
» en faire leur langue Poëtique
(*a*).

Il est assez étonnant que l'Editeur n'ait point parlé des langues des Sauvages de la nouvelle France, dont il a pu voir quelques vo-

* Francesa: en el Reino de Francia, donde es tenida por la Romana corrupta, i es procedida de ella con mezcla de otrasque con nationes barbarasentraron i poblaron, i de la griega por los Druidas griegos. Como la major parte es Latina, asi donde huvo Colonias Romanas, es mas elegante i mas parecida a la Toscana, como es en la Provincia Narbonense: de la Turonense es la Limosina que por ma suave escrivierons en ella suversos los Alvernos, Proençales i Catalanos.

cabulaires, à la vérité fort imparfaits, dans quelques Auteurs qu'il cite. Nous avons même à la fin des Mémoires de Champlain un abrégé de la Doctrine Chrétienne, traduite en Huron par le P. de Brebeuf, qui possedoit parfaitement cette langue. Enfin l'Auteur, qui a soin de nommer tous les pays du nouveau monde, où l'on parle Castillan, auroit bien dû aussi marquer les Colonies Françoises, Angloises, Hollandoises, &c. où l'on parle François, Anglois, Hollandois &c.

Pour achever de donner une idée de l'Epitome de la Bibliotheque des Indes, il est nécessaire de remarquer l'ordre, que l'on y a gardé. Le premier volume est uniquement consacré aux Indes Orientales & aux pays circonvoisins, qui embrassent presque toute l'Asie & une partie de l'Afrique : il est divisé en dix-sept titres ou Articles, avec une appendice ou supplément.

Le premier traite des voyages qu'on a fait aux Indes & des connoissances qu'on en avoit, dans les

premiers tems, c'eſt-à-dire, avant que les Portugais y fuſſent entrez à la fin duquinziéme ſiecle. Comme nous avons dit que l'Auteur joint aux Indes Orientales les pays circonvoiſins, on comprend que ce premier Article a des branches, qui s'étendent fort loin.

On trouve dans le ſecond tous les voyages, qui ont été faits aux Indes depuis la découverte des Portugais, & ſous le nom des Indes ſont compris tous les Royaumes des deux côtes d'Afrique, où la Couronne de Portugal avoit des établiſſements & faiſoit un commerce reglé. D'ailleurs quoique le titre de cet Article n'annonce que les Voyages, on y trouve auſſi quelques Hiſtoires, comme celle de Congo & des Royaumes voiſins; mais les autres Hiſtoires des Indes ſont renvoyées au troiſieme Article.

Le quatrieme a pour objet les Miſſions & tout ce qui a été entrepris pour établir la Religion Chrétienne dans ces vaſtes pays. Le cinquiéme renferme tous les Re-

cueils de Lettres sur le même sujet. Le sixiéme nous instruit en particulier de tous ceux, qui ont écrit ces mêmes Lettres. Le septiéme ne regarde que la Chine, & le huitiéme que le Japon. Mais comme ces deux Empires, dans le sistême de l'Auteur, sont compris sous le nom des Indes il y a dans ces deux Articles beaucoup d'Auteurs repétés, & la même chose se remarque dans la plupart des autres Articles.

L'Article neuviéme est intitulé *Histoire de Perse & d'Armenie & quelque Livre en Langue Persanne & Armeniene.* Cet Article est fort long, on n'imagine pas jusqu'où le nouvel Editeur a porté ses recherches pour découvrir tout ce qu'il y a eu de Livres, de Memoires, de Traités dans le sacré ou dans le profane qui lui ont paru avoir le moindre rapport directement ou indirectement, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, au sujet qu'il traite. Le dixiéme est dans ce même goût,

& a pour titre *Histoire des Tartares & des Mogols.*

L'onziéme nous apprend toutes les découvertes vrayes ou prétenduës, & les tentatives de ceux, qui ont voulu passer par le Nord aux Indes, à la Chine & au Japon. Le douziéme concerne l'Abissinie & l'Ethiopie. On sçait combien de pays ont été compris sous ce dernier nom. Le treiziéme contient toutes les relations des naufrages, qui se sont faits dans les Mers des Indes, & le nombre en est surprenant. Le quatorziéme, tous les Auteurs, qui ont traité de l'Histoire naturelle & de l'Histoire politique.

Les Voyages des Hollandois aux Indes Orientales sont la matiere de l'Article quinziéme, & ce n'est pas le moins curieux. Le seiziéme comprend tous ceux, qui ont écrit dans les Langues Orientales, ou dont les Ouvrages sont traduits, dans ces Langues. Le dix-septiéme renferme tous les Auteurs, dont les noms se trouvent dans quelques Catalogues des Ecrivains des Indes,

mais ſans qu'on ſçache au juſte de quoi ils ont parlé. A la fin de ce volume, il y a un appendice d'additions & de corrections à faire dans chaque Article.

Les Indes Occidentales n'occupent que la moitié du ſecond volume, quoiqu'elle ſoit diviſée en vingt-ſept Articles & un ſecond appendice. On y a ſuivi preſque la même méthode que dans le ſecond. Mais il eſt bon de remarquer que toutes les Colonies Angloiſes & Françoiſes de l'Amerique Septentrionale y ſont renfermées ſous l'Article de la Floride. C'eſt la maniere de l'Editeur, dont nous avons parlé en rendant compte de ſon *Enſayo Cronologico para la Hiſtoria de la Florida*. La ſeconde Partie eſt ce que les Auteurs appellent *Bibliotheca Nautica*. Elle n'a que trois Articles & un appendice fort long, & elle renferme tous les Auteurs, qui ont écrit ſur la ſphére, ſur la Navigation & ſur tout ce que les Navigateurs peuvent ou doivent acquérir de connoiſſances

pour se perfectionner dans un Art si utile.

Le troisiéme volume appartient tout entier à la Géographie & n'a qu'un seul Article & un quatriéme appendice aussi long que l'Article même: mais nous pouvons assûrer qu'il n'y manque rien pour une Bibliotheque Géographique universelle; car l'Auteur ne s'y est point borné aux deux Indes, ni aux pays circonvoisins. La France, l'Allemagne, la Hollande, l'Italie, l'Espagne, en un mot tout ce qu'on peut consulter de Livres & de manuscrits de Lettres, de Poëmes, de relations sur tout les pays du monde & quantité d'autres Ecrits, qui n'ont même qu'un rapport très-éloigné à la Géographie, & point du tout aux Indes, se trouvent ici: par éxemple, que fait au sujet de cet Ouvrage. *Socrates Poëta Description de Argo*, *segun Lorenzo Craso Historia de los Poëtas Griegos.* Nous pourrions citer une infinité d'éxemples pareils dans les trois volumes de cette Bibliotheque Indienne,

mais il faut convenir de bonne foy, en rendant aux deux Auteurs toute la justice qui leur est dûë, qu'ils nous font connoître bien des Ouvrages, & sur tout bien des manuscrits dont les autres Bibliotheques ne parlent point, & quelque part qu'on les trouve, on doit recevoir de pareilles découvertes avec reconnoissance.

ARTICLE L.

RECUEIL DE DIVERS Ecrits pour servir d'éclaircissement à l'Histoire de France, & de Supplément à la Notice des Gaules. Par M. l'Abbé Lebœuf &c. Suite de l'Article XXXIX, au Mois d'Avril, page 910.

D*issertation sur le lieu, où s'est donnée l'an* 841. *la bataille de Fontenai, dans laquelle on détruit les differens sentimens qu'il y a eu sur la position de ce lieu, & on établit sa véritable situation, avec quelques remarques nouvelles sur d'au-*

tres circonstances de cette bataille.

La célébrité de cette sanglante bataille, qui se donna entre les Fils de Louis le Debonnaire, a porté bien des sçavants à rechercher le lieu, où elle s'est donnée, & jusqu'ici ils n'ont pû s'accorder sur ce point Historique. M. Lebœuf, avant que d'établir son sentiment, réfute tous les autres & commence par déclarer qu'on n'a point de guide plus sûr pour découvrir le champ de cette bataille, que Nithard petit fils de Charlemagne, qui y combatit lui-même, & qui en a écrit la relation.

Il est certain que cette grande action s'est passée dans le pays d'Auxerre : or il y a deux Fontenais éloignés de la ville d'Auxerre d'environ cinq lieuës, l'un à l'Orient, & l'autre au Midi, le premier est du Diocese de Langres, & dépend pour le temporel de l'ancien Tonnerois, il est au-delà de Chablie, & quoique ce ne soit présentement qu'un hameau, on ne peut nier qu'il soit très-ancien : Quelques-uns ont

cru y trouver des Indices de la bataille, dont il s'agit. M. Lebœuf fait voir que ces indices ne sont qu'imaginaires.

Le second, nommé Fontenay sous Fouronne, est du pays d'Auxerrois D. Georges Viole, & Jacques Taveau dans son Histoire des Archevêques de Sens ont entrepris de prouver que c'est-là, que les quatres armées Françoises en vinrent aux mains; mais notre Auteur soûtient que quatre, armées n'y auroient pû subsister, faute d'eau. D'autres se sont déclarés pour Fontenay en Puysaye à six lieuës d'Auxerre au Sud-Ouest; il se fondent pareillement sur une Tradition, qui porte que les Habitans de ce Village n'ayant pu, à cause des troubles, que leur causoient quatre grandes armées, célébrer la Fête de Pâques en son tems, la célébrerent au mois de Septembre, en mémoire de quoi on chante encore tous les ans au même village la Messe de Pâques un Dimanche de Septembre, mais M. Lebœuf répond que cet usage, qui

n'eſt point particulier à ce village de Fontenay, peut fort bien avoir une ſource moins éloignée de nos temps. telle que la guerre des Anglois & des Navarrois, qui ravagerent tout le Dioceſe d'Auxerre.

Guy Coquille, célébre Juriſconſulte, avance dans ſon Hiſtoire de Nevers que la bataille de 841. ſe donna à Fontanet, petit hameau du Nivernois & du Dioceſe d'Auxerre, à onze lieuës de cette Ville; mais ſes preuves paroiſſent extrêmement foibles à notre Auteur, auſſi bien que les conjectures de ceux, qui ſe déclarent pour Fontaines, proche Toucy, à cinq ou ſix lieuës d'Auxerre, ou pour Voutenay, qui eſt la premiere Paroiſſe, qu'on rencontre à l'entrée du Dioceſe d'Autun, en ſortant de celui d'Auxerre, ſur la route d'Avallon.

Après avoir ainſi réfuté ces ſentimens, M. Lebœuf établit le ſien, qu'il avoit déja pris en 1727. & qu'il ne fait ici que développer davantage: il dit donc que la ba-

taille du vingt-cinquieme de Juin 841. a dû être livrée en partie dans les plaines, qui sont entre Etest & Druyes ; à sept ou huit lieuës d'Auxerre, & en partie au dessous de Druyes, vers les bords du ruisseau d'Andrie, presque vis-à-vis la montagne de Fontenailles, d'où peut lui être venu le nom de Fontenay. Un assez long passage de Nithar & une piece de vers d'Angelbert, qui se trouverent tous deux à cette bataille, avec l'interprétation, que notre Auteur en donne, & une petite Carte Géographique, mettront apparamment la plupart des Lecteurs de son côté, ils y apprendront même plusieurs particularités touchant cette grande action, qui ne se trouvent point dans les Historiens ; mais ces détails Historiques & Topografiques ne sont point susceptibles d'Extraits.

Apologie du sentiment de M. Baillet sur un point d'Histoire, qui concerne l'Eglise de Bayeux, marqué dans la Vie des SS. au 16^{eme}. jour

de May & en differens endroits du même Ouvrage.

On est bien revenu en France de l'ancien préjugé, qui plaçoit le premier établissement du Christianisme dans les Gaules au premier siécle de l'Eglise. Par une suite de ce préjugé l'Eglise de Bayeux se flattoit d'avoir été éclairée dès-lors des lumieres de l'Evangile par S. Exupere, auquel on donnoit pour successeur immédiat Saint Renobert. M. Baillet a déplacé ce dernier & l'a reculé au septiéme siecle, & M. Leboeuf se déclare pour son sentiment.

Il est certain qu'il y eut un S. Renobert Evêque de Bayeux, qui assista au Concile de Reims en 625. Or ce saint ne peut pas avoir succedé immédiatement à S. Exupere, quand même on ne mettroit l'Episcopat de ce premier Apôtre de Bayeux, qu'au quatrieme ou au cinquiéme siécle. D'ailleurs la legenge, qui établit l'Episcopat de Saint Renobert au premier ou au second siecle, est une piece si pitoyable, que

les Continuateurs de Bollandus ne l'ont pas même jugé digne d'avoir place dans leur immense Recueil, & que dans la derniere Histoire des Evêques de Bayeux, publiée par M. Hermand & dans le nouveau Breviaire de la même Eglise, on a abandonné quantité de fables, dont cette Legende, fruit tardif de l'onziéme siécle, est remplie.

Il est encore bon d'observer que M. Hermant n'a pu se dispenser de reconnoître un S. Renobert Evêque de Bayeux, qui vivoit au septiéme siecle; non seulement il assista au Concile de Reims en *625.* mais on trouve encore sa souscription à la fin de plusieurs actes jusqu'à l'année *666.* & M. Lebœuf montre fort bien après le P. Mabillon, que ce Renobert étoit l'Evêque de Bayeux & non pas un Renobert Usurpateur de l'Evêché d'Autun, qui étoit mort ou éxilé en *666.* Enfin rien n'oblige à reconnoître deux saints Renoberts Evêques de Bayeux, l'un du premier ou du second siecle, & l'autre du septiéme. L'Eglise de

Bayeux même n'en honore qu'un, qui eſt le Patron particulier de la Ville.

Mais ce qui fortifie infiniment la prétention de M. Bailiet & de notre Auteur, c'eſt que ce qu'il y a de plus raiſonnable dans la Tradition de l'Egliſe de Bayeux au ſujet de S. Renobert, convient beaucoup mieux à un Evêque du ſeptieme ſiécle, qu'à un du premier ou du ſecond; par éxemple la longue durée de ſon Pontificat, la qualité de Comte de Bayeux, qu'il avoit poſſédée, avant qu'il fût Evêque, le grand nombre d'Egliſes qu'il a bâties, & d'infideles qu'il a convertis : tout cela entre les mains de M. Lebœuf ſe tourne d'objections en preuves. En effet par les ſouſcriptions, qu'on trouve de S. Renobert, on compte quarante & un an d'Epiſcopat, à commencer par le Concile de Soiſſons, où il aſſiſta: l'uſage d'élever à la dignité Epiſcopale les Comtes des Villes & des Provinces n'a jamais été plus fréquent qu'au ſeptiéme ſiécle, & il ne ſeroit pas ai-

sé d'en trouver des éxemples au premier & au second : un Evêque au septiéme siécle étoit bien plus en état de bâtir de grandes Eglises & de faire des fondations, qu'à la naissance de l'Eglise ; & on voit par la vie de plusieurs Evêques des Gaules, qui ont fleuri dans le même temps, qu'il y avoit encore bien des infideles à convertir dans la plupart de nos Provinces.

Enfin nous avons une suite des Evêques de Bayeux avant le septiéme siécle, dont tous les noms sont Grecs ou Latins, & qui peut remonter jusqu'à S. Exupere en supposant ce qui n'est plus contesté aujourd'hui en France parmi les Sçavans, que ce premier Evêque n'est ni du premier ni du second siécle de l'Eglise. De plus le nom de S. Renobert est visiblement Teutonique, & avant que les Romains eussent été entierement chassés des Gaules, il n'y a point d'éxemple qu'un Evêque dans ces pays là ait porté un nom barbare.

Une autre tradition au sujet de

S. Renobert est qu'il fut sacré par S. Saturnin de Toulouse à Brive la gaillarde en Limousin, ou à Brioude en Auvergne. M. Lebœuf juge qu'elle peut venir d'une meprise de quelque Ecrivain du dixiéme ou de l'onziéme siécle, peu instruit de la Géographie ancienne, & soupçonne que le S. aura été sacré par quelque Evêque nommé Saturnin, si l'on veut, en un endroit nommé *Briva*, *Brivate* ou *Brivera*. Ses conjectures sur cela, ont beaucoup de vraisemblance.

Il faut voir aussi dans un supplément à cette Dissertation quelques Observations fort utiles sur les alterations des noms propres, si communes dans ces siecles d'ignorance, & qui ont jetté tant de confusion dans l'Histoire ancienne. Au reste M. Lebœuf remarque que le sentiment de M. Baillet au sujet de S. Renobert de Bayeux est aussi celui du P. Mabillon, de M. Chatelain, des P. P. Papebrock, & du Solier, continuateurs de Bollandus.

Dissertation, où l'on combat le sentiment qu'il a existé autrefois dans l'Eglise d'Autun un Prêtre nommé Honorius, Auteur de differens Ouvrages, & où l'on fait voir que l'Ecrivain connu sous le nom d'Honorius d'Autun, a écrit & fleuri en Allemagne & non en France.

Quoiqu'en dise M. Lebœuf, il n'est ni inconcevable, ni étonnant jusqu'à quel point les Auteurs se copient les uns les autres. La critique des derniers siécles n'a pas même encore corrigé tout-à-fait ce défaut si ordinaire dans les siécles de la Barbarie,&la source de tant d'obscurités dans l'Histoire de ces temps-là. Le Docte Chanoine avoit déja montré par de bonnes raisons que Guillaume, surnommé d'Auxerre, n'a jamais été Evêque de cette Ville, mais qu'il étoit du Clergé de Beauvais. Il a depuis découvert à Clairvaux un manuscrit de la somme de ce Theologien, à la tête duquel on lit ces mots : *Incipit Summa Guillelmi Antissiodor. Archidiaconi Bellovacensis.* On

On ne s'eſt pas moins mépris ſur un Ecrivain, nommé Honorius, dont on a differens Ouvrages, & qui a juſqu'ici paſſé pour avoir appartenu à l'Egliſe d'Autun; pluſieurs ſçavans ſe ſont laiſſés ſur ce point entraîner au torrent des Compilateurs: Cave, le P. Labbe, M. du Pin, M. de Launoy, c'étoit là néanmoins de grands critiques, mais leur autorité n'en a point impoſé à M. Lebœuf, & il ne craint point d'attaquer de front un préjugé ſi bien appuyé. Il prétend donc qu'Honorius, ſurnommé d'Autun par mépriſe, n'a jamais été à Autun, bien loin d'y être né, & d'en avoir été Prêtre, Chanoine & Théologal.

Ceux qui l'ont avancé, dit-il, ont été trompés, par l'Abbé Tritheme » qui le premier a employé le » terme d'*Auguſtodunenſis* (quoique » de lui-même il ne ſignifie point » Autun à l'excluſion d'une autre » Ville.) Il ajoûte qu'il n'a eu beſoin que de lire les petites collections Hiſtoriques attribuées à cet Hono-

rius, pour se persuader & pour convaincre tout esprit non prévenu, que cet Auteur étoit Allemand, & que s'il avoit été François, ou qu'il eût écrit en France, il n'avoit pas le sens commun.

1°. Le Troisiéme Livre d'Honorius *de imagine mundi* contient un Catalogue des Princes, & des Epoques de la construction de quelques Villes. Or tous ces Princes sont des Empereurs d'Allemagne, & les seules villes, dont il y est parlé, sont quatre villes d'Allemagne, sçavoir Brême, Parthenopolis, Bamberg & Spire. Notre Auteur prouve très-bien que *Parthenopolis* est Magdebourg. Cependant jusqu'ici nous ne voyons point encore de démonstration. Nous ne croyons pas même avec M. Lebœuf qu'un Espagnol, qui composeroit à Madrid une petite Chronique, où il ne parleroit que des Rois & des villes de France, seroit un insensé. Un François écrit à Paris l'Histoire de Perse, du Mogol, de la Chine, ou simplement de fastes Chronologi-

ques de ces Empires, & ne craint point d'être jugé digne des petites Maisons. Que si le titre d'Honorius promet une Chronique universelle en abrégé & qu'il ne parle que de l'Allemagne; on en conclura aussi sûrement qu'il n'a pas le sens commun qu'on en pourroit inférer qu'il étoit Allemand.

2°. Le P. Pez a vû un manuscrit du douziéme siecle d'un autre Ouvrage, d'Honorius, intitulé *somma totius* &c. où l'Auteur appelle Adelbert, *Austriæ Marchionem suum.* Il étoit donc, dit M. Lebœuf, sujet du Marquis d'Autriche. Cette preuve est plus forte que la premiere, & quoiqu'elle ne soit pas encore convainquante: notre Auteur y ajoûte diverses autres conjectures assez bien fondées sur des faits, & qui rendent au moins fort vraisemblable qu'Honorius n'étoit pas d'Autun.

Il reste à chercher une Ville en Allemagne, dont le nom puisse convenir au titre d'*Augustodunensis*, qu'on donne à cet Ecrivain, & M. Lebœuf le trouve dans Bâle, ou

plûtôt dans Augt, ville à présent détruite, & qui ne faisoit autrefois qu'une seule & même Eglise avec celle de Bâle; ou bien dans Ausbourg. L'une est appellée en Latin *Augusta Rauracorum* ou *Augusta in Rhetiâ* & l'autre *Augusta Vindelicorum*; d'*Augusta* on a bien pu faire *Augustodunensis*: il y en a plus d'un éxemple dans l'Histoire Ecclesiastique. Notre Auteur convient aussi que le nom d'Honorius n'est point Allemand; mais outre que ce Prêtre est quelque part nommé *Henricus*, combien d'Auteurs d'origine barbare ont Latinisé leurs noms en écrivant en Latin?

Lettre au sujet de deux anciennes figures Gauloises, avec des recherches sur la Cervolus *&* Vetula, *défendus par les Peres de l'Eglise, & par quelques Conciles de France.*

Une petite statuë assez mal faite, trouvée au bas de la colline, sur laquelle la ville d'Auxerre est située, au bord du célébre ruisseau de Valan, dont le voisinage a fourni

quantité de Medailles aux curieux ; a été jugée par Dom Bernard de Montfaucon une Diane Chasseresse ; & M. Lebœuf, qui en a donné ici la figure gravée, panche assez à le croire aussi. Elle n'a à la vérité ni arc, ni fleches, mais elle a un Chien, qui est le principal symbole de Diane & on trouve souvent cette Déesse dans les Medailles avec ce seul distinctif.

D'ailleurs elle s'appuye sur un bâton & notre Auteur prétend que l'usage immémorial des Habitans d'Auxerre étoit d'aller à la chasse sans autres armes qu'un bâton ; d'où il conclut que cette petite figure étoit le Dieu Lares de quelque chasseur. Car il suppose que ce qu'on appelloit les Dieux Lares, ou Pénates, n'étoient point des Divinités particulieres, mais que chacun prenoit pour le Gardien & le Dieu tutelaire de sa Maison, telle Dieu ou telle Déesse qu'il lui plaisoit.

Après une courte description d'une autre Statuë Celtique découverte dans le même pays, & où le

Sagum Gallicum est fort bien représenté, l'Auteur vient à l'explication de ces mots d'un Canon du Concile d'Auxerre tenu vers l'an 580. *Non licet Calendis Januarii Vetulâ aut Cervolo facere.* Ce qui revient à ces autres paroles tirées de S. Eloy. *Nullus in Kalendis Januarii nefanda & ridiculosa Vetulas, aut cervolos, aut jotticos faciat* Cette conformité entre le Canon du Concile d'Auxerre & le passage de S. Eloy paroît prouver que M. Ducange, a eu raison de lire dans le premier *Vetulâ* au lieu de *Vitulâ*, que le P. Sirmond prétendoit qu'on y devoit lire, & de *Vehicula*, qui plaisoit davantage au Pere Mabillon.

Quoiqu'il en soit, ces usages défendus étoient un reste de paganisme, & consistoient à se deguiser en Vieilles, à se transformer en bêtes & à faire certaines joutes superstitieuses & indécentes. Mais M. Leboeuf nous fait voir que tout cela alloit beaucoup plus loin dans les siécles antérieurs à celui de S. Eloy & du Concile d'Auxerre, & il le

prouve surtout par un passage de S. Pacien, Evêque de Barcelonne au quatriéme siecle. Ce S. Prélat craignoit d'avoir appris à ses Auditeurs ce qu'ils ne sçavoient pas, en leur défendant ces pratiques. *Puto nescierant Cervulum facere, nisi illis reprehendendo monstrassem.*

M. Lebœuf nous apprend ensuite qu'une partie de ces extravagances, abolies dans l'Occident au septieme siecle, s'y renouvellerent au douzieme & jusques dans les Eglises, & qu'il y a bien de l'apparence que c'étoit les Croisades, qui les y avoient fait revenir. Sur quoi il cite une Lettre de la faculté de Paris écrite aux Evêques en 1444. pour les engager à faire cesser ces folies. Un passage d'un sermon de Maurice de Sully, Evêque de Paris au douziéme siécle, & que notre Auteur rapporte tout entier, donne lieu de juger que ces abominations n'étoient point encore renouvellées de son temps, du moins dans son Diocèse, puisqu'il n'y est question que de Sorcelleries & de *Caraies*,

que M. Ducange au mot *Caragus* explique par Magies.

Notice de deux lieux appellés anciennement Chora & Contraginnum, *ſur le nom moderne deſquels M. de Valois s'eſt trompé dans ſon* notitia Galliarum.

On trouve le premier de ces deux noms dans la notice des Provinces de l'Empire Romain, laquelle eſt du commencement du cinquiéme ſiécle au plus tard, & le ſecond, dans l'itineraire d'Antonin. M. de Valois fait un Article de *Chora fluvius & locus* & tout ce qu'il dit de la riviere, eſt éxactement vrai, ſelon notre Auteur; c'eſt la riviere de Cure, qui prend ſa ſource à quelques lieuës d'Autun, & va ſe joindre à l'Yonne, cinq lieuës plus bas que Vezelai; mais il ſe trompe quand il ajoûte que *Chora* regardé comme bourg, eſt l'Abbaye de Cure ou de Core, qui eſt à deux ou trois lieuës au deſſus de Vezelai. Il nous paroît en effet que M Lebœuf prouve très-bien que c'eſt plûtôt la petite Ville de Creven, ou Crevan proche l'em-

bouchure de la riviere de Cure dans l'Yonne, & dans le Diocese d'Auxerre. Ses preuves sont accompagnées de recherches fort sçavantes.

L'Article de *Contraginnum* n'est pas si étendu. M. de Valois prétend que c'est Chaulny en Picardie. L'itineraire d'Antonin le place entre *Augusta Veromanduorum* & *Augusta Suessionum* & M. Lebœuf en conclut que c'est Condran ou Condrain. Il le prouve 1°. par l'Analogie du nom, qui est sensible, dit-il. 2°. par la Tradition de ce lieu, qui n'est plus qu'un village: elle porte que la ville de Chaulny, qui n'en est éloignée que d'une lieuë, a été formée de ses débris. 3°. Parce que les Religieux de Ste. Croix de la Bretonnerie y furent établis au treiziéme siecle & y demeurerent jusqu'en 1468. Une Chatte d'un Duc d'Orleans de 1441. porte que la Ville de Condran ayant été ruinée par les guerres, il remet à ces Religieux les censives, qu'ils lui devoient

Ce titre se voit chez les Croisiers, qui sont présentement à Chaulny.

Monuments Historiques concernant nos Rois du huitiéme & neuviéme siécle.

M. Lebœuf commence ce Mémoire par déplorer la négligence de ceux, qui en démolissant les anciens Cloîtres & les anciens Chapitres, n'ont pas eu soin de faire tirer des copies des inscriptions, qui étoient sur les tombes & sur les murs de ces anciens bâtiments, on a à la vérité conservé quelques Epitaphes, qui se trouvent dans des manuscrits anciens, & notre Auteur en a fait la recherche avec d'autant plus d'empressement, qu'il est rare de n'y point découvrir des choses fort curieuses & fort instructives, soit pour l'Histoire, soit pour les usages du temps, & c'est ce qu'il entreprend de faire compendre en produisant l'Epitaphe d'un jeune Prince, & un chant funebre, fait à l'occasion de la mort d'un personnage célébre du neu-

viéme siécle. Il commence par l'Epitaphe, qui est du huitiéme siécle.

Il est d'un frere jumeau de Louis le Debonaire. On a cru communément que ce petit Prince étoit mort le jour même qu'il étoit né, en 778. Notre Auteur prétend qu'il ne mourut que le huitieme Février 779. & il apporte en preuve son Epitaphe, qui paroît être de la composition de Charlemagne même, ou de quelqu'un, qui y parle au nom de cet Empereur & de l'Imperatrice Hildegarde. Elle est tirée d'un Manuscrit de S. Martial de Limoges, qui paroît d'une Ecriture du neuviéme ou du dixiéme siécle, elle a pour titre *Epitaphium Clodarii pueri Regis* & elle est en vers élegiaques. On y voit que Charlemagne, qui étoit absent, lorsque l'Imperatrices accoucha de deux jumeaux, assista au Baptême de celui-ci, & le fit nommer Lothaire; que la mort de cet enfant fut pour lui un coup de poignard; que ce jeune Fleuron *défleurit* avant que l'année fut revo-

luë depuis sa naissance & qu'il mourut le six des Ides de Février, la dixiéme année du regne de Charlemagne.

L'endroit, où nacquit & mourut ce jeune Prince est nommé *Cassinogilus*. Aimoin de Fleury a écrit que c'étoit Casseuil sur la Garonne, & il a été très-bien réfuté par Dom Michel Germain, qui a prétendu que c'étoit Casseneuil en Agenois. Il seroit bon, dit M. Lebœuf, d'éxaminer, si ce ne seroit pas plûtôt Chasseneuil en Angoumois.

Cette Dissertation est suivie d'un Cantique Latin, sur la mort de l'Abbé Hugues, autre fils de Charlemagne. Il est intitulé *Planctus Hugonis Abbatis*, & toutes les Strophes sont du style & de la mesure de celle-ci.

Hugo, dulce nomen
Hugo, propago nobilis
Carli potentis
Ac sereni principis;
Insons sub armis

Tam repente saucius

Occubuisti.

Cet Abbé voulant conduire des Troupes à Charles le Chauve, qui assiegeoit Toulouse, Pepin, Roi d'Aquitaine, alla audevant de lui, défit son armée & le tua. M. Lebœuf a trouvé dans la piece de Poësie, dont nous venons de parler dequoi rectifier ce que quelques Ecrivains ont dit de peu éxact de cet Abbé.

Histoire de la réception du corps de Saint Corneille Pape à Compiegne, écrite en prose & en vers, par un Auteur du dixiéme siécle.

M. Lebœuf n'est pas de ces Ecrivains, qui se préviennent contre les Auteurs au point de ne leur rendre jamais justice, lors même qu'ils ont bien rencontré. » Je n'ai pas été, » dit-il, des derniers à marquer du » mépris pour le Martyrologe Gal» lican de du Saussay. Il y a bien des » années, que j'ai appris de feu M » Chatelain, Chanoine de Paris

» le cas qu'il en falloit faire. Il est
» inutile de rapporter ici le juge-
» ment, que d'autres en avoient por-
» té avant lui. André du Saussay,
» écrivoit indifféremment tout ce
» qui lui venoit, bon ou mauvais,
» & toujours sans citer ses garants....
» Cette maniere d'écrire a indispo-
» sé les Lecteurs contre lui, & c'est
» avec assez de raison. Je ne voudrois
» pas cependant lui intenter pour
» cela procès sur tous les Articles gé-
» néralement de son Ouvrage. En
» voici un, sur lequel il faut qu'il
» ait eû quelque Mémoire, & qui
» prouve qu'on peut trouver à
» profiter jusques dans les Livres les
» moins éxacts. Il regarde S. Cor-
» neille Patron de l'Abbaye de Com-
» piegne.

Le Mémoire, qu'il soupçonne avoir été vû de Du Saussay, est d'un Auteur, qui avoit vêcu avec des témoins de la réception du corps de St. Corneille à Compiegne. Il n'est point surpris que M. Baillet, qui n'étoit point, dit-il, scrutateur des manuscrits, ait écrit que du Saus-

ſay n'avoit pas de preuves de ce qu'il avançoit à ce ſujet, mais il s'étonne que M. Loiſel de Beauvais, qui a été poſſeſſeur du manuſcrit en queſtion, n'en ait point fait part à Dom Mabillon, à qui il en avoit communiqué tant d'autres. Il a depuis été legué à l'Egliſe de Paris, par M. Joly, qui en étoit Chantre, & il a paru aſſez curieux à notre Auteur pour l'inſerer dans ſon Ouvrage.

Il eſt écrit en proſe, » mais le » ſtyle en eſt rempli de rimes à » toutes les inciſions des periodes; ce » qui le rend ſouvent inintelligible; » & comme de ſon tems on goûtoit » fort le Metre trochaique, pour tranſ» mettre les faits à la poſtérité, » l'Auteur s'aviſe tout à coup, après » ſon narré Proſaique, de célébrer » ſon Saint en cette eſpece de vers, » qui paroiſſent d'une autre plume. » Au reſte M. Lebœuf conclut de cette piéce que la Tranſlation du corps de S. Corneille eſt ſûrement du neuviéme ſiécle, & non de l'onziéme, & que les Reliques de ce S. Pape

furent reçuës seules à Compiegne ; sans celles de Saint Cyprien.

Histoire des origines du Monastere de la Charité sur Loire, tirée d'un Ecrivain du 12. siécle, qui n'a point encore été imprimé.

Ce sont trois fragmens, qui ont paru à M. Lebœuf renfermer bien des circonstances curieuses par rapport aux guerres des Seigneurs, ou Comtes particuliers, & quelques singularités, qui font connoître les pratiques de l'onziéme & du douziéme siécle. C'est ce qui l'a engagé à les imprimer ici. En voici les titres. *Richardi Monachi Cluniacensis narratio de fondationibus Monasterii Caritatis ad Ligerim, ex codice M. S. Regio. Prima fundatio.* Ce Mémoire est fort court:

Le second, qui est beaucoup plus long, est intitulé, *secunda fondatio Monasterii de Caritate* : & le troisiéme, *Dedicatio Ecclesiæ beatæ Mariæ de Caritate.* Il ne nous a point paru possible d'en donner des extraits.

ARTICLE LI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Leipsick.

On a imprimé ici la Traduction en Allemand du 1. vol. des Généalogies Historiques, sous le titre de *Erlauterte Geschichte der alten Zeiten* &c. C'est-à-dire, *Eclaircissement curieux des tems anciens.*

HOLLANDE.

De Leyde.

Essai de Physique, par M. Pierre Van Musschenbroek, Professeur de Philosophie & de Mathematiques

Utrecht, avec une Description de nouvelles sortes de Machines Pneumatiques, & un Recueil d'expériences, par M. J. V. M. traduit du Hollandois par M. Pierre Massuet Docteur en Médecine. A Leyde chez Samuel Luchtmans. 1739. deux volumes de grosseur raisonnable. Se vend à Paris chez Briasson ruë S. Jacques, à la Science.

FRANCE.

DE VITRE' EN BRETAGNE.

LETTRE DE M. TARNOUET de Villartay Médecin à Vitré, Docteur de la Faculté de Montpellier, au sujet d'une Maladie extraordinaire.

MONSIEUR,

Je vous suis bien obligé, de m'avoir donné des nouvelles de Medecine, sur tout d'un cas aussi extraordinaire que douloureux. Vous

me dites, qu'il doit piquer ma curioſité. Sans doute il doit la piquer : le cas eſt extraordinaire, mais il arrive quelquefois, c'en eſt aſſez pour piquer la curioſité, non ſeulement des Médecins, mais de tous les hommes. Qui peut s'aſſûrer de n'être point affligé de pareille maladie ?

Vous m'apprenez, M., que Madame de M***. de votre ville de Fougeres a reſſenti des douleurs énormes dans l'eſtomach, dans les inteſtins, dans toutes les parties de ſon corps, qu'il a paru une tumeur au-deſſous de l'eſtomach, qu'on a cru qu'il y avoit obſtruction & abcès au foye, qu'elle a eu des convulſions, des foibleſſes, des ſincopes, que ſur la fin elle a vomi du ſang, & en a répandu par les ſelles avec une pierre.

Vous ſouhaitez de moi, que je vous apprenne. 1°. Le ſiége de cette pierre, ſi elle s'eſt formée dans l'eſtomach ou dans les inteſtins.

2°. La cauſe de la formation de cette pierre.

3°. Les remedes que je ferois en pareil cas.

4°. Les remedes pour préserver Madame de M*** de pareils accidens.

5°. La maniere de dissoudre la pierre qu'elle a rendue, parce qu'on n'a pu la dissoudre ni par l'eau-de Vie, ni par les eaux fortes.

6°. Si c'est un mal nouveau & inconnu dans la Médecine.

Je vais avoir l'honneur Mr. de vous répondre le plus éxactement que je pourrai.

1°. Je crois que la pierre dont il s'agit s'est formée dans les vaisseaux excretoires de la bile, qui se filtre du sang dans le foye par la vesicule du fiel, par le canal cystique & Choledoque, pour tomber dans le premier intestin, à dessein de préparer le Chile, & le rendre propre à circuler par les veines Lactées, & à servir de clistere journalier, pour précipiter les excremens par l'intestin droit, & dernier.

Je sçai qu'il se forme des pierres dans plusieurs parties du corps

mais je ne crois point, que celle-ci ſe ſoit formée dans l'eſtomach, ni dans les inteſtins. Madame de M*** n'auroit point ſenti tant de douleur. Je connois des perſonnes encore vivantes, qui ont jetté ſans douleur des pierres par le fondement. Il eſt à croire, que celles-là s'étoient formées dans les inteſtins.

2°. Du chagrin, une rétention, une diminution, une ceſſation de regles, ou d'Hemorrhoides, épaiſſiſſent le ſang, le font circuler lentement dans la veine Porte, dans le Mezentere, dans le foye &c. la bile s'épaiſſit, s'endurcit, ſe coagule. La plus claire & la plus molle circule à l'ordinaire, la plus dure ſe petrifie, devient pierre, ſurtout ſi on eſt longtems, ſans manger, l'eſtomach rempli fait degorger la veſicule du ciel.

Les pierres ſont de toute groſſeur, de toute grandeur, de toute figure, de toute couleur. Les pierres ſe forment dans le foye, dans la veſicule du Fiel, dans le canal cyſtique & choledoque, dans des membranes

contre nature attachées au foye, & à la vesicule du fiel. Quelques personnes meurent, dans les efforts que la nature fait, pour jetter les pierres, lorsqu'elles sont engagées dans les canaux excretoires de la bile, dont j'ai parlé, à cause des ramifications du nerf intercostal, elles causent des douleurs très vives, qu'elles communiquent à d'autres parties. Beaucoup meurent par des jaunisses, des hydropysies & autres maladies, en qui, après leur mort, on a trouvé des quatre-vingt pierres dans la vesicule du fiel.

3°. Je conseillerois des lavemens, la saignée, s'il y a plethore, des bains, le petit lait, ou des émulsions, ou des decoctions de guimauves, de pariétaire, de coquelico, dans lesquelles je ferois mêler des yeux d'écrevisses, du cinabre, du safran, du nitre, de la poudre de vers de terre, du syrop de guimauves, quelquefois du syrop de diacode.

Je ferois prendre souvent de l'huile d'amendes douces, quelquefois de l'esprit de nitre dulcifié dans des boüillons.

Je ferois apliquer sur les parties douloureuses, des vessies à demie pleines de decoction de remedes émolliens, anodins, adoucissans, carminatifs. Je purgerois avec la rhubarbe, la manne, l'huile d'amendes douces; la crême de tartre, l'agaric, l'anis.

Je ferois prendre de la pierre que l'on trouve quelquefois dans la vesicule du fiel des bœufs, dans de l'eau, de l'huile, & eau de vie.

Dans les intervalles des douleurs je me servirois du Pareira brava, du cucurma, des cloportes.

4°. Je conseille à Madame de M**. de se faire saigner au printems pendant trois années, parce qu'elle est dans un âge où les evacuations ordinaires à son sexe vont finir; de se faire purger avec rhubarbe, manne, crême de tartre, agaric, anis: de prendre du lait, quoiqu'il laisse dans les vaisseaux beaucoup de parties grossieres, parce qu'elle a besoin de se retablir, parce qu'elle est maigre & seche; de faire usage de decoction de racines de chiendent, même du

ſuc de la plante. Les bœufs & les moutons ſont ſujets pendant l'hiver aux pierres dans le foye, dans la veſicule du fiel, dans les canaux cyſtique & choledoque, par l'uſage du foin, & ſe guériſſent au printems par le chiendent.

De prendre dans l'été les eaux minerallès férrugineuſes ou de Vitré, ou de Fougeres, ou de Dinan.

Dans l'automne pendant quelques jours des racines de Pareïra brava, de cucurma, de la poudre de cloportes.

5°. Je crois pouvoir diſſoudre cette pierre dans l'eau, l'huile, l'eau de vie, & la pierre de fiel de bœuf, ou bien dans le jus de chiendent.

6°. Cette maladie n'eſt point nouvelle ni inconnuë dans la Medecine

Peterman dans ſa Recherche de la jauniſſe cauſée par les pierres dans la veſicule du fiel, parle d'une jauniſſe douloureuſe qui revenoit tous les ans, & qui ſe gueriſſoit par la ſortie de pierres.

Dolée parle d'un foie peſant dix-

buit

huit livres, & d'une pierre pesant une once, trouvée dans la vésicule du fiel d'un Prince d'Allemagne.

Greïsel, d'une pierre d'une once dix huit grains tronvées dans la vesicule du fiel d'une Dame grosse, morte de Catharre suffocant.

Thilesius, d'une quantité prodigieuse de pierres rendües pendant neuf ans, par un ulcere fistuleux dans l'Hypocondre droit de Grosahius.

Sorbait, d'une pierre de l grosseur d'une œuf trouvée adherente au foye de la Comtesse de Nadasti.

Benivenius, d'un même cas, dans son Livre des causes secrettes des maladies.

Polisius, d'une grosse pierre, & de plusieurs petites renfermées dans un sac membraneux attaché au foye, à côté de la vesicule du fiel.

Huldenresch, de plusieurs pierres dans la vesicule du fiel d'une femme d'un Cordonnier, qui après avoir jetté & répandu avec beau-

coup d'efforts par le fondement une pierre dans un endroit à la Campagne, où il y avoit une vipere, crut avoir rendu une vipere, & s'imagina pendant plusieurs années avoir des viperes dans le corps.

Scultet dans son Magazin de Chirurgie, de deux exemples pareils.

Cnoffel, de quatre-vingt neuf pierres dans la vesicule du fiel d'un gentilhomme de Prusse, mort de jaunisse.

Beckers, de 72. pierres dans la vesicule du fiel, & dans le canal choledoque de Wander-Borch premier Medecin de l'Empereur Leopold.

Silvius, de 90 pierres dans la vesicule du fiel d'une femme, lesquelles fondoient dans de l'eau Chaude.

Mentzeki, d'une pierre dans la vesicule du fiel & dans les reins d'un Gentilhomme de Hongrie, qui fut malade pendant cinq ans.

Scharpius Ecossois, professeur à Montpellier, de trente petites

pierres reluisantes comme des Escarboucles, trouvées dans la vesicule du fiel d'un Sergent en 1620.

L'élegant Fernel Medecin de Paris, d'un fiel, & d'une vesicule de fiel petrifiée.

Le Docte Duret Medecin de Paris dans son commentaire sur le Chapitre de la jaunisse de Hollier, de 22. petites pierres triangulaires couleur d'Agathe, dans la vesicule du fiel de Madame d'Entragues; de deux pierres, couleur de prunes de Damas, dans la vesicule du fiel d'une veuve d'un President du Parlement de Paris.

Le profond Ballon Medecin de Paris page 211. du quatriéme tome de l'édition de Venise 1736. enseigne, qu'on a trouvé quelquefois des pierres dans le Cœur, dans la vesicule du fiel, dans le foye, dans le poûmon. Et à la page 436. du troisiéme tome il raporte, qu'on trouva une pierre en la place de la vesicule du fiel, dans un veillard, qui étoit souvent en colere: qu'on, trouve de ces pierres dans

des personnes affligées depuis long-tems de Jaunisse, ou de fievres quartes.

Sticber parle de plus de deux cens petites pierres reluisantes comme de l'or.

Felix Platerus, de plus de trois cent.

Enfin Schenchius; Hildan; Piso; Bartholet; Trulle; Welchius; Borrichius; Dorbrzenchi en Boëme; Deysson dans son traité de la poudre de sympathie; Helvige; Volckamer; Rayger; Timée; Donat; Moëbius; Borel; Blegny; Panarol; Riolan dans le second livre de l'Antropographie chapitre vingt deux; Gendrots Chirurgien de Paris, Chomel Medecin de Paris, &c; en ont parlé.

DE LYON.

Extrait des Registres de l'Académie des beaux Arts établie à Lion. Du 13. Avril 1739. assemblée publique.

Le P. Duclos de la Compagnie

de Jesus Président a ouvert la séance par ce qui suit.

MESSIEURS,

Le Public n'a pas de peine à comprendre l'utilité qu'il peut retirer de nos exercices : mais comme il ne juge de ce qu'on fait, que par ce qu'il voit, & qu'il ne voit gueres que l'écorce; comme il ignore comunément combien il y a loin des grands projets, à l'éxécution , combien il y a de différence entre déterminer des principes, & en faire une application éxacte , combien il faut de soins & de tems pour les détails de la pratique, il se laisse quelquefois emporter à cette impatience si naturelle à ceux qui ne pensent qu'à jouir des avantages qu'on leur promet , sans se beaucoup inquieter de ce qu'il en doit coûter à ceux qui sont chargez de les procurer. Ce n'est pas là un mal à l'égard des personnes qui ayant des talens, ont besoin qu'on les presse pour les mettre en œuvre, mais c'est un écueil qui pourroit en engager d'autres à

ſe trop preſſer , & à donner des ébauches précipitées.

Pour tenir les derniers ſur leurs gardes, cette Académie ne veut rien laiſſer paroître qu'après l'avoir fait paſſer par une mûre & ſérieuſe diſcuſſion , & elle nomme des Commiſſaires qui éxaminent à loiſir tout ce qui ſe propoſe de neuf dans ſes Conférences : mais auſſi par égard pour l'impatience du Public, & dans la vûë de profiter de ce que cette impatience a de propre à entretenir parmi nous l'amour du travail, elle s'eſt obligée à rendre compte publiquement deux fois l'année de ſes occupations, & elle a fixé un tems chaque mois, où il eſt libre à tout le monde de prendre lecture des Mémoires qui ſont en dépôt chez M. le Sécrétaire. L'on va voir par la liſte de ceux qui ont été fournis depuis le mois de Décembre dernier combien nos richeſſes vont en augmentant.

Catalogue des Mémoires lus dans l'Academie des beaux Arts dépuis l'assemblée publique du mois de Décembre dernier.

Mémoire sur le Méchanisme des Pompes, avec le projet d'une Pompe foulante, & aspirante de nouvelle construction.

Mémoire, sur la nature & la cause des Volcans, avec un éxamen Physique du Mont Vesuve en particulier.

Mémoire, sur le mouvement musculaire dans les animaux, pour servir de principe à l'application qu'on en veut faire aux forces mouvantes inanimées.

Memoire, sur les Eaux, & particulierement sur les Etangs, & leur construction.

Projet & Essai d'une description critique des Ouvrages, de sculpture, Peinture, & Architecture de cette Ville de Lion.

Mémoire, ou Reflexions générales sur le Commerce, qui doi-

vent ſervir de principe aux conſéquences qu'on en tirera pour le commerce de cette Ville en particulier.

Obſervations Meteorologiques, faites à Lion, & à Toulon pendant l'année 1738. & la comparaiſon des unes avec les autres.

Le correſpondant qu'a cette Académie dans l'Unverſité de Tubinge nous a envoyé des réfléxions ſur un ver trouvé dans le pancreas d'une femme.

Celui que nous avons dans l'Inſtitut de Boulogne en Italie, nous a fait part d'un Diſcours qui doit ſervir de Préface à la Vie qu'il a faite de l'illuſtre Comte de Marcilly de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & Fondateur de l'Inſtitut.

Conſéquemment à l'entrepriſe qu'a fait l'Académie du grand Ouvrage de la Mécanique des Arts & Métiers, on a fourni trois Mémoires. Le premier pour ſervir de Chapitre préliminaire aux Ouvrages en Fer; le

ſecond ſur les Ouvrages en fer blanc, & le troiſiéme ſur la Mécanique des Epingles. Ces Mémoires à des yeux éclairez, n'ont rien de petit ou de commun, pas même leur objet.

On lut l'année derniere à l'Aſſemblée publique d'après Pâques, un Mémoire ſur les Echos : l'Auteur en a fait depuis peu une application à la ſale publique du concert de cette Ville, pour en corriger les défauts, & la rendre plus réſonnante.

Voici, ſans doute, un titre bien interreſſant & bien curieux. Mémoire où l'on fait voir la poſſibilité, & même la facilité d'un projet qui procure un agrandiſſement conſidérable, & un embelliſſement magnifique à la ville de Lion, qui met tout les artifices à eau, & principalement les moulins à blé en état de travailler également en tout tems, & qui évitant ce que d'autres projets avoient donné d'ombrages à la Province du Dauphiné, pour-

voit efficacement à la sûreté de la navigation sur le Rhône, dans cette partie qui est autour de la Ville. Il s'en faut bien que Lion ait profité de tous les avantages qu'il peut tirer des deux rivieres, sur lesquelles il est si heureusement situé. Content de ce que la pure nature lui a donné, il n'a, ce semble, pas encore pensé à ce qu'elle lui offre, si elle est un peu aidée. Si une fois le projet dont on vient de parler s'éxécutoit, il n'y auroit plus lieu à un pareil reproche.

Je finis par les deux Mémoires qui ont été destinez à remplir la sçéance d'aujourd'hui. Le premier sur la construction & les avantages d'un nouvel instrument qu'on pourra appeller *Quartier Captotrique*, pour prendre les hauteurs sur terre, & sur mer, & servir en même temps de compas de variation.

Le second sur la dissolution, suspension, & précipitation des corps solides dans les fluides : mais avant que d'en commencer la lecture,

M. le Sécrétaire doit nous aider à remplir un devoir à l'égard d'un Académicien que la mort nous a enlevé. Son âge, ses talens, son caractere, son zele pour cette Académie méritent tous nos regrets, & nous ne pouvons nous consoler de cette perte, qu'en jettant les yeux sur les nouvelles acquisitions que nous avons faites.

M. Christin Sécrétaire perpétuel de l'Académie fit ensuite l'Eloge Historique de M. Guilhaumat maître Chirurgien de cette ville, décédé le 19. Décembre 1738. à l'âge de 36 ans. L'estime & l'affection de la Compagnie pour un sujet distingué dans son Art, qui toujours occupé de ses devoirs, s'en étoit fait un de porter à juste titre le nom d'Académicien, eurent lieu d'être satisfaites de cet éloge. Il étoit vrai, naturel, éxact, & bien écrit, M. Christin, seroit sorti de son propre caractere, s'il l'avoit fait autrement.

M. Borde après avoir parcouru

les désavantages de toutes les différentes sortes d'instrumens dont on s'est servi jusqu'ici pour prendre les hauteurs sur Terre & sur Mer, fit voir & expliqua à l'assemblée le modele de celui que l'on appelle *Quartier Catroptique*, & qui est de son invention. Tout y est neuf & digne du génie singulier qu'a surtout pour les Mécaniques son Auteur. On n'y a remarqué aucun des defauts dont on a parlé ci-dessus. La construction demande cette éxactitude qui est propre de tous les instrumens de Mathématique ; mais elle n'a rien que de fort simple. Les dégrés de hauteur sont marquez sur un quart de cercle mobile, & une piece très ingenieuse, donne les sous-divisions. La même opération qui donne la hauteur de l'astre, donne la variation de l'aiguille aimantée.

M. Rey Docteur en Médécine termina la scéance par une explication Physique & Géometrique de la maniere dont les solides sont

diſſous, reſtent ſuſpenduës, & ſe précipitent dans les fluides. La ſatisfaction de l'aſſemblée à la lecture du Mémoire précédent ne fut point interrompuë : les applaudiſſements ne firent que changer d'objet. Effectivement le ſtile de M. Rey étoit clair, ſes raiſonnemens étoient ſolides, ſes recherches ingénieuſes, & les conſéquences qu'il tiroit, étoient utiles. Il avoit penſé autrefois différemment ſur ce qui faiſoit la matiere de la ſeconde partie de ſa Diſſertation, & la franchiſe avec laquelle il ſe corrigeoit lui-même, ne fut pas une des choſes qui lui fit le moins d'honneur.

De Paris.

Le Grand Dictionnaire Géographique, Hiſtorique, & Critique de M. Bruzen de la Martiniere.

LE Bel Ouvrage, l'important Ouvrage qu'une Géographie

exacte & complete ! A quoi ne s'etendroit pas son utilité ! A quel genre d'étude na-t-il pas rapport ! Quel état, quelle profession, ne se sentiroit pas obligée à qui lui procureroit un tel avantage ; si l'on excepte le peuple uniquement occupé de ce qui l'environne, des besoins toujours présens, & journaliers ? Dans l'usage même ordinaire, dans le commerce de la vie, qui ne seroit ravi d'avoir un pareil secours, un guide fidéle, ne fusse que pour suivre la scene du Monde, pour en connoître les Acteurs, & les lieux où elle se passe ? Que ne doit-on donc pas aux travaux immenses du savant M. *Bruzen de la Martiniere*, qui a entrepris & exécuté le corps de Géographie, Historique & Critique, le plus ample & le plus étendu qui eut encore paru ? Le succès de l'entreprise, le prompt débit de l'Ouvrage, ont fait juger une nouvelle édition nécessaire, & Monseigneur le Chancelier a bien voulu l'autoriser. Elle aura l'avantage de ces sortes d'Ouvrages, aux-

quels une ſeule main ne peut donner la derniere perfection. Il y aura des corrections & des augmentations. Ceux qui ont fait des Remarques ſur la premiere Edition, ou qui ſont en état d'en faire, rendroient un grand ſervice au public, s'ils vouloient les communiquer, & l'on ne ſauroit trop s'intereſſer à ce deſſein. M. *de la Martiniere* lui-même ſeroit plus capable que perſonne de perfectionner ſon Ouvrage ; & , s'il prend ce parti, on ne manquera pas de profiter de ſon travail, en donnant un ſupplément ſur le pied de l'Edition préſente, deja commencée en France. Le prix de l'Ouvrage ſera de 78 livres, pour ceux qui ſouſcrivent à préſent ; ſçavoir 36 livres en ſouſcrivant ; 21 liv. retirant la moitié de l'Ouvrage, & les autres 21 liv. en recevant le reſte.

Les Souſcripteurs ſeuls auront l'avantage de retirer les volumes, à meſure qu'ils ſeront achevés, & l'on ne pourra ſouſcrire que juſqu'au mois de Juin prochain ; après lequel tems nulle offre ne ſera re-

que que pour 120 livres. La protection de M. *de la Briffe*, Conseiller d'Etat, Intendant de *Dijon*, encourage les Libraires dans une si grande entreprise. Le premier volume sera fourni au premier de Juillet de cette année, & les autres le seront avec la même diligence. Ce n'est pas la celérité de l'execution qui doit le plus toucher en cette matiere; c'est l'exactitude & la perfection de l'Ouvrage: *Sat cito, si sat bene.* Tout le monde y est interessé, & chacun de ceux qui peuvent y contribuer sont priés de communiquer leurs connoissances, & leurs Remarques. A Dijon, chez Arnauld Jean Baptiste Augé, Imprimeur du Roi, & du Parlement. A Paris, chez P. G. Le Mercier, Imprimeur Libraire ordinaire de la Ville, rue S. Jacques au Livre d'Or 1739.

Medus Tragedie chès *Prault fils*. L'auteur anonyme de cette piece fait voir à ses lecteurs qu'il en a tiré le sujet d'un tragedie perduë d'Euripide, mais dont le craïon a été conservé par Hygin. La maniere

ſimple & modeſte dont il expoſe & juſtifie les critiques que les ſpectateurs lui ont faites, ſemble meriter qu'ils le jugent une ſeconde fois comme lecteurs. »Cette piece »(dit il) a été retirée du Théatre »(ſans qu'elle eût eté dans les re»gles) pour laiſſer la carriere libre »à d'autres ouvrages.

On trouve chez la Veuve de Lormel, Flahault, Merigot, & Prault fils, *les Muſes, piece Dramatique*, par M. de Morand. C'eſt une piece d'un goût ſingulier, & faite pour le ſpectacle Italien. Dans la premiere partie ce ſont les muſes du Tragique, du Comique, de la Paſtorale, de la Muſique, & de la Danſe, qui dans leurs diſputes ſur l'art de plaire, ſont la critique des ſpectacles differens. La ſeconde partie eſt un eſſai de Tragedie. La troiſiéme une paſtorale : & la quatriéme un ballet Pantômine *d'Orphée*, pour ſuppléer a la Comedie intitulée *l'Eſprit de divorce*, qui a été détachée de ce tout, & jouée à part. M. de Morand eſt connu d'ailleurs par Childeric, Teglis. &c.

L'Academie Royale des Sciences n'ayant trouvé aucune des Pieces envoyées pour le Prix de l'année 1738. qui lui ait paru satisfaire pleinement à la question proposée, s'est déterminée à couronner les trois Pieces qui lui ont paru les meilleures. Elles sont imprimées dans l'ordre de leur envoi. La premiere est de M. *Leonard Euler* de l'Academie Imperiale des Sciences de *Pétersbourg.* Elle est écrite en Latin, & a pour titre: *Dissertatio de Igne, in qua ejus natura & propietates explicantur.*

La seconde est du Pere *Lozeran de Fiesc*, de la Compagnie de *Jesus. Discours sur la Propagation du Feu.*

La troisiéme Piece, *Explication de la Nature du Feu, & de sa propagation*, est de M. le Comte de *Crequy.*

Outre ces trois Discours, le Recüeil contient encore deux autres Piéces, que l'Academie a consenti qui fussent imprimées *sur la têmoignage que lui ont rendu les Commissaires du Prix, que, quoiqu'ils n'ayent pû approuver l'idée qu'on donne* de la Nature du Feu, *en cha-*

cune de des Piéces, elles leur ont paru être des meilleurs de celles qui ont été envoyées, en ce qu'elles ſuppoſent une grande Lecture, & une grande connoiſſance des bons Ouvrages de Phyſique, & qu'elles ſont remplies de faits très-bien expoſés, & de beaucoup de vuës.

La premiere, dit-on, eſt d'une jeune Dame d'un haut rang, & la ſeconde d'une de nos premiers Poëtes. Nous nous contenterons de cette Annonce, en attendant que nous rendions compte de ces Pieces.

Le Sieur *Baradelle* vient de conſtruire un ſeptiéme Cadran vertical, qui s'oriente de lui même ſans le ſecours de la Bouſſole, pour *Bourdeaux*, *Libourne*, *la Force*, *Iſſignac*, *Aurillac*, *Figeac*, *S. Flour*, *le Puy Valence*, *Briançon*, *Turin*; *Aſti*, *Bobbio*, *&c.* Il peut auſſi ſervir pour les lieux qui ont à peu près la même élévation; comme, *Bourg*, *Sarlat Romans*, *Ambrun*, *Suſe*, *Caſal*, *Caſtres*, *Cahors*, *Die*, *Grenoble*, *Albe*, *Aqui*, *Rions*,

Iſſignaux, *Gap*, *S. Jean*, *Carmagnole.* On doit appliquer ici ce que nous avons dit des autres Cadrans de même eſpéce, du Sr. *Baradelle.* Il avertit ſeulement, que celui pour *Dijon* & pour *Tours*, ſe trouve à *Dijon*, chez le Sr. *Baſir* Marchand Bijoutier, rue S. *Jean*, & à *Paris*, chez l'Auteur, Quay de de l'Horloge, vis à vis le grand Eſcalier de la Riviere, à l'Obſervatoire. Le prix eſt de deux livres.

Le Sieur *Baradelle* continuë à faire de ces Ancriers connus ſous le nom des *Baradelles*, qui conſervent l'encre pluſieurs années ſans qu'elle ſéche, ni s'épaiſſiſſe, & ſans coton, parce qu'ils ferment comme hermétiquement. Ils ne ſont point ſujets à ſe renverſer. Comme il eſt le ſeul qui en ait fait une ſi grande quantité, il les a perfectionnés. Il n'en debite point qui ne ſoient numérotés, & marqués de ſon nom. On en trouvera chez lui de toutes grandeurs convenables, en Cuivre, en Argent, en Or, avec Etuy, & ſans Etuy.

TABLE DES ARTICLES DU mois de May 1739.

ART. XLII. *Harmonie des deux Sphéres Céleste & Terrestre* &c. 931.
ART. XLIII. Obras Lyricas de Don *Francisco Antonio de Bances y Candamo.* 963.
ART. XLIV. Observations sur la construction de la Carte de l'Ocean Méridional, par M. *Bellin* 969.
ART. XLV. La Friponerie Laique des Prétendus Esprits forts d'*Angleterre*, &c. 997.
ART. XLVI. Choix de Poësies Morales & Chrétiennes &c. Par M. *du Fort de la Moriniere.* 1029.
ART. XLVII. Mémoire Historique & Généalogique sur la Maison de *Bethune* par M. *Du Buisson.* 1034.
ART. XLVIII. Réponse de M. le Duc de *Sully* à une Lettre & un Mémoire Historique & Généa-

logique, &c. envoyées par M. *Du Buisson* Clerc de M. *le Verrier* Notaire. 1049.

ART. XLIX. *Epitome de la Bibliotheca Oriental y Occidental, y Nautica de Don* Antonio di Leon Pinelo. 1064.

ART. L. Recueil de divers Ecrits pour servir d'Eclairciſſement à l'Hiſtoire de *France*, par M. *Leboeuf*. 1082.

ART. LI. Nouvelles Littéraires. 1109.

Fin de la Table.

Errata pour le Mois d'Avril 1739.

Page 808. Ligne 5. Deſcin *liſez*, Deſſein.

893. Lig. 3. mille muids d'Eau, à cent *liſ.* mille muids d'Eau par jour, à cent.

894. Lig. 13. 14. les Blanchiſſeuſes, les Bouchers, *liſ.* les Blanchiſſeuſes les Tripiers, les.

900. Lig. 21. 1140625 *liſ.* 1. million 140. mille 625.

901. Lig. 1. Ajuſtage *liſ.* Ajutage.

907. Lig. 26. à vingt pieds, *liſ.* à cent vingt pieds.

910. Lig. 14. le Bœuf *liſ.* Lebœuf.

912. Lig. 1 *liſ.* d'un même Lebœuf.

914. Lig. 9. *natales* liſ. *natale*.

916. Lig. 17. Albœres *liſ.* Altoaires.

921. Lig. 22. Théoldebert *liſ.* Theodebert.

922. Lig. 20. qui ne veut, *liſ.* qu'il ne faut.

929. Lig. derniere Cricy, *liſ.* Fericy.

930. Lig. 10. Verne, *liſ.* Vern.

932. Lig. 13. & 23. Chilly, *liſ.* Choilly.

Ibid Lig. 24. *Verniupta*, liſ. *Vernimpta*.

940. Lig. 7. changée, *liſ.* changé.

Ibid. Lig. 23. Il n'est peu *lis.* Il est peu.
941. Lig. 6. dans celles, *lis.* dans celle.

787. Dans le titre de l'Article XXXIII. *lis.* VITA E CAMPEGGIAMENTI.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise.

LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. Robustel, 1739.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1739.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Juin 1739.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1721.	12. v.
1702.	12. v.	1722.	12. v.
1703.	12. v.	1723.	12. v.
1704.	13. v.	1724.	12. v.
1705.	12. v.	1725.	12. v.
1706.	12. v.	1726.	13. v.
1707.	12. v.	1727.	12. v.
1708.	12. v.	1728.	12. v.
1709.	12. v.	1729.	12. v.
1710.	12. v.	1730.	12. v.
1711.	12. v.	1731.	12. v.
1712.	12. v.	1732.	12. v.
1713.	12. v.	1733.	12. v.
1714.	12. v.	1734.	12. v.
1715.	12. v.	1735.	14. v.
1716.	12. v.	1736.	15. v.
1717.	12. v.	1737.	13. v.
1718.	12. v.	1738.	13. v.
1719.	12. v.	1739.	7. v.
1720.	5. v.		

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1739.

ARTICLE LII.

EXAMEN DU VUIDE, OU Espace Newtonien, relativement à l'idée de Dieu. Brochure in-12. A Paris chez Gissey, ruë de la vieille Bouclerie 1739.

L'Auteur anonime de ce petit Ouvrage, se déclare le même qui nous donna il y a 5. ou six mois une *Ode Métaphysique* sur le même sujet. Cette

Ode a été critiquée comme Ode ; comme Poëſie. Elle l'a pourtant été par le ſujet plûtôt que par l'expreſſion. Le ſujet n'a point paru aſſez Poëtique. Il reſte pourtant à ſçavoir ſi le vers, c'eſt-à-dire, le Diſcours meſuré, cadancé, & rimé, n'eſt pas une expreſſion de ſoi indifférente, qu'on puiſſe donner à ſon gré à toutes ſortes de ſujets. Car du reſte l'Auteur paroît aſſez éxact obſervateur de ces trois conditions, *meſure*, *cadence*, & *rime*, dans ſon Ode Métaphyſique.

Enfin, l'Auteur, plus Philoſophe que Poëte, & très capable de toutes ſortes de ſtiles, nous donne ici ſa penſée en fort bonne proſe, ſans oublier cependant tout-à-fait, ſon goût pour la Poëſie. Car il débute par un ſonnet, qui ſert d'Epître Dédicatoire à un Mecene illuſtre, dont le nom ſeul garantit au Public, la Philoſophie la plus profonde, avec la Poëſie la plus brillante & la plus énergique. Ce Sonnet mérite d'être ici rapporté.

A son Eminence Monseigneur le Cardinal de Polignac.

SONNET.

Des Esprits & des cœurs, tu réunis l'hommage,
L'Europe de ton nom fait retentir les airs.
De l'image de * Dieu tu fus long-tems l'image ;
Tu présidois alors au sort de l'Univers.

Mais ta Muse sacrée est ton plus beau partage,
Une celeste yvresse anime ses concerts :
Tu sçus à la raison montrer Dieu sans nuage.
L'impiété craint moins la foudre que tes vers.

O toi, de l'Eternel, l'interprête & l'organe,

* Du Roi dans les Ambassades.

Ne permets pas d'unir par un accord
profane,
Les attributs des *Corps* au plus pur des
Esprits.

Fais entendre ta voix, plein du Dieu
qui t'inspire;
Prête à la vérité le secours de ta Lyre;
Et l'erreur en tremblant brûlera ses
Ecrits.

La devise de cet Ouvrage est Poëtique aussi, mais bien Philosophique, & d'une Philosophie bien supérieure à toute autre.

Si numen nescis, nihil est quod catera discis.

Poëte & Philosophe, l'Auteur paroît encore plus Religieux, plus Chrétien, quoiqu'homme du monde; qu'on ne s'y méprenne pas. N'est-ce point assez d'être Chrétien pour s'armer du zéle que l'Auteur fait paroître, contre cette licence

de penſées Philoſophiques, par où l'impiété, tantôt ſous l'autorité de Deſcartes, tantôt ſous celle de Newton, ſappe juſqu'aux traits les plus ineffaçables de la Divinité?

Les Philoſophes modernes, & les Diſciples plûtôt que les Maîtres ſe croyent affranchis de tout, lorſqu'ils ont fait leur Proteſtation Philoſophique, mais non Chrétienne, qu'ils ſont Philoſophes & ne ſont pas Théologiens. Notre Auteur leur accorde que *ce n'eſt point à la Philoſophie de ſe picquer d'être Théologienne, mais au moins*, ajoute-il, *doit-elle éviter avec ſoin de rien enſeigner de contraire aux préceptes de la Théologie : la raiſon doit ſe taire plûtôt que de parler un langage contraire à celui de la Foi.*

Deſcartes faiſoit infini le monde materiel, & Spinoſa l'eut bientôt confondu avec la Divinité. Newton réaliſe l'eſpace prétendu immateriel, & bientôt les plus hardis de ſes Diſciples l'ont diviniſé,& mis la Divinité à la veille d'être confondue avec

l'espace le plus materiel, le plus corporel. L'Auteur extrêmement Métaphisicien va pied à pied.

Il fait voir que l'idée de l'Etenduë ou de l'Espace, est une idée sensible, & qui ne nous vient que des sens; que nous ne l'avons prise que dans la vûë des corps & de la matiere: qu'à la vérité l'entendement se flate de détacher cette idée de l'étenduë ou de l'espace des corps qui la lui ont donnée; mais que ce n'est que fiction, & que l'étenduë n'existe & ne peut exister, que dans les corps: & qu'ainsi le vuide conçu comme un espace incorporel, n'est qu'un être imaginaire. Ceux qui se servent de la Géométrie ou du simple bel esprit pour réaliser les abstractions des sens, & à qui le pur esprit de la Philosophie Métaphysique n'est pas familier, auront de la peine à suivre le raisonnement épuré, & par la très-profond de l'Auteur. La Géométrie, pour le dire, en passant; qu'une forte abstraction des objets des sens, & n'est Métaphysique que

par là. La vraye Métaphyſique monte un dégré plus haut.

M. Newton diſtingue l'eſpace abſolu de l'eſpace relatif. Son eſpace abſolu n'eſt qu'idéal, de l'eſpece & du dégré Géométrique dont nous venons de parler : mais M. Newton, ſans s'élever lui-même plus haut, éleve pourtant cet eſpace, ou le ſuppoſe élevé au plus haut dégré de la Métaphyſique. Il le ſuppoſe tout-à-fait détaché de l'eſpace relatif & vraiment corporel, ce qui le dérobe à ſes ſens, & par conſéquent à ſon eſprit. Il en parle cependant comme s'il le connoiſſoit, ne le connoiſſant ni par les ſens, ni par la révélation, ni par aucun raiſonnement concluant, puiſque ſa connoiſſance ſe borne eſſentiellement à l'eſpace abſtrait, connu d'abord par les ſens, détaché enſuite par l'eſprit, & enfin réaliſé dans ce détachement par l'imagination. Nous ne prenons que la ſubſtance, ou le réſultat du raiſonnement de notre Auteur.

Il prouve ſurtout fort bien pour

des esprits vraiment capables de Métaphysique, que Dieu seroit matiere dans le cas de l'étenduë confonduë avec l'immensité divine, parce qu'il prouve qu'il y a matiere par tout où il y a étenduë.

Un raisonnement bien sensible pour des esprits sages & soigneux de la pureté de la Foi & de la Religion, est celui de l'Article 14. L'Auteur auroit pu l'étendre, si dans la Prose il n'apportoit la précision de la bonne Poësie. » Si l'immensité divine, » *dit-il*, n'est autre chose que l'es- » pace étendu selon trois dimen- » sions; Dieu n'est plus voilé aux » hommes, comme il sembloit l'ê- » tre, son immensité est percepti- » ble, par une idée sensuelle : les » trois dimensions des solides la » representent : Dieu devient donc » *imaginable*. »

L'Auteur pouvoit ajoûter, que Dieu devenoit *visible*, *tangible*, *palpable*, *mesurable*, & très-grossierement *maniable*. Car si jamais on a réalisé les objets de l'imagination,

c'eſt dans le cas préſent. Il faudroit tranſcrire tout cet écrit, pour en donner une juſte idée. La préciſion infiniment éxacte de l'Auteur, ne laiſſe pas de lieu à l'extrait. Nous applaudiſſons avec plaiſir à ſon zéle & au talent rare qu'il a pour manier avec autant de décence que de force, ce que la Philoſophie & le raiſonnement humain ont de plus élevé. Il eſt tems qu'on ouvre les yeux, & que les vrais Philoſophes, les Philoſophes Chrétiens ſentent que toute cette licence de ſyſtêmes modernes, prétendus Philoſophiques, que la ſeule legereté du ſtile & du bel eſprit enfante, ſappent le fondement même de la Religion tant revelée que naturelle.—

ARTICLE LIII.

TRAITE' DU FORMULAIRE où l'on éxamine à fond l'affaire du Jansenisme quant au fait & quant au droit. 4. volumes in-12. à Utrecht chez Nicolas le Fevre 1736. 1er. volume pp. 356. 2d. 343. 3e. 536. 4e. 310.

TOut ce qui peut concourrir à décider une question & à mettre le public à portée de prendre facilement son parti sur ce qui en fait le sujet, sembloit s'être réuni depuis long-temps pour terminer celle qui est éxaminée dans cet Ouvrage. L'unité & la simplicité de l'objet, une discussion de près de soixante & dix ans, des Ecrits sans nombre, solides, raisonnés, Ouvrage souvent des plus grands génies de leur siécle, Ecrits où la vérité saisie dans ses differents points de vûë étoit mise dans le jour le plus propre à la rendre sensible, le c n-

cert unanime de tous les Tribunaux de l'Univers, l'accord du Sacerdoce & de l'Empire & leurs Loix décisives & réïtérées, sur la signature pure & simple du Formulaire paroissoient avoir enlevé, à ceux qui la combattoient jusques aux ressources même du sophisme & de la chicane. Le silence qui succeda à ces longues & vives contestations sembloit être l'Ouvrage de l'aquiescement. Dans les efforts même qu'on fit quelques années après pour renverser une nouvelle décision de l'Eglise, malgré la liaison intime de son objet avec celui du Formulaire, on respecta d'abord l'autorité d'une Loi aussi solidement établie que l'étoit cette derniere. Mais les ménagemens ne durerent guères. Ils étoient trop difficiles à garder. Le même intérêt qui soulevoit contre le décret de Clement XI. devoit armer contre celui d'Alexandre VII. & l'on vit bientôt les mêmes mains porter à l'un & l'autre les mêmes coups. On fit revivre des objections usées & cent fois réfutées. Un certain

Public prévenu & peu instruit n'en fut pas moins, n'en peut être pas moins encore aujourd'hui la duppe de ces frivoles raisonnemens; & c'est pour dissiper cette illusion que l'Auteur du Livre dont nous allons rendre compte, a réuni sous un seul point de vûë tout ce qui concerne cette Dispute.

Pour mieux réussir dans le dessein qu'il se propose il embrasse tout à la fois les deux moyens qui dans les contestations Théologiques sont propres à éclairer les esprits, la voye d'autorité & la voye de discussion. Par l'une il fixe l'incertitude du simple, par l'autre il fait évanouir les difficultés du sçavant. Voici les deux raisonnemens que l'Auteur fait servir de base aux deux parties de son Ouvrage, dont cette double méthode forme le partage juste & naturel.

1°. L'Eglise a incontestablement le droit de juger du sens des Livres qui traittent des matieres de Religion. Le droit qu'a l'Eglise de juger du sens des Livres, suppose

dans les Fideles l'obligation de se soumettre de cœur & d'esprit à ses décisions.

Or il y a dans l'Eglise des définitions pour la condamnation du Livre de Jansenius.

Il faut donc souscrire de cœur & d'esprit à son jugement sur cet Article.

Voilà le précis de l'argument d'autorité, & de la premiere partie de l'Ouvrage.

2°. Tels & tels points de Doctrine ont été condamnés dans les cinq propositions déferées à Innocent X.

Ces points de Doctrine ont été justement proscrits. Or ces points de Doctrine se trouvent dans le Livre de Jansenius intitulé *Augustinus.*

Le Livre de Jansenius est donc digne de censure.

Voilà le précis de l'argument de discussion, & de la seconde partie de l'Ouvrage.

Elle est suivie d'une Dissertation où l'on examine les Faits de l'Histoire

Eccléſiaſtique qui entrent en preuve de la Majeure du Sillogiſme d'autorité, & que l'Auteur ſe contente d'indiquer ſimplement dans la premiere partie, de peur ſans doute de trop embaraſſer la matiere, & de faire perdre de vûe la ſuite du raiſonnement.

La forme que l'Auteur a donné à toutes les parties de ſon Ouvrage, eſt celle dont on ſe ſert dans les Ecoles. Il diviſe éxactement ſa matiere, il fixe, quand li le faut, l'état de la queſtion, il établit ſucceſſivement des Propoſitions dont l'enchaînement conduit par dégrés à la vérité, il deſcend dans le détail des objections les plus frivoles en elles-mêmes, mais ſouvent les plus ſéduiſantes pour le Public, il n'a garde de diſſimuler les plus embarraſſantes & il réſout avec un ſuccès égal les unes & les autres. *Cette méthode*, dit-il, *paroîtra peut-être ſéche, à pluſieurs perſonnes. Mais on a jugé à propos de négliger certains tours inſinuans, & même ces traits d'imagination qui font lire les*

Ouvrages avec plaisir, pour ne s'attacher qu'à la solidité qui peut seule les faire lire avec fruit.

La justesse de son discernement n'est pas la seule caution qu'ait l'Auteur, que ce fruit doit nécessairement resulter de ses raisonnemens & de sa méthode. Il en a encore pour garant sa propre expérience dans la discussion de la question qui a pour objet la signature du Formulaire, *il s'est*, dit-il, *fait un devoir indispensable d'exposer au Public la liaison des maximes qui l'ont déterminé lui-même il y a long-temps à la souscription pure & simple.*

Quelque difficile qu'il soit d'en donner une juste idée dans un simple extrait essayons de suivre l'Auteur dans le dévéloppement de ses preuves.

PREMIERE PARTIE.

Elle renferme huit Chapitres. Le 1^er^. est employé à établir que l'E-

glise a inconteſtablement le droit de juger du ſens des Livres qui ont pour objet la diſcuſſion des matieres de Religion.

La 1. preuve qu'en donne l'Auteur eſt tirée de la ſageſſe de Dieu dans dans l'établiſſement de ſon Egliſe. *Une République*, dit-il, *n'eſt bien policée qu'autant qu'elle a dans ſon ſein des Juges établis pour terminer tous les differends qui peuvent s'élever entre les membres qui la compoſent. Sans un Tribunal ſuprême qui juge en dernier reſſort de toutes les diſputes qui s'élevent dans un Etat, la confuſion regne parmi les Citoyens, le feu de la diſcorde s'allume, les eſprits s'échauffent, chacun fait valoir le parti qu'il a épouſé, & il veut qu'il domine ſur celui que ſes adverſaires ont embraſſé. Cet eſprit d'indépendance & de domination eſt la ſource ordinaire des troubles qui bouleverſent les Sociétés. Il eſt donc de la ſageſſe des Princes qui gouvernent d'établir des Magiſtrats qui jugent du ſens des Loix, pour prévenir les troubles que la diverſité*

des interprétations pourroit occasionner. Il est même nécessaire que ces Magistrats puissent prendre connoissance des différentes interprétations qu'on peut donner à ces Loix, afin de supprimer les interprétations qui seroient contraires à leur véritable sens , & *d'empêcher par cette suppression qu'on ne les fasse valoir au préjudice du bien que le Prince s'est proposé. Or Dieu est le fondateur de la République Chrétienne. Il lui a donné des Loix, il lui a manifesté ses volontés. Il a établi dés Pasteurs qui lui tiennent lieu de Magistrats. Les Pasteurs de cette Société sont donc les Interprétes nés du sens des Loix qu'il lui a imposées. Ils ont donc aussi l'autorité de juger du sens de ces Livres qui en donnent l'explication, afin d'interdire aux Fideles ceux qui pourroient leur inspirer des idées fausses & contraires au vrai sens de ces Loix. Sans cela Dieu auroit manqué aux devoirs que sa sagesse lui impose* &c.

La seconde preuve du droit qu'a l'Eglise de juger du sens des Livres

qui ont pour objet des matieres de Religion, eſt tirée des Privileges que Dieu, en conſéquence de ſa ſageſſe, & de l'ordre néceſſaire à toute Société reglée, a accordés à ſon Egliſe, c'eſt-à-dire aux Paſteurs qu'il a prépoſé pour la gouverner.

La troiſiéme preuve eſt tirée du droit inconteſtable qu'a l'Egliſe de juger du fond de la Doctrine. *Le pouvoir*, dit l'Auteur, *de juger de la Doctrine, & celui de juger du ſens des Livres ſont deux pouvoirs indiviſiblement joints enſemble, & qui ne peuvent être ſéparées.*

La quatrieme preuve eſt priſe de l'uſage perpétuel de tous les ſiécles de l'Egliſe.

La cinquiéme du conſentement de tousles Théologiens.

La ſixiéme, de la pratique conſtante de déferer les mauvais Livres au Tribunal de l'Egliſe.

Ces ſix preuves établies avec ſolidité & préciſion ſont ſuivies d'une Obſervation. Elle roule ſur une conſéquence ſimple & naturelle des

principes que nous venons de retracer. L'Auteur en conclut avec raiſon que l'Egliſe peut juger du ſens d'un Livre, ſoit qu'il ſoit clair ou obſcur, aiſé ou difficile à trouver; 1°. parce que c'eſt principalement dans le cas où il y a de la difficulté à trouver le ſens d'un Livre, que Dieu veut que nous conſultions l'Egliſe. On pourroit ajouter, que la nature même de la choſe & le beſoin où ſe trouve alors le peuple fidele d'un guide au deſſus de tout ſoupçon d'erreur, l'oblige de recourir au ſeul Interprête à qui Dieu ait donné le droit de fixer invariablement le ſens des textes en matiere de Religion. 2°. Parce que tous les Théologiens conviennent de ce point. Ceux qui ſont pour la ſignature du Formulaire l'enſeignent hautement, & ceux qui ſont contre, n'oſent le nier. 3°. Parce que l'Egliſe peut faire aujourd'hui ce qu'elle a fait dans tous les temps, dans l'affaire de Neſtorius, dans celle des trois Chapitres où des autorités reſpectables étoient partagées ſur le

ſens de textes, dès lors obſcurs, au moins pour le ſimple fidele.

Dans le ſecond Chapitre on éxamine ſi l'Egliſe eſt infaillible dans la recherche qu'elle fait du ſens des Ouvrages Ecclésiaſtiques.

On diſtingue deux ſortes d'infaillibilité, l'une morale & naturelle, qui a pour fondement les lumieres naturelles de l'Egliſe, qui conſiſte en ce qu'il *eſt preſque impoſſible* qu'elle porte un jugement faux, vû les recherches qu'elle fait pour s'inſtruire.

L'autre ſurnaturelle & de privilege; elle a pour fondement les promeſſes de J. C. & conſiſte en ce que l'Egliſe ne peut jamais ſe tromper.

Nous nous reſtraignons ici, dit l'Auteur, *à éxaminer ſi l'Egliſe eſt infaillible d'une infaillibilité morale & naturelle dans l'interprétation des Auteurs, ſoit qu'on les conſidere en en gros ou en particulier.* Il apporte immédiatement deux raiſons qui le déterminent à borner l'éxamen à cette ſeule queſtion. 1°. *Parce que*, dit-il,

dit-il, *la discussion en est* (des autres questions qu'on pourroit faire sur le même sujet) *en est d'une trop grande étenduë, & feroit perdre de vûë l'enchaînement des principes que nous jugeons nécessaires* 2°. *Parce que ces principes sont suffisans pour convaincre tout homme sensé de l'obligation indispensable où l'on est de souscrire de cœur & d'esprit à la condamnation du Livre de Jansenius, comme renfermant la Doctrine des cinq Propositions censurées par Innocent X.*

Sur ces Principes, il établit ainsi sa Proposition. *On ne peut sans folie refuser à l'Eglise l'infaillibilité morale; c'est*, dit-il, *l'expression de l'Auteur du silence respectueux.*

Sa premiere preuve est tirée de la nature de l'infaillibilité morale. Elle résulte de trois choses, de l'éxamen éxact, de la capacité que l'on a pour s'instruire; on auroit même pû ajoûter de l'intérêt que l'on a de n'être point trompé, sans se laisser emporter par la prévention; de l'amour de la vérité qui l'a fait confesser quand on l'a connuë. Or

le jugement de l'Eglise sur les Livres est toujours accompagné de ces circonstances.

La seconde preuve est prise de l'obligation où ont été les Fidéles dans tout les temps de souscrire aux jugemens de l'Eglise sur les faits Doctrinaux. La troisiéme qui rentre dans la seconde, est tirée de la conduite du Concile de C. P. sur les trois Chapitres.

La 4. De ce que l'Eglise, si elle n'avoit pas au moins l'infaillibilité morale, pourroit donner pour dogme Catholique ce qui ne l'est pas.

La 5. est le consentement des Théologiens, & la pratique de déferer à l'Eglise les Livres qu'ils jugent mériter censure.

Dans le 3. Chapitre on éxamine deux Articles. 1°. S'il faut se soumettre aux décisions de l'Eglise sur le sens des Livres.

2°. De quelle nature est la soumission qui leur est dûë.

Le 1er. Article est suffisamment décidé par tout ce que l'Auteur a déja établi. Le Droit qu'a l'Eglise de

juger, & les principes ſur leſquels il eſt fondé, emportent d'une néceſſité abſoluë l'obligation pour les Fideles d'aquieſcer au jugement. D'ailleurs la ſeconde preuve que l'Egliſe prononce ſur le ſens des Livres avec une infaillibilité au moins morale, *c'eſt*, dit l'Auteur, *l'obligation où ont été les Fideles dans tous les tems de ſouſcrire aux jugemens de l'Egliſe ſur les faits Doctrinaux.* Le 1. Article du ſecond Chapitre n'eſt donc qu'un juſte Corollaire des deux précedens. L'Auteur a cru cependant devoir l'étayer de nouvelles preuves. Elles ſont tirées des mêmes ſources que les preuves qui démontrent les propoſitions précedentes. La derniere ajoute à ce que l'Auteur a déja dit de la pratique où a été l'Egliſe dans tous les ſiécles de prononcer ſur le ſens des Livres, celle où elle a été pareillement d'exiger l'obéiſſance à ces ſortes de déciſions. *L'Egliſe connoit*, dit-il, *l'étenduë de ſon pouvoir; ce n'eſt pas aux particuliers à lui dire, votre autorité s'étend juſqu'ici, elle va*

jusques là. La justice, qui est un de ses caracteres distinctifs, l'esprit de Dieu qui l'anime, sont autant de motifs puissans, qui forcent de croire, qu'elle ne peut passer les bornes de son autorité. Par conséquent si elle a éxigé dans tous les siécles la soumission à ses jugemens sur le sens des Livres, c'est une démonstration complette qu'on doit lui obéir en ce point. Or l'Histoire nous fournit une foule de preuves qui font voir l'usage perpétuel de l'Eglise à éxiger de ses membres qu'ils obéissent à ses jugemens sur le sens des Ouvrages qui traitent de la Religion. &c.

Dans l'Article second sur la nature de la soumission qu'on doit aux décisions sur les textes, l'Auteur distingue trois sortes de soumissions, la Foi divine, la Foi humaine Ecclésiastique, le silence respectueux.

Il montre ensuite dans la premiere Proposition que le silence respectueux ne suffit pas 1°. parce qu'il *est injurieux à l'Eglise. Le témoignage*, dit-il, *qu'on se rend à soi-*

même, dans l'hypotheſe du ſilence reſpectueux, qui ſe réduit à dire, j'ai decouvert le ſens des Ouvrages de cet Auteur; le corps des Paſteurs s'eſt trompé dans l'interprétation qu'il leur a donnée, quoiqu'il ait jugé ſur les mêmes pieces que moi, eſt plein d'orgueil & de preſomption &c.

2°. *Parce que le ſilence reſpectueux ouvre la porte au libertinage des ſentimens. Il va à anéantir la Foi. Un Calviniſte, par éxemple, dira, le dogme de la préſence réelle ne peut être admis qu'autant qu'il eſt fondé ſur le ſens des Livres ſaints, & ſur celui des Ecrits des Peres..... Vous ne le croyez, vous Catholiques, que parce que l'Egliſe vous dit, qu'il y eſt contenu, & vous prétendez que je ſuis obligé d'y ſouſcrire par cette même raiſon. Mais vous n'y penſez pas. Il eſt permis ſelon vos principes de ne pas ſouſcrire à l'interprétation que l'Egliſe donne aux Ecrits des Peres, & dès-lors je puis me diſpenſer d'adhérer intérieurement à la Propoſition du dogme.....*

Vous enseignez que le silence respectueux suffit pour n'être pas rebelle à l'Eglise. Je me borne à ce silence, sur le sens qu'elle donne aux Ecrits des Peres sur la présence réelle ; & par conséquent je dois avoir la liberté de ne pas croire intérieurement le dogme de la présence réelle.... Le Lutherien pourra produire un raisonnement semblable pour s'autoriser à rejetter intérieurement le dogme de la Transubstantiation, Le Socinien pour rejetter celui de la divinité du Fils. &c.

3°. Vient ensuite la preuve qui résulte des faits de l'Histoire Ecclésiastique.

4°. Celle que fournissent les Défenseurs de Jansenius eux-mêmes. *C'est un crime énorme, selon eux*, dit l'Auteur, *de croire que les Oeuvres de ce Pere*, S. Augustin, *sur la grace ne renferment point la vérité & la Doctrine de l'Eglise.* Il pouvoit même ajoûter qu'il y a entre le fait des Ecrits de S. Augustin & celui de Jansenius cette différence, que l'Eglise n'a jamais porté de dé-

cisions, de définitions, sur le 1er. n'a jamais dressé de Formulaire, ni éxigé de signature ni de créance expresse ; comme les Loix les plus positives l'exigent sur le second. Si c'est donc selon eux, *un crime énorme*, de ne pas croire que les Ecrits de S. Augustin sur la grace renferment la vérité Catholique ; à combien plus forte raison en est ce un de refuser l'aquiescement au jugement où l'Eglise définit l'erreur des Ecrits de Jansenius.

La seconde proposition de cet Article, tend à prouver que les définitions de l'Eglise sur le sens des Ecrits ne sont point l'objet de la Foi divine. Cette question n'entre dans le systême de l'Auteur, que comme une espece d'Episode. Son but unique est de convaincre par une suite de raisonnemens nécessairement liés, de l'obligation indispensable où l'on est de signer le Formulaire purement & simplement, avec une soumission intérieure de cœur & d'esprit. Dès-lors les questions sur l'objet formel de cette sou-

miſſion, ou ſur les motifs qui la ſpécifient, qui la caractériſent, ſont étrangers en quelque ſorte au ſujet, & ne ſervent qu'à faire diſparoître l'enchaînement des Propoſitions qui doivent conduire l'eſprit à un parfait acquieſcement : cet acquieſcement ne perd rien de ſa perfection pour être un Acte de Foi divine. Auſſi l'Auteur a-t-il ſoin de diſculper ceux qui exigeroient pour le Formulaire cette eſpece de ſoumiſſion, & de montrer l'injuſtice de ceux qui traittent leur ſentiment d'héréſie. Les Défenſeurs de Janſenius en éxigeoient une ſemblable pour les Ecrits de S. Auguſtin ſur la grace. On ne pouvoit, diſoient-ils, ſans héréſie, ſoupçonner d'erreur ſes Ecrits. Voilà donc dans leurs principes l'acquiſcement ſur les faits Doctrinaux tourné en Foi divine.

Ceux qui exigent la Foi divine pour les déciſions ſur les faits *textuels*, trouveront encore, dans cet Ouvrage d'autres traits propres à juſtifier leurs ſentimens. Ses principes généraux & inconteſtables ſur

le droit naturel qu'a l'Eglise de décider ces faits,& sur les Privileges que J. C. lui a accordés semblent porter à l'esprit l'idée d'une infaillibilité non seulement morale,mais absoluë. D'ailleurs l'infaillibilité morale n'est qu'une *presque impossibililité* de se tromper : *la presque impossibilité*, une grande difficulté, & la grande difficulté laisse toujours la possibilité de l'erreur. Dès-lors le Calviniste, le Lutherien, le Socinien, raisonnera contre l'infaillibilité morale, comme l'Auteur le fait raisonner contre le silence respectueux. *Il est possible*, dira-t-il, *selon vous que l'Eglise se trompe sur l'interprétation des textes de l'Ecriture, & de la Tradition où elle croit voir la présence réelle, la Transubstantiation, la divinité du Fils, & dès-lors je n'ai point de vraye certitude qu'elle ne se soit point en effet trompée sur ces Articles. Or est-il, que selon vous encore, je ne puis, ni ne dois admettre ces dogmes, qu'autant, qu'ils sont surement fondés sur le sens des Livres saints, & sur celui des*

Ecrits des Peres. Donc je ne puis ni ne dois acquieſcer intérieurement & d'une Foi divinė à ces dogmes ſur la ſimple définition de l'Egliſe.

Au reſte on ne peut ſe diſpenſer d'obſerver que les adverſaires du Formulaire ne ſçauroient tirer aucun avantage du partage des Théologiens Catholiques ſur le caractere propre de l'acquieſcement qu'ils éxigent. La diſpute ne roule que ſur la nature Métaphyſique de cet acquieſcement, & ſur le principe qui lui ſert de fondement. Ils conviennent entre eux ſur ce qui conſtituë ſa nature Phyſique, qu'il doit être intérieur, l'ouvrage du cœur & de l'eſprit, ſans limitation, ſans reſtriction, ſans diſtinction, que la perſuaſion doit être pleine & entiere; qu'ainſi la diſtinction du fait & du droit, ou le ſilence reſpectueux ſur les déciſions des faits Doctrinaux ſont contraires à l'autorité que l'Egliſe a eſſentiellement par ſa nature, & que Dieu n'a pu ſe diſpenſer de confirmer par des Privileges nettement énoncés

dans l'Ecriture & la Tradition. Voilà le dogme, le point fixe, qui réunit les systêmes divers de l'Ecole sur la spécification Métaphysique de la soumission dûë aux décisions sur les faits dogmatiques, & le principe qui fera toujours triompher les Théologiens Catholiques des vains Sophismes qu'employeroient leurs adversaires communs, pour se prévaloir du partage de leurs opinions sur le genre de leur acquiescement.

Revenons à la suite des argumens de l'Auteur. Dans la troisiéme Proposition de cet Article il prouve que la Foi humaine est dûë aux jugemens de l'Eglise sur le sens des Ouvrages Ecclésiastiques, & il le prouve par la pratique de l'Eglise. Il insiste avec raison sur la fameuse confession de Foi de S. Grégoire le Grand. Elle porte, *qu'il reçoit les cinq premiers Conciles, qu'il a autant de vénération pour eux, que pour les quatre Evangiles; que c'est se lier soi-même, que de vouloir délier ceux qu'ils ont liés.* Or les définitions du cinquiéme Concile n'avoient pour ob-

jet qu'un fait Doctrinal, l'affaire des trois Chapitres.

L'Auteur se propose une seconde objection en finissant cet Article. C'est l'affaire de Marcel d'Ancyre Evêque Semi-Arien, absous par surprise en même tems que S. Athanase au Concile de Rome & à celui de Sardique, & que les Evêques Catholiquees consentirent ensuite à condamner dans le temps qu'ils perseveroient à défendre S. Athanase.

Cette objection ne méritoit pas la peine que l'Auteur s'est donnée d'y répondre, elle est entierement étrangere à sa These. Il ne parle que de faits Doctrinaux, & l'affaire de Marcel d'Ancyre est un fait purement personnel. Or l'Eglise n'a jamais éxigé sur les faits purement personnels qu'un acquiescement de police. C'est à peu près la réponse que l'Auteur lui-même donne ailleurs à l'objection tirée du fait de S. Athanase.

Le Chapitre 4. renferme six Articles : ils sont employés à montrer

qu'il y a dans l'Eglise des définitions pour la condamnation du Livre de Jansenius, à en prouver l'autenticité, & à résoudre toutes les chicanes qu'on a jusqu'ici mis en œuvre pour en attaquer & en éluder l'autorité. L'induction commence par la bulle d'Urbain VIII. *In Eminenti*, & finit par celle de Clément XI. *Vineam Domini Sabaoth*. ces discussions roulent sur des objets si interessans, & l'Auteur manie ces faits avec tant d'éxactitude & de justesse, que pour donner une vraye idée de son travail il faudroit passer de beaucoup les bornes d'un Extrait, & transcrire la plupart des morceaux en entier, surtout celui où il distingue si bien le procédé de l'Eglise toujours clair & soutenu dans la paix accordée par Clément IX. aux quatre Evêques, des souplesses que l'artifice & le déguisement avoient imaginées afin d'obscurcir cet évenement, & de le rendre une Enigme pour la postérité.

Dans le Chapitre cinquieme on

voit que la condamnation du Livre de Jansenius est l'ouvrage de l'Eglise. La preuve qu'en donne Auteur est également simple & décisive. *On ne peut*, dit-il, *refuser le titre de jugement de l'Eglise, à une décision, qui est émanée du S. Siege, qui est acceptée par le corps des Pasteurs, qui se trouve confirmée renouvellée, publiée, souscrite successivement par plusieurs Papes, par tous les Evêques dans tous les Royaumes Catholiques, & dans toutes les Universités. Or la condamnation du Livre de Jansenius se trouve revêtuë de tous ces caracteres.* Un détail de faits autentiques & incontestables établissent invinciblement la mineure de cet argument.

L'Auteur répond ensuite à des objections sur la part qu'a eu le Clergé de France dans cette affaire, & montre que ce corps illustre n'a point passé les bornes de son pouvoir dans tout ce que son zéle lui a dicté contre l'Ouvrage & les erreurs de Jansenius.

Le sixiéme Chapitre n'est qu'un

corollaire des précédens, qu'une espece de développement plus étendu de ce qui a déja été établi par l'Auteur plus d'une fois. Il est destiné à montrer qu'on est obligé de se soumettre de cœur & d'esprit au jugement de l'Eglise sur l'attribution de la Doctrine des cinq propositions au Livre de Jansenius. Les plus efficaces des quatre preuves nouvelles que l'Auteur ajoute à tant d'autres apportées dans les Chapitres précédens, sont deux de ces argumens qu'on appelle dans l'Ecole *ad hominem.* L'une est tirée de la soumission de Jansenius lui-même, qui dans l'Epître Dédicatoire de son Livre adressée à Urbain VIII & dans le corps de son Ouvrage promet *de déferer sans réserve à son jugement, de rejetter, d'anathematiser tout ce que sa Sainteté jugera devoir être rejetté, anathematisé*; déclare qu'*il tient en suspens, tout ce qu'il a prononcé, pour se conformer au sentiment & à la décision du Siége Apostolique, en sorte que dès lors il embrasse tout ce que la Chaire de Pierre*

jugera qu'on doit embraßer, il révoque, il condamne, il anathematiſe ce qu'elle jugera devoir condamner, anathémathiſer. L'autre roule ſur la parité déja indiquée qui ſe trouve entre l'autorité que les deffenſeurs de Janſenius font ſi fort valoir, des Pontifes approuvants par de ſimples éloges la Doctrine de S. Auguſtin ſur la néceſſité & la gratuité de la grace, & celle des mêmes Pontifes proſcrivans par des définitions expreſſes le Livre de Janſenius.

L'Auteur répond enſuite à deux claſſes d'objections : la premiere en renferme ſept qui attaquent la validité de ſes preuves. La ſeconde en contient neuf. Elles ſont directement contre la Theſe. Si en répondant à la derniere de celles-ci, l'Auteur garde le ſilence ſur les faits incidens que les adverſaires du Formulaire mêlent au parallele qu'ils imaginent entre Athanaſe innocent, condamné à des Tribunaux particuliers ouvertement ſoulevés contre l'Egliſe, & le Livre de Janſenius proſcrit depuis près d'un ſiécle dans

toutes les parties, & à tous les Tribunaux de l'Eglise universelle, ce n'est que pour éviter de prendre le change sur l'objet principal en s'arrêtant sur des objets étrangers. Sans ce juste motif il auroit sans doute, fait voir avec combien peu de fondement les Auteurs dont il détruit l'objection, y supposent qu'on reprochoit autrefois avec la même vérité aux Défenseurs de la personne d'Athanase, qu'on le fait aujourd'hui aux Apologistes du Livre de Jansenius, qu'ils n'étoient qu'une poignée de gens qui resistoient à toute l'Eglise, que le S. Prêtre Eusébe avoit été comblé d'éloges par toute l'antiquité à cause de sa généreuse résistance aux sollicitations de Libere sur le fait de la condamnation de S. Athanase; que le Pape Libere avoit sur ce point acquiescé à la décision du Concile de Milan. S. Athanase lui-même fournissoit à l'Auteur une réponse bien propre à confondre ceux qui osent supposer le 1^{er.} de ces trois faits, dans l'Epître qu'il écrit à l'Empereur Jovien environ

quatre ans après le Concile de Rimini, & la prétenduë défection de l'Eglise universelle. Il cite pour garants & pour défenseurs de sa personne presque toutes les Eglises du monde Chrétien, il en fait le dénombrement. *Il a*, dit-il, *leurs Lettres pour caution de leurs sentimens. Les ennemis de la Foi de Nicée ne sont qu'un petit nombre d'hommes, tandis que l'Univers entier retient la Foi Apostolique.*

Les Controversistes les plus habiles de nos jours & des derniers siécles ont trop bien analysé les autres faits objectés dans le même endroit, pour que l'Auteur qui sçait se servir avec avantage de mêmes armes que ces Docteurs, n'ait pas été à portée de redresser ce que l'objection allégue de peu juste sur le compte des Papes Libere & Honorius ; sur le dégré d'autorité qu'ont eu dans l'Eglise les opinions qui favorisent les entreprises des Papes sur le temporel des Rois &c. Dans le septiéme Chapitre on examine si l'on peut signer le Formulaire, sans être persuadé que-

la Doctrine des cinq Propoſitions eſt celle de Janſenius. Il n'eſt pas difficile de décider pour la négative, *c'eſt ſe parjurer*, dit avec raiſon l'Auteur, *que de ſigner le Formulaire ſans cette perſuaſion.* Le P. Queſnel & les ennemis les plus déclarés du Formulaire tiennent le même langage que l'Auteur. Il ſeroit ſurprenant après cela qu'il eut à ſe propoſer ſur une matiere ſi ouvertement contraire aux premieres notions de conſcience & d'honneur, ſix objections qu'il réſout avec ſon application ordinaire, ſi l'on n'avoit été accoutumé dans tous les ſiécles de l'Egliſe à voir l'eſprit d'entêtement & d'intérêt réuni dans un même ſujet, adopter ſans pudeur les plus honteuſes reſſources, pour ſe metre à portée de ménager ſa fortune ſans renoncer à ſes opinions.

Le huitiéme & dernier Chapitre de cette premiere Partie roule ſur une queſtion qui ſemble n'être que de curioſité. Elle eſt étrangere aux principes qui peuvent ou inſpirer, ou

détruire la ſoumiſſion aux déciſions de l'Egliſe ſur les faits Doctrinaux. On y éxamine ſi le fait & le droit ſont tellement liés dans l'affaire du Livre de Janſenius que la négation du fait emporte néceſſairement la négation du droit. L'Auteur décide pour la négative. En effet à conſiderer les choſes en elles mêmes, nier qu'un Auteur ait ſoutenu telle Doctrine, & nier que cette Doctrine ſoit hérétique ſont deux points tellement différens qu'on peut nier ou affirmer celui des deux qu'on voudra, & prendre en même tems le parti oppoſé ſur l'autre. Par une ſuite naturelle de ce principe; *On ne peut ſoupçonner*, dit l'Auteur, *une perſonne d'être dans l'erreur, préciſément parce qu'elle nie le fait de Janſenius, quand d'ailleurs elle donne une profeſſion de Foi claire ſur le droit.* Mais ces maximes vrayes dans la ſpéculation, ne ſouffrent-elles pas des exceptions dans la pratique? Pour donner ſur la queſtion de droit dans l'affaire de Janſenius une profeſſion de Foi *claire* & dé-

barrassée de ces honteux subterfuges si communs de nos jours, ne faudroit-il pas l'énoncer dans des termes qui excluroient nettement le sistême des deux délectations alternativement & relativement victorieuses & nécessitantes, avec ses conséquences exprimées dans les cinq propositions : d'un autre côté afin d'être en droit de nier en même tems le fait, il faut avoir lû attentivement & avec le dégré de connoissance nécessaire pour l'entendre, le Livre de Jansenius, & y avoir dès lors trouvé la Doctrine qu'on aura proscrite dans sa profession de Foi clairement établie & enseignée bien au long en cent endroits divers. Une contradiction si manifeste n'expose telle point quiconque s'y engage aux soupçons les plus légitimes sur la sincérité de son procédé & sur la pureté de sa Foi ? & ne rend-elle pas l'hypothese proposée une vraye chimere dans la pratique.

L'Auteur semble supposer dans la premiere preuve de la troisiéme

proposition Article second de ce Chapitre que le sixiéme Concile a prononcé une définition de fait dogmatique sur le Monothélisme des Lettres d'Honorius. Les actes de ce Concile tels qu'on les a euës jusques ici ne contiennent cependant rien qui puisse servir de fondement solide à ce sentiment. Ainsi le parallele entre les Cardinaux Bellarmin & Baronius qui nient le Monothelisme de ces Lettres, & ceux qui nieroient l'erreur du texte de Jansenius, paroît n'avoir pas la justesse nécessaire pour former une preuve décisive en faveur de la Catholicité des derniers.

C'est ainsi que dans la premiere partie de ce Traité l'Auteur montre par la voye d'autorité la nécessité de signer le Formulaire. Dans la seconde qui renferme trois Chapitres fort étendus, il prouve la même obligation par la voye de discussion. Voici le plan qu'il se trace pour remplir ce dessein.

Seconde Partie.

1°. Elle a pour but de découvrir quelle est la Doctrine condamnée dans les cinq Propositions dénoncées à Innocent X.

2°. De montrer les raisons qui établissent la justice de la condamnation de ces cinq Propositions.

3°. D'éxaminer si l'Augustin de Jansenius renferme réellement la Doctrine justement proscrite dans les cinq Propositions.

En suivant ce plan l'Auteur démontre d'abord que l'Eglise n'a point condamné la Doctrine de la grace efficace par elle-même précisément prise, & telle qu'elle est enseignée dans les diverses Ecoles Catholiques.

En répondant à une objection qu'il se propose, tirée de l'amitié que les Papes ont toujours marquée aux Défenseurs de la grace qu'ils appellent *Molinienne*, l'Auteur s'attache moins à discuter scrupuleusement les faits qu'ont avancé là dessus ses adver-

ſaires, & qu'il admet, qu'à ſe prévaloir de leurs propres préjugés pour refuter par eux-mêmes les défenſeurs du Livre de Janſenius. C'eſt dans cet eſprit qu'il donne pour preuve du peu d'attachement qu'ont eu les ſouverains Pontifes à la Doctrine de Molina ſur les matieres de la grace, la cenſure faite par Innocent XI. de ces deux *Propoſitions*, dit-il, *de l'Ecole de Molina.* 1° *Dieu nous donne ſa toute puiſſance afin que nous nous en ſervions, comme quelqu'un donne à un autre une terre ou un Livre.* 2°. *Dieu nous ſoumet ſa toute puiſſance*; & la condamnation portée par Alexandre VII. contre la Doctrine du péché Philoſophique, qu'on dit, ajoute l'Auteur, avoir été enſeignée à Dijon par le P. Muſnier. Ces cenſures ſont en effet une preuve ſans réplique contre ceux qui admettent la réalité des faits qu'on allégue ici, & l'Auteur a pu dans le but qu'il s'eſt s'eſt propoſé d'établir uniquement la légitimité du Formulaire ſe ſervir *ad hominem* de ces ſortes d'argumens.

Mais

Mais le témoignage que nous devons à la vérité nous oblige de remarquer ici, que dans toute autre circonſtance que celle où l'Auteur l'employe, l'argument perdroit ſa force. 1°. Parce que les deux Propoſitions, objet de la cenſure d'Innocent XI. n'ont point été enſeignées dans ce que l'on appelle *l'Ecole de Molina*, & que quand même quelqu'un de ceux qui ſuivent le ſyſtême de Molina ſur la grace l'auroit mal à propos avancées, elles ne ſont point une ſuite naturelle de ce ſyſtême. 2°. Parce que la Doctrine du péché Philoſophique n'a pas plus de liaiſon avec la Doctrine de Molina ſur la grace, qu'avec celle de la grace efficace par elle même; que jamais Théologien Jeſuite ne l'a enſeignée; que tous ceux d'entre eux qui ont traitté cette matiere l'ont réfutée, & que le P. Muſnier lui-même, à qui elle fut injuſtement attribuée, l'avoit nettement proſcrite dans ſes cayers. Les Ecrits publiés ſur cette matiere en réponſe à

M. Arnaud fourniſſent une démonſtration complette ſur tous ces Articles.

L'Auteur pouvoit employer avec avantage pour détruire les prétenſions, de ſes adverſaires & établir ſolidement l'objet des décrets du S. Siége, un fait auſſi inconteſtable que ceux qu'ils alléguent ſont notoirement faux. C'eſt que depuis Baius juſques à nos jours jamais Théologien Jeſuite n'a enſeigné que le ſyſtême des Ecoles Catholiques ſur l'efficacité intrinſéque de la grace, ait été l'objet des cenſures diverſes de l'Egliſe. Les Jeſuites vont même ordinairement plus loin que le ſilence & l'acquieſcement tacite ſur ce point. Juſques dans les Ecrits où ils attaquent la juſteſſe du ſyſtême oppoſé au leur, ils en juſtifient l'orthodoxie.

L'Article ſecond montre que la Doctrine condamnée par les Papes dans les cinq Propoſitions & dans l'Auguſtin de Janſenius eſt conſtamment la grace néceſſitante.

Le troiſiéme Article commence par une analyſe éxacte des ſiſtêmes de

Calvin, de Luther & de Janſenius ſur les opérations de la grace, & ſur l'état préſent de la liberté humaine. On les compare enſemble, l'on aſſigne le point précis où ils ſe rencontrent & celui ou ils différent. Ils ont tous trois admis également les deux délectations alternativement dominantes, ſelon qu'elles ſont reſpectivement ſupérieures en dégrés, & un libre arbitre, differemment *vertible*, c'eſt le mot de Luther, ſelon leurs différentes impreſſions, & agiſſant toujours néceſſairement, mais volontairement, & d'une maniere dégagée de toute contrainte. Voilà la conformité.

Mais Janſenius contre toutes les lumieres du bon ſens prétend, qu'on mérite véritablement en ſuivant l'attrait toujours victorieux d'une grace néceſſitante. Calvin plus conſéquent dans ſes raiſonnemens, pour ne pas démentir les principes en admettant que la volonté agit ſous l'impreſſion de la grace, rejette en même tems tout le mérite d'une pareille action. La ſeule différence

qu'il met entre les Elus & les Réprouvés, c'est que Dieu en vertu du décret d'une élection, ou d'une réprobation indépendante des œuvres à tous égards, n'impute point à péché dans les Elus, les mouvements déréglés de la concupiscence, dont le vice infecte toutes les actions des hommes, & qu'il les impute aux Réprouvés. Voilà la difference. Une autre différence encore, c'est que selon Jansenius les Commandemens de Dieu, deviennent par cette grace nécessitante possibles aux justes, au lieu que selon Calvin, nos meilleures actions n'étant que des péchés même sous l'impression de la grace la plus forte, il n'est plus dès lors de graces qui puissent nous mettre en état d'accomplir les Commandemens, & qu'ainsi il nous sont toujours, & absolument impossibles.

L'Auteur après avoir montré que le sistême de Jansenius sur l'état présent de la volonté humaine, & sur la maniere dont la grace & la concupiscence agissent tour à tour sur elle,

est précisément le même au fond que celui des hérésiarques du seiziéme siécle, prouve que l'Eglise n'a point prétendu, en condamnant les cinq Propositions, proscrire par ce nouveau jugement, l'impossibilité absoluë d'observer les Commandemens déja censurée par le Concile de Trente session 6. can. 18. Il en fournit plusieurs raisons bien convainquantes. Il n'en faudroit point d'autre que le simple énoncé de la cinquiéme Proposition copiée de mot à mot du Livre de Jansenius. Elle exclut nettement l'impossibilité absoluë d'accomplir les Commandemens au sens de Calvin, en admettant la réalité d'une grace qui les rend possibles : *Deest quoque gratia quâ fiant possibilia.*

Ce n'est donc point ce sens étranger & exclus même par les cinq Propositions, que l'Eglise a eu en vûë, en condamnant la premiere des cinq Propositions. Cet Article finit par trois objections & leurs réponses.

Le quatriéme Article est employé à fixer les termes, & le sens naturel de chacune des cinq Propositions; à assigner le sens non condamné, & le sens condamné de chaque Proposition, & à déterminer la vérité établie, & la Doctrine non établie par la censure.

En assignant le sens non condamné par la censure de la troisiéme Proposition de Jansenius, l'Auteur touche en passant trois ou quatre Articles peu essentielles à son sujet, mais qui semblent demander des éclaircissemens. Nous essayerons de donner pour lui. *Innocent X. n'a pas décidé*, dit-il, la question Philosophique, *si la liberté générique consiste dans l'indifference ou dans le volontaire, & si elle exclut la nécessité d'agir*: & plus bas, *ce seroit faire injure à Innocent X. de prétendre qu'il ait décidé contre le sentiment formel de S. Thomas, une chose dans laquelle il n'auroit put avoir pour guide la lumiere de la Tradition.*

On ne doit point conclurre de

ces expreſſions que l'Egliſe n'ait pas le pouvoir de décider les queſtions même Philoſophiques qui ont avec les dogmes une liaiſon néceſſaire, & de ſuivre en les décidant un ſentiment contraire à celui de tout Docteur particulier, quelque reſpectable d'ailleurs que ſoit ſon autorité. Elle peut décider ces queſtions directement ou indirectement. Elle a décidé directement au Concile de Vienne que l'ame humaine eſt forme du corps humain. En décidant au Concile de Trente que le corps du Sauveur eſt réellement & Phyſiquement préſent dans l'Euchariſtie, elle a décidé indirectement qu'il n'y avoit point d'impoſſibilité qu'un même corps ſe trouvât dans un million d'endroits à la fois. L'Egliſe prononce donc quelquefois ſur des queſtions Philoſophiques, ſoit en les définiſſant expreſſément, comme il paroît par le premier éxemple, ſoit en fixant un dogme qui emporte par une conſéquence légitime la déciſion d'une queſtion Philoſophique, comme il paroît par le

dernier. Elle pourra donc quand elle le jugera à propos, décider directement & expressement que toute vraye liberté renferme essentiellement le pouvoir de produire ou de ne pas produire tel acte à l'égard de l'objet sur lequel elle est libre; comme elle a, de l'aveu de l'Auteur, décidé la fausseté d'un fait historique dans la censure prononcée contre la 5e. Proposition de Jansenius. C'est à elle, dit ailleurs l'Auteur, à connoître & à fixer les bornes de son autorité par la décision des points de doctrine, & à nous à juger de l'étenduë de ses droits, par l'usage même qu'elle en fait en ce genre.

Elle trouvera même dans la tradition de tous les siécles des garants sûrs pour fixer la nature de la liberté, & en exclurre tout mélange de nécessité proprement dite. La méprise où seroit tombé sur ce point quelque Docteur particulier combattu par le torrent des autres n'opposeroit à ses décisions en cette matiere que des difficultés qu'el-

le a comptées pour rien dans la définition de plusieurs de ses dogmes. Il en est plus d'un sur lesquelles elle n'auroit jamais prononcé si elle avoit attendu pour se déterminer que ses Théologiens eussent été totalement d'accord.

On peut même dire que l'Eglise a décidé indirectement la question sur la nature de la liberté dans le concile de Trente, & dans ses décrets contre Jansenius.

Car voici le Syllogisme de foi sur lequel porte la censure qu'elle fait de la 3e. Proposition de cet Auteur.

L'Ecriture & la Tradition enseignent que l'homme dans l'état de la nature tombée conserve la liberté nécessaire pour mériter & deméritet. Voilà une majeure revelée.

Or est il que la liberté nécessaire pour mériter ou démeriter est essentiellement une liberté exempte de toute nécessité, même simple. Voilà une mineure dont l'Eglise suppose l'évidence, comme un princi-

pe connu & incontestable.

Donc la liberté de l'homme dans l'état de la nature tombée, est une liberté exempte de toute nécessité, même simple. Voilà la conclusion que la définition de l'Eglise rend de foy.

Elle est définie par la censure de la 3e. Proposition de Jansenius, qui contient la contradictoire de cette conclusion, comme la censure de son côté est fondée sur la verité de la conclusion qu'elle présuppose.

Il est donc visible par cette analyse que l'Eglise appuye la conclusion de foy déterminée par la censûre de la 3e. Proposition, sur ce principe genéral de raison; *Une liberté capable de mérite & de demerite, est une liberté exempte de toute nécessité même simple*. Donc elle admet aussi comme certain cet autre principe, *toute vraye liberté est exempte de nécessité, même simple, par rapport à l'objet sur lequel elle est libre*; Parce que toute vraye liberté, quand elle se trouve dans

un agent par sa nature susceptible de mérite & de démerite, le rend capable de mérite & de demerite : donc la définition de l'Eglise dans l'affaire de Jansenius emporte cette conséquence : *La liberté de sa nature exclut toujours toute nécessité simple.*

L'Eglise a donc prononcé déjà implicitement sur la nature de la liberté, & elle pourra le faire dans la suite d'une maniere plus directe & plus expresse, si elle croit que la fausse métaphysique de certains philosophes ait besoin d'un nouveau frein pour être arrêtée dans ses écarts.

C'est là-même ce qui résulte de tout ce que l'Auteur dit de solide & de précis dans le paragraphe suivant, en assignant le sens condamné dans la 3e. Proposition de Jansenius. On ne doit donc point tirer à consequence contre ses sentimens, si souvent, si nettement énoncés, & si solidement prouvés, un trait incident qu'on lit dans le précedent paragraphe page 63. *On peut*

encore aujourd'hui soutenir avec Scot que la liberté de l'homme prise en genéral consiste dans le volontaire ; ou, comme il dit plus haut, *est compatible avec la nécessité.* Scot guidé par le penchant qu'il avoit d'établir autant qu'il le pourroit, des sentimens opposés à ceux de S. Thomas, n'applique ces notions contraires à celles du Docteur Angelique, qu'à des matieres tout-à fait étrangeres à la question de la liberté de l'homme. C'est en parlant de l'acte par lequel le S. Esprit est produit, & en examinant si cet acte peut être appellé libre, que Scot avance qu'absolument parlant la liberté est compatible avec la nécessité ; Mais c'est sans faire aucune application de ce principe à la liberté humaine, ni dans l'état de la nature innocente, ni dans l'état de la nature tombée, qu'il avance ce paradoxe. C'est donc dans les pures bornes de la métaphysique qu'étoit renfermé l'erreur métaphysique de ce Docteur. L'Eglise dans des temps de paix & de tranquilité, dans des

temps où l'on ne voyoit point de ſecte s'élever contre la liberté de l'homme, n'avoit rien à craindre pour ſes dogmes ou ſa morale, d'une mépriſe philoſophique hazardée par un Théologien dévoué à ſes intérêts, & qui établit ſi bien ailleurs l'éxiſtence & la nature du libre arbitre de l'homme. * Mais après ces cruelles diviſions qui depuis plus de deux ſiecles déchirent ſon ſein, dans un temps où les erreurs ſur la liberté ont fait un des principaux dogmes des ſectes qui l'ont abandonnée, où elles cauſent encore parmi ceux qui font profeſſion d'être ſes membres, malgré ſes déciſions tant de fois réïterées, des conteſtations ſi ameres, pourroit-elle voir avec la même indifférence & avec la même tolerance que dans les ſiecles paſſés, un Philoſophe ſubtil établir des fauſſetés métaphyſiques, qui ont avec les erreurs qu'elle proſcrit des liaiſons ſi naturelles, dont

* Scot in diſt. 1. Q. 4. & diſt 39. Q. 5. & in 2. Tota diſt. 25.

on s'eſt ſi fort prévalu, dont on ſe prévaut encore tous les jours pour appuyer les nouveautés qu'elle condamne? Non ſans doute, & l'Auteur docile à ſes loix, ſeroit le premier à applaudir aux ſages précautions qu'elle pourroit prendre pour arrêter le progrès de cette dangereuſe Philoſophie, & à blâmer la témérité de ceux qui ſe piqueroient dans des circonſtances ſi delicates, de marcher ſur les traces de Scot.

S. Thomas que l'Auteur paroît ſuppoſer d'accord avec Scot ſur la nature de la liberté en géneral, établit le ſentiment contraire de la façon la plus claire, la plus déciſive, la plus énérgique en vingt endroits de ſes divers ouvrages, & juſques dans celui même où l'Auteur ſemble croire qu'il s'explique autrement. Il traite même d'hérétique l'opinion qui en exemptant la volonté de la contrainte, laiſſeroit la liberté aſſujettie à la néceſſité. *Hæc autem opinio eſt hæretica.* * Et ce n'eſt

* Queſt. 6a. De malo art, Uni.

point ſeulement par ſon oppoſition à la révelation & au dogme, qu'il la trouve blâmable, c'eſt parcequ'en faiſant même abſtraction de cette regle de verité, qu'elle en combat d'autres; qu'elle renverſe tous les principes de la Philoſophie morale; *parce que*, dit-il, *s'il n'y a point quelque choſe de libre en nous, mais que ce ſoit par néceſſité que nous ſommes mûs à vouloir, on détruit la déliberation, l'exhortation, le précepte & la punition, la louange & le blâme &c.*

* Il exclut ailleurs toute néceſſité ſimple non ſeulement de la volonté de l'homme, mais de celle de Dieu même, & de J. C. ** Il veut que ſur-tout les objets ſur leſquels l'un & l'autre ſont libres, ils ayent le pouvoir de s'en tenir à une des deux contradictoires, de faire ou de ne pas faire, de choiſir ou de ne pas choiſir. Voilà donc ſelon l'An-

* Lib 10. cont gentes. C. 88 & queſt. 24 de veritate. Art. 3°.
** Queſt. 29 de verit. Art. 6°. &c.

ge de l'Ecole, toutes les especes de liberté exemptes de néceſſité, & dès-lors la nature de la liberté en géneral affranchie de toute neceſſité ſimple qui la fixeroit à un ſeul parti.

Le ſimple extrait ſe changeroit en diſſertation ſi nous donnions aux idées du S. Docteur ſur cette matiere toute l'étendüe qu'elles méritent.

L'Auteur dit encore au même endroit : *La condamnation de la troiſiéme propoſition n'établit point que l'indifférence Molinienne ſoit de l'eſſence de la liberté.... L'indifférence Molinienne eſt néceſſairement liée avec la grace verſatile, & oppoſée à la grace efficace.* L'indifférence que l'Auteur appelle *Molinienne*, ou pour parler plus exactement, que les Théologiens & les Philoſophes Jeſuites regardent comme eſſentielle à la liberté, eſt juſtement la même qu'admettoit S. Thomas, qu'admettent encore aujourd'hui les Predéterminans. C'eſt préciſement cette indifference active, ce pouvoir d'agir,

ou de ne pas agir, de s'en tenir à un des deux partis contradictoires qui entrent dans les notions que donnent de la liberté toutes les Ecoles Catholiques du monde; qu'en traçent dans leurs écrits tant d'éleves divers de l'Ecole Thomistique, un Capreolus, un Cajetan formés à l'ancienne Ecole; un Alverez, un Godoi, un Contenson, un Gonet, un Massoulié, formés à l'école moderne. On les trouvera aussi formels sur l'idée précise de l'indifference active qu'un Suarez, qu'un Lessius, qu'un Molina. Cette indifférence n'est donc point opposée à la grace efficace, ni liée nécessairement & inséparablement avec cette espece de grace qu'on pourroit désigner par un nom plus convenable, que celui de grace versatile.

Après avoir fixé la doctrine des cinq propositions, & les verités qui résultent de leur censure, l'Auteur dans le 5e. Article de ce chapitre répond aux objections qu'on peut faire contre cette fixation.

Dans le second chapitre il éta-

blit les raiſons genérales & particulieres qui montrent que l'Egliſe a juſtement condamné la doctrine des cinq propoſitions.

Le troiſiéme chapitre eſt employé à prouver que la doctrine des cinq propoſitions eſt renfermée dans l'Auguſtin de Janſenius. Les textes formels de l'Evêque d'Ipres, les écrits les plus celébres & adoptés par le corps de ſes partiſans, & produits en divers temps pour ſa défenſe, mettent l'Auteur en état de porter juſques à la démonſtration la plus complette, l'application qu'il fait de la doctrine des cinq propoſitions à celle du Livre de Janſenius.

Il tire enſuite de tant de démonſtrations deux Corollaires bien légitimes. Le 1er. que le Janſeniſme n'eſt point un fantôme. Le 2d. que la voye de diſcuſſion comme celle d'autorité conduiſent neceſſairement à la ſignature du Formulaire.

L'ouvrage eſt enfin terminé par la diſſertation deja annoncée ſur les

faits Historiques qui ont servi de modele à l'Eglise de nos jours pour prescrire la signature de la condamnation qu'elle a faite du livre de Jansenius.

Le 1er. Est la soumission éxigée de Theognis de Nicée, & d'Eusebe de Nicomédie sur le fait d'Arius.

Le 2d. est la souscription de la condamnation des écrits d'Origene.

Le 3e. Exemple est la soumission exigée sur les décisions contre les écrits de Pelage & de Celestius. Ce troisiéme exemple n'est point aussi concluant que les autres. Il ne paroît point, 1°. Que les Pélagiens eussent mis en œuvre la distinction du fait & du droit. 2° Qu'on ait prescrit de signature sur cette matiere. Les textes citez de S. Leon & de S. Augustin ne parlent que de désavoüer, d'anathematiser, de condamner, de detester la doctrine & les écrits de ces faux Docteurs. Et on deteste, on désavoue, on anathematise une doctrine & des écrits,

ſans ſouſcrire leur condamnation. On pourra exiger d'un Calviniſte rigide qu'il deteſte la doctrine de Calvin & ſes écrits, quand on croira cette précaution neceſſaire pour s'aſſurer de ſa converſion, ſans qu'on puiſſe inferer de cette pratique que l'Egliſe ait exigé des ſignatures contre l'Inſtitution de Calvin, dont le ſens & la doctrine ſont expliquez de la même maniere par ſes partiſans & par les adverſaires de cet hereſiarque.

Le 4^e^. exemple eſt la conduite de l'Egliſe au Concile d'Epheſe, & à celui de Calcedoine, ſur le fait de Neſtorius.

Le 5^e^. & dernier eſt tiré de la celebre diſpute ſur l'affaire des trois Chapitres, Evenement qui ſuffit tout ſeul pour prouver que l'Egliſe ancienne s'eſt crû en poſſeſſion de prononcer definitivement ſur les faits dogmatiques, & d'exiger pour ſes Jugemens en cette matiere l'acquieſcement interieur des fideles.

En répondant aux objections con-

tre l'autorité du cinquiéme Concile, ou contre l'application du fait des trois chapitres à celui du livre de Janſenius, l'Auteur accorde à ſes adverſaires que *les Peres Petau & Sirmond ont ſoutenu la Catholicité de ces trois écrits, quoique le 5ᵉ. Concile les ait jugés infectés du dogme Neſtorien.* La juſtification de ces deux Theologiens n'entroit point dans le plan de l'Auteur. Il lui ſuffiſoit, ſans s'embarquer dans de nouvelles diſcuſſions, de montrer que les partiſans de Janſenius ne pouvoient tirer aucun avantage d'un pareil exemple, & c'eſt à quoi il réuſſit ſans peine. L'autorité de quelques Théologiens peut-elle en effet preſcrire contre celle de l'Egliſe, ou éluder les conſéquences neceſſaires de ſa pratique & de ſes décisions? L'objection cependant pouvoit être auſſi facilement refutée en niant le fait qui lui ſert de fondement, qu'en détruiſant la fauſſe conſequence qu'un deffenſeur de Janſenius voudroit en tirer.

1°. Le P. Petau dans ses dogmes Théologiques, Traité de l'Incarnation Liv. 1. consacre un long Chapitre tout entier, c'est le onziéme, à rendre compte de la personne de Theodore le Mopsueste, de ses Ecrits, de ses erreurs, dont il fait une Analyse détaillée. Il assure que c'est dans ces sources que Nestorius avoit puisé le venin de sa Doctrine. *Demonstrant Nestorianam petulantiam non aliunde quam ex illo manasse.* Dans le Chapitre 18. du même Livre, en exposant l'affaire des trois Chapitres, le P. Petau assure encore que Theodore avoit écrit beaucoup de choses impies & hérétiques, *erant enim ab illo multa impia & hæretica scripta.* Il renvoye pour le détail de ses erreurs au Chapitre onziéme, où il en avoit tracé le précis. Les mêmes idées sont répanduës dans bien d'autres endroits de ce grand Ouvrage.

Il dit Livre 6. c. 16. § 5. qu'il n'est permis à aucun Catholique de

douter de l'autorité de la troisiéme lettre de S. Cyrille & des Anathematismes qu'elle renferme, que c'est pour avoir attaqué cet Ouvrage que les Dialogues de Theodoret furent condamnés par le cinquiéme Concile, il rapporte livre 6. c. 11. §. 2. & en d'autres endroits la condamnation prononcée sur le même fondement, & par le même Tribunal contre la lettre d'Ibas. Il soutient qu'elle n'a point été approuvée par le Concile de Calcedoine. Pas un terme, pas une syllable qui puisse faire même soupçonner le dessein de justifier, d'excuser ces divers Auteurs sur les textes que le cinquiéme Concile censure. Est-ce bien là le langage & la conduite d'un Apologiste de la Catholicité des trois Chapitres ?

2°. Le P. Sirmond Tom. 2. dans ses notes sur l'Ouvrage de Facunde Evêque d'Hermianne défenseur des trois Chapitres p. 675. 685. 703. attribuë à Théodore de Mopsueste les erreurs de Nestorius. Il reconnoît page 533. que la Lettre

d'Ibas attaquoit les Ouvrages de S. Cyrille contre Nestorius, & s'il ne censure pas aussi vivement que le P. Petau le premier Auteur de l'hérésie des deux personnes en J.C. il est aussi reservé que lui sur-tout ce qui peut servir à la justification du maitre & des défenseurs de Nestorius.

Il est vrai que dans la courte Préface qu'il a mis à la tête de son Edition de Facunde d'Hermiane, pour justifier la résistance qu'opposoit le Pape Vigile aux sollicitations de l'Empereur & des Evêques Grecs assemblés pour le cinquiéme Concile, il suppose que sans donner atteinte à la Foi, on pouvoit s'abstenir de condamner les trois Chapitres, & que cette censure étoit sujette à bien des inconvéniens. Les avantages que les hérétiques Acephales cherchoient à en tirer contre le Concile de Calcedoine, & la crainte où étoient les Evêques d'Afrique, & la plupart des Occidentaux que la condamnation des trois Chapitres ne donnat atteinte à l'autorité de

ce

ce Concile étoient un objet légitime de défiance & de précautions pour le Pape Vigile dans ces premiers momens. Mais ces raisons, qui n'étoient que de pure œconomie, n'empêchent point que le P. Sirmond ne reconnoisse dans le même endroit, que le cinquiéme Concile n'ait eu ensuite toute l'autorité nécessaire pour obliger les Fideles, & que dès lors l'attribution d'erreur aux divers ouvrages qu'elle censure, ne soit légitime. On ne peut donc sans une fausseté insigne prétendre que les Peres Sirmond & Petau ayent été les Apologistes de la Doctrine des trois Chapitres.

Au reste le détail où nous sommes entrés sur le Traité du Formulaire a du vérifier l'idée générale que nous en avons d'abord donnée & inspirer à ceux qui ont quelque intérêt à s'instruire sur cette matiere, le goût de connoître par eux-mêmes un Ouvrage si intéressant. On y trouve par tout avec beaucoup d'érudition & de connoissance théo-

logique, cet ordre, cette ſuite, cette clarté qui débaraſſe la Théologie de ſes épines, & en met les vérités à la portée d'un eſprit ſenſé & appliqué. Et, ſi ſur quelques Articles particuliers, qui n'intéreſſent point la ſubſtance des argumens où l'Auteur a pour objet la ſignature du Formulaire, l'éxactitude que le Public attend & exige de nous dans les matieres théologiques, nous force à n'être pas de ſon avis; c'eſt toujours ſans nous éloigner de ſes ſentimens ſur ce qui fait l'objet principal de ſon Ouvrage. Des Critiques plus ombrageux que nous auroient peut-être pris l'allarme ſur l'indulgence avec laquelle il accorde à ſes adverſaires comme des faits avérés, ce que les plus injuſtes préjugés mettent ſans fondement ſur le compte d'une certaine eſpece de Théologiens, & des opinions qu'ils enſeignent. Mais nous avons déja plus d'une fois juſtifié ſur ce point la méthode de l'Auteur. Peut-être même qu'outre l'avantage d'éviter des diſcuſſions étrangeres à ſon ſujet, il a eu en vûë de

ménager par cette maniere de procéder un autre intérêt. Peut-être a-t-il craint de multiplier les obstacles de la persuasion, en attaquant à la fois dans ses adversaires & leurs préventions contre la Doctrine de l'Eglise, & leurs préjugés contre des Docteurs dont l'attachement à ses décisions a fait jusques ici tout le crime auprès des ennemis du Formulaire. Puisse l'événement répondre à la droiture de ses intentions, & démentir la juste appréhension où nous jette une expérience de plus de quinze siécles, que l'indocilité loin de se laisser fléchir par cette complaisance, ne cherche à s'en prévaloir contre la cause même dont l'Auteur sçait si bien dans tout le reste ménager les intérêts, & soutenir les droits.

ARTICLE LIV.

LETTRE ECRITE A M. le Chevalier Aleman, *Comte de* Chateauneuf, *au sujet de l'Amphitéatre de* Nismes.

A Carpentras, ce 24. Mars 1739.

MONSIEUR, MON CHER COUSIN,

J'ai vû dans un Livre intitulé *Galliæ Antiquitates*, que le Marquis Maffei fit imprimer à Paris, en 1733. chez Charles Osmon, ruë S. Jacques, une Lettre qu'il écrit, *Al signor Marchese Jouanni Poleni*, Lecteur de l'Académie de Padouë, au sujet des Amphitéatres qui sont en France, dans laquelle il prétend, pages 120. & 121. que l'ordre supérieur de l'Amphitéatre de Nismes, est Toscan comme l'inférieur, mais un Toscan plus orné.

M. Maffei me permettra de dire, qu'il nous en a imposé dans cette occasion, & en même temps de démontrer par *Vitruve* même sur lequel il fonde ses preuves, que cet

ordre ne fut jamais Toſcan comme il a voulu nous le perſuader.

Il prétend que la hauteur de la colomne doit faire le caractere de l'ordre, ce qui eſt contraire aux Regles que *Vitruve* qu'il cite ici, nous donne Livre 4. Chapitre 1. & à celles de tous les Architectes qui ſont venus après lui, puiſque nous voyons pluſieurs colomnes antiques dans differents édifices qui, quoique d'un même ordre, n'ont point une même hauteur par rapport à leur Diamettre.

Mais ſuppoſons avec M. Maffei que c'eſt la hauteur de la colomne qui fait le caractere de l'ordre, & que la hauteur des colomnes des differents ordres d'architecture a été déterminée par leur demi-diamettre. Il dit que la colomne de l'ordre ſupérieur de l'Amphitéatre de Niſmes eſt de 18. pieds de hauteur, y compris celle de ſa baſe, & de ſon Chapiteau, & que le diamettre de cette colomne, eſt de deux pieds 6. pouces. Il faut que M. Maffei n'ait pas meſuré la hauteur de cette

colomne, ou que les meſures qu'on lui a données ſoient fauſſes; puiſqu'après l'avoir meſurée avec toute la préciſion poſſible, j'ai trouvé que la colomne de cet ordre eſt de 19. pieds, huit pouces 7. lignes, & ſon diamettre de 2. pieds trois poulces 8. lignes ſeulement au deſſus du congé de la ceinture. De ſorte que ſelon M. Maffei, la colomne de cet ordre a ſeulement ſept de ſes Diamettres de hauteur; & cependant je l'ai trouvée de huit diametres & $\frac{52}{100}$ qui ſont directement dix ſept modules & $\frac{1}{50}$. Voilà donc une différence d'avec les ſept diamettres de M. Maffei de plus de trois modules, ou de plus d'un diamettre & demi. Et par conſéquent la hauteur de la colomne de l'ordre ſupérieur de cet amphithéatre, eſt bien au deſſus de la proportion de la colomne Toſcane, qui n'eſt ſelon *Vitruve* & *Pline*, que de ſept de ſes Diametres de hauteur. Donc l'ordre ſupérieur de l'Amphitéatre de Niſmes, n'eſt point un ordre Toſcan par la hau-

teur de sa colomne, mais il doit être un ordre au dessus du Toscan.

Il n'est pas Toscan par la diminution de sa colomne, puisque le diametre supérieur au dessous du congé de l'astragale du fust, n'est que de 22. poulces & 2. lignes. Ainsi le diametre sur le congé de la ceinture étant seulement de 27. poulces 8. lignes, & non de 30. poulces, comme M. Maffei dit l'avoir trouvé, la diminution ne sera que de 33. lignes ou de 2. poulces 9. lignes de chaque côté, qui sont un cinquiéme d'un module. La colomne de cet ordre n'est donc pas Toscane par sa diminution, qui selon *Vitruve*, Livre 4. Chap. 7. seroit d'un quart de module de chaque côté, ou de 43. lignes $\frac{1}{21}$, & elle n'est ici que d'un cinquiéme, comme au Théatre de Marcellus.

La base ne sçauroit non plus être Toscane, puisque nous voyons dans le Chapitre 7. du 4. Livre de Vitruve, que la base de l'ordre Toscan est composée d'un Plinthe rond, & non quarré, d'un Tore, & d'un

Or le qui sert de ceinture au fust de la colomne, faisant ensemble un module de hauteur, & dans la colomne de l'ordre supérieur de l'Amphitéatre de Nimes, la base est attique, puisqu'elle est composée d'une Plinthe quarré, d'un Tore, & d'un filet inférieur, d'une scotie, ou canal, d'un second filet & d'un tore supérieur, faisant ensemble un module de hauteur.

Il semble que ce que j'ai dit devroit suffire pour prouver que l'ordre supérieur de l'Amphitéatre de Nismes, que M. Maffei n'a peut-être pas mesuré, n'est point Toscan comme il l'assure. Quoique je dusse me contenter des preuves que m'a déja fourni Vitruve sur lequel il se fonde, & que je trouve toujours contraire à son sentiment, je passe néanmoins à de plus fortes.

C'est un axiome en Architecture, que le Chapiteau de la colomne fait seul le caractere de l'ordre. Vitruve Livre 4. chap. 7. dit que le Chapiteau Toscan doit avoir de hauteur la moitié de la grosseur de la colomne, c'est-à-dire, un module, qu'il est composé d'un col-

lier, d'un filet, d'une baguette, d'une ove, & d'un tailloir. Que le tailloir de ce Chapiteau qui doit être quarré ſans moulure, & tout uni comme une brique, doit avoir un tiers de module de hauteur, l'Ove un tiers, de même que le collier, y compris le filet & la baguette. Dans la colomne de l'ordre ſupérieur de cet Amphitéatre, le Chapiteau a plus d'un module & demi de hauteur, puiſqu'il eſt d'un pied 9. pouce 6. lignes, & que le module n'eſt que d'un pied, 1. pouce, 10. lignes. Il eſt compoſé d'un collier fort haut, d'un filet, d'une baguette, d'une doucine, d'un petit filet ; & ſon tailloir eſt compoſé d'un larmier, d'un talon & d'un Reglet. Ce qui eſt bien different du Chapiteau Toſcan, que nous trouvons dans Vitruve ; & à la hauteur près du collier, il eſt en tout ſemblable au Chapiteau dorique des Thermes de Diocletien, que M. de Chambrai, nous a donné dans ſon Parallele de l'Architecture Antique avec la Moderne & tel qu'on le voit dans un Chapiteau dorique antique, qui ſert

de baſe à une croix qui eſt contre la porte de Vaiſon Ville Epiſcopale du Comtat Venaiſſin, dont l'aſtragale eſt de 3. pouces, y compris le Reglet & la baguette, & la ſaillie de 2. pouces. Le diametre ſupérieur au deſſous du congé de laſtragale eſt de 26. pouces. Ce Chapiteau eſt composé d'un collier de 8. pouces 6. lignes de hauteur, d'un chapelet d'un pouce $\frac{1}{2}$ d'une doucine de 3. pouces $\frac{1}{2}$ d'un filet de 6. lignes, d'un larmier de 2. pouces 6. lignes, d'un talon de 2. pouces 6. lignes, & d'un Reglet de 2. pouces. La ſaillie du Reglet du tailloir eſt de 7. pouces du nû du colier.

Voilà un Chapiteau dorique de l'Architecture antique, ſemblable à celui des Thermes de Diolectien, qui, comme vous voyez, eſt le modele du Chapiteau de l'ordre ſupérieur de l'Amphitéatre de Niſmes, avec cette difference que celui de Vaiſon eſt orné, ayant des Rais de cœur dans le talon de l'abaque, des feuilles de compte dans la doucine, la baguette taillée en chapelet; le colier eſt orné de feuillages fort recherchées; & d'un deſſein très-régulier.

Il ne reſte donc plus à M. Maffei que les Roſes que l'on voit dans les coliers des Chapiteaux doriques d'Albane,& des Thermes de Dioclectien, pour prouver que l'ordre ſupérieur de l'Amphiteatre de Niſmes n'eſt point dorique ; puiſque, dit-il, on n'en voit point dans le collier du chapiteau de ſa colomne. Si ces fleurs faiſoient le caractere de l'ordre, l'Architecte du Théatre de Marcellus ne les auroit ſans doute pas oubliées dans le collier du Chapitaeu de ſon de ſon ordre dorique. Il peut bien ſe faire que celui de l'Amphitéatre de Niſmes,voulant imiter de ſi beaux modeles, n'en ait point mis dans le colier du Chapiteau de ſon ordre.

Voilà l'ordre ſupérieur de l'Amphitéatre de Nîmes, démontré d'un ordre bien different de l'ordre Toſcan que nous voyons dans Vitruve, mais bien d'ordre dorique, par la hauteur de ſa colomne, par ſa baſe, par ſa diminution, & par ſon Chapiteau, qui en fait ſeul le caractere.

Son entablement ne le diſtingue

pas moins de l'ordre Toſcan que le Chapiteau de la colomne, puiſqu'il eſt compoſé d'une architrave, qui a une faſcie & un Reglet, comme le dorique de Vitruve, & du Théatre de Marcellus, d'une corniche compoſée d'un talon, d'un denticule, d'un ove, d'un larmier, d'un filet, d'une doucine, & d'un Reglet, comme celle du dorique des Thermes de Diocletien, & que ſelon Vitruve celui de l'ordre Toſcan eſt compoſé d'une Architrave toute unie en ſallie audelà du nu du collier de ſa colomne, d'une friſe, & d'une corniche compoſée d'un talon, & non d'un ove, d'un filet, d'une faſcie à laquelle ſont attachés des mutules, d'un larmier, d'un filet, & d'une Eſchine.

M. Maffei, ne ſe contente pas de nous donner une fauſſe deſcription de l'ordre ſupérieur de l'Amphitéatre de Nîmes, il ſemble croire encore, que nous n'avons pas lû Vitruve. Il pourra revenir de ſon erreur, s'il voit jamais la Traduction Françoiſe des Ouvrages de ce grand homme avec des notes & des figures, par feu M. Perrault,

l'ufage qu'en font nos Architectes François & combien ils citent fidellement, les paffages de cet Auteur, qui font pour eux autant d'autorités dans les décifions les plus remarquables.

En effet, comment peut-il nous faire entendre que parce qu'une colomne n'a de hauteur que fept de fes diamettres, elle doit être d'ordre Tofcan ; c'eft, dit-il, parce que Vitruve veut que la hauteur de la colomne Tofcane foit de fept de fes diamettres. Jufques là fa remarque eft très-jufte pour l'ordre Tofcan ; mais il pouvoit voir que quand même la hauteur de la la colomne de cet ordre, ne feroit que de fept de fes diamettres, elle ne prouve pas que cette colomne foit d'ordre Tofcan, puifque le même Vitruve, dit, dans le 3. Chapitre de fon 4. Livre, que le diamettre de la colomne dorique eft de deux modules, & que la hauteur de la colomne, eft de quatorze modules, ou de fept de fes diamettres y compris feulement celle de fon Chapiteau ; parceque de fon tems cet ordre n'avoit point

encore de base, comme on le voit au Théatre de Marcellus, & à Albane. Ce qui prouve assez, que Vitruve, & les autres Architectes qui sont venus après lui, ont distingué les ordres d'Architecture, comme je l'ai déja dit, non par la hauteur de leurs colomnes, mais par la difference de leurs Chapiteaux.

Il ne s'est pas moins trompé dans la découverte qu'il dit avoir faite de l'ordre Toscan, dans le troisiéme ordre de l'Amphitéatre de Verone, comme il le rapporte dans la même Lettre. Cet ordre, a si peu de ressemblance avec l'ordre Toscan, que j'admire qu'un sçavant comme M. Maffei, n'en ait pas vû la difference. Il pourroit encore se donner la peine, de voir que selon Vitruve, le Chapiteau Toscan doit avoir un module de hauteur, qu'il doit être composé d'un colier, d'un filet, d'une baguette, d'un ove, & d'un tailloir quarré comme une brique, & sans moulure. Et que celui de la troisiéme Ordonnance de l'Amphitéatre de Verone, est compo-

sé d'un colier, d'un filet, d'un ove, d'un second filet, d'un tailloir composé d'un larmier, d'un talon, & d'un Reglet, comme celui du Chapiteau dorique d'Albane.

La corniche Toscane est composée selon Vitruve, comme je l'ai dit ci dessus, d'un talon, d'un filet, d'une fascie de laquelle il sort des modules, d'un larmier, d'un filet, & d'une Eschine. Nous voyons cependant que celle du troisiéme ordre de l'Amphitéatre de Verone, est composée d'un talon, d'un filet d'un denticule, d'un filet dans la soffite, d'un larmier, d'un talon, d'un filet d'une doucine, & d'un Reglet.

Au reste si on a employé l'ordre dorique, dans plusieurs Edifices sans triglife dans la frise de l'Entablement, cela n'est pas sans exemple. Le Temple de la Piété, que l'on voit dans Serlio, n'en a point, non plus que l'ordre de Réz déchaussée du Colisée, & dans la frise de l'ordre dorique d'une porte antique à Hispello, Ville située dans le territoire de Rome, & que l'on voit dans Serlio page 70.

parce que ce n'est point l'Entablement qui fait le caractere de l'ordre, mais seulement le Chapiteau. Ainsi quelqu'entablement que l'on se sur la colomne dorique, l'ordre sera toujours dorique. *Vitruve Livre* 4. *Chapitre* 1. D'ailleurs la distribution des triglifes dans la frise, & des plafonds dans la soffite de la corniche de cet otdre, est si difficile, que Vitruve nous assûre dans le Chapitre troisiéme de son quatriéme Livre, que les anciens Architectes, ne l'employoient que rarement. Il n'est donc pas surprenant, que celui de l'Amphitéatre de Nîmes, ait suivi dans cette occasion l'éxemple de ses anciens maîtres, en supprimant les triglifes dans la frise de cet ordre.

Voilà, Monsieur mon cher cousin, ce que j'ai cru devoir dire, contre le sentiment de M. Maffei, qui dans ses décisions m'a paru fort éloigné de celui de Vitruve, & de nos Architectes, dont les belles Regles, & les sçavantes décisions seront transmises à la postérité la

plus reculée. Je ne ſçaurois trop me récrier contre un Auteur Etranger, qui vient nous en impoſer dans notre propre Patrie, & qui ignore apparamment que la nation Françoiſe, a ajoûté à l'Architecture antique ce qu'elle a de plus noble & de plus gracieux. Mais qui peut mieux en juger que vous, qui depuis long-temps, parcourez la France & l'Italie, qui avez éxaminé avec autant d'exactitude que de diſcernement, les Edifices des anciens; & qui joignez à tous les talents les plus heureux, l'étude la plus profonde, & l'érudition la plus conſommée? Je m'eſtimerai fort heureux, ſi dans cette occaſion vous voulez bien m'honorer de votre ſuffrage, qui ne me flattera pas moins que les autorités de ces grands hommes ſur leſquelles j'ai fondé mes preuves. J'ai l'honneur d'être avec un tendre & ſincere attachement, Monſieur mon cher Couſin,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur
d'Aleman.

ARTICLE LV.

LE COMMENCEMENT de l'Histoire de l'Eglise, ou Paraphrase sur les Actes des Apôtres; avec le Texte latin à la marge, & des notes tirées des Peres, & des meilleurs Commentateurs: Par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne, & de S. Hydulphe. A Paris, chez la veuve Ganneau, *Libraire, ruë S. Jacques, aux armes de Dombes, &* Ganneau, *Libraire, ruë S. Jacques, à S. Louis. MDCCXXXVIII. Deux vol. in* 12. *Tome I. Pages* 286. *Tome. II. Pages.* 302.

QUOIQUE le Livre des *Actes des Apôtres*, soit un de ceux des divines Ecritures, qui semblent avoir le moins besoin de Paraphrase ou de Commentaire, l'Auteur * de cet ouvrage a crû travailler utilement pour l'édification des fidéles, en donnant plus d'étenduë aux faits racontés ordinai-

rement avec précision, & sommairement par l'Historien sacré. Cette maniere, il est vrai, cette maniere simple & précise, *dépouillée des ornemens d'une éloquence étudiée, porte le caractére de la sincérité*, qui persuade, & fait recevoir avec confiance les vérités qu'elle annonce, mais aujourd'hui que la vérité est parfaitement connuë, *on a crû*, reprend notre Auteur, *devoir ajoûter quelques petits agrémens à sa beauté naturelle ; afin qu'étant moins nuë, elle plaise toujours plus à l'esprit, & à la curiosité du lecteur.*

Ce n'est pas que la narration de S. Luc manque des agrémens essentiels, & de ce qui fait une Histoire bien écrite, & infiniment intéressante, non seulement par les grands objets qu'elle présente, mais encore par la maniere dont ils sont présentés. Néanmoins on a crû qu'on liroit avec plus de plaisir & de fruit l'Histoire du Christianisme naissant, si l'on trouvoit dans une Paraphrase suivie, & dans les Notes qui l'accompa-

gnent, les éclairciſſemens qu'on pourroit déſirer. Et véritablement nous croyons que ceux qui ne cherchent dans une pareille lecture, qu'à s'inſtruire chrétiennement, & à s'édifier, ſeront aſſez contens de ce Commentaire, l'Auteur n'ayant rien omis de ce qui peut contribuer à cette double fin. A chaque page on reconnoît qu'il a toujours eû attention à ne point ſéparer l'une de l'autre; & s'il ne s'étoit propoſé que de rendre le texte intelligible, & d'applanir les difficultés qui pourroient s'y rencontrer avec moins d'étenduë, il eut aiſément rempli ſon deſſein.

Nous n'entrerons point dans l'éxamen critique d'un Ouvrage qui paroît être fait plutôt pour le commun des fidéles, que pour ceux qu'on appelle les Sçavans. C'eſt dans cette vûë ſans doute, que l'Auteur a évité certaines diſcutions aſſez difficiles, qui ont embarraſſé les Interprêtes. Par exemple, au Chapitre VIIe. où S. Etienne rappellant aux Juifs aſ-

ſemblés pour le juger, l'hiſtoire de leurs Patriarches, dit, w. 15 & 16. « Jacob deſcendit en Egypte, & il y mourut; nos Peres y moururent auſſi, & ils furent transférés à Sichem, & mis dans le ſépulchre qu'Abraham avoit acheté à prix d'argent, des fils d'Hemor, fils de Sichem ». *Et deſcendit Jacob in Egyptum, & defunctus eſt ipſe, & Patres noſtri; & tranſlati ſunt in Sichem, & poſiti ſunt in ſepulchro quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor filii Sichem.* Pour expliquer les difficultés que préſente ce texte, & l'accorder avec ce qu'on lit dans la Geneſe ſur le même ſujet, le Paraphraſte ſe contente de dire; « Ainſi Jacob alla en Egypte, où après avoir eû aſſez long-temps la douce conſolation de voir ſon cher fils Joſeph, il mourut, & où ces douze Patriarches nos Peres moururent auſſi. De-là leurs os furent tranſportés à Sichem. On les mit dans le tombeau que Jacob avoit acheté à prix d'argent des enfans d'He-

» mor fils de Sichem : Et de ce
» lieu ils furent transportés à He-
» bron sépulture d'Abraham. « Il
ajoûte dans la note : *Il y a ici quelque difficulté* ; oüi sans doute, & une très grande : *on a tâché de la résoudre dans la Paraphrase, en réünissant ce qu'on lit dans la Genese chap. XXXIII. v. 19, & Chap. L. v. 13.* Cela suffisoit au dessein du nouveau Commentateur, & il semble qu'on ne doive pas en exiger davantage dans un Ouvrage de cette nature.

Les Notes sont ordinairement employées à donner l'explication la plus simple du texte, la plus naturelle & la plus littérale, quand il s'y trouve quelque embarras. Elles font la construction Grammaticale des phrases qui ont de l'obscurité. Ces phrases y sont renduës en Latin & en François de la maniere la plus intelligible. On y supplée ce que l'Ellipse retranche ; ce que dérange l'Hyperbate, on la rétablit ; on ramene au langage commun & usité, les Hébraïsmes, & les Idiostismes étran-

gers ; enfin on y rend le texte clair & intelligible à tout le monde : Ces notes expliqueut aussi les usages du tems & des peuples dont il est parlé dans le Livre des *Actes*, quelques traits d'Histoire, & les autres choses qui ont paru avoit besoin d'éclaircissement.

La Préface mérite d'être luë : C'est un Tableau fidéle de la Vie & des travaux des Apôtres, du changement rapide & merveilleux que leur prédication opéra dans le monde, de la perfection sublime, & jusqu'alors inconnuë où le Christianisme éleva les premiers fidéles ; c'est enfin la preuve complête, détaillée & développée de la divinité de la Religion de Jesus-Christ, établie par les Apôtres, sur les ruines du Judaïsme & de l'infidélité. La grandeur de l'entreprise, les moyens employés pour y réussir, les obstacles naturellement insurmontables qui s'y sont opposés, le succès prodigieux contre toutes les apparences humaines, les Prophéties qui l'avoient

annoncé avec toutes les circonſtances; voilà ce qui forme cette démonſtration convaincante, que l'Auteur, a traitée avec beaucoup de ſolidité. Pout en donner quelque idée, contentons-nous de ce précis qu'il en fait, en récapitulant.

« Concluons, dit-il, que dès »qu'on lit avec quelque application tous ces grands évenemens »dans l'Hiſtoire de l'établiſſement »de l'Egliſe; que lors qu'on fait »réfléxion au caractere de ceux »qui ont été chargés de cette im»portante entrepriſe, & qui ſelon »les idées humaines étoient ſi peu »propres à la faire réuſſir: Que »quand on conſidére les difficul»tés affreuſes qui ſe trouvoient »dans ſon éxécution, les oppoſi»tions violentes qui l'ont conti»nuellement traverſée; que l'on »voit enſuite les ſuccès rapides & »univerſels qu'elle a eûs malgré »ces difficultés & ces oppoſitions; »que l'on vient à enviſager après »cela les marques viſibles de la »protection dont Dieu a favoriſé cette

»ſé cette œuvre, tournant à ſon »avantage, ce qui ſembloit devoir »lui être plus nuiſible: concluons, »dis-je, qu'auſſitôt qu'on ſe rap- »pelle les Prophéties qui long-tems »auparavant avoient prédit clai- »rement ces prodigieux événe- »mens, avec toutes leurs circonſ- »tances, l'on eſt forcé de recon- »noître que le deſſein d'établir »par toute la terre notre Sainte »Religion, que l'éxécution de ce »grand deſſein, & le ſuccès inoüi »qu'il a eû, ſont certainement l'œu- »vre de Dieu. »

L'Auteur a donc grande raiſon de recommander ſinguliérement la Lecture du Livre des *Actes des Apôtres*, trop négligée peut-être des Chrétiens, comme S. Chryſoſtôme s'en plaignoit déjà de ſon tems, puiſque nous y trouvons tout ce qui peut nous attacher à la Religion où nous avons eû le bonheur de naître, nous affermir dans la foi de ſes myſtéres, & dans la pratique de ſes Loix. Le Livre dont nous venons de rendre compte, facilitera cette lectu-

re à tout le monde, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir aux longs & ſçavans Commentaires dont peu de perſonnes ſont en état de faire uſage.

ARTICLE LVI.

LETTRE DE M. L'ABBE' Bellet ſur une monnoye de Bordeaux.

MONSIEUR,

La médaille que vous m'avez envoyée, eſt la même que celle que je vis ici en 1734. entre les mains d'un ſçavant Anglois nommé M. Soutid, qui voyageoit en France. Quoiqu'il eut demeuré deux ans à Paris, à peine ſçavoit-il parler François. Mais il connoiſſoit aſſez les Livres de nos Antiquaires. Je lui donnai l'explication de la legende de cette médaille ou Monnoye de France; je la fondai ſur un Acte paſſé à Angoulême le 18 de Janvier 1367. C'eſt

l'Acte de l'assemblée des Etats de Guienne tenüe par Edouard fils d'Edouard. III. Roi d'Angleterre, & Duc de Guienne, après que son pere lui eut cédé cette Province, avec la qualité de Prince d'Aquitaine. L'Acte commence par ces termes.

Edouard fils ainé du Roy d'Angleterre, Prince d'Aquitaine & de Galles, Duc de Cornouaille &c.

De Lurbe l'Historien & Chronologiste de Bordeaux n'a pas fait mention de cette assemblée des Etats qu'on trouve dans Loüet, mais il n'a pas oublié les Lettres Patentes de Charles V. Roy de France, pour assigner le Prince de Galles sur les plaintes portées contre lui par les habitans de la Province. Elles commencent ainsi.

Charles par la grace de Dieu Roy de France, à notre neveu le Prince de Galles & d'Aquitaine. A Paris le 25. Janvier 1369. Par ces deux titres j'ai les deux qualités que prend Edouard sur cet-

te monnoye. *Princeps Aquitaniæ & Primogenitus Regis Angliæ.* La Legende eſt ainſi écrite.

PNS AQITANIɘ ɘD PO GNS RɘGIS ANGLIɘ.

J'avois lû d'abord *Prorex* pour Po, mais la Patente d'Angoulême m'a fait lire Primogenitus. Ce Prince mourut avant ſon Pere, & ſon fils Richard né à Bordeaux en 1367. ſucceda à la Couronne d'Angleterre.

L'Inſcription qui eſt au revers, eſt la même que celle que nous voyons ſur les anciennes monnoyes, priſe du verſet 12 du Pſeaume VII. *Deus, Judex, juſtus, fortis & patiens.* La Lettre B. ſignifie *Burdigalæ*, le lieu où la monnoye a été frappée. Ces ſortes de monnoyes ſont rares dans notre Province, mais j'en ai vû dans le Gloſſaire de Du Cange. J'ai des monnoyes d'Henri VI. Roy d'Angleterre, on y voit les Leopards avec les fleurs de Lys qui ſont ſur cette monnoye du Prince d'Aquitaine, dans une eſpece de Roſe.

Le trone où eſt aſſis Edouard, ſe voit ſur les monnoyes des Rois de France, Louis IX. Charles IV. Philippe VI. Jean, Charles VI.

La derniere remarque que j'ai à faire, eſt ſur la maniere d'écrire le mot *Aquitaniæ*, que la Legende écrit AQITANIɛ. C'eſt qu'en ce temps-là, on prononçoit le Q. comme le K. On en voit la preuve dans Du Cange. J'ajoûte que le goût de cette monnoye eſt Gotique dans les figures & dans l'Architecture. Les Anglois n'avoient pas encore acquis le gout Romain pour les beaux Arts.

Je ſuis &c.

A Cadillac ce 25. Janvier 1739.

ARTICLE LVII.

DEMONSTRATION Physico-Mathématique de la vérité des grands Tourbillons de Descartes, & de la fausseté des petits Tourbillons de Mallebranche, contre l'hypothese du Vuide & de l'attraction.

CE Titre paroîtra singulier, mais il est vrai. Quiconque a un peu d'habitude avec Mrs. les Newtoniens, a du remarquer que les trois quarts & demi de leurs preuves en faveur du Vuide & de l'attraction, sont fondées sur le foible extrême de Mrs. les Cartesiens pour les hypotheses d'imagination ou d'esprit. Tout est démontré pour tel Newtonien, lorsqu'après l'αὐτος ἔφα, c'est-à-dire, après ces mots *Nevvton l'a démontré*, il peut jetter cinq ou six réflexions sérieuses ou plaisantes sur les globules fragiles de Descartes ou sur les Tourbillons déja tout

fracassés, tout fluides de Malebranche.

C'étoit d'abord sur la ruine des grands Tourbillons celestes, que le grand Newton fonda son grand vuide céleste & son attraction générale. Trois Propositions bien démontrées auroient mis ces Tourbillons à l'épreuve de ce vuide & de cette attraction. 1o. Il n'y avoit qu'à constater l'éxistence générale des Tourbillons célestes, par l'Observation des Satellites, des Planettes, de tous les Astres qui tournent & tourbillonnent si manifestement; & puis s'appuyer des divers sistêmes de Ptolomée, de Tichon, de Copernic, de Riccioli, de Kepler même, dont les excentriques, Deferens ou Epicycles ne sont jamais que des Tourbillons.

2o. On auroit remarqué que la plus forte démonstration de M. Newton contre la prétenduë hypothese des Tourbillons, n'étoit qu'une hypothese elle-même visiblement fausse. Car il ne tire la Loi *T* : *DD*. des Tourbillons que de la

ſuppoſition des Aſtres entraînés chacun par la même couche circulaire & concentrique, au lieu que de cette Loi même il eſt facile de tirer celle de Kepler *TT* : *DDD*. en ſuivant chaque aſtre dans les diverſes couches altitudinales & latitudinales, par leſquelles le fait ſucceſſivement paſſer ſon mouvement, ſuppoſé Elliptique par Deſcartes même, & démontré tel par Kepler. Enfin 3°. Il auroit été aiſé de ſauver les Tourbillons de la fragilité de leur ſtructure & de leurs Elemens, en les ſuppoſant avec Kircher compoſés de matieres ſolidement Heterogenes, & incapables de ſe confondre avec le Ciel qui les environne, & les uns avec les autres.

Malebranche un des plus ingénieux Métaphiſiciens qu'ait eus la France, mais trop peu Géomettre pour ſentir la force du raiſonnement Géometrique de Newton ou pour en démontrer lui-même le faux, ſe jetta dans les plus grands excès d'hypotheſes où le Carteſianiſme ait jamais donné, en rom-

pant tous les liens naturels de la matiere renduë infiniment molle, & lui redonnant de sa pure liberalité mille nouvelles entraves par un tourbillonnement infini tout de sa façon, & qui n'étoit prouvé ni *à priori*, par le droit, ni *à posteriori* par le fait.

Qu'on suive de près le Newtonianisme ; depuis près de 25. ans qu'il se développe, voilà l'Epoque & la principale cause de ses progrès. Ce n'est pas l'attrait du vuide, ce n'est pas le goût de l'attraction, c'est malgré l'horreur du vuide & de l'attraction, la molesse plus que fragile de la matiere, c'est la fiction plus qu'hypothetique des Tourbillons Malebranchistes qui ont fait & qui font tous les jours tant de Proselytes à Newton. C'est donc en faveur de Descartes, au préjudice de son redoutable adversaire, qu'on va par trois Propositions générales étayées de quelques Propositions auxiliaires, démontrer le vice hypothetique des petits Tourbillons, fondés sur une matiere infiniment

molle, fluide, & homogene.

Premiere Proposition générale.

Dans une matiere infiniment molle, fluide & homogene, il ne peut se former un nombre de Tourbillons, ni grands ni petits.

Démonstration générale.

Il faut de la résistance, de l'opposition, du contrechoc pour occasionner un Tourbillonnement: Or une matiere molle, fluide & homogene à l'infini, n'oppose pas plus de résistance au mouvement que le vuide selon les Malebranchistes mêmes. Donc. *Ce qu'il falloit démontrer.*

Premiere Proposition auxiliaire. Le mouvement de Tourbillon est violent.

Démonstrations. 1°. Le mouvement libre & naturel est de soi droit à l'infini. 2°. De soi un corps va d'un Point à un Point par la ligne la plus courte. 3. La ligne courbe fait un mouvement anguleux, plié, détourné, réflechi, empêché dans

tous ſes Points. 4°. Ces notions de fait, d'expérience, d'Obſervation, ſont admiſes de tous les Phyſiciens & Géometres. *c. q. f. d.*

Seconde Propoſition. Un liquide, une eau ne tourbillonne qu'à l'occaſion d'un bord inégal, d'un trou, qui l'abſorbe, d'une Barque, de quelques branches, d'un fond inégal &c.

Dem: Ce ſont des faits qui démontrent *c. q. f. d.*

Troiſiéme Propoſition. Le nombre des Tourbillons ne ſurpaſſe jamais celui des inégalités ſimples qui les cauſent.

Dem. 1°. Les inégalités ſont quelquefois compoſées. Jamais une ſimple inégalité ne produit deux Tourbillons, qu'on s'y rende attentif; & la raiſon le dit. 2°. Trente Pierres jettées dans l'eau n'y produiſent que 30. ondulations circulaires. Chaque pierre eſt un centre, point de cercle ſans centre. 3°. Les cauſes Phyſiques ſont Méchaniques, les Cauſes Méchaniques ſont Géometriques, les cauſes Géometriques ſont numériques, les cauſes numériques,

ſont unitaires & préciſes. *c. q. f. d.*

4ème. *Propoſition* La non conſpiration des mouvements contigus, eſt la ſeule cauſe immédiate des Tourbillons.

Dem : Les plus ſimples Obſervations ſont les plus lumineuſes. Deux Chevaux attelés ont pris le mors aux dents. L'un des deux s'arrête ou va moins vîte, auſſi-tôt l'autre ſe tourne ſur lui & le Caroſſe même va comme à la Bouline. Une Poutre ſuit le courant de l'eau ; on en arrête un bout ou on l'empêche d'aller auſſi vîte que l'autre. Celui-ci tourne auſſitôt comme ſur celui-là. Cela ſe démontre Géométriquement, mais la démonſtration nuit ſouvent à l'évidence. *c. q. f. d.*

5éme. *Propoſition* L'Heterogeneité des ſubſtances diverſes eſt la cauſe tout à fait générale, naturelle & ordinaire de la non conſpiration & des Tourbillons qui en reſultent.

Dem. 1o. Un glaçon qui ſe forme au milieu d'une Riviere, fait

auſſi-tôt circuler l'eau autour de lui, deux glaçons font deux Tourbillons &c. C'eſt le même au tour des Barques & de tout ce qui rompt le concert du courant. 2°. L'Heterogeneïte ſeule arrondit les goutes d'huile dans l'eau, d'eau, d'air, de Mercure &c. 3°. Ces arrondiſſemens ne peuvent ſe faire que par des mouvemens inteſtins de ces ſubſtances dont chacune a ſon mouvement tonique. Ce ſont ces mouvemens toniques qui ſont diſcords & non conſpirans. 4°. Ces mouvemens ſe manifeſtent lorſque deux goutes rapprochées ſe réuniſſent en une rondeur, ou qu'une goute allongée avec effort reprend cette rondeur. *c. q. f. d.*

Scholie. Ce Principe de l'Heterogeneïté, l'un des plus ſains de la Phyſique, ſaiſi chez *Rohaut*, chez *Bayle* par les Carteſiens, anéanti par la molleſſe uniforme de la matiere chez *Malebranche*, a été infecté de l'attraction Newtonnienne, juſques dans *Rohaut* remanié par *Clarcke.*

6^eme^. *Propoſition ſurnuméraire.*

C'eſt par répulſion pure ſans aucun mélange de vraye attraction que l'Heterogeneïté arrondit les goutes d'eau, d'huile &c.

Dem. L'huile repouſſant l'eau; l'eau repouſſant l'huile, l'eau ſe porte vers l'eau, l'huile vers l'huile. La répulſion eſt donc une cauſe, l'attraction n'eſt qu'un effet. *c. q. f. d.*

7. *Propoſition* Une matiere molle, uniforme, Homogene rempliſſant un eſpace, doit y former un Tourbillon.

Dem. Le mouvement du Plein eſt un mouvement de Tourbillon, les bornes de l'eſpace empêchent le mouvement droit de la couche contiguë, celle-ci de la ſuivante &c. juſqu'au milieu de l'eſpace *c. q. f. d.*

8e. *Propoſition ſurnuméraire.* L'empêchement du Plein n'eſt *qu'empêchant* & non *dirimant* comme on dit.

Dem. 1°. Une Sphere pleine peut ſe mouvoir autour de ſon axe ſans obſtacle; 2°. Partagée en couches concentriques bien liſſes, cette Sphé-

re peut se mouvoir, par couches en vîtesses inégales, en sens même les plus opposés. 3°. Les couches partagées en anneaux, chaque anneau peut aussi avoir son mouvement circulaire. 4°. Les couches & les anneaux peuvent être non circulaires, pourvû qu'ils soient courbes elliptiques de tout dégré pair, c'est-à-dire, courbes rentrantes. 5°. Enfin Géometriquement parlant, les circulations peuvent avoir divers centres, divers axes, & former divers Tourbillons, pourvû que tous les mouvemens soient périodiques & rentrans. *c. q. f. d.* contre la néceſſité du Vuide.

9e. *Proposition décisive.* Physiquement parlant une matiere molle & uniforme remplissant un espace, ne peut y former qu'un Tourbillon.

Dem. Le Plein ou l'inextensibilité de l'espace est une cause, mais cause simple & unique de Tourbillon. Donc par la 3e. prop. *c. q. f. d.*

Seconde Propoſition générale.

Des Tourbillons formés dans une matiere molle, uniforme, homogene s'y détruiſent en un ſeul, d'autant plus vîte qu'ils ſont plus petits.

Démonſtration générale.

Tout Tourbillon aſpire conſtamment à s'aggrandir juſqu'à l'obſtacle inſurmontable, en raiſon inverſe de la petiteſſe de ſon rayon. *c. q. f. d.*

10e. *Propoſition.* La conſervation continuée d'un Tourbillon, eſt une production répétée à chaque inſtant.

Dem. 1o. Tout effet violent ne dure pas. 2o. Le mouvement de ſoi rectiligne, tend ſans ceſſe à le redevenir. 3o. Le mouvement courbe eſt à chaque inſtant empêché, détourné, reflechi ſelon ſa notion. *c. q. f. d.*

11e. *Propoſition* La même cauſe qui a produit un Tourbillon, ou

une pareille doit le conserver :

Dem. 1. Les vapeurs d'une liqueur distilée, tourbillonnent dans la tête d'une Alembic qui en est plein, l'Alembic casse par leur effort, le tourbillon se dissipe. 2°. L'eau tourbillonne sur un trou ou autour d'une Barque ou &c. A-t'elle passé le trou, la Barque, l'obstacle, elle reprend son droit chemin. 3°. Vingt pierres tombent dans l'eau, y forment vingt cercles, les cercles s'agrandissent, n'en forment qu'un & bien-tôt plus. *c. q. f. d.*

12e. *Proposition.* Dans la nature, telle qu'elle est, l'Hétérogenéité seule & la non conspiration des mouvemens qui en résulte, conserve les Tourbillons naturels.

Dém. 1°. Une goute d'eau bien ronde perd sa rondeur en tombant dans l'eau ou dans le vin : une goute de térebentine la perd dans l'esprit de vin. 2°. Dans une eau pure qui tient arrondies des goutes d'huile, de l'alcali dissout la leur fait perdre, & en fait un savon. *c. q. f. d.*

13e. *Proposition.* Les Tourbillons

mémes de Deſcartes, ne ſe ſoutiennent point ſans la correction de *Kircher*.

Dem. Kircher en homme d'eſprit adopta ces Tourbillons dès leur naiſſance, dans ſon *iter extaticum cœleſte*, Ouvrage rare & Original. Mais en homme de génie il les corrigea en les compoſant de matieres Hétérogênes & immiſcibles entr'elles, & avec la matiere celeſte qui les environne & leur ſert de *firmament* ou de rempart. *c. q. f. d.*

14ᵉ. *Propoſition.* Dans une matiere molle, uniforme, homogêne, un nombre de tourbillons n'y tiendroit pas.

Dem. Il y faut des boëtes, des remparts, des firmamens. L'Hétérogenéité eſt la ſeule boëte naturelle pour raffermir un Tourbillon. L'eau même ſert de boëte impénétrable à l'huile. *c. q. f. d.*

15ᵉ. *Propoſition.* Voulant démontrer à l'eſprit, à l'imagination, aux yeux mêmes, un monde plein d'œufs en coque buttés l'un contre l'autre avec effort, ne ſeroit

bientôt qu'une omelette, surtout.

1o. Si ces œufs n'avoient point de coque dure.

2o. S'ils n'avoient point de pellicule coriace.

3o. Si la matiere n'en étoit ni glaireuse, ni onctueuse.

4o. Si la matiere en étoit liquide comme de l'eau pure.

5o. Si le liquide étoit parfait, infiniment mol, uniforme, homogêne.

6o. Enfin, si un ressort très-vif débandoit chaque partie, du centre à la circonférence.

Dem : Ce sont autant d'axiomes palpables. *c. q. f. d.*

16e. *Proposition.* C'est le cas précis des Tourbillons de Malebranche. Car la seule différence qu'y met la grandeur, est en raison réciproque de la vivacité du ressort qui compose l'effort centrifuge résultant de l'infinie petitesse. *c. q. f. d.*

17e. *Proposition.* Les petits Tourbillons pour se conserver par leurs contreﬀorts Centrifuges, doivent

être en nombre infini.

Dem. Mallebranche en convient : C'eſt afin qu'à chaque point de la ſurface de chacun il réponde un Tourbillon qui ſoutienne le contreffort de ce point. Or c'eſt avoir réduit un ſyſtême de Phyſique à l'abſurde que l'avoir réduit à l'infini actuel ; l'infini Géométrique & abſtrait même n'étant que potentiel. *c. q. f. d.*

18e. *Propoſition.* Le Syſtême des petits Tourbillons dans une matiere molle & homogêne, donne néceſſairement dans l'abſurde de l'infini actuel.

Dem. Il n'y a pas de raiſon dans ce ſyſtême pour qu'il y ait cent tourbillons, & qu'il n'y en ait pas mille, un million, un milliard & une vraye infinité : chaque petit tourbillon contenant une matiere molle diviſée ou diviſible à l'infini, comme un petit monde, dans lequel il doit ſe former autant de Tourbillons que dans le grand, ſurtout dès que la petiteſſe du Tourbillonnement n'effraye pas. Et d'ailleurs la matiere des encoi-

gneures doit aussi tourbillonner, n'étant pas de pire condition. *c. q. f. d.*

19e. *Proposition.* Tous les Tourbillons adossés doivent être égaux en grandeur.

Dem. Leur matiere étant uniforme, ils ne seroient pas égaux en force s'ils n'étoient égaux en grandeur. Or s'ils n'étoient pas égaux en force, ils ne se conserveroient pas. Ils se détruiroient même. *c. q. f. d.*

20e. *Proposition.* Ils doivent toujours être dans un repos relatif, sans mouvement particulier qui les fasse glisser l'un sur l'autre.

Dem. Une espece d'équilibre comme celui là est un vrai *noli me tangere*, comme on dit. Ce sont des œufs sans coque pressés & buttés comme sur l'indivisible. C'est l'équilibre du monde entier sur un pivot, & plus il y a de pivots, plus il y a à craindre. Un seul qui manque fait tout manquer. Jamais un Château de Cartes plus parfait. Qu'un Tourbillon glisse sur l'autre, toute leur matiere &

toute celle des tourbillons environans va enfiler le chemin de la tangente ſur laquelle ſe fait ce mouvement. Deux points en Géométrie forment un alignement. Le point A. qui du point B. coule au point C. forme avec ce point B. une ligne droite comme dans l'inflexion des courbes. *c. q. f. d.*

21. *Propoſition.* La moindre interruption d'équilibre, eſt une rupture entiére & pour toujours.

Dém. Dès que l'équilibre en queſtion ne ſe ſoutient, que par l'équilibre même, & qu'il n'exiſte que parce qu'il exiſte, tendant toujours avec une force infinie à ſe rompre : dès qu'il eſt interrompu, il eſt rompu, dès qu'il n'exiſte plus, il ne peut plus exiſter. *c. q. f. d.*

22. *Propoſition.* Sur tout point de communication entre les tourbillons voiſins, point de paſſage de matiére de l'un dans l'autre.

Dém. L'équilibre n'eſt fondé que ſur l'intime application d'un tourbillon contrebutté à chaque point de la ſur-face de chaque autre tourbillon : ſi le paſſage s'ouvre en un

ſeul point, tout va s'écouler par là : & comme le rétabliſſement d'équilibre ſe fait toujours avec accélération, & que le contr'effort étant une fois rompu, il n'y en a plus, c'eſt ſans retour. *c. q. f. d.*

23. *Propoſition.* Sans autre mouvement ni interruption d'équilibre, de ſoi deux tourbillons non hétérogênes, & infiniment fluides & uniformes, vont n'en faire qu'un par le ſeul principe de leur homogénéïté.

Dém. Deux goûtes d'eau, qui ſe touchent le moins du monde, deux goûtes d'huile, deux goûtes de Mercure, n'en font qu'une dans l'inſtant. Deux ondulations formées dans l'eau par deux pierres, qu'on y jette, ſe confondent en une. Dites le même de deux & d'une infinité de petits tourbillons homogênes. Concevez deux cercles contigus, s'ils tournent ſur tout à contre ſens, ils vont s'ouvrir au point de contact, & ne former qu'une même circonférence cherchant tous deux à s'agrandir par des mouvemens infiniment conſpirans d'une matiére infiniment diviſible & uniforme. *c. q. f. d.*

24. *Proposition.* Il eſt faux que l'excès du mouvement le replie en tourbillon, ſans autre raiſon d'Hétérogénéité, & de non conſpiration.

D. C'eſt une raiſon de Malebranche. Voilà un raiſonnement bien ſimple. Le mouvement en tant que mouvement eſt droit. Or, plus il eſt rapide, plus il eſt mouvement. Donc. En effet plus un boulet de canon va vîte, plus ſa ligne eſt droite. *c. q. f. d.*

25. *Proposition.* Il eſt faux qu'en ſe repliant la matiére ſatisfaſſe mieux à l'excès de ſon mouvement.

D. Autre erreur de ce grand Métaphyſicien. Un corps parcourant une circonférence de dix pieds en une ſeconde, ſatisfait à l'énergie de ſon mouvement, autant qu'en parcourant dix fois dans le même tems une circonférence d'un pied, & il ſatisfait mieux à ſa pente rectiligne. Outre cela, c'eſt une erreur de Métaphiſique, de reconnoître du plus ou du moins dans un mouvement abſolu. Le total du mouvement, qui anime la matiére, n'eſt ſuſceptible

tible d'excès ni de défaut. Quelque mouvement que Dieu ait donné au monde, il en a assez : la Géométrie & la Physique n'ont lieu que dans la mesure de sa distribution aux diverses parties, & à cet égard une matiére molle & uniforme se prête à la plus équitable distribution. *c. q. f. d.*

26. *Proposition.* Enfin toute la Géometrie réclame contre une force infinie : conciliée avec une molesse, avec une foiblesse infinie.

D. Le mouvement courbe est essentiellement le résultat de deux mouvemens, l'un vague & naturel par la tangente, l'autre forcé par la secante. *Donnez moi de la matiére & du mouvement, je ferai un monde*, dit le grand mais très-courageux Malebranche. 1°. Son mouvement est vague, & n'affecte que des tangentes. 2°. Sa matiére molle est vague, se prête à tout, ne force rien, ne replie rien. *c. q. f. d.*

Troisiéme Proposition générale.

Les tourbillons, ni grands ni

petits, ne ſont bons à produire qu'un ſeul des effets pour leſquels ils ſont imaginés.

Démonſtration générale.

Ces effets ſe réduiſent à 3. effets principaux. 1°. Les grands ſont pour la révolution des aſtres. L'effet eſt réel & viſible ; ces tourbillons ſont bons. 2°. Les petits ſont pour la dureté & le reſſort des corps, comme ſi étant eſſentiellement mols par nature, ils pouvoient par un art purement humain, & par une pure fiction d'hypothéſe prendre d'eux-mêmes une vertu, que rien ne leur donne. 3o. Les grands & les petits ſont ſurtout pour le ſyſtême de la peſanteur, qui eſt depuis Deſcartes même incluſivement, démontrée ne pouvoir être l'effet d'un mouvement dirigé vers l'axe, & non vers le centre de la terre, & des autres Globes, *c. q. f. d.*

27. *Propoſition.* Aucun Philoſophe Géomettre depuis Deſcartes incluſivement, n'a cru le mouvement de tourbillon ſuffiſant pour expliquer la peſanteur.

D. 1°. Rohaut le plus intelligent, & le plus fidéle disciple de Descartes, a avoué sur ce point peut-être l'unique, le foible de son systême, & a eu recours à celui de M. *Huguens.* Lequel 2°. a substitué au simple tourbillon un tourbillonnement compliqué, qui dans le fond ne vaut pas mieux. 3°. M. Varignon a eu recours au simple mouvement de liquidité de la matiére céleste. 4°. Malebranche même n'a cru pouvoir expliquer la chose, que par le nombre des tourbillons où il s'est fort embrouillé. 5°. Descartes lui-même n'a cru le tourbillon convenable, qu'en lui associant un mouvement droit, des Poles vers l'équateur. 6o. Enfin M. Herman un des grands Géometres de ce siécle, paroissoit avoir porté le dernier coup à cette explication de la pesanteur par les tourbillons, dans son excellente Dissertation imprimée à Francfort sous le titre *de causâ gravitatis nondum inventâ. c. q. f. d.*

28. *Proposition.* Un des principaux, des plus naturels & des plus constans effets de la pesanteur, est

d'arrondir la terre, les Aſtres, les Tourbillons mêmes.

Dém. La chute des corps eſt un phénomene artificiel, accidentel, paſſager. Jamais pierre ne ſeroit peut-être tombée, ſi les hommes & les autres animaux n'en avoient lancé dans les airs. Mais conſtamment par leur ſecrete tendance au centre les pierres, & tous les corps terreſtres ont formé & formeront un Globe ramaſſé, & bien arrondi de toutes parts. *c. q. f. d.*

29. *Propoſition.* Le mouvement de tourbillon eſt de ſoi plan & ſimplement circulaire.

Dém. Un corps mû change de route à la rencontre des obſtacles, & décrit un cercle ou une courbe quelconque au tour d'un centre placé dans le plan de la ligne composée qu'il décrit, entraînant le plus ſouvent dans ſon mouvement par des cercles ou courbes concentriques, les corps placés dans le même plan entre lui & le centre. *c. q. f. d.*

30. *Propoſition,* Tout au plus ce mouvement eſt cylindrique.

31. *Propoſition.* Si pluſieurs corps ſont déterminés à tourbilloner de

concert, ou bien ces corps sont dans le même plan, & tournent dans des cercles concentriques, ou bien ils tournent dans des plans paralleles contigus décrivant chacun son cercle, & ayant leurs centres à côté les uns des autres placés sur une ligne droite, qui forme un axe commun. *c. q. f. d.*

32. *Proposition.* Ce mouvement est essentiellement non sphérique, & rélatif à l'axe, & à autant de centres qu'il y a de plans paralleles.

D. Le mouvement d'une sphére est essentiellement rélatif à l'axe. Un mouvement sphérique rélatif à un centre, est une chose contradictoire ; il faudroit que la sphére tournât ou tout d'une piéce en même-tems de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud, du Nord-Est ou Sud-Est &c. Ou par des cercles croisés comme les Méridiens, ainsi que le vouloit à-peu-près *M. Huguens.* De pareilles circulations croisées se détruiroient sur le champ. *c. q. f. d.*

33. *Proposition.* La terre seroit ronde & ses parties tendroient au

centre : il en feroit de même de tous les Aſtres, quand même cette terre & ces aſtres ne tourbillonneroient pas, ou le feroient tout autrement.

Dém. 1°. Comme on eſt prévenu que tout tourne, abſolument on ne peut pas affirmer tout-à-fait la choſe; mais il feroit ridicule de le penſer autrement. 2°. Les goûtes d'eau, d'huile, de mercure s'arrondiſſent, & perſéverent rondes ſans tourbillonner. 3°. La rondeur de la terre & des aſtres, & la peſanteur de leurs parties eſt néceſſaire pour leur conſervation : croit-on bien que ces corps ſe diſſipperoient ſur le champ, s'ils reſtoient immobiles ſans tourner? *c. q. f. d.*

34. *Propoſition.* Le tourbillonnement eſt plus propre à détruire la terre & les autres corps qu'à les conſerver.

Dém. 1°. De ſoi le mouvement de tourbillon eſt centrifuge, & ce n'eſt que par contrecoup, & au ſecond bond qu'il eſt centripete. Il faut une cauſe étrangere pour le rendre tel. 2°. M. Newton & tous les Phyſiciens Géometres après lui éta-

bliſſent comme un principe, que la révolution d'un corps détaché de la terre comme la Lune, venant à ceſſer, ce corps, cette Lune tomberoit tout de ſuite au centre. Ils ſuposent donc, que non ſeulement le tourbillonnement ne produit pas la peſanteur, & qu'au contraire, il la détruit ou la ſuſpend. 3°. Deſcartes lui-même, & tous les Cartéſiens, quand ils ont parlé du mouvement courbe, n'ont guéres fait mention que de ſon effort centrifuge, & c'eſt enſuite par un rafinement de ſyſtême, qu'ils ont voulu trouver une force centripéte dans le revers de cette force centrifuge. *c. q. f. d.*

35. *Propoſition.* Le tourbillonnement eſt plus propre à alterer la rondeur des corps, qu'à la maintenir.

Dém. Aujourd'hui que l'on doute de l'exacte rondeur de la terre, on ne balance pas à attribuer au mouvement de la terre, la cauſe de cette inégalité. *c. q. f. d.*

36. *Propoſition.* Quelque décompoſition qu'on faſſe de l'effort centrifuge d'un cercle parallele, par exemple d'un tropique, ou d'un po-

laire, cet effort eſt toujours immédiatement dirigé vers le propre centre placé dans l'axe, & non au centre de l'équateur.

Dém. Pour le moins la portion d'effort, rélative au centre général eſt inférieure à l'effort total & ſimple, qui porte au centre du parallele. *c. q. f. d.*

37. *Propoſition.* Dans une matiére molle & homogéne, les tourbillons n'ont point de force centripete.

Dém. Pour que le mouvement naturellement centrifuge d'un tourbillon devienne centripete; il faut que ſon effort ſoit ſoutenu, reprimé & réverbéré de la circonférence au centre. Or une matiére molle, qui environne un tourbillon, ne ſoutient, ne reprime, ne reverbere rien. *c. q. f. d.*

38. *Propoſition ſurnuméraire.* Pour la peſanteur des corps terreſtres, & pour l'arrondiſſement du corps entier de la terre; il faut un mouvement tonique quelconque abſolument dirigé du centre à la circonférence, & reverbéré dans la même direction de la circonférence au centre.

Dém. Cela eſt de ſoi évident, & il faut convenir de bonne grace, que le problême de la peſanteur eſt irréſolu juſqu'à ce qu'on ait dépiſté ce mouvement, qui n'eſt peut être pas ſi difficile pour quiconque le cherche de bonne foi. *c. q. f. d.*

ARTICLE LVIII.

LETTRE AU R. P. MERLIN, Jéſuite.

MON REVEREND PERE,

Puiſque vous jugez, que les difficultés, que j'ai propoſées contre votre ſentiment ſur l'Auteur de la Lettre à Céſaire, méritent une réponſe; mais que vous ne la croyez pas ſi preſſée, juſqu'à ce que je montre, *que ſuivant les régles de parler établies par l'Auteur de cette Lettre, il n'eſt point erroné & hérétique de dire, que Marie eſt Mere de Dieu*, je ne différerai point à vous ſatisfaire du mieux qu'il me ſera poſſible. Non que je prétende vous

engager par là à hâter une réponse, qui en vous détournant peut-être d'un travail plus important, pourra en retarder un peu le fruit ; mais pour vous marquer l'empressement, que j'ai à répondre à l'honneur, que vous me faites, & à écarter promptement les obstacles, qui peuvent arrêter le progrès de la vérité. Dans ce dessein, j'ai cru, que vous ne trouveriez pas mauvais la liberté, que je prens de vous addresser à vous même, ce que j'ai à dire sur la question, que vous me proposez, où que l'on me propose de votre part. Je le réduis aux propositions suivantes.

L'Auteur de la Lettre à Césaire a dû défendre aux Apollinaristes de dire, dans leurs principes, que Marie est Mere de Dieu. Premiere Proposition.

L'Auteur de la Lettre à Césaire a dû dire, selon ses principes, que Marie est Mere de Dieu, dans le même sens que le disent les Catholiques. Seconde Proposition. On ne peut nier, ce me semble, que ces deux Propositions bien établies

ne ſatisfaſſent pleinement à la queſtion propoſée. Il ne s'agit donc plus que de prouver chacune ſéparément: cela n'eſt pas difficile, & c'eſt ce que je vais tâcher de faire avec toute la briéveté, que la matiére pourra me permettre.

Rappellons d'abord en peu de mots les principes impies d'Apollinaire & des Synouſiaſtes. Ils prétendoient, qu'il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule nature, c'eſt-à-dire, la divine, que le corps de Jeſus-Chriſt, quant à ſa ſubſtance, étoit inſéparable de la Divinité, & qu'il lui étoit conſubſtantiel; par conſéquent qu'il exiſtoit ayant que Jeſus-Chriſt parût ſur la terre, avec cette ſeule différence, que pour lors il avoit pris une forme de corps humain, & s'étoit revêtu de certoines qualités accidentelles. Ce qui a porté Facundus (*a*) à dire, pour expliquer les extravagances de ces Hérétiques, « que Dieu le Verbe » eſt conſubſtantiel à ſon Pere non- » ſeulement ſelon la Divinité; mais

(*a*) Lib. 9. cap. 5.

»encore ſelon la chair. „ On croiroit d'abord, que cela eſt entiérement contraire à ce qu'on nous rapporte de certains Appollinariſtes, qui ſoutenoient que la nature de Jeſus-Chriſt étoit un mêlange de la nature divine, & de la nature humaine, mais point du tout. Cela ſe conçoit aiſément, pour peu qu'on approfondiſſe leur principe. Dieu le Verbe n'a jamais été ſans corps; mais ce corps n'a pas toujours été corps humain: il ne l'eſt devenu, que lorſque, ſans changer de ſubſtance, il s'eſt revêtu des qualités extérieures, & accidentelles de l'humanité. Voilà le mêlange.

Cette Doctrine impie & abſurde donnoit lieu à une conſéquence, qui ne l'étoit pas moins. C'eſt que les ſouffrances de Jeſus-Chriſt devoient être attribuées à la Divinité même. Il eſt encore évident que, ſuivant ces principes, dire que Marie eſt Mere de Dieu, c'eſt dire qu'elle a engendré la nature divine, ce qui eſt le comble de l'extravagance & de l'impiété. Donc l'Auteur de la Lettre à Céſaire, en ré-

futant les abſurdités des Apollinariſtes, n'auroit pû s'empêcher de leur défendre de dire ſuivant leur principe, que Marie eſt Mere de Dieu. C'eſt-là ma premiere Propoſition ; je paſſe à la ſeconde.

Puiſqu'il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'une perſonne, qui eſt celle du Verbe Divin, ainſi que l'Egliſe l'a defini contre Neſtorius, il s'enſuit néceſſairement que Marie ayant engendré Jeſus-Chriſt ſelon la chair, on doit dire dans un ſens très-vrai, qu'elle eſt Mere de Dieu. L'Auteur de la Lettre à Céſaire a reconnu qu'il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule perſonne, qu'une ſeule hypoſtaſe, qu'un ſeul fils, comme je crois l'avoir ſuffiſamment montré dans ma premiere Lettre : donc cet Auteur a dû dire dans ſes principes, & dans le même ſens que les Catholiques, que Marie eſt Mere de Dieu.

Je prévois bien, mon R. P. que vous m'allez dire, que ſi cela eſt, on ne conçoit pas pourquoi cet Auteur ne vouloit pas qu'on dît en parlant de Jeſus-Chriſt ; *Dieu eſt paſſi-*

ble; mais qu'on se servit des termes généraux de *fils*, de *Jesus*, de *Seigneur*. *His autem communibus uti oportet nominibus quando dispensationis confitendum est Mysterium.* Voilà la régle ; elle est générale, & si on doit la suivre, on ne peut dire en aucune façon que Marie est Mere de Dieu.

Mais, mon R. P. cette conséquence n'est pas juste. Encore que l'Auteur de la Lettre à Césaire ait dû défendre aux Apollinaristes de se servir de cette expression, ce n'est pas à dire qu'il ait dû la condamner absolument, & dans le sens que lui donnent les Catholiques. Car il est à remarquer que cette Proposition, *Marie est Mere de Dieu*, est de la même nature que celles que l'Eglise a sagement autorisées ou proscrites en différens tems, selon qu'elle l'a jugé nécessaire pour expliquer sa Doctrine, ou pour prévenir les abus qu'en faisoient les Hérétiques.

Cette Proposition, *Marie est mere du Christ* n'a rien en elle-même de dangereux, & maintenant on l'employe sans scrupule dans les Of-

fices & les Prieres de l'Eglises ; mais Nestorius en abusoit : dans sa bouche c'étoit une erreur, & l'Eglise alors la proscrivit. Il en est de même : ces Propositions *Dieu est passible*, *Marie est Mere de Dieu*, ont un sens très-bon & très-vrai, mais ce sens ne pouvoit être celui des Apollinaristes. Dans leur bouche, la seconde Proposition comme la premiere, signifioit une impiété, un blasphême.

L'Auteur de la Lettre à Césaire ne devoit-il donc pas les leur défendre également ? Qu'importe au reste à la Doctrine Catholique, que cet Auteur ait implicitement proscrit dans la bouche des Apollinaristes, une Proposition autorisée dans la suite, pourvû qu'en la condamnant, il ait au fond soutenu les mêmes sentimens que l'Eglise a eus en l'autorisant ? Et pour vous montrer, mon R. P. que je ne prête point à l'Auteur de la Lettre une pensée qu'il n'a jamais eûë, j'ajoûterai ici une réfléxion qui m'a oit échappé, & qui fera, ce me sem-

ble, connoître assez clairement, qu'il n'a été rien moins que Nestorien. Examinés, je vous prie, la raison qu'il allégue, pour établir contre les Apollinaristes sa régle générale, qu'il faut en parlant du Verbe Incarné, se servir des termes généraux de *Fils*; de *Jesus*, de *Seigneur* &c. La voici, c'est que si l'on dit: *Dieu a souffert*, on avance une chose impossible, on profére un blasphême. On ne parlera pas non plus Catholiquement, si l'on dit, l'*homme a souffert*, parce qu'il semble qu'on voudra séparer par-là l'humanité de la Divinité, qui habite dans elle, & n'en est jamais séparée. *Si enim Deum dixeris pertulisse, qualicumque cogitatione, quod impossibile est, dixisti id quod blasphemum est, & in aliarum hæresum declinasti impietatem. Si iterum hominem dixeris qui pertulit, inveniris purum ædificans templum. Templum carnis extra inhabitantem nunquam dicitur, quia jam non est templum.* Or, mon R. P. cette Proposition l'*homme a souffert*, est toute Nestorienne, & la

ſeule qu'un Neſtorien puiſſe employer dans ſon ſens propre. Cependant l'Auteur de la Lettre à Céſaire en proſcrit l'uſage. Tout cela joint aux autres raiſons, que j'ai produites dans ma premiere Lettre, me fait dire ſans héſiter, que cet Auteur a été très-éloigné de l'erreur de Neſtorius : & ſi malgré les expreſſions, dont il s'eſt ſervi, qui ſont certainement très-claires & diamétralement oppoſées à la Doctrine Neſtorienne, on lui fait l'injuſtice de le ſoupçonner de Neſtorianiſme, je ne vois pas qui pourra être à couvert de ce ſoupçon; on trouvera, quand on voudra, du Neſtorianiſme partout. En voilà aſſez, mon R. P. ce me ſemble, pour l'éclairciſſement, que vous demandez. Mais après tout, comme je ne préſume point aſſez de moi-même pour me croire incapable de me tromper ſur l'article préſent, je vous déclare que je recevrai avec autant de plaiſir les lumieres, qu'il vous plaira me communiquer pour me faire connoître mon erreur, que je les attens avec

empressement. J'ai l'honneur d'être avec toute sorte de respect.

MON RÉVEREND PERE,

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur,

DUPUY.

A Paris ce 4. Mars 1739.

Le Pere Merlin *estime, que de tout ce discours on ne tirera jamais cette conclusion : donc suivant les regles de parler établies simplement & généralement par l'Auteur de la Lettre à* Césaire, *il n'est point erroné ni hérétique dire de que* Marie *est mere de Dieu.*

ARTICLE LIX.

HISTORIA DA ACADEMIA real da Hiſtòria Portugueſa &c. C'eſt-à-dire, *Hiſtoire de l'Académie Royale de l'Hiſtoire Portugaiſe. Par D. Manuel Tellez de Sylva Marquis d'Alegrete, Secretaire de cette Académie; dédiée au Roy D. Jean V. Tom. I.* in quarto *a Liſbonne chez Joſeph Antoine de Sylva Imprimeur de l'Academie.* 1727. *Page* 412. *ſans la Préface.*

LE Titre de cet Ouvrage nous apprend que la nouvelle Académie a été uniquement inſtituée pour écrire l'Hiſtoire du Portugal, & l'illuſtre Auteur ajoûte dans ſa Préface que l'Hiſtoire Eccleſiaſtique y doit tenir le premier rang, comme il convient; rien au reſte n'étoit plus néceſſaire, que cet établiſſement à une nation, qui n'a pas a beaucoup près produit juſqu'à préſent des Hiſtoriens à proportion des grandes choſes, qu'elle a éxécutées dans l'un & l'autre Hemiſphe-

re, soit pour y étendre & y faire fleurir la Religion; soit pour y former une des plus vastes Monarchies, qu'il y ait eû dans l'Univers.

M. le Marquis d'Alegrete, pour rendre sensible cette disette de bons Historiens Portugais, passe en revûë tous ceux, qui ont paru jusqu'à l'érection de l'Académie. Il commence par ceux, qui ont travaillé sur l'histoire Eccesiastique & dont les plus célébres sont *Cardoso* & D. Rodrigue *da Cunha*. Le premier a écrit les vies des S S. de Portugal, mais outre qu'il a été taxé de trop de crédulité, il a laissé son ouvrage imparfait. Le second est plus estimé, & son Histoire mériteroit de porter le titre de *Lusitania sacra*, si elle étoit complette, mais il s'est borné aux trois Dioceses de Lisbone, de Porto & de Braga. Parmi les Histoires Ecclesiastiques particulieres, le Secretaire de l'Académie ne paroît estimer que la vie de S. François Xavier, par le P. Jean de Lucena Jesuite, & les Chroniques de quel-

ques Ordres Religieux, qui ſont bien écrites.

Quant à l'hiſtoire Civile, il convient qu'avant que le Portugal ait eu des Rois, il n'a eu aucun Hiſtorien, ſur lequel on puiſſe compter ſûrement. On verra ſans doute avec plaiſir le jugement qu'il porte de tous ceux, qui depuis ce tems-là ont eu quelque nom dans la Littérature Portugaiſe; mais quelques eſtimables que ſoient pluſieurs de ces Ecrivains, ils ont laiſſé de grands vuides dans l'Hiſtoire du Portugal: d'ailleurs les ouvrages de quelques-uns n'ont pas encore vû le jour.

De toutes les pieces, qui compoſent ce volume nous ne ferons mention dans cet extrait, que de celles, qui ont quelque rapport à l'inſtitution de l'Académie, ou qui ſont néceſſaires pour en donner une idée juſte. La premiere contient le projet, qui en fut préſenté au Roy de Portugal au mois de Novembre de l'Année 1720. par le P. D. Manuel Caëtano de Souſa, Clerc régulier, que ce Prin-

ce avoit chargé de les dresser, après lui en avoir communiqué la premiere idée, que sa Majesté en avoit elle-même conçûë.

Mais avant que de rapporter ce projet, l'Historien de l'Académie a crû devoir exposer en peu de mots les motifs, qui portoient le Souverain & les plus éclairés de ses Sujets à souhaiter qu'on donnât une nouvelle forme à la Littérature dans ce Royaume. « La République » des Lettres dit-il, se trouvoit » en Portugal dans le même état, » où sont la plûpart des Républi- » ques politiques; C'est-à-dire, » avec tous les défauts qui accom- » pagnent d'ordinaire cette sorte de » gouvernement; C'étoit une fa- » mille sçavante, mais sans sup- » port, & comme orpheline; un » corps Littéraire sans chef; une » Aristocratie sans assemblée, un » peuple confus d'Arts & de Scien- » ces peu estimé, à cause de l'inéfica- » cité inséparable du gouvernement » populaire.

Il ajoûte qu'à la vérité les Sciences fleurissoient dans les Univer-

ſitez, & l'érudition Philoſophique dans les Cabinets, & parmi quelques cercles de Sçavans, mais que les Arts étoient enſevelis dans les Atteliers; que toute la réputation qui s'acqueroit par la Doctrine, & tout le profit qu'on retiroit de la culture des Arts, pouvoient bien faire quelque honneur à un certain nombre de Littérateurs & d'Artiſtes; mais que la nation n'en étoit pas plus célebre; que le plus grand mal, que cauſoit cette eſpece d'Anarchie, étoit qu'on négligeoit l'Hiſtoire, d'où il arrivoit que ce que tant de Grands Hommes & de Saints Perſonnages ont fait pour étendre le Royaume de J. C que tant d'actions Héroïques des Rois & tous ceux qui ſe ſont diſtingués en travaillant, ou en combattant pour la gloire & pour l'intérêt de l'Etat, demeuroit plongé dans un honteux oubli, ou n'étoit conſervé que dans quelques Chroniques mal digérées, qui pourriſſoient dans l'obſcurité des Archives.

L'heureux moment arriva enfin.

continüe-t-il, qui changea cette République en Monarchie, ſans qu'elle perdît rien de ſa liberté. Le Roy comprit de quelle utilité il ſeroit de faire connoître par le moyen de l'Hiſtoire les actions Héroïques de ſes Prédéceſſeurs & de ſes Ancêtres ; l'émulation que cela produiroit parmi ſes Sujets ; la gloire qui en réjailliroit ſur-tout ſon Royaume. Il forma le deſſein de compoſer un corps de Sçavants, & de l'animer, non ſeulement par la protection, qu'il lui aſſûreroit, mais encore par tous les moyens, qu'un Prince éclairé ſçait employer pour faire & pour perfectionner de pareils établiſſemens.

Il communiqua ſon deſſein au P. D. Manuel Caëtano de Souſa, à qui ſon illuſtre naiſſance, ſa vertu & ſon mérite donnoient un libre accès auprès de ſa Majeſté, & lui ordonna de dreſſer un plan d'une Académie d'Hiſtoire. Il fut obéi, & ſuivant le projet du P. de Souſa ; l'Académie devoit commencer par recueillir tous les matériaux néceſſaires pour compoſer un

un Ouvrage sous le titre de *Lusitania sacra* sur le modele de l'*Italia sacra*, de Fernand Ugehlli. Le P. de Sousa ajoûta même que depuis plusieurs années il pensoit à cet Ouvrage, & aux moyens de l'éxécuter, & en effet ce qu'il en avoit mis par écrit faisoit bien voir que ce n'étoit pas le fruit d'une étude de quelques jours.

Le Roi, après avoir écouté avec une grande attention la lecture de cet écrit, l'approuva beaucoup & voulut que l'Auteur en conferât avec le Marquis d'Alegrete & le Comte d'Ericeira. Outre ces deux Seigneurs, le Comte de Villar-mayor voulut assister à cette conférence & fût même chargé de mettre par écrit ce qui y avoit été résolu dans une seconde conférence, qui se tint entre les mêmes personnes. Le Docteur Mannuel de Azevedo maître des Requêtes s'y trouva & le P. de Sousa ayant rendu compte au Roi de ce qui s'étoit passé dans l'une & dans l'autre, sa Majesté donna son consentement à l'Institution d'une Aca-

démie Royale d'Hiſtoire & voulut qu'elle s'aſſemblât dans une ſale du Palais des anciens Ducs de Braganez.

Le P. de Souſa en donna avis à ſes Aſſociez dans une troiſiéme Conférence, & les pria d'avertir ceux, ſur qui on avoit jetté les yeux pour compoſer l'Académie. Trois jours après les mêmes perſonnes ſe raſſemblerent & le P. Dom Antonio Caetano de Souſa, Clerc régulier, Frere du P. Manuel, fut de cette aſſemblée. On y fit la lecture des Statuts de diverſes Academies de l'Europe, & on y regla que la nouvelle Academie auroit un Directeur & quatre Cenſeurs, & que ces Officiers confereroient enſemble des affaires de la Compagnie, avant qu'elles fuſſent propoſées dans les aſſemblées ordinaires, & parce que dans la premiere ſcéance, qui devoit ſe tenir deux jours après, il étoit néceſſaire que quelqu'un préſidât; on choiſit dans cette Conférence avec l'agrément du Roi le P. Manuel de Souſa pour Directeur, le Marquis de Fronteira, le Marquis

d'Abrantez, le Marquis d'Alegrete & le Comte d'Ericeira pour Censeurs, & le Comte de Villarmayor pour Sécrétaire.

La scéance se tint au jour marqué huitiéme de Décembre & il s'y trouva trente quatre Académiciens. On y lut le décret du Roi pour l'établissement de l'Académie datté du même jour; on y confirma l'élection du Directeur, des Censeurs & du Sécrétaire, & le premier alla ensuite recevoir de nouveaux ordres du Roi pour en faire part à la Compagnie. Il commença la seconde scéance par un discours, où il expliqua les raisons, qui portoient l'Académie à se mettre sous la protection de la Mere de Dieu & à célébrer particulierement son immaculée Conception. Il s'étendit ensuite beaucoup sur l'utilité, qui reviendroit du premier Ouvrage, qu'on se proposoit d'éxécuter, non seulement à l'Eglise Portugaise en général & aux Eglises particulieres, mais encore aux familles les plus distinguées du Royaume, suivant ce que dit Ughelli dans la

Préface de son *Italia sacra : addidit deinceps mihi scribendi animos de innumeris propemodum Italicis familiis bene merendi nobilis cupido.*

Le P. de Sousa rendit compte ensuite à l'assemblée de plusieurs Réglemens, dont on étoit convenu dans les Conférences précedentes, & qui avoient été approuvés par sa Majesté, & ils sont accompagnés de fort belles réflexions du Comte d'Ericeira sur les raisons, qui avoient porté à les faire, sur le travail des Académiciens, & sur la nécessité de se communiquer mutuellement ses découvertes. » Quelque profonde, dit-il, » que soit l'érudition de tous ceux, » qui composent cette Académie, » l'application particuliere de cha- » cun à ce qui fait l'objet de son » étude ne suffit pas pour le bien » général & pour parvenir à exé- » cuter avec toute la justesse, la » précision & la briéveté requises » tout ce que nous nous sommes » proposé.

L'Historien de l'Académie nous

instruit après cela de la distribution du travail entre les Académiciens ; il nous apprend qui sont ceux qu'on a chargé de l'Histoire Ecclésiastique, & ceux qui sont occupés à l'Histoire Profane ; ceux qui doivent écrire en Latin, ou en Portugais ; la méthode qu'on s'est prescrite dans les Etudes, la forme que doivent avoir les Ouvrages, qu'on entreprendra, les sources, où l'on pourra puiser. L'illustre Académicien entre sur toutes ces choses dans un détail intéressant.

Suivent les Statuts de l'Académie, qui sont l'Ouvrage du Comte d'Ericeira ; le décret du Roi, qui les confirme ; le Catalogue des 50. premiers Academiciens, & de ceux qui y sont aggregés dans les Provinces au nombre de dix-sept ; le Mémoire détaillé de toutes les notices, que le Roi a ordonné qu'on fournît aux Auteurs, & qui sont tirés de tous les Registres, des Archives, des Chartes, des Chroniques & des Annales des Chapitres & des ordres Religieux.

Non seulement toutes les pieces s'éxaminent en particulier par ceux, à qui elles sont remises, mais chacun à la liberté de proposer ses doutes dans les assemblées, & si on ne peut pas les lever sur le champ, le Directeur nomme quelqu'un pour les éclaircir à loisir. On est encore obligé de rendre compte de ses études dans ces mêmes assemblées : on y propose ses vûës pour la perfection des Ouvrages entrepris ; on y suggere des mesures pour découvrir de nouvelles sources, & pour s'assûrer de la bonté de celles, qu'on a découvertes.

Toutes les pieces, qui composent ce premier volume, acheveront de persuader à ceux, qui se donneront la peine de les lire, qu'il y a tout lieu d'espérer que nous aurons avec le tems une Histoire complette d'une Monarchie toujours feconde en grands hommes dans tous les genres, laquelle, dans le quinziéme & le seiziéme siécles surtout, a rempli les quatre parties du monde du bruit de ses conquê-

tes, & a porté l'Evangile dans une partie de l'Amérique, sur toutes les côtes d'Afrique, & jusqu'aux extrêmités de l'Asie. Il ne falloit rien moins, pour cultiver un champ si vaste, qu'une Académie d'Histoire composée de ce que le Portugal a de plus illustre dans l'Etat & parmi les hommes de Lettres, & que le Souverain ne se contente pas d'honorer de sa protection, mais dont il anime encore les déliberations, & seconde les efforts par son attention à se faire rendre compte de leur travail.

Pour ne rien laisser à désirer au Public par rapport à un établissement si utile, il ne nous reste qu'à donner un précis des Statuts de cette illustre Compagnie, auxquels l'approbation du Prince a donné force de Loix. Le premier regarde l'élection du Directeur & des quatre Censeurs. Elle doit se faire tous les ans le lendemain de la fête de la Conception de la Sainte Vierge. On tire au sort les noms de cinq personnes; celui dont le nom vient le premier, est déclaré

Directeur jusqu'après la prochaine ſcéance ; les quatre autres sont Censeurs, & président tour à tour suivant l'ordre, dans lequel on a tiré leurs noms ; & ils roulent ainſi pendant toute l'année : ſi quelqu'un d'eux meurt avant que l'année ſoit finie, on en ſubſtituë un autre par la voye du ſcrutin.

C'eſt au Directeur à propoſer les ſujets, ſurquoi on doit délibérer, & à recueillir les voix, il peut impoſer ſilence, & empécher qu'on ne traitte de matieres, qui ne conviennent point ; il doit avertir les Académiciens des ſujets, ſur leſquels ils ſont chargés de travailler ; rendre compte au Roi de tout ce qui ſe paſſe dans l'aſſemblée, où il a préſidé ; recevoir ſes ordres & les intimer à la Compagnie.

Chaque ſemaine le Directeur, les Cenſeurs & le Sécrétaire s'aſſemblent en particulier au lieu marqué par le Directeur pour convenir à la pluralité des voix des ſujets, dont on doit délibérer dans la prochaine ſcéance. Il eſt non-ſeulement du droit, mais encore

du devoir des Censeurs de s'opposer, indépendamment même du Directeur, aux abus qui pourroient s'introduire dans l'Académie, d'éxaminer & de juger tous les Ecrits des Académiciens, aussi bien que tous les papiers, qui ont été remis à l'Académie : & de communiquer aux assemblées générales tout ce qui aura été discuté dans les Conférences particulieres : tout ce qui aura passé à la pluralité des suffrages dans les premieres sera registré & aura force de Loi Académique.

Le Sécrétaire est perpétuel; dans l'absence du Directeur & des Censeurs, il préside & nomme un Sécrétaire à sa place, ce qu'il peut faire encore, s'il est obligé de s'absenter une fois seulement, car si son absence doit être plus longue, c'est au Directeur & aux Censeurs à nommer quelqu'un, qui supplée pour lui. Son emploi consiste à tenir Registre de tout ce qui a été arrêté dans les scéances & à instruire les nouveaux Académiciens des Statuts & des usa-

ges de l'Académie, de recevoir les Lettres adressées à la Compagnie, & d'y répondre, après avoir consulté les Directeur & les Censeurs. On a réglé jusqu'à la maniere dont ses Registres doivent être reglés, & divisés en differentes classes. L'élection du Sécrétaire se fait par scrutin, comme celles du Directeur & des Censeurs.

Le nombre des Académiciens est fixé à cinquante, & on n'en peut recevoir de surnuméraires, que par ordre du Roi. Tous doivent être assidus aux assemblées, qui se tiennent le Dimanche de quinze en quinze jours; s'ils sont obligés de s'absenter pendant deux mois, il faut qu'ils en avertissent le Sécrétaire par écrit; mais le Directeur & les Censeurs ne peuvent s'absenter une seule fois, sans en donner avis au même Sécrétaire. Quand un Académicien meurt, le Directeur nomme celui, qu'il juge à propos pour faire son éloge: cet éloge se lit dans l'assemblée; ensuite on le transcrit dans le Registre des piéces, qui doivent être imprimées

dans l'Hiſtoire de l'Académie. La place du défunt ſe remplit par la voye du ſcrutin, qui ſe préſente au Roi ; ſi ſa Majeſté ne l'approuve pas, on fait une nouvelle élection.

Il peut y avoir dans les Provinces & dans les Conquêtes des Académiciens aggrégés, qu'on nommé ſurnuméraires & qui ont ſcéance dans les Aſſemblées ſans diſtinction, quand ils ſe trouvent à Liſbonne ; mais on ne peut admettre dans ces Aſſemblées aucun Etranger, de quelque qualité qu'il ſoit, à moins qu'on ne l'ait invité, ou qu'il n'ait fait ſçavoir à la Compagnie qu'il a quelque choſe d'important à lui communiquer. En ce cas, ſi le Directeur & les Cenſeurs jugent qu'il doive être admis, il prendra place parmi les Académiciens ; mais dès qu'il aura achevé ce qu'il avoit à dire, il ſe retirera. Il ſe tient chaque année deux Aſſemblées publiques aux jours de la naiſſance du Roi & de la Reine, on y fait la lecture des piéces, qui ont été choiſies par le Directeur

& les Censeurs, & tout s'y passe suivant l'ordre qui a été reglé par sa Majesté.

Enfin l'Académie a fait choix d'une devise & d'un sceau. La devise a pour figure la vérité, telle que les Anciens la representent avec ces mots *restituet omnia*, le sceau est composé des armes de Portugal & au-dessous le tems enchaîné, & autour ces paroles *Sigillum Regiæ Academiæ Historiæ Lusitaniæ.*

Nous reservons pour un second Extrait quelques-unes des Dissertations imprimées dans ce volume. Nous n'avons prétendu dans celui-ci que de faire connoître de quelle maniere s'est formée cette nouvelle Académie; le but qu'on s'est proposé dans son Etablissement; les moyens qu'on a pris pour y arriver; le concert avec lequel tous les membres de cet illustre Corps concourent au bien commun, & les secours, que chaque particulier en retire pour la portion du travail, qui lui est échûë.

ARTICLE LX.

LETTRES D'UN THÉOLOGIEN *Réformé à un Gentilhomme Luthérien, pour servir de réponse à celles qu'un Docteur Allemand de l'Université Catholique de Strasbourg a écrites à ce Gentilhomme. Par Armand de la Chapelle Pasteur de la Haye. Tome premier à Amsterdam chez Zacharie Chatelain* 1736. Suite de l'Article 106. du mois d'Octobre 1738. voyez pag. 1998.

Monsieur de la Chapelle commence sa troisiéme Lettre par des rédites sur les reproches qu'il a fait au Pere Scheffmacher dans sa Préface, & qu'il a tournés & amplifiés en toutes maniéres dans ses deux premiéres Lettres. Nous sommes forcés de le remarquer par le ton assuré avec lequel M. le Ministre continuë à nous dire en même-tems, que *d'éviter les répétitions est un agrément pour lui, & qu'elles lui ont toujours paru sou-*

verainement ennuyeuses. Enfin, il entre en matiére. Nous allons faire de ses longs discours des abrégés exacts du même goût, que dans le premier extrait. Il y aura dequoi dèsennuyer le Lecteur, s'il n'est pas si sévére, qu'il n'aime mieux se réjouir que s'indigner.

Le Pere Scheffmacher s'est proposé de montrer, que *dans le Luthérianisme il n'y a point de salut a espérer, & cela pour six raisons.* 1°. *Parcequ'un Luthérien est séparé de la véritable Eglise de Jesus-Christ.* 2°. *Parce qu'il n'a qu'une foi humaine, & chancelante fondée sur de pures opinions, ou sur des interprétations incertaines & arbitraires de l'Ecriture &c.* Il plaît à M. le Ministre de ne répondre qu'au second point; & sa premiére attention est de tirer avantage de quelques articles, qu'il croit lui être accordés par son adversaire. Voilà précisément le sujet de cette troisiéme Lettre.

Ce point là, dit-il, *regarde le juge des controverses, ou si vous voulez, la régle de foi parmi les Chrétiens.* Nous tenons le principe des faux rai-

ſonnemens & des écarts, où il va s'embarraſſer. Il confond le juge des controverſes avec la régle de foi, que le juge des controverſes doit conſulter. Le Pere Scheffmacher aſſure que les prétendus réformateurs *ont commencé par conteſter à l'Egliſe ſa qualité de Juge ..... Qu'en même-tems ils ont commis à chaque particulier le ſoin d'examiner tout, de juger de tout, leur mettant la Bible à la main &c.* De-là M. de la Chapelle conclut, que de l'aveu du Docteur Allemand les Proteſtans reconnoiſſent la ſainte Ecriture pour Juge des controverſes, *& que c'eſt un honneur qu'ils lui font, & qu'ils ne font qu'à elle.* S'il y avoit un peuple aſſez extravagant, pour ſe gougerner par un Code de Loix, qui fut mis à la main de chaque particulier, avec un droit égale de le ſuivre, comme ils l'entendroient; concevroit-on que ce Code feroit parmi eux le juge des Procès, & non pas plûtôt que tous les particuliers feroient juges? Quand vous mettez la Bible à la main de tout le monde, vous ne l'ôtez pas des mains

de l'Eglise ; il n'eſt donc pas queſtion d'oppoſer l'autorité de l'Ecriture ſainte à celle de l'Egliſe ; mais le jugement de l'Egliſe à ceux des particuliers. L'Ecriture ſainte eſt le Code de Loix commun, & c'eſt votre propre & foible eſprit, qui diſpute à l'Egliſe la qualité de juge. M. le Miniſtre, le bel honneur que que vous faites à l'Ecriture ſainte ! Le Pere Scheffmacher en convient, dites vous ? Voici donc encore un raiſonnement de votre façon. Le Pere Scheffmacher dit : * *nous ne trouvons pas que ce ſoit marquer beaucoup de reſpect pour la parole de Dieu, que d'en abandonner l'explication au caprice de chaque particulier, comme ce ne ſeroit pas marquer beaucoup de reſpect pour les Loix civiles, que d'en abandonner l'intelligence à la plus vile populace* ; donc le P. Scheffmacher convient, que les Proteſtans font honneur à l'Ecriture ſainte, en la reconnoiſſant pour l'unique régle de leur foi ſelon l'interprétation, que chacun d'eux voudra lui donner.

* Let. 2. pag. 44. 1. édit.

M. de la Chapelle met une grande diſtinction entre le Pere Scheffmacher & tous les autres Controverſiſtes Catholiques. Il lui attribuë d'enſeigner avec les Proteſtans que la ſainte Ecriture eſt ſeule régle de foi ; & c'eſt en vertu de deux autres raiſonnemens de la même force que les précédens. Le premier, quiconque dit, que la parole de Dieu, qui eſt contenuë dans l'Ecriture, eſt régle de foi, exclut toute autre régle de foi, & il n'admet pour vraye parole de Dieu que celle, qui eſt exprimée clairement dans l'Ecriture ſainte : or le Pere Scheffmacher dit, que la parole de Dieu, qui eſt contenuë dans l'Ecriture ſainte eſt régle de foi ; donc le Pere Scheffmacher exclut toute autre régle de foi, & il n'admet pour vraye parole de Dieu que celle, qui eſt clairement exprimée dans l'Ecriture ſainte. Le ſecond, quiconque avouë que toutes les diſputes qui ſont entre les Catholiques, & les Proteſtans roulent uniquement ſur les différentes explications de l'Ecriture (parce que, pour con-

vaincre des gens, qui rejettent la tradition divine, on eſt forcé de n'employer que l'autorité de l'Ecriture) celui là, ſelon M. de la Chapelle, tient que l'Ecriture ſainte eſt ſeule régle de foi : or le Pere Scheffmacher avouë, que *toutes les diſputes, qui ſont entre les Catholiques & les Proteſtans, roulent uniquement ſur les différentes explications de l'Ecriture*; donc le Pere Scheffmacher tient que l'Ecriture ſainte eſt ſeule régle de foi. Quelles concluſions bon Dieu!

* Cependant M. de la Chapelle eſt ſi fort enyvré du plaiſir de les avoir heureuſement conçûës, qu'il ne s'eſt point apperçû que le Pere Scheffmacher n'a point négligé de parler du nombre des Livres canoniques, de la conformité des copies ou des verſions à l'original, des différentes leçons auſſi bien que des divers ſens, pour prouver l'impoſſibilité, où doit être un Proteſtans de faire de l'Ecriture toute ſeule la baſe de ſa créance. Si le Théologien de la Haye étoit à lui-même, & ſe poſſedoit, quand il a lû cet

* 2. Lettre pag. 32.

endroit de la Lettre du Docteur Allemand, comment assure-t-il que le Pere Scheffmacher n'incidente point *sur l'authenticité des originaux*, *sur celle de la vulgate*, *sur la perfection de l'Ecriture*, *sur le dépôt des traditions*, & *tant d'autres choses semblables*? Que cet Ecrivain *plus droit en cela* que ses confreres, *écarte toutes ces questions*? De deux contradictoires M. le Ministre conclut l'une de l'autre à son ordinaire.

Un autre article; sur lequel le Théologien Réformé dit être d'accord avec le Docteur Allemand, est cette maxime: *c'est dans le sens & non dans les mots que consiste la parole de Dieu*. Mais M. de la Chapelle est surpris que l'Ecrivain Catholique s'étende à la prouver. Le Pere Schemacher déclare pourtant la raison de son procédé dans la suite de sa Lettre, où il fait voir que les Auteurs Protestans abusent le plus souvent des mots de l'Ecriture, pour faire disparoître aux yeux des ignorans le véritable sens des textes: ce qu'il confirme par plusieurs exemples. Si M. le Ministre prétend

avoir réfuté cette accusation, en nous renvoyant à l'ouvrage que son illustre Daillé a composé, pour s'autoriser lui & les siens à n'avoir, quand il leur plaît, nul égard à la signification naturelle des termes de l'Ecriture, il faut qu'il ait raisonné de la sorte: Nous abusons souvent de cette maxime, *c'est dans le sens, & non dans les mots que consiste la parole de Dieu*, pour trouver le sens que nous voulons dans l'Ecriture; donc nous n'abusons point aussi souvent des mots, pour faire disparoître aux yeux des ignorans le véritable sens des textes. Il est plaisant, que M. de la Chapelle se soit figuré, que quand le Pere Scheffmacher s'attache à développer & à appuyer cette maxime, il veut faire entendre que les Protestans font consister la parole de Dieu dans les mots absolument vuides de sens, & non pas plûtôt dans les mots qui leur plaisent, & ausquels ils s'arrêtent, dans le dessein d'écarter le véritable sens de tout le texte, & d'imaginer un sens étranger. Et là-dessus il fait un raisonnement, qui

ne dégénere en rien du prix & du mérite de tous les précédens. Le voici : selon le Pere Scheffmacher, *Luther a imaginé un sens nouveau, & a voulu le faire valoir préférablement au sens ancien & universellement reçû ;* donc *c'est le sens de l'Ecriture,* *que* Luther & *nous cherchons dans les mots, aussi bien que l'Eglise Romaine.* M. le Ministre ne conçoit pas qu'un sens imaginé par la fantaisie de l'homme, n'appartient nullement à la parole de Dieu, & que celui qui l'imagine ne conserve, & ne retient de la parole de Dieu que les mots.

M. le Ministre veut, à quelque prix que ce soit être d'accord avec le Pere Scheffmacher au moins en une seule chose. Ne l'obtiendra-t-il pas en ce qui regarde la clarté ou l'obscurité de l'Ecriture ? S'il y réussit, ce ne sera point sans quelque conséquence tirée à gauche. (*a*) Luther dans les premiers accès de sa fureur avoit prononcé que *toute l'Ecriture sainte* étoit *très-claire &*

(*a*). Luth. in Præf. Assert. Artic. & Lib. de servo. ar.

très-facile. Son expérience & les argumens des Catholiques le firent changer de sentiment, & passer à l'autre extrêmité. *Dans les Ecritures, dit-il, à peine sçavons-nous l'A B C, & encore pas trop bien* ..... (a) *Il est absolument impossible de la pénétrer, & de la tirer de sa mystérieuse profondeur. Je soutiens que les Sçavans & les Théologiens n'en pourront jamais venir à bout, quelque envie qu'ils en ayent,...... J'ai eu beau méditer sur le Décalogue; ce seul pronom* moi, *qui en est le premier mot, m'a arrêté tout court, & je n'ai pû encore bien entendre ce* moi. L'an 1546, deux jours avant qu'il mourut, il écrivit de sa propre main ces paroles, qui sont très-curieuses. (b) Jean Aurifaber, qui étoit présent, en prit une copie, & l'a conservée ensuite à la postérité.

1°. *Personne ne peut entendre les Bucoliques de Virgile, à moins qu'il n'ait gardé des troupeaux durant cinq ans.*

(a) *In Symposiacis.*
(b) Apud Serr. in Proleg. Bibl. pag. 158.

2°. Personne ne peut bien entendre les Géorgiques du même Poëte, à moins qu'il n'ait fait le métier de Laboureur durant cinq ans.

3°. Personne ne peut entendre les Epîtres de Cicéron, (c'est moi qui le dis & qui le décide,) à moins qu'il n'ait eu part au Gouvernement de quelque République durant vingt ans.

4°. Ainsi, que personne ne se persuade avoir acquis assez de goût dans la lecture des saintes Lettres, pour se flatter de les entendre, à moins qu'il n'ait gouverné les Eglises durant cent ans avec des Prophétes tels qu'Elie, Elisée, Jean-Baptiste, Jesus-Christ & les Apôtres.

Melancthon & les plus fameux Disciples de Luther suivirent d'abord son premier sentiment. Ils s'en écarterent ensuite, & ne s'attacherent point pour cela au second ; mais ils revinrent peu à peu à l'ancien sentiment des Catholiques, que le Pere Scheffmacher soutient, sçavoir, qu'il y a dans l'Ecriture quantité d'endroits qui sont très-clairs, & quantité d'autres qui sont très-obscurs. Conséquemment M. de la

Chapelle remarque, que *le Pere Scheffmacher s'explique en Protestant sur cette matiére.*

Après quelques rapsodies, que M. le Ministre employe, pour empêcher qu'on n'oublie la protestation de les haïr, qu'on voit dans sa Préface & dans ses premiéres Lettres ; il exerce sa Logique sur cette réfléxion du Docteur Allemand. *Comme il y a des passages*, qui *contiennent clairement certaines vérités, il y en a aussi d'autres qui paroissent les contenir clairement, & qui ne les contenant pas en effet, sont un sujet d'illusion à ceux qui suivent trop facilement les apparences, qui se présentent d'abord. Rien n'est plus aisé que d'abuser des termes, on appellera clair ce qui ne l'est pas ; mais ce qui le paroît &c.* Tout ce morceau déguisé & défiguré par M. de la Chapelle mérite d'être lû dans l'original. Le Pere Scheffmacher en infere, que (*a*) *le vulgaire n'est pas en état de faire un juste discernement des clartés réelles & des apparantes, & de le faire*

(*a*) Let. 2. pag. 40.

surement

sûrement, sans aucun danger de s'y méprendre, & cela constamment & sur tous les articles. M. le Ministre répond par un détail éxacte des maximes & des régles, que les Sçavans observent: quand ils lisent *Homere & Virgile*, & qu'ils cherchent *à s'assurer du sens de leurs vers*; & à la conclusion de son adversaire il oppose cet Argument: Les Sçavans sont en état *de faire un juste discernement des clartés réelles & des veritables*; donc les ignorans sont aussi en état de le faire. Le Logicien réformé dit aux uns comme aux autres: *Appliquez ces maximes* & ces régles *à la lecture des Saints Oracles, & le moindre fruit que vous en puissiez tirer, c'est de faire cette lecture, ou avec le même succès, ou avec la même faveur.*

Qu'on fasse attention à ce dernier mot; car M. de la Chapelle ne craint pas d'avancer, que si *les Tailleurs & les Cordonniers, les Charrons & les Maréchaux* se trompent en interprétant l'Ecriture, ils ne doivent pas *désesperer d'avoir part*

à la même grace, qui fut faite à S. Paul dans un état d'ignorance beaucoup plus volontaire. M. le Pasteur de la Haye les assûre, qu'ils obtiendront misericorde comme l'Apôtre, parcequ'ils auront péché *par ignorance, ou incrédulité.* Ce qui est certain, c'est qu'ils seront moins punis que les Ministres, & qu'ils ne laisseront pas de l'être; non pour n'avoir pas entendu les Saintes Ecritures, mais pour avoir eû la présomption grossiere de se croire juges du véritable sens de la parole de Dieu. C'est là le crime capital de tout le peuple Protestant, & le faux Dogme, qui ne peut séduire les plus simples que par un aveuglement volontaire. Cependant comme nous disons avec le Pere Scheffmacher à tous les Catholiques: * *S'il arrivoit par impossible, qu'en adhérant aux interprétations de l'Eglise, vous vinssiez à vous tromper, votre Apologie ne seroit-elle pas toute prête?* M. de la Chapelle pense avoir droit de dire à

* Let. 2. P. 85.

tous les Protestans: *S'il arrivoit par impossible qu'en adhérant à l'Ecriture dans toute la sincerité de votre ame, vous vinssiez à vous tromper, votre Apologie ne seroit-elle pas toute prête?* C'est un raisonnement *à pari*, qui en suppose un autre dans l'espece & dans la forme que M. le Ministre a coutume de les faire. Il faut le produire au jour. L'apologie du Catholique est toute prête, * parcequ'*il se défie de ses lumieres particulieres, lorsqu'il s'agit de s'assurer des véritables séns de l'Ecriture, pour déférer à l'autorité la plus grande & la plus respectable qui soit au monde, & que Jesus-Christ a garanti par les promesses les mieux marquées*; Donc l'Apologie du Protestant est aussi toute prête, parcequ'il rejette cette autorité, pour déférer à ses propres lumieres.

Il n'y a point de Lecteur, qui puisse retenir son sérieux quand il sçaura que M. de la Chapelle méditant ces belles conséquences, a

* Scheffm. Ibid.

sincerement pitié du besoin que nous avons qu'il nous *ramene aux premiers Elements de notre Religion.*

Quels sont-ils ces élemens? C'est que les anciens Oracles, ou les écrits de Moyse & des Prophêtes, sont le moyen, qui fut donné aux Juifs, pour en *tirer leurs éclaircissemens sur la nouvelle Religion qui leur étoit annoncée.* C'est-à-dire sur la vérité de la Religion chrétienne, ou ce qui est la même chose sur le droit évident que Jesus-Christ avoit de se faire reconnoître pour le Messie. D'où les Protestans tirent cette conclusion générale, * *que l'Ecriture n'a point de si grandes obscurités qu'elle ne soit claire pour des hommes qui la lisent avec une attention religieuse, & dans le sincere desir d'y chercher la vérité.* Le Docteur Allemand releve cette fausse conséquence, en faisant voir qu'on ne peut la tirer, sans avoir dans l'esprit ce raisonnement ridicule : *Les Propheties sont très*

* Let. 2. Pag. 43.

propres à prouver que Jesus-Christ est le véritable Messie ; donc l'Ecriture est assez claire pour que chaque homme du peuple soit en état de discuter tous les points de la Religion. Là-dessus le Logicien Réformé dit d'un ton railleur : *Nous remercions* le Pere Scheffmacher *de son Syllogisme. Il n'a qu'à le garder pour lui-même. Nous ne sommes pas assez mauvais Dialectitiens pour en faire de cette impertinence. Mais Messieurs les Jesuites s'imaginent qu'il n'y a d'esprit que chez eux, & prennent trop le reste du genre humain pour des Bêtes. Peut-être feroient-ils bien de ne le pas tant montrer au Public, & le Pere Scheffmacher autant qu'aucun de ses Confreres. Qu'il sçache, s'il lui plait, qu'il y a parmi les Protestans des personnes sensées, & que nous ne nous reconnoissons pas au sot raisonnement qu'il nous prête.* Cela seroit fort bien dit, si M. le Ministre réussissoit véritablement à décharger son parti du ridicule & de l'impertinence de ce Syllogisme ; mais il n'en sent point, il n'en apperçoit point seu-

lement le défaut. En voulant le raccommoder, semblable aux Médecins mal habiles, il met l'emplâtre à côté du mal.

Tel est le syllogisme rhabillé par M. de la Chapelle. *Les Ecrits du vieux Testament prouvent si clairement que Jesus-Christ est le Messie qu'il n'étoit pas possible aux Juifs, qui consultoient ses Ecrits, de rester dans le doute, ni de se refuser à cette évidence; donc l'Ecriture est assez claire pour que chaque homme du peuple soit en état de discuter tous les points de la Religion.* Voilà donc le raisonnement que M. de la Chapelle adopte. En effet, ajoute-t-il, de ce que les Ecrits de l'ancien Testament prouvent très-clairement que Jesus-Christ est le Messie, *Il ne résulte pas seulement selon nous que l'Ecriture du vieux Testament étoit assez claire pour servir de regle à la foi des Juifs dans les démêlez qu'ils eurent dans les premiers tems avec les Chrétiens...... Il en résulte encore que toute l'Ecriture est assez claire pour servir de regle à la foi de tous les Chrétiens dans les controverses qui surviennent entre eux.*

Quoi, M. le Logicien Réformé vous ne voyez pas que ce raisonnement, pour me servir de vos termes, est aussi sot qu'auparavant ? & que vous tirez une conclusion générale d'une Proposition particuliere ? Cette Proposition *Jesus-Christ est le Messie*, est particuliere ? N'en convenez vous ? elle est prouvée avec tant d'évidence par les Ecrits du vieux Testament, que chaque Juif, quelque grossier & ignorant qu'il fût, étoit en état d'en reconnoître la vérité par lui-même. Et de là vous concluez 1°. Que les Ecrits du vieux Testament contenoient avec une pareille évidence *la décision de tous les démêlés* que les Juifs eurent avec les Chrétiens : c'est-à-dire, que ces Ecrits contenoient avec la plus parfaite clarté non seulement la vérité de cette Proposition, *Jesus-Christ est le Messie*, mais encore la résolution de toutes les difficultés que les Juifs alleguoient, pour se défendre de croire que Jesus-Christ étoit le Messie. 2o. Vous concluez encore que les Ecrits tant du vieux que

du Nouveau Teſtament contiennent avec une pareille évidence la déciſion de toutes les diſputes, qui s'élevent parmi les Chrétiens. Certainement, M. le Miniſtre, vous trompez habillement le Pere Scheffmacher par un faux ſemblant de lui abandonner votre ſyllogiſme. En lui diſant qu'il le garde pour lui-même, vous jouez un tour de paſſe paſſe ; il ſe trouve que vous le retenez par devers vous ; & ſi bien que tout le reſte de votre lettre eſt un continuel égarement, où vous vous eſcrimez contre un fantôme, qu'a enfanté votre dialectique féconde en ces ſortes de productions au point que nous l'avons vû.

Vous entreprennez ſérieuſement de nous perſuader 1°. Que les Ecrits du Nouveau Teſtament ne ſont pas beaucoup plus obſcurs que ceux de l'Ancien Teſtament. 2°. Que ce qui concernoit la perſonne & la Religion du Meſſie n'étoit pas plus clair, & plus intelligible dans l'Ancien Teſtament, que ce qui concerne les diſputes Chrétiennes, ne l'eſt dans toute l'Ecriture. 3°. Que

les Juifs n'eurent pas plus de pénétration, que n'en ont les Chrétiens: Laborieuse énumération d'un très-grands nombre de pages, où vous faites de rares efforts de génie, pour nous convaincre, qu'*une régle de foi ne sçauroit avoir plus de clarté dans la controverse de Chrétien à Juif, qu'elle n'en a dans la controverse de Chrétien à Chrétien.*

Vous nous apprennez que *le cas est tout pareil*, & vous sçavez le démontrer. Si dans les preuves, qu'on vous demandoit, votre Logique est constante à s'embroüiller, en revanche dans celles, dont on vous tenoit quitte, vous raisonnez merveilleusement bien. Ce qu'il y a de fâcheux c'est que votre conclusion se tourne ici contre vous & vous accable; parce que *le cas est tout pareil* dans un tout autre sens que vous ne prétendez, entre *la controverse de Chrétien à Juif, & la controverse de Chrétien à Chrétien.*

Les Juifs charnels disputoient à Jesus-Christ la qualité de Messie, fondés sur la maniére dont ils entendoient plusieurs endroits de l'An-

cien Teſtament, qui paroiſſoient répugner à l'état, où ils l'avoient vû paroître, & contradictoires à la Doctrine qu'il propoſoit à embraſſer. Mais le ſaint Eſprit avoit pourvû à l'inconvénient, qui pouvoit arriver de leurs fauſſes interprétations, & ils ſe ſont aveuglés par pure malice. 1°. Il avoit déſigné avec tant d'évidence la perſonne de Jeſus Chriſt par cette multitude de caractéres du Meſſie, qui ſont répandus dans tous les Livres de la Loi & des Prophétes, qu'il n'étoit pas poſſible, même aux plus ſimples, & aux plus ignorans, de le méconnoître ſans un aveuglement volontaire, & que tout l'effet des difficultés objectées par les incrédules, devroit être de faire ſouhaiter aux perſonnes droites, & raiſonnables d'être mieux inſtruites du ſens des ſaintes Ecritures. 2°. Une des qualités, ou des fonctions du Meſſie étoit d'être le Miniſtre & l'Interprete de la parole de Dieu, le Prophéte par excellence, le Maître & le Docteur que Dieu envoyoit à ſon peuple. Et le Saint Eſprit avoit ſi

clairement marqué cette attribut, qu'être reconnu pour le Messie, & pour Juge de toute question, & de toute controverse en fait de Religion étoit la même chose pour Jesus-Christ. De sorte qu'on avoit a répondre ainsi aux Juifs ennemis de l'Evangile : malgré toutes vos chicanes, il est clair comme le Soleil par les témoignages de l'Ecriture, que Jesus-Christ est le Messie, & qu'il lui appartient de vous donner la véritable intelligence de votre Loi, & des Ecrits de vos Prophétes. Il vous doit suffire que par vous-mêmes vous puissez assez les entendre pour reconnoître son autorité, & le don aussi bien que le droit qu'il a de vous les interpréter infailliblement. D'où il s'en suit que les témoignages, dont vous vous appuyez, n'ont de sens légitime que conformément à sa parole & à sa Doctrine.

Les Séctaires disputent à l'Eglise Caholique sa qualité de véritable Eglise de Jesus-Christ, fondès comme les Juifs sur la maniere dont ils entendent les Sain-

tes Ecritures, dont plusieurs endroits leur paroissent contraires aux dogmes qu'elle enseigne & aux usages qu'elle autorise ou qu'elle permet. Mais le S. Esprit a pourvu à l'inconvenient qui pouvoit arriver de leurs fausses interprétations ; & ils s'aveuglent par pure malice. Car 1°. Il a désigné si évidemment l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine par les caracteres de la véritable Eglise de J. C. qui sont répandus dans toutes les parties du Nouveau Testament, qu'il n'est pas possible même aux plus simples & aux plus ignorans de la méconnoître sans un aveuglement volontaire ; & que tout l'effet des difficultés objectées par les Hérétiques doit être de faire souhaiter aux personnes droites & raisonnables d'être plus instruites du sens des Saintes Ecritures 2°. Le S. Esprit a si clairement attribué à l'Eglise enseignante, qui est composée du chef & du corps des premiers Pasteurs la qualité d'interprête infaillible de la parole de Dieu, & de Juge

ſouverain de toute controverſe, qu'être reconnuë pour la véritable Egliſe de Jeſus-Chriſt, & pour l'interprête infaillible de la parole de Dieu, pour le Juge ſouverain des controverſes, eſt la même choſe à l'égard de l'Egliſe Catholique. De ſorte que nous avons à répondre ainſi aux adverſaires de l'Egliſe: Malgré toutes vos chicanes & vos calomnies, il eſt clair comme le Soleil par les témoignages du Nouveau Teſtament, que l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine eſt la véritable Egliſe de J. C. & qu'il lui appartient de vous donner la véritable intelligence des dogmes contenus dans les Ecritures, tant de l'ancien que du Nouveau Teſtament. Il vous doit ſuffire, que par vous-mêmes vous puiſſiez aſſez les entendre, pour reconnoître ſon autorité, & le don, auſſi-bien que le droit qu'elle a de les interprêter infailliblement. D'où il s'en ſuit que les témoignages, dont vous vous appuyez, n'ont de ſens légitime que conformément à ſes déciſions & à ſa Doctrine.

Il a été dit aux Juifs : lisez la Loi & les Prophétes, & vous serez convaincu, si vous avez le cœur droit, que Jesus-Christ est le Messie. Dans tout le reste, écoutez-le, *ipsum audite*. Il a été dit à tous ceux qui veulent passer pour Chrétiens : Lisez l'Evangile & les autres Ecrits du Nouveau Testament, & si vous avez le cœur droit, vous serez convaincus que l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine est la véritable Eglise de Jesus-Christ. Pour vous servir de regle de Foi dans tout le reste, où vous souffrirez quelque difficulté : Jesus-Christ a dit aux Apôtres, & dans leurs personnes à l'Eglise : celui qui vous écoute, m'écoute. *Quis vos audit, me audit.*

ARTICLE LXI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

AMERIQUE.

De S. Domingue.

OBSERVATION DE L'ÉCLIPSE de Lune faite au Cap François, côte de S. Domingue *le* 24. *de Janv.* 1739. Par le P. Boutin Jesuite.

La Lune levante étoit éclipsée de 9. d. 3. L. à cinq heures trente-six minutes du soir. Les trois mers des humeurs, des nuages & du nectar étoient entierement éclipsées jusqu'à 5. heures 45

L'Eclipse étoit de 7. doigts à 5. h. 52'. 40". de 6. d. $\frac{1}{2}$ à ... 12. de 4. d. $\frac{1}{2}$ à 7. de $\frac{1}{2}$ d. à 7, 32. La fin de l'Eclipse à 7. 41. 30.

ANGLETERRE.

De Londres.

T. Johnſon a imprimé le Roman de Don *Quixote* en grand in-4°. 1738. L'Édition eſt d'une beauté ſinguliere. Le papier, les caractéres, les Eſtampes, tout en eſt magnifique. Ce Livre mérite d'être recherché par tous ces endroits, quand l'Ouvrage n'auroit pas la réputation qu'il s'eſt ſi juſtement acquiſe. On voit à la tête la Vie de Don *Miguel Cervantes Saavedra* Auteur de cette excellente ſatire, fort étenduë & dans un grand détail.

HOLLANDE.

De Leyde.

Après tant de recherches ſur la couleur des Negres, il s'en faut bien encore qu'on ſoit pleinement inſtruit de la cauſe d'un Phénomene ſi ſenſible, ſi marqué, ſi conſ-

tant, & tout à la fois si singulier. Nous avons donné dans nos Mémoires quelques Dissertations sur un fait si curieux, & si difficile à expliquer : On en trouve encore d'autres dans quelques Auteurs, comme dans les Relations du Pere *Labat*. M. *Bernard Siegfried* remanie encore cette Question dans une Dissertation, qui a pour titre. *Bernardi Siegfrieg Albini Anatomes & Chirurgiæ in Academia Batava quæ Leydæ est, Professoris Dissertatio, de sede & causa coloris Æthiopum, & cæterorum Hominum. Accedant Icones coloribus distinctæ. Leidæ Batavorum, apud Theodorum Haak, Bibliop. Prostat etiam Amsteladami, Apud Jacobum Graal, & Henricum de Leth. MDCCXXXVII. in* 4°. *Pag.* 18. Il la traite, non en Dissertateur qui devine, qui conjecture, qui fait des systêmes, mais en Anatomiste, en Praticien, en témoin occulaire, qui se fonde sur des faits, sur ce qu'il a vû, sur ce qu'il a observé, & ce que les autres de sa profession, qui se sont appliqués

à cette recherche, ont vû, ont obſervé, comme lui. C'eſt-à-dire, que ſur la premiere partie de la queſtion propoſée, *de ſede coloris Æthiopum* &c. il prononce, il décide, parcequ'elle eſt de ſon reſſort, & qu'il en eſt parfaitement inſtruit : Sur la ſeconde, *De cauſa* &c. Qui ne peut-être que conjecturale, il ſe contente de rapporter les différentes opinions qui ont été expoſées.

D'abord, dit M. *Siegfried*, il eſt certain que la peau des hommes eſt blanche, de quelque couleur qu'ils ſoient. Et je l'ai toujours trouvée telle dans les Negres mêmes, comme dans les autres. Cela s'entend de la peau proprement dite, du premier tégument, du plus intérieur; car ceux qui ont quelque teinture d'Anatomie, ſçavent qu'on en diſtingue trois; la Peau, *Cutis*, le Reticule, ou Tiſſu Réticulaire, *Reticulum*, *Plexus Reticularis*. l'Epiderme, *Epidermis*, *Cuticula*. Le *Réticule* dans les Négres eſt noir, plus ou moins, ſelon le dégré de noirceur qui les

diſtingue. L'Epiderme eſt blanchâtre, ou de couleur cendrée, blanc ſale, à peu près, dit M. *Winſlovv*, comme une lame très mince de corne noire. En effet le *Réticule* des Négres communique un peu de ſa noirceur tant à la peau, qu'à l'Epiderme. C'eſt à quoi ſe rapportent toutes les Obſervations des Anatomiſtes, quoiqu'ils différent un peu entre eux dans les expreſſions. C'eſt donc conſtamment au Réticule, qu'il faut attribner la couleur des Négres, & il en eſt la cauſe immédiate, ou le ſiége.

Il en faut dire autant des autres Hommes blancs, Noirs, Baſannés, Mulâtres, Rouges. Dans les Blancs, le Réticule eſt blanc, & d'autant plus, qu'ils ſont eux-mêmes plus blancs : dans les autres c'eſt la même choſe à proportion ; le Réticule donne toujours ſa couleur à tout le corps. Elle y eſt même ſi adhérente, ſi intrinſeque, qu'il ne la perd jamais & ne la communique point aux liqueurs dans leſquelles on le macére, quelque tems qu'il

y demeure, à moins qu'il ne se corrompe. Il ne reste donc nulle difficulté sur cette premiere question, & elle paroît décidée par le concert unanime des Anatomistes.

Il n'en est pas de même de la seconde sur la cause primitive, sur l'origine de cette diversité de couleurs dans les Hommes, nous n'avons encore rien qui satisfasse pleinement. On sçait bien en général que la couleur des enfans leur vient de leurs parens; que les blanc, réguliérement parlant, ont des enfans blancs, les noirs des enfans noirs: Car le petit nombre d'exemples contraires ne tire point de conséquence; ce sont des monstres comme il en naît de tant d'autres espéces. Mais il faut remonter à la source. Pourquoi une nation entiere se trouve-t-elle constamment noire, & la plûpart des autres toujours blanches? On sçait assez tout ce qui a été dit sur cela, *M. Siegfried* le rapporte sommairement, & nous croyons qu'il n'a rien omis. Mais rien de tout cela ne le con-

tente. Il réfute en peu de mots toutes ces opinions ; les unes comme contraires à la raiſon & à l'expérience, les autres comme hazardées ſans preuves, & ſur de frivoles conjectures. Après tout c'eſt une affaire de pure curioſité, qui intereſſe peu & dont il n'a pas plu à Dieu de nous révéler le ſecret. Toute la Diſſertation eſt pleine de bonnes Obſervations relativement au ſujet, fondées partie ſur l'expérience de l'Auteur, partie ſur celle d'autres ſçavants Anatomiſtes ; la plupart aſſez connuës de ceux qui ont un peu étudié la Phyſique en général, l'Hiſtoire naturelle, & en particulier l'Anatomie, & qui ont quelque lecture en ce genre. *M. Siegfried* a fait peindre par *Ladmiral*, & a joint à ſa Diſſertation une partie de la peau du Réticule, & de l'Epiderme d'une Negreſſe, tant jointes enſemble que ſéparées. Les figures ſont au naturel, & rendent ſenſible toute la Doctrine du célébre Anatomiſte.

TABLE DES ARTICLES DU n.os de Juin 1739.

ART. LII. Examen du Vuide ou Eſpace Newtonien, relativement à l'idée de Dieu. 1145.

ART. LIII. Traité du Formulaire où l'on éxamine à fond l'affaire du Janſéniſme &c. 1154.

ART. LIV. Lettre écritte à M. le Chevalier *Aleman* au ſujet de l'Amphitéatre de *Nimes.* 1226.

ART. LV. Le Commencement de l'Hiſtoire de l'Egliſe, ou Paraphraſe ſur les Actes des Apôtres. 1230.

ART. LVI. Lettre de M. l'Abbé Bellet ſur une Monnoye de Bourdeaux. 1238.

ART. LVII. Démonſtratio Phyſico-Mathématique &c. contre les Tourbillons de Malebranche. 1242.

ART. LVIII. Lettre au R. P. *Merlin* Jeſuite. 1269.

ART. LIX. *Hiſtoria da Academia*

des Sciences & des beaux Arts. 1331
da Historia Portuguesa. 1279.
ART. LX. Lettres de M. *de la Chapelle* contre le P. Scheffmacher. 1293.
ART. LXI. Nouvelles Littéraires. 1319.

Errata pour le Mois de May 1739.

Page 1046. Ligne 5. Après Leopold I. *mettez* de la Reine d'Espagne, femme de Charles II.
1068. Lig. 22. Charncval *lis.* Charleval
1073. Lig. 17. Corez, *lis.* Cortez.
1075. Dans la note ligne pénultiéme escrivierons, *lis.* escrivieron.
1073. Ligne 5. quelque liere *lis.* quelques Livres.
1080. Lig. 16. maniere, *lis.* manie.
1093. Lig. 11. n'en a point imposé. *lis.* n'a point imposé.
1113. Lig. 22. de Ciel *lis.* du fiel.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise.

LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. ROBUSTEL.
1739.

OCCULTATIO

Quod astrum unâ literâ indica

a, & *b*

Observata in Specula Astronomica C

9. Augusti,

Ordo Phasium.	Tempus verum. H.	M.	S.	O B
1	2	49	30	STella *a*, quæ ir aliquot secun
			44	Eadem ultimò vid
2		51	23	Stella *b*, seu inferi
2				tus ☽. / pleos

OCCULTATIO

Ibidem observata 2. O

Ordo Phasium.	Tempus verum. H.	M.	S.	O B
1	9	39	52	Appulsus limbi pleni
		41	40	Ad eundem pervenit fuit parallelo limb

Juin 1739.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe.

LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. ROBUSTEL.
1739.

OCCULTATIO TAURI A LUNA

Quod astrum unâ literâ indicatum duæ Stellæ Quintæ Magnitudinis *a*, & *b*, componunt.

Observata in Specula Astronomica Collegii Academici Soc. JESU Viennæ Austriæ 9. Augusti, ante Meridiem 1738.

Ordo Phasium.	Tempus verum. H.	M.	S.	OBSERVATIONES.
1	2	49	30	Stella *a*, quæ integro minuto pallidior pleno limbo lunari inhæserat, aliquot secundis distingui non potuit.
			44	Eadem ultimò videtur.
2		51	23	Stella *b*, seu inferior simili Phasi à pleno limbo ☽ tegitur.
3	3	32	17	Stella *c*, in linea recta cum utroque cornu, distabat à cornu superiore 7′ 5″.
4		57	44	Stella *b*, emergit ex limbu obscuro, quo tempore parallelus cornu superioris altior fuit parallelo stellæ 24′ 25″.
5	4	1	55	Stella *a*, emergit Parallelus stellæ à parallelo cornu superioris distabat 19′ 38″.
6		22	0	Stella *a*, transit per horarium.
			6	Ad eundem appellit stella *b*.
		23	18½	- - - - Cornu superius.
			43	- - - - Cornu inferius.

Declinatio Borealis, limbi pleni superioris major fuit, quam stellæ *b*, 28′ 12′. Differentia declinationis duarum stellarum *a* & *b* 5′ 12″.

Diameter ☽ in altitudine 38° limbi superioris fuit 30′ 12″. Quantitas ☽ illuminatæ 10′ 6″.

ECLIPSIS SOLIS

Ibidem observata 15. *Augusti ante & post meridiem* 1738.

Ordo Phasium.	Tempus verum. H.	M.	S.	Partes obscuratæ. Dig.	Min:
1	11	59	45	2	25
2	0	14	29	3	1
3		18	15	3	4
4		28	56	3	14
5		31	4	3	16
6		44	2	3	2
7		49	11	2	55
8	1	1	19	2	14
9		9	19	1	51
10		14	34	1	22
11		20	6	1	2
12		26	9	0	25
13		31	8	*Ultimus contactus* ☽.	

Hoc solare deliquium, quod, cum in meridiem incideret, singularem attentionem merebatur, integrum observare non licuit; ab ipso enim matutino crepusculo densissimæ nubes toti cœlo infusæ solem paucis tantùm minutis ante meridiem per vices retexerunt; reliquæ tamen phases favente deinde cœlo tam micrometro quàm camera obscura notari potuerunt. In transitu Solis per instrumentum culminatorium observatum est differentiam ascensionis rectæ inter centrum Solis & intersectionem superiorem discorum ☉ & ☽ per plura minuta non variâsse, quæ in cornu seu intersectione inferiore 7″ ½ intra tria minuta temporis decreverat. Cornu superius ad meridianum appulit 11^h 58′ 55″ ½; ad eundem pervenit cornu inferius 11ʰ 59′ 48″ ½. Tribus minutis ante finem Eclipseos ingentem undulationem in limbo lunari notavi.

OCCULTATIO PALILICII A LUNA

Ibidem observata 2. *Octobris post meridiem* 1738.

Ordo Phasium.	Tempus verum. H.	M.	S.	OBSERVATIONES.
1	9	39	52	Appulsus limbi pleni Orientalis ☽ ad horarium.
		41	40	Ad eundem pervenit Palilicium, quo tempore parallelus stellæ altior fuit parallelo limbi superioris ☽ 3′ 26″.

Juin 1739.

2	10	43	4	Immersio stellæ in limbum plenum ☽. Declinatio stellæ minor fuit quàm limbi superioris 5′ 45″. Ante immersionem stella sensim defecit & 7″ intra discum Lunæ apparuit.
3	11	44	34	Emersio ex limbo obscuro non nihil supra parallelum centri ☽.
	3 Octobre.			
4	0	36	20	Palilicium transit per horarium 3′ 35″ ante limbum plenum orientalem ☽. Eodem tempore parallelus stellæ inferior fuit parallelo limbi pleni superioris ☽ 21′ 7″. Diameter ☽ in altitudine 13° 33′ limbi superioris ☽ 29′ 50″. Quantitas ☽ illuminatæ 23′ 23″.

Eclipsis Solaris

Juin 1739.

Occultatio Palilicy

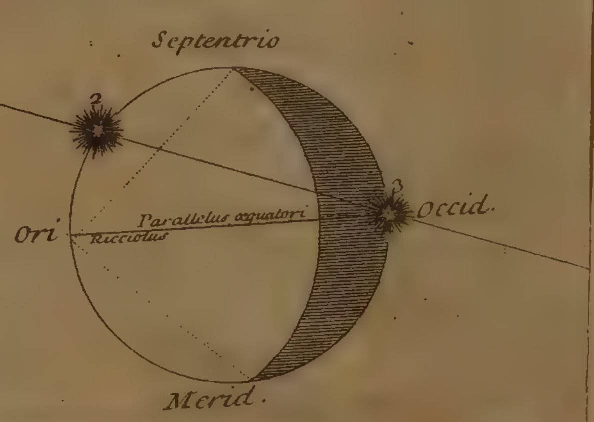

Occultatio θ ♉ et delincatio viciniorum stellari

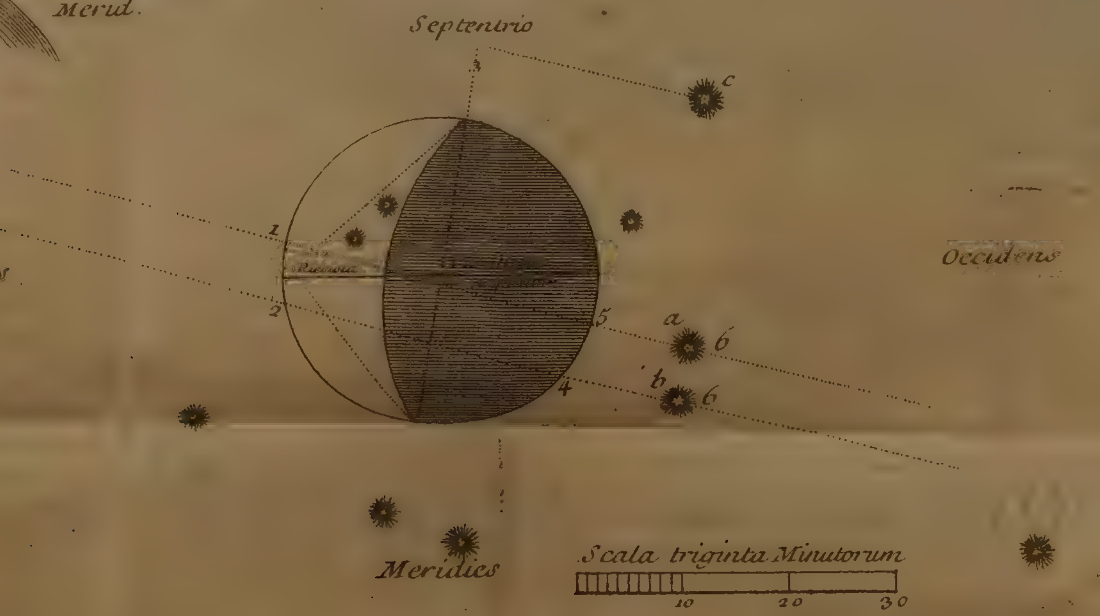

Juin 1739.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4346